

5

OCTOBRE - DECEMBRE 1967

9^e année

**cahiers de
documentation
européenne**

PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Cette publication est consacrée aux problèmes du développement de l'intégration européenne. Outre une analyse des documents les plus marquants et des plus importantes prises de position sur ces problèmes, elle résume les principales activités du Parlement européen, des autres assemblées parlementaires européennes et des parlements des six pays membres relatives à la construction de l'Europe.

Pour compléter ses informations sur les Communautés européennes en ce qui concerne l'activité des Exécutifs, le lecteur est prié de se reporter aux publications officielles suivantes :

Bulletin de la C. E. C. A.

Bulletin de la C. E. E.

Bulletin de la C. E. E. A.

Le Conseil de Ministres publie un communiqué de presse à l'issue de chacune de ses sessions. Son activité fait également l'objet d'une rubrique dans les Bulletins des Communautés.

S O M M A I R E

PREMIERE PARTIE

PROBLEMES DE L'INTEGRATION EUROPEENNE sur le plan national

Page

I. Gouvernements et Parlements

Allemagne

1. Débats au Bundestag
 - L'aide aux pays en voie de développement (11 et 15 octobre).... 9
 - Politique extérieure et politique européenne (13 et 26 octobre et 15 décembre)..... 11
 - Politique agricole (15 novembre)..... 20
2. Le Chancelier fédéral Kiesinger et le ministre des finances Strauss se prononcent sur la politique européenne (5 novembre, 11 et 31 octobre)..... 24
3. Prises de position allemandes en faveur de l'élargissement de la Communauté européenne (4-12 et 19 décembre)..... 28

Belgique

1. Le budget pour 1968 et le F. E. O. G. A..... 30
2. Interview du Premier ministre sur la politique européenne du Gouvernement (4 novembre)..... 32

Danemark

- Conférence de presse du Ministre des Affaires étrangères sur l'adhésion du Danemark à la C. E. E. (15 décembre)..... 34

France

1. Le renouvellement de la délégation au Parlement européen (mai-octobre)..... 35
2. Les problèmes européens dans les débats budgétaires du Parlement français (12-13-17 octobre, 7 novembre)..... 37
3. La visite du Premier ministre d'Irlande à Paris (4-6 novembre)..
4. La Conférence de presse du Général de Gaulle
 - Le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E.. 45
 - Les réactions en : Allemagne, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas 47
5. L'opinion de M. Georges Pompidou sur l'avenir de la Communauté européenne (29 décembre)..... 58
6. MM. Maurice Schumann, Debré et Couve de Murville se prononcent sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E. (9-11-25 octobre, 12-13 novembre)..... 59

	<u>page</u>
<u>Grande Bretagne</u>	
1. Débats aux Communes sur le problème de l'adhésion au Marché commun (24 octobre et 7 novembre).....	63
2. M. Wilson propose aux Six un plan pour l'intégration technologique européenne (14-15 novembre).....	65
3. Remous suscités par des propos de Lord Chalfont sur un changement éventuel de la politique extérieure britannique (28 octobre - 3 novembre).....	66
4. Le séjour à Londres de M. Kiesinger, chancelier de la République fédérale d'Allemagne (23-25 octobre).....	69
5. Déclaration faite à Londres par le ministre des finances des Pays-Bas (30 octobre).....	72
6. Les entretiens belgo-britanniques à Londres (14 et 15 novembre)	73
 <u>Indonésie</u>	
Déclaration du ministre indonésien Malik sur les relations entre l'Indonésie et la Communauté européenne (27 octobre).....	74
 <u>Italie</u>	
1. Débat du Sénat sur les problèmes européens (17-19 octobre)....	75
2. Le président Saragat réaffirme la fidélité de l'Italie à l'Alliance atlantique et aux idéaux de l'Europe unie (11 septembre - 3 octobre).....	78
3. Echange de vues sur les problèmes européens entre le gouvernement italien et le Président Rey (14-15 novembre).....	80
4. Réactions favorables du gouvernement à la proposition de M. Wilson sur la collaboration technologique entre la Grande-Bretagne et l'Europe (15 novembre).....	81
5. M. Colombo, ministre du Trésor, souhaite une intensification de la coopération entre l'Europe et l'Amérique latine (20 octobre)...	82
 <u>Luxembourg</u>	
1. Déclaration de M. Grégoire, Ministre des Affaires étrangères, sur le développement des Communautés européennes (5 décembre)	84
2. Déclaration de M. Grégoire sur la politique étrangère du gouvernement (6 octobre).....	85
3. Déclaration de M. Grégoire à Vienne sur le sort des petits Etats dans les Communautés (7 novembre).....	86
 <u>Pays-Bas</u>	
1. Le point de vue gouvernemental sur l'intégration européenne dans les domaines de l'économie, de l'agriculture et des transports...	88
2. Point de vue de la commission permanente des Affaires étrangères sur l'intégration européenne (novembre).....	90

	<u>page</u>
3. La politique des structures agricoles (16 novembre).....	93
4. Questions parlementaires (octobre-novembre)	
- Comité de gestion.....	94
- Traité de non-prolifération.....	95
- Droit à l'ouverture de négociations des Etats qui ont présenté une demande d'adhésion à la Communauté.....	96
5. Visite officielle de M. Luns à Ankara (17 et 18 octobre).....	96

Suisse

Conférence de M. l'ambassadeur Weitnauer sur la position de la Suisse devant les grandes Communautés économiques internationales (11 décembre).....	97
---	----

II. Partis et personnalités politiques

1. Prise de position de la commission de l'agriculture du parti socialiste unifié italien sur la politique agricole commune (29 septembre-1er octobre).....	99
2. Le Congrès du parti travailliste approuve la politique européenne du Gouvernement britannique (1-4 octobre).....	99
3. L'opinion de M. Mendès-France sur la situation économique européenne et sur la candidature de la Grande-Bretagne (5 octobre)...	102
4. La rencontre des parlementaires français et allemands près de Munich (15-16 octobre).....	104
5. La politique européenne du parti conservateur au Congrès de Brighton (20 octobre).....	105
6. Débat entre MM. Mitterrand et Giscard d'Estaing sur la construction européenne (21 octobre).....	106
7. MM. Mitterrand, Maugein, Mollet, Soulié, Waldeck-Rochet, Lecanuet et le P. S. U. définissent leur politique européenne (17 octobre, 7 novembre).....	107
8. Prises de position de MM. Pisani, Giscard d'Estaing, Baumel et Buron sur l'adhésion britannique à la C. E. E. (17 octobre, 5 décembre).....	112
9. L'Europe dans les assises de l'U. N. R. - U. D. T. (5-25-26 novembre).....	116
10. Conférence des présidents et des secrétaires généraux des partis démocrates-chrétiens des six pays de la C. E. E. (5 novembre)	117
11. M. Rumor confirme l'engagement des partis démocrates-chrétiens européens en faveur de l'unité européenne (16 novembre)...	117
12. Les fédéralistes espagnols critiquent les négociations entre la C. E. E. et l'Espagne (17 novembre).....	119
13. Prise de position ferme du Xe Congrès national de la démocratie chrétienne italienne en faveur du processus d'intégration européenne (24-27 novembre).....	120

	<u>page</u>
14. Prise de position de M. Erhard, ancien chancelier de la République fédérale d'Allemagne, sur la politique européenne (24 novembre).....	124
15. M. Hallstein, ancien président de la Commission de la C. E. E., se prononce pour des relations plus étroites avec les pays scandinaves (18 décembre).....	125
16. Interview de M. Snoy et d'Oppuers sur les problèmes posés par l'adhésion de la Grande-Bretagne (23 décembre).....	125

III. Organisations et groupes d'intérêt

1. La sidérurgie française redoute les conséquences de l'adhésion britannique à la C. E. E. (2 octobre).....	127
2. Prises de position belges sur la politique agricole commune (octobre).....	127
3. Prises de position de la Fédération des industries (octobre-décembre).....	131
4. Réactions allemandes aux déclarations de M. Mansholt, vice-président de la C. E. E., sur la politique des structures (20 octobre).....	132
5. Position des organisations patronales et des centrales syndicales néerlandaises à l'égard de l'accession de la Grande-Bretagne et des autres pays de l'A. E. L. E. à la C. E. E. (1er novembre).....	134
6. Les travailleurs luxembourgeois et l'Europe (18-19 novembre)...	135
7. Réactions des Chambres de commerce néerlandaises aux propositions de la Commission européenne relatives aux tabacs (11 décembre).....	136
8. La Confédération italienne des exploitants agricoles réaffirme la nécessité d'un ajoutement des prix agricoles de la Communauté (13-14 décembre).....	136
9. L'industrie allemande et l'élargissement de la Communauté européenne (12 décembre).....	138

Sur le plan communautaire et international

I. Institutions communautaires

1. Réactions sur les résultats de la réunion du Conseil de Ministres des 18-19 décembre 1967 concernant les négociations d'adhésion à la C. E. E. :	
- Le Président de la Commission des Communautés européennes	140
- Allemagne, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Scandinavie, Petite zone de libre-échange (20 décembre 1967 - 3 janvier 1968).....	141

2. Conférences de presse de M. Mansholt sur les problèmes agricoles européens (4-5-25 octobre).....	163
3. M. Deniau parle de la politique commerciale des Six (17-18 décembre).....	164

II. Mouvements, organisations et personnalités

1. Le mouvement international des intellectuels catholiques prend position sur la construction de la Communauté européenne (octobre).....	166
2. Réunion d'étude à Trieste sur les relations entre la Communauté européenne et les pays de l'Est (27-30 septembre).....	167
3. Les problèmes européens discutés au Congrès des journalistes européens (9-12 octobre).....	171
4. Conférence de la C.G.I.L. - C.G.T. sur les problèmes de l'unité syndicale au niveau européen (13-15 octobre).....	172
5. La Fédération Bancaire de la C.E.E. et le marché européen des capitaux (20 octobre).....	174
6. Discours sur l'intégration européenne prononcés par MM. Chalfont, Hallstein et Luns à l'occasion du vingtième anniversaire de la création du Mouvement européen (11 novembre).....	176
7. L'Union des industries de la Communauté et la politique économique européenne (6 novembre).....	179
8. Déclarations du Mouvement européen et de l'Action européenne fédéraliste (18-19 et 30 novembre).....	181
9. Assemblée de la paysannerie de la C. E. E. à Düsseldorf (24-26 novembre).....	183
10. Conférences de l'Internationale socialiste (10-13 octobre, 9 décembre).....	187
11. Proposition de "Europe-Union Deutschland" en vue de l'élargissement de la Communauté européenne (12 décembre).....	190

DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

1. Questions politiques et institutionnelles.....	1/B
2. Questions économiques.....	6/B
3. Questions financières et monétaires.....	10/B
4. Concurrence.....	11/B

5. Questions sociales.....	13/B
6. Agriculture.....	15/B
7. Transports.....	17/B
8. Energie.....	19/B
9. Recherche et culture	21/B
10. Pays et territoires associés.....	23/B
11. Relations extérieures.....	24/B
12. Défense	28/B
13. Questions juridiques.....	30/B

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

Sur le plan national

I - PARLEMENTS ET GOUVERNEMENTS

Allemagne

1. Débats au Bundestag

L'aide aux pays en voie de développement

Dans une déclaration gouvernementale relative à l'aide aux pays en voie de développement (1), M. Wischnewski, ministre de la Coopération économique, a déclaré, le 11 octobre 1967 devant le Bundestag, qu'en dépit des difficultés d'ordre budgétaire la politique d'aide aux pays en voie de développement devait avoir la priorité.

Le service de la Coopération doit être étendu à 2.000 agents. A l'heure actuelle, 1.100 membres de ce service travaillent dans 25 pays différents. En ce qui concerne le montant de l'aide accordée, la République fédérale vient en quatrième position après les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne et en septième position si l'on considère le montant de l'aide accordée par rapport au revenu national. La règle voudrait que chaque pays affecte 1 % du revenu national à l'aide au développement; l'Allemagne y a consacré l'année dernière 0,81 %.

M. Wischnewski a déclaré que la République fédérale était prête à coopérer de manière concrète avec les pays d'Europe orientale dans le domaine de l'aide aux pays en voie de développement si des possibilités s'offraient en ce sens. C'est devant un hémicycle presque vide que le ministre fédéral a répondu, par l'intermédiaire de la déclaration gouvernementale, aux interpellations des trois groupes parlementaires.

Le ministre a souligné que l'aide au développement faisait partie de l'image d'après laquelle on juge l'Allemagne à l'étranger et qu'elle permettait de présenter l'Allemagne sous un jour favorable. Les pays qui se trouvent au seuil de l'âge industriel constituent pour l'Allemagne une source importante de débouchés pour l'avenir. L'un des grands objectifs de la politique allemande en matière de développement doit être d'ouvrir ces marchés dans les deux sens. La politique d'aide aux pays en voie de développement a souvent préféré la voie à l'économie allemande, frayé un chemin à l'industrie alle-

(1) Interpellation des groupes CDU/CSU et SPD sur la politique d'aide au développement du gouvernement fédéral (imprimé V/1978). Interpellation du groupe FDP sur la politique d'aide au développement (imprimé V/2144).

mande et jeté les bases d'une intensification des relations commerciales. Au cours des quatre dernières années, les exportations allemandes vers les pays en voie de développement se sont accrues de 41 %.

A propos de l'aide allemande, M. Wischnewski a déclaré que dans l'éventualité où certains pays tenteraient d'exploiter la division de l'Allemagne, le gouvernement fédéral ne se laisserait pas forcer la main. L'Allemagne accorde une attention constante et particulière aux efforts entrepris par les pays en voie de développement. D'une manière générale, l'aide est strictement liée à des projets bien définis, et son utilisation soumise à un contrôle.

Répondant aux critiques selon lesquelles cette procédure serait très longue, le ministre a déclaré que seuls les bons projets méritaient d'être soutenus et que c'était la raison pour laquelle à présent tous les projets en cours étaient soumis à un contrôle. Le gouvernement fédéral a l'intention de mettre très clairement en discussion à Bruxelles et à Paris le problème soulevé par le fait que l'économie allemande participe de manière insuffisante aux marchés conclus dans le cadre du Fonds européen de développement, dont 34 % des recettes proviennent de la République fédérale alors que ses dépenses ne bénéficient que pour 10 % aux entreprises allemandes.

M. Brück, député SPD, a critiqué la politique de la manne céleste précédemment pratiquée en vertu du principe selon lequel la République fédérale serait le seul représentant de l'Allemagne. Ce n'est pas au Burundi, a-t-il ajouté, que se décidera la réunification allemande. Il faut réagir contre certaines tentatives de pressions et pouvoir aussi dire non à l'occasion. M. Brück a souhaité que l'on fasse des choix parmi les projets d'aide au développement.

Pour M. Ertel, député FDP, la politique d'aide au développement est une politique sociale à l'échelle mondiale; l'orateur a rendu hommage d'une manière générale au travail accompli par l'ancien ministre du Développement, M. Scheel (FDP). M. Kahn-Ackermann, député socialiste, a recommandé, d'une part, une certaine prudence dans l'évaluation des efforts accomplis par les pays en voie de développement et, d'autre part, l'emploi de critères qui ne soient pas trop rigides.

De l'avis de M. Leisler Kiep (CDU-CSU), il conviendrait de charger un institut spécial du financement des projets importants. M. Hellige, député FDP, a traité des problèmes liés à la sécurité sociale des personnes employées au titre de l'aide au développement, problèmes qui avaient déjà été évoqués par M. Wischnewski. Le problème majeur est posé par la réintégration de ces personnes dans l'économie nationale à leur retour, laquelle n'est assurée que pour les agents de la fonction publique.

Le 15 octobre 1967, au cours d'une déclaration radio-diffusée, M. Wischnewski a souligné que le gouvernement fédéral ne ferait aucune concession en ce qui concerne l'aide au développement si d'aucuns s'avisait d'exploiter la division de l'Allemagne au détriment de la République fédérale. Il est arrivé que

l'on nous dise, a déclaré le ministre : "Si vous ne nous accordez pas l'aide demandée, nous nous tournerons vers l'autre partie de l'Allemagne", à la suite de quoi on s'est montré disposé à agir sans que les conditions matérielles nécessaires soient peut-être toujours remplies.

Le ministre a annoncé que le contrôle des projets d'aide au développement aboutirait à l'établissement d'une liste des projets comportant une appréciation positive et d'une liste des projets comportant une appréciation négative. En ce qui concerne la coopération avec les pays de l'Est dans le domaine de l'aide au développement, le ministre a estimé qu'un certain nombre de pays de l'Europe de l'Est et du Sud-Est étudiait avec un réel intérêt l'opportunité d'une coopération avec la République fédérale dans les pays tiers.

Politique extérieure et politique européenne (13 et 26 octobre et 15 décembre)

Le 13 octobre 1967, un débat consacré à la politique extérieure et à la politique européenne a eu lieu au Bundestag (1). En ce qui concerne la partie consacrée à la politique européenne, ce débat aura été celui des professions de foi.

M. Brandt a constaté "avec satisfaction" que depuis le débat du 22 février 1967 les Communautés européennes avaient accompli des progrès. Il a rendu hommage à l'action du professeur Hallstein et ajouté que les demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège, ainsi que la candidature de la Suède, confirmaient l'évolution favorable de la C. E. E. "Nous estimons", a déclaré M. Brandt, "que l'occasion historique de progresser vers l'Europe ne doit pas être manquée et espérons que les pays ayant fait acte de candidature sont prêts à collaborer sans réserves à la construction d'une Europe unie".

M. Brandt a poursuivi "qu'outre le développement interne de la Communauté économique européenne en vue de la réalisation de l'union économique et de l'élargissement des Communautés, l'ordre du jour comprendra également la fusion des trois Communautés européennes. Si nos partenaires suivent les propositions du président allemand du Conseil, l'entrée de la Grande-Bretagne et des autres pays membres de l'A. E. L. E. n'en sera pas rendue plus difficile mais au contraire plus aisée" ... "Pour le gouvernement fédéral, il n'existe aucune contradiction entre, d'une part, les efforts qu'il entreprend en vue de la réalisation de l'unité des pays d'Europe occidentale et, d'autre part, l'objectif de la coopération avec l'Europe de l'Est. Il s'agit toujours de renforcer les Communautés européennes tant sur le plan économique que sur le plan politique. Mais la puissance accrue de l'Europe unie doit contribuer à faciliter le dialogue entre l'Europe occidentale et l'Europe de l'Est en vue

(1) Motion concernant les résolutions du Comité d'action pour les Etats unis d'Europe (CDU/CSU, SPD, FDP), Imprimé V/2157

de jeter les bases d'une coopération fondée sur des intérêts équilibrés et faisant abstraction des différences entre les systèmes politiques.

La coopération entre les Etats d'Europe et la réalisation de leur unité correspondent à la logique de notre temps et personne ne pourra à la longue s'y soustraire. En mettant en commun les forces des différents peuples européens - qui sont limitées - nous pourrions assurer à l'Europe une bonne position dans le monde à venir. Ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra faire entendre sa voix avec la vigueur nécessaire.

Après des années de stagnation, la conférence au sommet qui s'est tenue en mai dernier à Rome a redonné vie à l'idée de la coopération politique européenne. Le gouvernement fédéral espère qu'il y aura bientôt une nouvelle conférence de ce genre. M. Brandt a ajouté qu'il n'y avait aucune raison de modifier cette politique. Le gouvernement tout entier est favorable à une politique placée sous le signe de la paix, de la détente et de la coopération.

Le ministre fédéral des affaires étrangères a ensuite abordé le thème des armes nucléaires et déclaré à ce propos : "La République fédérale continue à adopter une attitude constructive à l'égard de la non-dissémination des armes nucléaires. Elle préconise la conclusion d'un traité acceptable à l'échelle mondiale. Non seulement ce traité ne doit pas faire obstacle à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire mais il conviendrait qu'il l'encourageât. Les engagements pris par les parties en présence devront être autant que possible également répartis. Il importera de mettre en évidence la relation existant entre un tel traité et des mesures d'une portée plus large en ce qui concerne le contrôle des armements et leur réduction. Il s'agira également de ne pas rendre plus difficile l'adaptation à l'évolution de la science et de la technique. Enfin, le traité sur la non-dissémination des armes nucléaires ne devra pas porter atteinte à la sécurité. Il s'est avéré qu'il ne s'agit pas là d'un point de vue spécifiquement allemand".

Le ministre des Affaires étrangères a alors abordé la question de la politique à l'égard des pays de l'Est qui a "suscité beaucoup d'intérêt à l'Ouest et dans les pays neutres". "Grâce à nos propres efforts et au soutien de nos amis, il n'est plus personne pour ajouter foi à ceux qui affirment que la République fédérale d'Allemagne est un fauteur de troubles ou un obstacle à la détente. On note un changement réel de climat dans ce domaine. Les accusations selon lesquelles la République fédérale préparerait une agression, serait impérialiste, mettrait la paix en danger, et d'autres affirmations de ce genre, ne trouvent plus aucune résonance. Vouloir les gonfler ne peut par conséquent que faire douter encore davantage de la loyauté de celui qui manifeste cette volonté.

Aucune propagande ne pourra dénier le fait que la République fédérale d'Allemagne est prête à normaliser ses relations avec tous les pays de l'Europe de l'Est et du Sud-Est, à développer et à améliorer ses relations avec l'Union soviétique sans exclure pour autant le problème de la division de l'Allemagne.

Nous finirons par arriver à un point où il deviendra encore plus évident qu'aujourd'hui qu'il dépend uniquement de la bonne volonté des dirigeants des puissances de l'Est et non pas de l'attitude du gouvernement fédéral que le climat de détente s'améliore en Europe, que ce soit grâce à la réalisation de progrès concrets ou grâce à la conclusion de traités, d'accords ou de conventions. Le fait que la République fédérale est prête à se laisser prendre au mot est une réalité que l'on ne pourra pas non plus ignorer éternellement en Allemagne de l'Est.

Le gouvernement fédéral a toutes les raisons de s'en tenir patiemment à une politique de bonne volonté constructive, de ne pas se bercer d'illusions mais aussi de ne se laisser détourner de cette politique par aucune manœuvre perturbatrice. Il importera que le Bundestag, ainsi qu'il l'a fait en approuvant la déclaration gouvernementale du 13 décembre 1966, continue à manifester un large accord à l'égard de cette politique.

Intervenant dans le débat de politique étrangère, M. Rainer Barzel, président du groupe CDU/CSU, a insisté sur la nécessité de "relancer l'idée européenne" et de promouvoir la "coopération atlantique". Il a fait observer que les économies des six pays de la C.E.E. étaient aujourd'hui si étroitement imbriquées qu'aucun membre ne pourrait plus se libérer de ces liens sans subir des préjudices. Recourant à une expression imagée, M. Barzel a comparé l'Europe à "une omelette faite de six oeufs auxquels personne ne parviendra plus à redonner leur individualité".

Abordant le problème de l'élargissement de la C.E.E., M. Barzel a déclaré : "Nous souhaitons et demandons que des conversations concrètes s'engagent rapidement avec les pays ayant fait acte de candidature. Nous espérons, a poursuivi M. Barzel en faisant allusion à de Gaulle, "que personne ne leur dira non à la porte ou autour de la table ronde". L'adhésion de pays comme la Grande-Bretagne et le Danemark modifiera sans aucun doute le caractère de la Communauté. M. Barzel a également posé la question suivante, qui donnait d'ailleurs le ton de ce débat parlementaire : "Le caractère de la Communauté européenne ne serait-il pas également modifié si les demandes d'adhésion étaient rejetées ?" Sous les applaudissements de l'Assemblée, le représentant du groupe CDU a ajouté : "Nous avons à notre portée la possibilité de créer le plus grand marché du monde et de pouvoir ainsi faire preuve de compréhension à l'égard des pays membres. Si nous voulons que notre pays demeure un pays moderne, nous devons vouloir l'Europe.

Tout en étant favorable à l'élargissement de la Communauté économique vers l'Ouest, la République fédérale reste ouverte à l'Est et "prête à coopérer", ce qui est parfaitement en accord avec les vues des "syndicats et des partis" des six pays de la C.E.E., a encore ajouté M. Barzel.

M. Walter Scheel, premier orateur de l'opposition à prendre la parole, a estimé que les contours de la politique extérieure étaient actuellement très flous et qu'il importait de les mieux définir "afin que la République fédérale

puisse jouir d'un plus grand crédit au dehors". Deux fois interrompu par des questions posées par MM. Helmut Schmidt et Walther Leisler Kiep, M. Scheel a ensuite déploré le fait que les libéraux n'aient pas été informés à temps de la déclaration de M. Brandt. Il a affirmé qu'il existait des incompatibilités entre la politique de défense de la grande coalition et sa politique à l'égard des pays de l'Est. "Le gouvernement fédéral n'est pas prêt à adapter sa politique de défense à sa politique à l'égard des pays de l'Est". Pour M. Scheel, il est aberrant que le gouvernement fédéral persiste à vouloir posséder des vecteurs atomiques alors qu'il n'a pas accès aux armes atomiques, qu'il ne souhaite pas en avoir et n'aura jamais aucune chance d'entrer dans le club atomique. A cet égard, la politique de paix du gouvernement fédéral demeure incompréhensible. "Il est impossible de distinguer des objectifs véritables dans toute la politique européenne du gouvernement", a déclaré M. Scheel. Il existe seulement un certain nombre d'accords verbaux mais l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard de la France et de la Grande-Bretagne donne lieu à de fausses interprétations. "Nous ne devons pas nous laisser impressionner par les à-coups de la politique et les marchandages ayant lieu dans différents pays". Le retour aux idées nationalistes n'est pas le seul fait de la France. "L'enthousiasme général a disparu pour faire place à une atmosphère glacée." Mais la résignation est "un grave défaut en politique. "Seule la perspective d'appartenir un jour à une Europe unie sur le plan politique et puissante sur le plan économique ne trouble pas l'espoir de notre jeunesse".

Parlant au nom du SPD, M. Karl Mommer a plaidé chaleureusement en faveur de l'admission de la Grande-Bretagne et d'autres pays membres de l'A. E. L. E. dans la Communauté. Il a mentionné l'expansion économique et le fait que lors des négociations Kennedy et des discussions relatives à la monnaie de réserve, l'Europe a commencé "à parler à l'unisson". La possibilité d'éliminer le défaut dont était entâchée la C. E. E. dès le départ et celle de combler le fossé qui la sépare de l'EFTA ont une importance historique, a ajouté M. Mommer.

"Le gouvernement de M. Wilson est indissolublement lié à la politique d'adhésion au Marché commun", a déclaré M. Mommer. Le groupe SPD souhaite que le gouvernement fédéral use de toute son influence pour rendre possible l'adhésion de la Grande-Bretagne. A ce sujet, M. Mommer a lancé l'avertissement suivant au gouvernement et à la nation : "Il ne s'agit pas pour le gouvernement fédéral d'être favorable" à l'admission de la Grande-Bretagne mais il s'agit pour lui de mettre en oeuvre les moyens dont il dispose pour que celle-ci devienne effective. Le gouvernement fédéral doit faire comprendre au gouvernement français que l'élargissement des Communautés présente un intérêt vital pour la République fédérale et qu'il constitue un objectif de la plus haute importance.

De l'avis du député SPD, "les relations franco-allemandes sont si solides qu'elles peuvent fort bien supporter quelques secousses". De telles secousses peuvent se produire non seulement lorsque de Gaulle, sans la moindre réserve parle et agit d'une manière qui nous déplaît mais également lorsque renonçant à lâcher pied devant notre ami, nous exposons avec franchise nos opinions et

défendons nos intérêts. "L'Angleterre est mûre pour entrer dans le Marché commun" a déclaré M. Mommer. Si la candidature de la Grande-Bretagne était rejetée une deuxième fois, celle-ci s'éloignerait de l'Europe pour se rapprocher des Etats-Unis." Nous obtiendrions alors un effet contraire à celui que nous souhaitons obtenir, à savoir faire de l'Europe un partenaire à la mesure des Etats-Unis.

Trois heures après l'ouverture du débat, M. Peter Blachstein, député SPD de Hambourg, le quatrième orateur à prendre la parole à propos de la déclaration du ministre des Affaires étrangères a exposé les raisons qui avaient amené son groupe à demander la suspension de l'aide économique et militaire à la Grèce "jusqu'à ce que les libertés démocratiques y soient rétablies".

Intervenant au cours du débat, le Chancelier Kiesinger a souligné que des divergences sensibles existaient entre le gouvernement fédéral et le gouvernement français quant à la manière d'envisager les relations avec les Etats-Unis et la demande d'adhésion de l'Angleterre. M. Kiesinger s'est refusé à suivre les conseils du député socialiste M. Mommer selon lequel il conviendrait d'adopter une attitude plus "dure" vis-à-vis de de Gaulle en ce qui concerne l'adhésion de l'Angleterre. Semblable méthode serait absolument inefficace. Il s'agit en revanche d'être aussi persuasif que possible.

Le Chancelier Kiesinger a ensuite expliqué la tactique que l'Allemagne entend suivre lors des négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne. Il importe avant tout de réunir les Six membres de la C.E.E. autour d'une table et d'éviter tout éclat. Pour que le Royaume-Uni puisse adhérer au Marché commun, il ne suffit pas que cinq des Etats membres y soient favorables. Il faut donc mener la "discussion technique" avec la Grande-Bretagne de façon que les Six demeurent à la table des négociations. Dans le cas contraire, les négociations seraient vouées à l'échec dès le départ. Le projet d'un "plan progressif" a été examiné par tous les gouvernements intéressés. L'achèvement de l'unité européenne demeure, malgré tous les retards, les déceptions et les contre-coups qui sont intervenus jusqu'à présent, l'oeuvre maîtresse de notre siècle.

M. Kurt Birrenbach (CDU) a plus spécialement analysé les aspects politiques, économiques et technologiques d'une coopération européenne élargie. "Une Europe unie peut s'ouvrir aux pays de l'Est, jeter un pont au-dessus de la ligne de démarcation entre l'Est et l'Ouest en sorte qu'à l'avenir on puisse envisager la fin de la division de la Grande Europe."

Poursuivant son exposé le député CDU a commenté en ces termes les négociations de Genève sur la limitation des armements nucléaires : "La République fédérale a toujours déclaré qu'elle approuvait pleinement le principe selon lequel l'emploi d'armes nucléaires ne doit pas être étendu à de nouveaux Etats. Dans le cadre du traité de Paris, elle a renoncé à la production de ces armes. Cependant, nous tenons à ce que nos droits essentiels soient respectés en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'atome et la sécurité militaire."

A la suite des discussions du Conseil de ministres à Luxembourg, M. Brandt, ministre des Affaires étrangères, a fait la déclaration suivante le 26 octobre 1967 devant le Bundestag :

"... Des informations contradictoires et sujettes à erreurs ont été publiées sur les discussions du Conseil de ministres à Luxembourg. Des doutes ont été exprimés en ce qui concerne la question de savoir si le gouvernement fédéral maintenait la ligne qu'il avait suivie jusqu'à présent en matière de politique européenne. De tels doutes ne sont pas justifiés." Le gouvernement fédéral s'en tient à la politique qu'il a exposée dans sa déclaration gouvernementale du 13 décembre 1966, au cours du débat de politique européenne du 21 février 1967 au Bundestag, et dans la déclaration gouvernementale du 13 octobre 1967. Cela signifie que nous sommes pour l'élargissement de la Communauté européenne et que nous faisons des efforts énergiques en ce sens sans pour autant vouloir compromettre inutilement ce qui a été acquis.

Les ministres des Affaires étrangères se sont félicités de l'avis émis par la Commission européenne, le 29 septembre, avis qu'ils ont apprécié dans l'ensemble. Il a été à nouveau précisé que la procédure d'admission de nouveaux Etats membres conformément à l'article 237 du traité instituant la C. E. E. n'avait pas à être engagée puisqu'elle l'était déjà effectivement depuis le mois de juillet dernier, date à laquelle la Commission a été invitée à formuler un avis.

A Luxembourg aucun ministre n'a formulé d'objections importantes en ce qui concerne l'élargissement de la Communauté - ou, plutôt, aussi longtemps que les traités n'auront pas été unifiés - des Communautés.

.....

Au cours du Conseil de ministres, la question a été également soulevée de savoir si le caractère de la Communauté serait altéré de manière fondamentale par l'adhésion de nouveaux membres et si la réalisation de l'union économique en serait retardée. Les Français ont répondu par l'affirmative, car ils craignent un changement radical dans les objectifs, les caractères et les méthodes qui sont propres à la Communauté. Les cinq autres partenaires estiment, bien qu'à des degrés divers, qu'il en résulterait assurément certaines modifications d'ordre quantitatif et qualitatif mais qu'elles ne seraient pas de nature à mettre en cause le caractère même de la Communauté.

.....

J'ai déjà eu l'occasion à Luxembourg d'attirer l'attention sur le fait que ce n'est certainement qu'en engageant des discussions avec la Grande-Bretagne que des solutions satisfaisantes pourront être trouvées aux problèmes techniques qui se posent, et cette constatation vaut également pour les autres candidats à l'entrée dans le Marché commun. C'est pourquoi, à notre avis, les Six ne pourront pas présenter un avis définitif sur ces questions sans avoir

entamé des discussions et des négociations avec les Anglais; ceci vaut aussi, bien entendu, pour les autres pays ayant fait acte de candidature.

C'est dans le cadre de ces préoccupations que la France a également exprimé l'avis selon lequel la Grande-Bretagne devra rétablir l'équilibre de sa monnaie et de son économie avant d'entrer dans la C. E. E. Le gouvernement fédéral estime que les Six doivent continuer à examiner de manière approfondie toutes les questions d'ordre technique. Mais on parviendra rapidement à la constatation selon laquelle il est impossible de poursuivre une discussion profitable sans la participation du principal intéressé. Il nous paraît également inadmissible de poser à la Grande-Bretagne des conditions plus sévères que celles que se sont imposés mutuellement les Six lors de la signature du traité instituant la C. E. E. Par ailleurs, il est vraisemblable qu'à elle seule l'ouverture d'entretiens entre la Grande-Bretagne et les Six contribuera déjà à influencer de manière favorable la solution des problèmes économiques et monétaires de la Grande-Bretagne.

Les réserves et les objections formulées par la France n'ont pas été une surprise pour nous, surtout venant après les déclarations faites par le Chef de l'Etat français lors de la visite qu'il effectua en juillet dernier à Bonn. Au cours des entretiens que j'ai eus avec le ministre des Affaires étrangères français à Paris au début de la semaine dernière, M. Couve de Murville s'est borné à déclarer que la France n'élevait aucune opposition de principe à l'adhésion de la Grande-Bretagne. Notre but est naturellement de contribuer à dissiper les réserves formulées du côté français et de faire comprendre en même temps nos propres intérêts et nos propositions ...

En ce qui concerne les entretiens de Londres, le Chancelier Kiesinger a fait la déclaration suivante :

.....

"Notre entretien a porté principalement sur le désir de la Grande-Bretagne d'adhérer aux Communautés européennes. Le Premier ministre et les autres membres du gouvernement, avec lesquels j'ai conversé, ont à nouveau exposé leurs points de vues de manière explicite. Ils m'ont dit que leur pays avait pris une décision définitive que l'on pourrait presque qualifier de révolutionnaire. Ce n'est pas uniquement pour des raisons d'ordre économique que la Grande-Bretagne souhaite adhérer aux Communautés européennes. On peut même dire que les raisons d'ordre politique l'emportent. La Grande-Bretagne est prête à accepter l'ensemble de ce qui est résulté des traités de Rome et à y apporter son entière collaboration. Les membres du gouvernement britannique nous ont presque adjuré de ne pas perdre cette grande chance que constitue la conversion définitive de l'Angleterre à la construction européenne.

J'ai assuré à mes interlocuteurs britanniques - avec d'autant plus d'insistance que nos entretiens suivaient le dernier débat au Bundestag - que nous envisageons l'entrée de la Grande-Bretagne dans les Communautés européennes et

que nous y aspirions également dans la perspective d'une union politique dont la réalisation est hautement souhaitable. Je me suis efforcé de leur faire comprendre que l'attitude qui avait été jusqu'ici la nôtre n'était pas due à un manque d'intérêt, à une certaine crainte ou à une certaine hésitation née par exemple des relations franco-allemandes. J'ai essayé d'expliquer notre point de vue selon lequel il est nécessaire d'utiliser les méthodes qui paraissent les plus propres à nous garantir le résultat recherché, c'est-à-dire l'unanimité entre les Six et l'accord de la France.

.....

Mes interlocuteurs ont témoigné une compréhension totale pour notre intention de vouloir agir en sorte que tous les partenaires puissent se dire satisfaits de la procédure suivie, c'est-à-dire l'organisation dans une première phase de discussions entre les Six. Certes les membres du gouvernement britannique ont exprimé des inquiétudes au sujet de la durée de cette phase de discussions qui ne devrait pas se prolonger indéfiniment. Il faudrait prévoir, ont-ils estimé, un laps de temps raisonnable, après lequel on en viendrait à examiner sérieusement la question de l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne, à quoi j'ai répondu que je me ralliais entièrement à leur point de vue.

Je ne dissimulerai pas que la situation me paraît préoccupante. Mais je ne voudrais pas non plus me laisser aller à dramatiser un peu les choses, comme d'aucuns l'ont fait. Il est incontestable que la situation est confuse et compliquée mais, aussi longtemps que durera la phase des discussions actuellement en cours entre les Six, nous pouvons seulement faire valoir notre point de vue avec toute l'énergie et l'habileté nécessaires. Nous devons également veiller à ne pas provoquer inconsidérablement une crise dans les Communautés et nous devons également faire en sorte que nos relations, tant avec nos amis français et anglais qu'avec les autres pays souhaitant adhérer aux Communautés européennes, ne soient pas détériorées.

Trois jours avant la session décisive du Conseil de ministres à Bruxelles, consacrée à l'ouverture des négociations relatives à l'adhésion de nouveaux membres à la C.E.E., le Bundestag et le gouvernement ont souligné à nouveau, le 15 décembre 1967, à Bonn, leur ferme volonté de voir s'élargir la C.E.E.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Brandt, a déclaré notamment :

"Il sera difficile de parvenir à un accord en ce qui concerne le passage à la dernière étape du Marché commun, aussi longtemps que les problèmes posés par de nouvelles adhésions n'auront pas été résolus."

Selon le ministre fédéral allemand des Affaires étrangères, l'esprit communautaire risquerait d'être détérioré si l'impression venait à prévaloir que l'un des gouvernements essaye d'imposer sa loi. C'est pourquoi M. Brandt

a prié instamment la France de ne pas trop compliquer sa propre tâche ni celle de ses partenaires. Il a assuré que le gouvernement allemand essaierait, au sein du Conseil de ministres, de faire en sorte qu'une décision conforme aux dispositions du traité soit prise en ce qui concerne l'ouverture de négociations avec l'Angleterre, l'Irlande, le Danemark et la Norvège.

En ce qui concerne la question fondamentale de savoir si une telle décision doit être prise à l'unanimité ou simplement à la majorité des membres, la majorité simple est suffisante pour les décisions procédurales. Mais on peut estimer que la décision d'entamer les négociations officielles serait déjà un bon commencement. Il y a six ans, l'ouverture de telles négociations avait été décidée à l'unanimité sans qu'on ait toutefois déterminé si l'unanimité était requise. Pour sa part, M. Brandt incline à penser que l'unanimité n'est pas nécessaire pour décider l'ouverture de négociations. En définitive, seule la Cour de Justice européenne serait en mesure de trancher la question, mais il est exclu que l'on veuille engager une action de ce genre.

M. Brandt a mis l'accent sur le fait que le gouvernement fédéral s'efforcera, le 19 décembre à Bruxelles, d'obtenir la mise aux voix de la recommandation de la Commission visant à l'ouverture de négociations avec l'Angleterre. Le gouvernement allemand votera pour l'ouverture des négociations. Le président du Conseil devra alors constater le nombre des suffrages exprimés en faveur de celle-ci et celui des oppositions. Si l'on n'en venait pas à cette éventualité, la "situation" serait alors "très grave", et elle devrait être examinée dans le cadre de conversations bilatérales et multilatérales et également de discussions à cinq.

Le point de vue de la France diffère de manière décisive de celui de ses partenaires dans la mesure où elle exige que les négociations ne s'engagent que lorsque la Grande-Bretagne remplira les conditions matérielles, les Cinq sont au contraire d'avis que ce n'est qu'au travers des négociations que l'on pourra se faire une idée sur la question de savoir si la Grande-Bretagne réunit ou non les conditions nécessaires en vue de son adhésion. La France n'a pas le droit, a déclaré le ministre, d'empêcher ses partenaires de se forger une opinion et de prendre des mesures qui sont contraires à l'objectif de l'élargissement de la Communauté qui est inscrit dans le traité.

M. Brandt a fait savoir que le gouvernement britannique - ainsi que le lui avait laissé clairement entendre le Premier ministre M. Wilson - voulait maintenant seulement être fixé sur la question de savoir s'il y aurait ou non des négociations officielles. Le ministre a conclu en déclarant qu'il "n'y allait pas seulement du sort de quatre candidatures mais de celui de la Communauté elle-même".

M. Fűrler, député CDU/CSU, a remercié M. Brandt de son exposé. Il a ajouté que son groupe était partisan de l'adhésion de la Grande-Bretagne et de l'ouverture des négociations. L'opinion publique ne comprendrait pas, si l'on

n'entamait pas les discussions avec l'Angleterre, d'autant plus que l'ouverture des négociations n'implique aucunement une approbation à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

M. Borm, député FDP, a estimé que la C.E.E. était déchirée par un véritable conflit. Le président de Gaulle agit dans un esprit contraire au traité. Il est inadmissible que tout progrès soit entravé par la volonté d'un seul homme.

M. Apel, député SPD, a condamné "avec énergie" l'attitude de de Gaulle, mais il a estimé qu'il importait de maintenir la C.E.E. en état de fonctionnement. Quoiqu'il arrive, la République fédérale aura accompli son devoir.

M. Metzger, député SPD, a qualifié les déclarations du Chef de l'Etat français, selon lesquelles la Grande-Bretagne ne serait pas en mesure, sur le plan économique et monétaire, d'entrer dans la C.E.E., d'affirmation gratuite qui demande au moins d'être vérifiée et exigé que la Commission engage à cet effet de nouvelles conversations exploratoires avec la Grande-Bretagne.

M. Brandt est intervenu devant le Bundestag à la suite d'une motion commune du groupe CDU/CSU et du groupe SPD demandant qu'une "décision conforme au traité" soit prise en ce qui concerne les négociations relatives aux candidatures de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège. Au cours des dernières semaines, les parlementaires de la CDU, et plus encore ceux du SPD, ont vu avec une impatience croissante le gouvernement de M. Kiesinger et son ministre des Affaires étrangères jouer le rôle d'intermédiaire entre Paris et Londres, sans pour autant donner une forme précise à leurs critiques.

M. Mommer, vice-président du Bundestag (SPD), l'un des censeurs les plus sévères de l'attitude du Général de Gaulle, en ce domaine, a déclaré en présentant la motion que le Chef de l'Etat français n'avait plus son mot à dire, étant donné que les Cinq avaient décidé à Bruxelles la mise à l'ordre du jour de la question des négociations relatives aux candidatures au Marché commun. C'est pourquoi le Parlement s'abstiendrait de présenter une demande formelle à M. Brandt.

Politique agricole

Les risques financiers entraînés par les charges supportées par le Bund en relation avec la politique agricole de la C.E.E. constituent un problème particulier dans le cadre des prévisions budgétaires pluriannuelles, a déclaré M. Strauss, ministre fédéral des Finances, le 24 octobre 1967 devant le Bundestag à Bonn, à l'occasion de la présentation du budget fédéral pour l'exercice 1968 et la loi fiscale rectificative de 1967.

En raison du système d'interventions automatiques et de restitutions à l'exportation qu'elles impliquent, les organisations de marché déjà en place entraînent des dépenses de plus en plus lourdes dont le montant, du fait même de cette évolution permanente, incite les plus vives inquiétudes. L'institution de nouvelles organisations de marché ou la prise de nouvelles décisions du Conseil de ministres de la C.E.E., en ce qui concerne la fixation des prix agricoles, pourrait conduire dans ce domaine à un accroissement des dépenses dépassant les bornes de l'imagination.

Le plan budgétaire n'a pu tenir compte que des conséquences prévisibles des organisations de marché déjà instituées ou envisagées dans le cadre de la C.E.E. L'expérience a montré que des décisions en matière de politique agricole - notamment les décisions concernant les prix - ne tenaient pas suffisamment compte de l'ensemble de la situation. Ces décisions encouragent la surproduction et ont déjà entraîné dans différents domaines un accroissement inopportun de la production. Grâce au système des interventions obligatoires, les producteurs peuvent accroître leur production sans courir relativement aucun risque. Mais pour les Etats membres, et pour la République fédérale en particulier, les augmentations de la production représentent des charges croissantes. A ce sujet, le ministre a cité l'exemple de la montagne de beurre. Les coûts entraînés par le stockage, le roulement des stocks et l'exportation du beurre sont déjà en partie supérieurs à la valeur du produit lui-même. Une telle politique ne peut être poursuivie indéfiniment. C'est pourquoi il faudrait qu'à l'avenir les décisions du Conseil de ministres de la C.E.E., en matière de politique agricole, s'insèrent dans un cadre qui soit acceptable pour les Etats membres. Puisque le règlement concernant le financement de la politique agricole vient de toutes façons à expiration en 1969, le nouveau règlement devra être révisé en vue de parvenir, dans le domaine de l'agriculture, à une solution judicieuse non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan commercial.

En ce qui concerne l'agriculture, a poursuivi le ministre fédéral allemand des finances, une révision des conceptions actuelles s'impose. Il est absolument indispensable que l'agriculture allemande continue à bénéficier d'une aide afin qu'elle soit armée pour les tâches qui l'attendent à l'avenir et pour supporter la concurrence. Toutefois, il est indispensable, dans l'intérêt de l'agriculture, de déplacer certains centres de gravité de la production. Une politique agricole à long terme devrait avoir pour premier objectif de créer des exploitations qui soient concurrentielles à long terme, objectif que le gouvernement fédéral a explicitement inclu dans son programme budgétaire. Les problèmes envisagés vont de la fixation des objectifs à long terme à l'amélioration des structures agricoles et à la modernisation, sur le plan technique, des exploitations viables, en passant par la législation sur les baux et la politique sociale agricole.

Le 15 novembre 1967, un débat agricole a eu lieu au Bundestag sur la situation de l'agriculture allemande dans le cadre de la C.E.E.

L'exploitation rurale familiale est le phare de la politique agricole présente et à venir, même dans les limite de la C.E.E. Telle est l'opinion que M. Höcherl, ministre fédéral de l'Alimentation, a exprimé en réponse à l'interpellation du groupe F.D.P. (1) sur la situation de l'agriculture. De l'avis du ministre cependant, la notion d'exploitation rurale familiale ne doit pas être considérée de manière statique, mais au contraire de manière dynamique dans l'optique des transformations révolutionnaires qui s'opèrent dans tous les domaines, et notamment dans l'agriculture et l'industrie.

En ce qui concerne les baisses des prix intervenues pendant la campagne en cours, M. Höcherl a déclaré qu'il fallait s'attendre, suivant des estimations prudentes, à une "diminution comptable des recettes" d'environ 280 millions de DM pour les céréales. Le ministre a cependant souligné que les opinions sont très divergentes quant à l'évolution des recettes dans l'agriculture pour l'année en cours et il a cité des prévisions dignes de foi selon lesquelles, sur la base de l'évolution des prix enregistrés jusqu'à ce jour et des résultats exceptionnellement bons de la récolte 1967-1968, il n'y aurait pas de diminution des recettes par rapport à l'année précédente. A cet égard, il faut tenir compte du fait, qu'en raison des bonnes récoltes de fourrages, les dépenses en fourrages d'appoint seront vraisemblablement inférieures.

M. Höcherl a analysé de manière approfondie la situation de l'agriculture dans le cadre du programme budgétaire à moyen terme de la République fédérale. Il a rappelé que les crédits budgétaires alloués à l'agriculture s'élèveraient, pour l'exercice 1968, à 5,433 milliards de DM, pour redescendre au cours des exercices suivants à 5,3 milliards, 4,669 milliards et 4,473 milliards. A cela viennent s'ajouter les fonds provenant de la section "orientation" du F.E.O.G.A., qui seront vraisemblablement pour la campagne 1969 de l'ordre de 200 millions de DM. Le budget de l'exercice 1967 s'élève à 4,4 milliards de DM, auxquels il faut ajouter les dépenses prévues dans le cadre des programmes d'investissements, qui représentent 320 millions. M. Höcherl a souligné que le gouvernement fédéral n'effectuera pas seulement des dépenses importantes en vue de la réalisation de la politique des prix visée par les organisations de marché de Bruxelles, mais qu'il consacra également des "moyens considérables" aux tâches de longue haleine qui continuent à relever de la compétence nationale. Il s'agit notamment des moyens nécessaires à l'amélioration des structures agricoles, à la modernisation de l'équipement des exploitations, à la rationalisation, à la commercialisation et à l'amélioration de la situation sociale dans l'agriculture.

Le groupe F.D.P. a été amené à cette interpellation en raison du fait que la Grande coalition n'a toujours pas exposé sa conception de la politique agricole, a déclaré M. Logemann, le député libéral. En ce qui concerne l'insertion de l'agriculture dans l'économie, M. Logemann a estimé que les agriculteurs

(1) Imprimé V/2099

allemands ne revendiquaient pas le bénéfice de droits spéciaux, mais seulement la parité des droits. Les milieux agricoles se rendent également compte de l'étroite imbrication existant entre les sociétés industrielles et agricoles modernes. La baisse des prix des céréales allemands et la réduction de l'aide aux investissements agricoles ont déjà entraîné au cours des derniers mois, une diminution sensible des achats de machines agricoles ainsi que d'autres produits.

M. Logemann a demandé que l'on porte la production agricole à un niveau qui lui permette de couvrir l'ensemble des besoins, faisant observer à ce propos, qu'à l'heure actuelle, l'agriculture allemande ne couvrirait les besoins de la République fédérale que dans une proportion de 70 %. Les exportations ouvrent également des perspectives, à en juger par les études de la F.A.O. La production agricole allemande trouvera également des débouchés dans la C.E.E., a estimé M. Logemann, par suite d'une augmentation de la consommation alimentaire.

Selon les libéraux, les agriculteurs estiment qu'en ne respectant pas les engagements qu'ils avaient souscrits en adoptant les différentes lois tendant à adapter l'agriculture allemande aux dispositions de la C.E.E., le Chancelier et son gouvernement ont manqué de parole, d'autant plus que le gouvernement ne s'est aucunement efforcé de compenser les restrictions financières par des mesures dans le domaine de la politique des prix. M. Logemann a également critiqué le fait que le gouvernement fédéral n'a toujours pas fait connaître son avis en ce qui concerne le versement de 560 millions de DM au titre de la péréquation des prix des céréales; il a rappelé la conception du groupe F.D.P., selon laquelle ce versement devrait s'effectuer en fonction de la surface de céréales cultivée. Les libéraux sont opposés à toutes les mesures qui viseraient à affecter une partie de cette somme à d'autres buts.

Evoquant l'évolution des prix agricoles durant l'année en cours, M. Logemann a surtout critiqué le fait que le prix du boeuf n'avait pas pu être amélioré par des "interventions effectuées en temps opportun", que le prix indicatif à la production pour le lait ne serait pas atteint en 1967 et qu'enfin le gouvernement n'avait rien fait pour empêcher l'effondrement du prix des pommes de terre.

M. Logemann a souligné que les libéraux contestaient expressément, d'une part, les récentes déclarations du vice-président de la Commission de la C.E.E. sur les structures agricoles dans la C.E.E. et, d'autre part, l'opinion défendue par le ministre des finances, M. Strauss, dans son discours de présentation de budget. (M. Strauss avait essentiellement mis en garde contre de trop grandes charges financières dans le cadre de la C.E.E. et envisagé une réforme judiciaire du système). Par ailleurs, le groupe F.D.P. estime, qu'en matière de politique des prix, la C.E.E. dispose encore d'une certaine marge de manoeuvre.

La deuxième partie du débat agricole était consacrée à l'organisation prochaine du marché du lait et des produits laitiers, au sujet de laquelle le groupe S. P. D. a fait une interpellation. Le prix indicatif commun ne constitue pas plus que l'actuel prix d'orientation national un prix garanti; il doit plutôt être considéré comme un objectif pour la politique agricole de la C. E. E. et comme un ordre de grandeur pour la fixation du tarif extérieur commun, a précisé, dans sa réponse, M. Höcherl, ministre fédéral de l'Alimentation. Le prix indicatif de 41,2 pfennig, au départ de la laiterie, a été fixé le 24 juillet 1966 en prévision d'une poursuite de l'amélioration de la conjoncture et d'une évolution parallèle de la production et de la consommation de produits laitiers. Or, la consommation de lait et de produits laitiers de la C. E. E. a été très inférieure à la production laitière. Dans les conditions actuelles, a déclaré M. Höcherl, il n'est pas impossible, étant donné la réglementation en vigueur et si l'on en juge par les expériences acquises sur le plan de la production et de la consommation, que l'on enregistre des excédents structurels, en particulier en ce qui concerne le beurre et le lait écrémé. M. Höcherl a indiqué à ce sujet qu'en son temps, la Commission avait estimé à 2,24 milliards de DM le coût de l'organisation commune du marché du lait, alors que les nouvelles estimations effectuées en commun par le ministère de l'Alimentation et le ministère des Finances prévoient un montant de 2,73 milliards de DM. M. Höcherl a ajouté que l'évolution réelle de la situation dépend avant tout du contenu qui sera donné aux règlements définitifs et du cours que suivra la production et la consommation dans la C. E. E.

(Bundestag allemand, 124e séance 21 octobre, 126e séance 13 octobre, 127e séance 24 octobre, 129e séance 26 octobre, 145e séance 15 décembre)
Bulletin du Service de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 121 du 27 octobre et n° 122 du 28 octobre 1967;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 16 décembre 1967;
Neue Zürcher Zeitung, 17 décembre 1967)

2. Le Chancelier fédéral Kiesinger et le ministre des finances Strauss se prononcent sur la politique européenne

Le 5 novembre 1967, le Chancelier fédéral Kiesinger a accordé une interview au Südwestfunk au cours de laquelle il a parlé des relations franco-allemandes, de la question européenne et de la crise structurelle de l'O. T. A. N. Voici, notamment, ce qu'il a dit :

"De bonnes relations durables entre l'Allemagne et la France sont, aujourd'hui comme hier, un objectif essentiel de la politique étrangère allemande. Qu'il existe des divergences d'opinion et d'intérêt entre nos deux pays, c'est évident. Ce l'était déjà lorsque j'ai prononcé la déclaration gouvernementale et cela n'a pas changé depuis. C'est une raison de plus de nous efforcer de garder de tout dommage des relations, ou pour mieux dire, sans doute, une

situation-clé qui intéresse non seulement nos deux pays, mais l'Europe tout entière.

Mais qu'on me comprenne bien. Cela ne veut pas dire qu'à elles deux l'Allemagne et la France devraient pouvoir dicter la loi aux autres partenaires européens. Ce serait la plus grave erreur que les deux pays puissent commettre. L'Europe doit bien entendu se construire sur la base d'une association entre partenaires égaux en droits. Ce que je veux dire, c'est qu'une solution européenne ne sera trouvée qu'à condition que les relations franco-allemandes soient et restent bonnes. Et c'est pourquoi tous doivent y être intéressés.

... La politique est, en fait, l'art du possible, et le meilleur est souvent l'ennemi du bon. Je le répète : Il s'agit pour les Européens d'unir leurs forces. Comme cela ne peut se faire qu'en commun, il faut trouver une solution acceptable pour tous. Même si on supprimait, par exemple, la querelle au sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne, l'ancienne controverse demeurerait : intégration européenne avec le but lointain d'un Etat fédéral européen, ou l'Europe des patries, mais - pour rendre justice au Général de Gaulle - des patries rassemblées dans une union très étroite pouvant déboucher sur l'union politique. Personnellement, je faisais partie de ceux qui, sans manifester un trop grand optimisme en ce qui concerne les effets politiques de l'intégration, estimaient malgré tout qu'une politique d'intégration européenne était la voie la plus souhaitable. Et c'est encore mon opinion aujourd'hui."

Au sujet de la thèse de l'"Europe des patries" chère au Général de Gaulle, le Chancelier a déclaré :

"Je crois que c'est une conception tout à fait possible. Moi aussi, j'estime, qu'avant longtemps encore, nous ne puissions parler d'une nation européenne mais qu'il existera encore longtemps une nation française, une nation allemande, etc. Ce qui compte, c'est que nous en arrivions à cette collaboration. Nous n'avons pas de formules aussi simples que celles que l'on utilise en France - l'Europe unifiée - l'Europe unie - qui résumant en quelques mots ce dont il s'agit. Moi aussi, j'estime que nous avons appris quelque chose. Pendant les premières années qui ont suivi l'effondrement, la catastrophe, il y eu certainement beaucoup d'Allemands qui voyaient en l'Europe une possibilité de s'évader de leur propre histoire, qui voyaient, non sans un certain goût de l'auto-destruction, dans l'Europe le moyen d'échapper à une identité nationale qui était devenue une source d'énormes difficultés.

Mais leur motivation n'était pas bonne. Depuis, nous sommes devenus plus réalistes et peut-être aussi un peu plus conscients de notre propre valeur. Certes, pour nous, une hypertrophie de l'idée nationale n'est plus possible. Il suffit pour cela de jeter un coup d'oeil sur notre jeune génération. Je crois pouvoir dire qu'après tout ce que nous avons vécu, nous avons vraiment appris quelque chose. Mais nous savons malgré tout que la nation représente une valeur, une valeur déterminante à laquelle on ne peut renoncer. Ce qui importe, c'est d'accorder notre position et notre sens des responsabilités

vis-à-vis de notre propre nation avec notre position et notre sens des responsabilités vis-à-vis de l'Europe d'abord, vis-à-vis du monde ensuite et d'œuvrer pour la paix."

En ce qui concerne l'élargissement des Communautés européennes, le Chancelier a dit :

"Nous ne croyons pas que la Communauté serait modifiée dans son essence par l'adhésion de la Grande-Bretagne, ni d'ailleurs par l'adhésion des autres pays qui ont posé leur candidature. D'autre part, nous considérons certains arguments français comme sérieux. Il est certain que plus la Communauté comptera de membres et plus il y aura de divergences d'intérêt - chaque peuple et chaque Etat qui entre dans la Communauté y apporte aussi ses problèmes - plus il sera difficile de se mettre d'accord. C'est l'évidence même. Les arguments économiques présentés par la France, on peut les discuter tout à son aise et à fond. On peut en discuter entre les Six. Et on peut en discuter avec la Grande-Bretagne et les autres. Je suis persuadé que même ceux qui sont en faveur d'une adhésion rapide de la Grande-Bretagne, se heurteront, là encore, à de nombreux et délicats problèmes.

Les différences fondamentales résident en fait dans les conceptions divergentes que l'on a de l'Europe. Le Général de Gaulle avait une conception européenne très claire : une Europe unie des Six, dans laquelle naturellement la France se voyait attribuer une place particulière. Je ne commettrai pas l'erreur de dire tout simplement qu'il a pensé à une sorte d'hégémonie de la France qui assurerait à elle seule la conduite des affaires. Mais la France devait naturellement, d'après la conception du général, jouer un rôle particulier dans l'Europe unie des Six. De plus, il ne voit cette Europe unie qu'en liaison avec son idée d'une Europe s'étendant au-delà de ce qu'on a décidé d'appeler le rideau de fer.

Mais tout cela change naturellement lorsqu'à cette Europe des Six une puissance aussi grande que la Grande-Bretagne vient se joindre et que s'y ajoutent d'autres, des pays neutres, tels que l'Irlande et la Suède. C'est la raison pour laquelle j'ai, dès le début, attiré l'attention de nos amis britanniques sur la difficulté qu'il y aurait à faire prévaloir cette conception d'une Europe élargie et qu'il ne fallait pas se faire d'illusions à ce sujet. D'un autre côté, nous ne pouvons que dire à nos amis français que l'opinion publique européenne est à ce point en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays que l'on peut dire sans trop de chances de se tromper qu'il ne sera pas possible, à la longue, de s'y opposer. C'est pourquoi il s'agit maintenant, et la tâche ne sera certainement pas aisée, de persuader la France qu'il existe une telle tendance. Et nous devons également dire à la France qu'une adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. est aussi dans l'intérêt de notre propre pays et de notre peuple (1)."

(1) Bulletin de presse et d'information du gouvernement fédéral n° 127 du 8 novembre 1967

Dans "politische Meinung", M. Strauss, ministre fédéral des finances et président de la CSU, écrit que la République fédérale n'a d'autre voeu que de rejoindre l'autre partie de l'Allemagne au sein d'une patrie européenne. Les Allemands ont cruellement ressenti les répercussions négatives de l'idée de la nation-Etat et appris à connaître les dangers que celle-ci recèle. C'est surtout dans le rôle de support d'un organisme étatique que réside la vocation d'une nation.

Vivant au milieu d'une Europe divisée, le peuple allemand ne doit pas s'épuiser à rechercher la restauration de la nation-Etat. Dans l'Europe d'aujourd'hui, celle-ci est un anachronisme. De nos jours, les Allemands témoigneront de leur sens de responsabilités à l'égard de la nation, moins en insistant sur une réunification de l'Etat qui pour le moment est de toute façon irréalisable, qu'en s'efforçant de créer en Europe des conditions assurant à l'ensemble du peuple allemand comme aux générations futures une existence libre et un potentiel culturel et économique satisfaisant.

La nation-Etat ayant vécu, l'intérêt national des Allemands devrait se porter sur la création de grands espaces au sein desquels leur nation pourrait tout naturellement trouver une nouvelle vie commune. "Pour demeurer Allemands, soyons Européens."

Notre conception, poursuit M. Strauss, est celle d'une Europe des Nations qui, par delà les divisions étatiques, serait devenue une plus grande patrie. Dans cette Europe, les nations subsisteraient en tant que patries spirituelles, la communauté des peuples européens se créant une patrie politique sous la forme d'un Etat fédéral.

Le ministre des finances, qui a été reçu le 30 octobre 1967 en audience privée par le Général Franco, a prononcé le jour du cinquantième anniversaire de la Chambre de commerce allemande pour l'Espagne, en présence de plusieurs membres du gouvernement de Madrid et de nombreux économistes espagnols et allemands, un discours dans lequel il a élaboré les principaux problèmes de la politique européenne actuelle.

A l'Allemagne, a-t-il souligné, incombe la double et délicate mission d'être, d'une part, le rempart de l'Europe contre l'infiltration des idées communistes et, d'autre part, le pont entre l'Est et l'Ouest. La politique allemande essaie honnêtement d'améliorer les relations avec les peuples de l'Est et de créer un modus vivendi pour les relations officielles avec les gouvernements du bloc oriental. Malheureusement, les expériences faites jusqu'à présent ne sont pas très encourageantes.

Le monde subit aujourd'hui le double jeu des deux super-grands atomiques qui bien qu'engagés dans une course à l'armement, reconnaissent que tôt ou tard ils devront s'unir pour faire front contre le troisième - la Chine. Dans ces conditions, leur politique se déroule sur deux plans. Ils se livrent des batailles de propagande et, sous le signe de la détente, dépensent des sommes

records pour l'armement, tout en explorant les possibilités de collaborer afin d'établir ensemble une forte position politique et militaire face à la Chine. Le bilatéralisme américano-soviétique prend ainsi de plus en plus le pas sur la politique de l'Alliance européenne.

Partisan de l'unité économique et politique de l'Europe, le ministre fédéral des finances a ensuite plaidé en faveur d'une politique conséquente de la C. E. E. et exprimé sa satisfaction pour le fait que les discussions de Bruxelles avec l'Espagne aient pris la forme concrète de négociations. En tant que membre du gouvernement fédéral allemand, il formula l'espoir qu'elles fourniraient également l'occasion de renforcer la collaboration entre l'Allemagne et l'Espagne dans le cadre de la C. E. E.

Sur la base de l'accord franco-allemand, M. Strauss a en outre recommandé de promouvoir énergiquement le développement des Communautés européennes. Les efforts devraient porter d'abord sur la coordination, ensuite sur l'intégration de la politique de défense et de la politique extérieure (1).

3. Prises de position allemandes en faveur de l'élargissement de la Communauté européenne

Au cas où la Communauté économique européenne viendrait à être élargie, le gouvernement fédéral veillera à ce que l'économie allemande n'en soit pas affectée de façon indésirable, a assuré, le 8 décembre 1967 à Bonn, M. Fritz Neef, secrétaire d'Etat à l'Economie. L'entrée de la Grande-Bretagne et des pays du Commonwealth ne pose pas de problèmes insolubles pour l'Allemagne. La C. E. E. a suffisamment de maturité pour pouvoir faire face aux risques inhérents à l'adhésion de nouveaux membres.

Parlant devant l'Assemblée annuelle de l'Association générale de l'industrie du textile, M. Neef a déclaré que l'élimination des distorsions de concurrence encore existantes était l'une des conditions essentielles à la poursuite du processus d'intégration européenne. Les travaux qui s'engagent actuellement à Bruxelles en vue de définir une politique commune de l'industrie et du commerce sont "essentiels pour la politique européenne". La politique commune de l'industrie devrait avoir pour objectif d'augmenter le rendement et la capacité concurrentielle des industries de la C. E. E. Cela suppose, a déclaré M. Neef, que les critères concernant la taille optimale des entreprises et la coopération soient harmonisés, et que les dispositions réglementant la concurrence soient clarifiées.

(1) Frankfurter Allgemeine Zeitung, 11 et 31 octobre 1967;
Die Welt, 31 octobre 1967

Dans un supplément que le journal économique londonien "The Financial Times" a consacré le 4 décembre 1967 à l'Europe, M. Karl Schiller, ministre fédéral de l'Economie, a exprimé une nouvelle fois, au nom du gouvernement fédéral, le vœu que la Grande-Bretagne adhère à la Communauté européenne. Dans son exposé, le ministre a souligné que la volonté de coopérer avec la Grande-Bretagne était devenue très nette au cours des dernières semaines, et a conseillé à ceux qui se trouvaient encore "à la porte du Marché commun" d'envisager l'évolution des événements avec espoir et patience.

"Nous ne construirons pas une Europe unie en l'espace de quelques jours, mais nous nous rapprocherons d'autant plus de ce but que nous saurons poser les problèmes avec franchise. Il ne s'agit aucunement d'une question de philosophie ou de langage, mais plutôt de la tâche politique et économique du moment", a encore déclaré le ministre.

L'élargissement de la Communauté européenne devrait aller de soi pour les Européens, a souligné M. Schiller devant l'Assemblée annuelle de la Chambre du commerce et de l'industrie à Hagen, le 13 décembre 1967, ajoutant qu'il ne considèrerait en aucune façon l'admission de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la Norvège et du Danemark comme "un acte de charité d'un bon Samaritain". A son avis, la décision prise en novembre par le gouvernement britannique de dévaluer la livre était un acte courageux. Le gouvernement fédéral persévéra, a-t-il encore ajouté, dans ses efforts pour trouver à Bruxelles une base de discussion possible entre la Communauté et les pays candidats à l'entrée.

L'adhésion de la Grande-Bretagne ainsi que celle de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège, qui ont également fait acte de candidature, ont été appuyées par M. Willy Brandt, ministre fédéral des Affaires étrangères, le 30 novembre 1967, à l'occasion de la session annuelle du conseil d'administration de la fondation Friedrich-Ebert à Düsseldorf. M. Brandt a déclaré que le gouvernement allemand s'efforçait de promouvoir l'élargissement du Marché commun mais qu'il n'irait jamais jusqu'à mettre l'existence même de la Communauté en danger pour y parvenir. Il a ajouté que la Communauté avait fait de tels progrès au cours des dernières années qu'aucun Etat membre ne pouvait remettre la C. E. E. en question sans en subir lui-même de dommage.

M. Brandt a souligné les avantages d'une Communauté élargie, qui permettrait selon lui une meilleure répartition du travail, une concurrence accrue, l'extension des marchés et l'accroissement du potentiel économique de la Communauté. Les difficultés qui pourraient apparaître pendant la période transitoire, notamment dans le secteur du charbon et de l'acier et dans l'industrie du textile, et qui affecteraient, également en Allemagne, des intérêts importants, pourraient, a estimé M. Brandt, être résolues grâce à l'élaboration de dispositions transitoires raisonnables.

M. Brandt a souligné que l'idée de l'unification économique de l'Europe libre par l'élargissement des Communautés européennes finirait par s'imposer et a demandé que soient achevées les discussions entamées par les Six à Bruxelles. Ce n'est qu'en négociant avec la Grande-Bretagne que l'on obtiendra des éclaircissements sur la question de savoir dans combien de temps la Grande-Bretagne sera en mesure d'appliquer les dispositions du traité de Rome et les décisions du Conseil de ministres de Bruxelles. C'est pourquoi le gouvernement fédéral estime que l'on fait fausse route en "retardant ou en empêchant l'ouverture de négociations".

Le gouvernement fédéral est un partisan "déclaré et convaincu" de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. et souhaite que s'engagent des négociations concrètes en ce sens, a déclaré M. Gerhard Jahn, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, le 1er décembre 1967, au cours de la séance de questions orales au Bundestag, confirmant ainsi l'attitude déjà adoptée par plusieurs membres et porte-paroles du gouvernement à la suite de la déclaration du président de la République française du 27 novembre.

Il est impossible d'accepter à l'heure actuelle que la France oppose son veto à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E., a estimé M. Helmut Schmidt, président du groupe SPD au Bundestag. Dans une interview accordée le 3 décembre 1967 à la Südwestfunk, M. Schmidt a déclaré qu'à sa connaissance aucun membre du parti social-démocrate au Bundestag n'avait l'intention de se rallier aux conceptions de de Gaulle. "Nous croyons plutôt que si les Français ont l'intention d'opposer leur veto, ils ne pourront le faire qu'une fois terminées les négociations qui doivent d'abord s'engager avec la Grande-Bretagne et les autres Etats désirant adhérer à la Communauté économique européenne", a encore ajouté M. Schmidt.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 12 et 19 décembre 1967; The Financial Times, 4 décembre 1967)

Belgique

1. Le budget pour 1968 et le F.E.O.G.A.

Au cours des mois d'automne 1967, le gouvernement belge a préparé le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1968. Ce projet de budget comporte un exposé sur les dépenses agricoles qui marquent un net accroissement.

"Pour l'agriculture, le budget de 1968 s'élève à 6.149,6 millions. Par rapport au budget de 1967 ajusté qui est de 3.483,4 millions, une augmentation de 2666,2 millions est constatée et pratiquement due à la mise en vigueur de la politique agricole commune dans la C.E.E. Ainsi, les crédits pour le Fonds européen

d'Orientation et de Garantie de l'agriculture sont majorés de 1.400 millions, suite à la contribution accrue du Fonds dans les dépenses de la politique agricole commune. Le Fonds agricole belge reçoit également 1.447 millions de plus en vue du préfinancement de la politique agricole communautaire, préfinancement dont la plus grande partie est à déduire ultérieurement des contributions au F. E. O. G. A."

Le gouvernement belge a tenté de faire une estimation des dépenses que les budgets des exercices futurs auront à supporter à la suite de l'application de la politique agricole commune :

	Contribution belge au F. E. O. G. A.	(millions Fb.)	Subvention au Fonds agricole belge
1967	600		525
1968	2.000		1.972
1969	2.800		2.700
1970		4.800	
1971		4.900	
1972		5.000	

Ces chiffres donnent lieu, de la part du gouvernement belge à plusieurs observations :

Section "orientation" du F. E. O. G. A. : "La Commission s'est engagée dans le cadre d'un Gentlemen's agreement à limiter ses appels aux contributions des Etats membres, aux nécessités de liquidités de cette section orientation. Il en résultera plus que probablement un étalement dans le temps des paiements à effectuer pour cette section, de sorte que les estimations en matière de crédits budgétaires affectés au paiement de nos contributions au F. E. O. G. A. doivent, à notre avis, plutôt être considérées comme des maxima."

Difficultés de faire une estimation des dépenses : "Une grande difficulté que nous rencontrons lors de l'estimation des dépenses totales du Fonds agricole pendant la période de marché commun définitif est celle posée par le déplacement éventuel de courants commerciaux, qui peut être la conséquence de la mise en place du régime unifié. Cette situation nouvelle pourrait, en effet, entraîner l'importation par Rotterdam d'une part plus ou moins grande de nos besoins en céréales fourragères et en froment et l'acquittement des prélèvements dus aux Autorités néerlandaises, d'où recette diminuée pour le Fonds agricole et nécessité de majorer le crédit budgétaire devant l'équilibrer. D'autre part, il se pourrait également qu'une partie plus ou moins importante

de l'excédent de froment français soit exportée vers un pays tiers par l'intermédiaire des ports belges (Anvers et Gand), ce qui pourrait impliquer pour la Belgique le paiement des restitutions dues en la matière. Bien que cet ensemble de problèmes ait fait l'objet d'un examen approfondi, il n'a pas encore été possible d'en concrétiser les effets."

Période définitive (années 1970 et suivantes) : "Afin de donner une idée de la charge budgétaire qui sera provoquée par la politique agricole commune, nous pouvons avancer que cette charge (contribution au F.E.O.G.A. et subvention au Fonds agricole) correspondra à notre part dans les dépenses totales du F.E.O.G.A., diminuée de la recette de prélèvements.

Pour 1970, les services de la Commission ont évalué la dépense totale du F.E.O.G.A. à 97 milliards de F. La part belge dans cette dépense peut être évaluée à environ 8.300 millions de F. Cette estimation est basée, d'une part, sur la cession à la Communauté de notre recette "prélèvements" (3.500 millions de F.) et, d'autre part, sur une intervention dans la partie des dépenses F.E.O.G.A. non couvertes par la recette "prélèvements" à concurrence de notre clé budgétaire (7,9 %). De notre part brute dans les dépenses du F.E.O.G.A. (8.300 millions de F.), il convient de soustraire notre recette "prélèvements" (3.500 millions de F.) pour obtenir la charge budgétaire engendrée par la politique agricole commune, soit : 4.800 millions de F.

En vue de donner une idée de l'évolution ultérieure de cette charge, on pourrait affecter le chiffre avancé ci-dessus d'un coefficient d'augmentation de 2 % par an, qui reflète la tendance haussière des prix communautaires tout en la corrigeant de l'effet de l'intégration européenne qui agit en sens opposé sur les dépenses du F.E.O.G.A."

(Chambre des Représentants, doc. 4 et 4-I n° 2, 1967-1968)

2. Interview du Premier ministre sur la politique européenne du gouvernement

Dans une interview exclusive accordée à une revue française, M. Vanden Boeynants, Premier ministre belge, a exposé la position de son gouvernement à propos de la coopération politique des Six de la coordination de leurs politiques économiques et de l'élargissement de la Communauté européenne.

"Certes la Belgique souhaite vivement renforcer la coopération politique des Six, et elle est favorable à toute initiative susceptible de faire progresser la solidarité politique européenne et d'aboutir à une coordination efficace et réelle des politiques extérieures.

Je voudrais rappeler ce qui s'est passé à Paris, le 17 avril 1962, lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères des Six. Les ministres avaient à examiner les propositions établies par le comité présidé par l'ambassadeur Fouchet. Si les ministres n'aboutirent pas, c'est parce que la délégation belge et la délégation néerlandaise ne réussirent pas à faire inclure, dans le texte, une clause de révision qui eût permis, au bout de trois ans, si les progrès accomplis avaient été suffisants, de modifier le traité dans un sens communautaire, en le dotant d'un organisme qui aurait eu pour objectif la recherche de solutions proprement communautaires aux problèmes politiques du jour.

A l'époque, certains observateurs politiques ont cru déceler des contradictions dans l'attitude de la Belgique en soutenant que notre gouvernement réclamait, d'une part, l'accentuation du caractère supranational du projet et, d'autre part, une participation aux discussions des Britanniques, opposés à ce caractère supranational.

En fait, ainsi que le remarqua l'éminent journaliste qu'est Roger Massip, la contradiction n'était qu'apparente : si la Belgique acceptait la seconde éventualité, c'est parce qu'elle offrait aux petites puissances des garanties qui permettaient d'accepter une union d'Etats, union dans laquelle la présence de la Grande-Bretagne assurait l'équilibre désirable. Somme toute, nous ne voulions pas d'une Europe à l'anglaise sans les Anglais.

Lors de la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, qui a eu lieu à Rome le 30 mai dernier, la Belgique a, une fois de plus, fait connaître sa position. Nous pensons que la première étape de l'unification politique européenne doit être soigneusement préparée, afin de fixer le cadre et les objectifs d'une action éventuelle et, d'autre part, les matières et la procédure de nos consultations politiques."

Le Premier ministre a évoqué ensuite les progrès qu'il attendait de la Communauté européenne sur le plan de la politique économique.

"Je ne crois pas qu'il faille exagérer l'importance des contre-coups que l'économie belge subit des mouvements conjoncturels se produisant dans d'autres pays membres de la Communauté.

En effet, il me semble que c'est plutôt la Communauté prise dans sa totalité qui, dans l'état actuel de sa construction, subit les effets des variations conjoncturelles s'inscrivant souvent dans un cadre plus large en raison de l'interdépendance des économies nationales dans le monde.

Ceci n'empêche que des mouvements qui se produisent dans un Etat membre se répercuteront plus sensiblement que dans le passé sur l'économie des partenaires en raison de l'accroissement constant des liens économiques et autres entre les "Six", après dix années d'application du traité.

Pour cette raison, la Belgique attache une grande importance à la coordination des politiques économiques nationales, qui figure d'ailleurs parmi les objectifs à réaliser dans le cadre du traité. La Belgique souhaite que les dispositions du traité qui organisent cette coordination, puissent être mises en vigueur le plus rapidement possible."

A la question de savoir s'il convenait d'établir un ordre de priorité parmi les tâches futures de la Communauté, M. Vanden Boeynants a déclaré qu' "au fur et à mesure que s'approche la fin de la période transitoire, il est de plus en plus nécessaire que des progrès soient effectués conjointement dans tous les domaines de l'intégration européenne pour permettre le développement harmonieux de la Communauté. Ceci n'empêche que certains problèmes retiendront tout spécialement l'attention des organes communautaires compétents pendant les mois à venir.

Je pense plus particulièrement à la question de la politique extérieure de la Communauté et à la mise en oeuvre d'une politique économique commune à moyen terme."

Abordant ensuite la question de l'élargissement de la Communauté européenne, le Premier ministre a rappelé que "les signataires du traité de Rome ont déclaré, dans le préambule du traité, que la Communauté était ouverte aux pays européens qui souhaiteraient en faire partie. C'est l'article 237 du traité qui contient les dispositions relatives à l'accession de nouveaux membres. En principe, la Belgique est donc favorable à l'accession d'autres Etats européens qui acceptent de se plier aux règles du traité. Il va sans dire que des négociations appropriées devront déterminer, dans chaque cas, quels sont les problèmes et la manière dont ils peuvent être résolus."

"Il me paraît impensable qu'un pays membre de la C. E. E. s'oppose catégoriquement et systématiquement à son élargissement. En effet, je rappelle que le préambule du traité de Rome appelle les autres peuples de l'Europe, qui partagent l'idéal des six pays signataires, à s'associer à leur effort. Il s'agit là du texte même signé le 25 mars 1957.

Si un pays renonçait à observer ses engagements, nous ne pourrions que persévérer à réclamer l'application du traité."

(Entreprise, n° 634, du 4 novembre 1967)

Danemark

Conférence de presse du ministre des Affaires étrangères sur l'adhésion du Danemark à la C. E. E.

Le ministre des Affaires étrangères danois, M. Hans Tabor, a donné, le 14 décembre à Paris, une conférence devant des représentants de la presse

parisienne, à la suite des conversations qu'il a eues avec M. Couve de Murville.

M. Hans Tabor a fait une déclaration liminaire, dans laquelle il a exprimé l'attachement de son pays à l'Alliance atlantique, "nécessaire comme le Pacte de Varsovie pour assurer présentement un climat de sécurité prometteur de détente en Europe". Il a rappelé, d'autre part, que son pays a demandé à adhérer au Marché commun et attend la réponse des Six les 18 et 19. Après avoir pris acte soigneusement des déclarations du Général de Gaulle, le Danemark maintient pleinement sa candidature à l'adhésion au Marché commun.

Répondant à des questions, M. Tabor a précisé à ce point de vue, que le Danemark n'envisageait actuellement aucune autre attitude que la sienne présentement, c'est-à-dire parallèle à l'attitude anglaise et norvégienne. Il estime que la France ne fera pas de nouvelles propositions au Royaume-Uni, celui-ci refusant formellement toute autre perspective que l'adhésion à la C. E. E.

Le Danemark, a encore dit M. Tabor, souffre beaucoup de la politique agricole commune des "Six" : les traditionnelles exportations de viande bovine vers la RFA sont pratiquement arrêtées. Cela dit, le Danemark est prêt à accepter la politique agricole commune des Six telle qu'elle est, à condition bien entendu que le Royaume-Uni entre aussi dans la C. E. E.

(Combat, 15 décembre 1967)

France

1. Le renouvellement de la délégation au Parlement européen

C'est le 24 mai que l'Assemblée nationale devait procéder au renouvellement de sa délégation au Parlement européen et au Conseil de l'Europe. Pour être élu, un député doit obtenir la majorité absolue aux deux premiers tours ou la majorité simple aux tours suivants. La liste des candidats est établie par les groupes politiques. Suivant cette procédure, et jusqu'à présent, les candidats communistes n'ont jamais été élus.

La question s'est posée de savoir si le renouvellement de la délégation française aurait dû avoir lieu sur la base d'une représentation proportionnelle de tous les groupes existant à l'Assemblée nationale, y compris les communistes. Dans ce cas, la répartition des 24 sièges attribués à l'Assemblée nationale (12 sièges sont attribués au Sénat) aurait été la suivante : 10 membres U. D. Ve, 2 républicains indépendants, 2 P. D. M., 6 fédérés et 4 communistes.

En dehors des raisons d'ordre politique qui ont pu motiver l'attitude des différents groupes, on peut observer que, suivant le règlement du Parlement européen, un minimum de 14 membres est requis pour la constitution d'un

groupe politique autonome. Dans la répartition proportionnelle des sièges, l'U. D. Ve n'aurait donc eu que 10 sièges auxquels seraient venus s'ajouter les 2 sénateurs U. D. Ve déjà élus. Avec 12 membres, l'U. D. Ve n'aurait pas pu constituer un groupe au Parlement européen.

En fait, la liste soumise, le 24 mai, au suffrage de l'Assemblée nationale, et qui reflétait les accords passés entre les groupes, comportait 28 noms répartis de la façon suivante : 13 membres U. D. Ve, 3 républicains indépendants, 2 P. D. M., 6 fédérés, 4 communistes.

Au premier tour, 22 députés seulement sont élus, à savoir - tous les candidats de la majorité : MM. Briot, Bousquet, Fanton, Habib-Deloncle, Jarrot, Kaspereit, La Combe, Laudrin, de Lipkowski, de la Malène, Louis Terrenoire, Triboulet, Costé, et les républicains indépendants : MM. Boscary Monsservin, de Broglie, Pianta, et pour l'opposition : - deux Progrès et démocrate moderne : MM. Pleven et Rossi, - quatre Fédération : MM. Spénale, Loustau, Naveau et Vals.

M. Mitterrand est élu au second tour.

Le 25 mai, au troisième tour, M. Maurice Faure, candidat de la Fédération, qui figurait sur la liste originelle, n'obtient que 100 voix, M. Borocco, député U. D. Ve, qui n'y figurait pas, en obtient 145 et il y a 42 bulletins blancs. M. Borocco est élu et la représentation de la Fédération se trouve donc réduite à 5 membres au lieu de 6 prévus.

M. Defferre, au nom de la Fédération, prononce alors un discours de protestation : "La majorité a non seulement décidé l'élimination du groupe communiste, contre laquelle la Fédération s'élève, mais encore rompu le contrat moral auquel elle avait souscrit ... En désignant l'un des siens sans que sa candidature ait été déposée, elle s'est livrée à une manoeuvre déloyale contre laquelle nous élevons la plus énergique protestation".

Et en conséquence les 5 élus de la Fédération donnent leur démission.

Dans un communiqué, le groupe de l'U. D. pour la Ve République riposte en soulignant que "par deux fois M. Maurice Faure n'avait pas réuni sur son nom tous les suffrages de l'opposition qui sont allés aux autres candidats de celle-ci. Les députés de la majorité ne pouvaient que noter que l'élection de M. Maurice Faure n'était pas souhaitée par ses propres amis".

Cette démission allait-elle être maintenue ? Le 31 mai, le groupe de la Fédération de la gauche annonçait, afin d'obliger la majorité "à prendre ses responsabilités", que chaque démissionnaire confirmerait sa décision par lettre personnelle au président de l'Assemblée nationale (1) en lui exposant les rai-

(1) Combat, 31 mai 1967 - Le Monde, 1er juin 1967

sons de son geste. Au cours de la réunion cependant, Maurice Faure avait offert sa démission qui fut repoussée par ses amis.

La délégation de l'Assemblée nationale au Parlement européen est donc restée incomplète jusqu'à la rentrée parlementaire. Le 10 octobre, le groupe de la Fédération annonce (1) que "compte tenu des difficultés suscitées au sein du Parlement européen et du Conseil de l'Europe par l'absence prolongée de ses représentants", il avait décidé "de présenter aux suffrages de l'Assemblée nationale ses candidats au Parlement européen et au Conseil de l'Europe".

Ce communiqué précise qu' "il maintient sa protestation contre l'attitude de la majorité, qui n'a pas respecté ses engagements concernant la représentation des groupes politiques au Parlement européen". Il exprime enfin ses remerciements à Maurice Faure "qui, donnant ainsi une nouvelle preuve de son esprit européen, a décliné sa propre désignation".

C'est finalement le 24 octobre (2) que la désignation des cinq parlementaires a été effectuée. Il s'agit de MM. Loustau, Mitterrand, Naveau, Spenale et Vals, appartenant tous au groupe de la Fédération.

2. Les problèmes européens dans les débats budgétaires du Parlement français

C'est M. Philippe Rivain (Union démocratique - Ve République) qui, succédant à M. Louis Vallon comme rapporteur général de la commission des finances, a présenté le 11 octobre à l'Assemblée nationale, le projet de loi de finances (3). Le rapporteur examine notamment la sensibilité de l'économie française aux influences extérieures en ces termes : "Contrairement à une idée trop répandue depuis une dizaine d'années, ce n'est pas - ou ce n'est plus l'intégration européenne qui pose les problèmes les plus graves; ce stade doit être considéré, à l'heure actuelle, comme dépassé, car c'est à une véritable internationalisation de l'économie débordant largement les frontières de la petite Europe que l'on assiste actuellement. Certes, le concurrent allemand demeure sérieux, mais la véritable mutation de l'économie nationale - et dans une large mesure celle de la Communauté européenne - sera vraisemblablement provoquée par le contact avec l'économie américaine, dont le dynamisme n'est pas à démontrer.

Le problème d'aujourd'hui n'est plus de s'adapter au Marché commun, mais de se préparer à une confrontation beaucoup plus vaste qui englobera, au-delà

(1) Le Monde, 12 octobre 1967

(2) Combat - L'Aurore, 25 octobre 1967 - Le Monde, 29-30 octobre 1967

(3) J.O., A.N. Débats, 12 octobre 1967

de l'Europe continentale, l'ensemble du monde anglo-saxon. Dans cette perspective, il faut éviter que les influences s'exerçant de l'extérieur ne mettent la France en état de trop grande dépendance, car la maîtrise du destin d'un pays commence par celle de son économie."

Après l'exposé de M. Philippe Rivain s'ouvre la discussion générale.

Selon M. Henri Duffaut (Fédération S.F.I.O.) "... Vouloir lier l'activité française à celle du marché extérieur me paraît une prétention excessive, car les exportations françaises ne représentent que 12,5 à 13 % de la production intérieure brute, alors que pour l'Allemagne, le taux atteint 20 %. C'est le taux que nous devrions essayer d'atteindre.

Et puis, la dégradation de nos exportations en Allemagne a commencé avant même la détérioration des importations de ce pays.

Sur ce marché, notre position s'est aggravée, tandis que celle de nos partenaires du Marché commun et de la Suisse s'est améliorée..."

Le ministre de l'économie et des finances, M. Michel Debré, réfute le lendemain ces chiffres en déclarant : (1) "... Je voudrais répondre à M. Duffaut et à ceux qui nous contestent le droit d'évoquer la situation de nos partenaires pour justifier nos difficultés.

Je reconnais, en effet, que cela ne nous permet pas d'éviter nos propres responsabilités, nos propres erreurs, soit celles des pouvoirs publics, soit celles de la nation tout entière...

Mais on ne peut à la fois vouloir le Marché commun pour son soleil et le refuser pour ses pluies.

On a voulu le Marché commun et la Communauté économique européenne pour ouvrir des débouchés pour nous, mais aussi pour les autres. C'est ce qu'on a appelé l'interpénétration et d'aucuns, l'intégration. A partir du moment où l'un des partenaires, le plus important d'entre eux, connaît des difficultés et achète moins, les conséquences normales sont forcément une diminution d'activité. C'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de la corriger, avec l'aide des industriels...

Le Marché commun, en lui-même, n'est pas une panacée. Il est la création d'une aire économique commune qui doit être une aire commune de prospérité..."

(1) J.O., A.N. Débats 13 octobre 1967

De son côté, M. Pierre Bernard Cousté (Union démocratique - Ve République) constate : (1) "... Nous en sommes à la dernière étape du Marché commun dont le succès même nous vaut des problèmes difficiles. En effet, nous sommes saisis d'une demande d'adhésion de la Grande-Bretagne mais également du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège. Il me semble indispensable que le gouvernement définisse également sa position dans ce domaine, car les Six ne peuvent pas se dessaisir d'une vision commune du problème.

On vient de nous faire connaître l'avis de la Commission européenne au Conseil des ministres au sujet des négociations à engager.

Cela veut dire que l'élargissement du Marché commun ne peut pas être une fin en soi. Nous sommes devant des problèmes d'une telle ampleur qu'il nous faut absolument savoir pour quelles politiques nous allons élargir la Communauté. Nous ne pouvons élargir sans connaître exactement la voie dans laquelle nous nous engageons.

Il nous faut être informés de ce que la France avec ses partenaires va faire, pour que l'Union économique en formation et les politiques communes actuellement mises en place ne soient pas détruites, ne soient pas, si je puis dire, l'objet d'un préalable inattendu au moment même où nous allons de l'avant dans les politiques communes agricole, commerciale, fiscale notamment..."

Le 17 octobre l'Assemblée nationale a consacré (2) une séance aux problèmes de l'élevage et du marché de la viande à propos de questions adressées par cinq députés au ministre de l'agriculture.

Auteur de la première question, M. Cointat (Union démocratique - Ve République) souligne la situation paradoxale dans laquelle se trouve l'agriculture française : pas assez de viande, trop de céréales. "... Quels sont les remèdes à apporter ? se demande-t-il, il ne s'agit pas tout d'abord de remettre en cause l'Europe verte. Tout le monde a voulu et a désiré cette Europe à six. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à la saison des réalisations. Les barrières douanières s'effacent et nous devons prendre nos responsabilités. Le Marché commun reste, et je le répéterai inlassablement, la chance de l'agriculture française.

En effet, que se passerait-il si l'Europe n'existait pas, si le marché alimentaire français était réduit à nos frontières alors que la plupart de nos productions ont tendance à devenir excédentaires ?

Il faut adapter notre politique aux nouvelles conditions économiques. Il faut nous organiser, nous équiper pour essayer de passer avec succès ce cap dif-

(1) J. O., A. N., Débats 12 octobre 1967

(2) J. O., A. N., Débats 19 octobre 1967

ficile de la grande "empoignade" économique qui va avoir lieu entre les six Etats membres du Marché commun. . ."

Lui succède à la tribune M. Boscary-Monsservin (Républicain indépendant) qui se préoccupe de la situation future de l'agriculture "si, à côté de l'Allemagne et de l'Italie, une autre nation devait devenir notre partenaire, la Grande-Bretagne par exemple.

On peut évidemment s'interroger sur l'opportunité politique de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Mais j'affirme - avec toute ma foi d'Européen convaincu - que cette entrée entraînerait fatalement un affaiblissement très grave de notre protection extérieure et un relâchement de nos disciplines internes."

Dans sa réponse, le ministre de l'agriculture, M. Edgar Faure, tient à remplacer "les difficultés conjoncturelles et circonstancielles" que connaît l'agriculture française dans le cadre européen : "... Il est un principe qu'il convient d'avoir toujours présent à l'esprit quand on traite les problèmes agricoles, c'est que ces problèmes ne se situent plus dans le seul cadre national, mais s'inscrivent désormais dans un cadre plus large, celui de la Communauté européenne.

Est-ce un bien ? Faut-il continuer à nous placer dans cette perspective ? On peut se le demander.

Il y a quelques années, quand l'Europe existait à peine, on nous pressait en général de la constituer plus rapidement et on n'y trouvait que des avantages. Maintenant qu'elle parvient à s'accomplir - non sans de graves difficultés aisément concevables pour une entreprise de cette envergure et de cette nouveauté - on nous reprocherait plutôt de la faire trop vite ou de ne pas la faire comme il faudrait, ou même de la faire, tout court. Et ce sont souvent les mêmes qui nous reprochaient autrefois de ne pas être assez Européens ... qui nous reprochent aujourd'hui de l'être trop !

Je précise cependant que le gouvernement demeure fidèle à son option et que, personnellement, je demeure fidèle à la mienne, c'est-à-dire que je persiste à penser que l'Europe est nécessaire, que nous ne pouvons pas revenir en arrière. J'ajoute pourtant que l'Europe en soi n'est pas une solution ou un ensemble de solutions, qu'elle est le cadre dans lequel doivent être recherchées les solutions des problèmes que nous avons à traiter.

J'estime que ce cadre doit être conservé et qu'il n'y a pas lieu de revenir en arrière.

Pourquoi faut-il garder l'option européenne ? En premier lieu, et très simplement, parce qu'elle a déjà été prise. Ce raisonnement peut paraître sommaire, mais il est bon. Il y a toujours beaucoup d'inconvénients à changer de

voie, à revenir en arrière sur un parcours, à détruire une construction avant d'en reconstruire une autre, surtout quand on ne sait pas laquelle on construira.

La seconde raison c'est que l'Europe agricole, qui existe déjà, mais seulement en partie est déjà bénéficiaire, malgré des déconvenues qui peuvent entraîner des jugements précipités dus au mécontentement, et de légitimes déceptions.

Malgré la tentation du jugement téméraire, prenons quelques chiffres. Pourquoi l'Europe est-elle avantageuse ? Parce que l'Europe agricole nous apporte déjà un excédent positif et progressif de notre balance des échanges. Nos échanges intra-européens se sont améliorés et augmentés, c'est-à-dire qu'ils ont crû en volume et se sont améliorés en solde, ce qui est un gain pour notre production nationale.

Mais, direz-vous, ce phénomène n'est peut-être pas spécifiquement européen ? Ne s'agit-il pas d'un fait général et tous les échanges ne suivent-ils pas la même progression ? Je réponds : non. Ce phénomène est européen, et c'est sur les échanges européens que nous enregistrons la progression la plus importante ..."

La discussion du budget des Affaires étrangères a donné lieu, le 7 novembre, à un long débat (1) marqué le matin par le discours de M. René Plevin. (Progress et démocratie moderne). S'adressant au ministre Couve de Murville, il a déclaré : "Si nous en croyons la presse, la première question que vous avez posée est celle de savoir si l'Angleterre serait en mesure de tenir ses engagements et d'assumer les obligations qu'implique toute participation à la Communauté européenne ... Nous comprenons la préoccupation du gouvernement, qui est d'ailleurs largement partagée par la Commission des communautés européennes et par nos partenaires. Il est incontestable que la faiblesse de la livre sterling est un souci pour les Six. Mais notre première observation sera pour rappeler que, de toute façon, que l'Angleterre fasse ou non partie de la Communauté économique européenne, la question de l'avenir et du soutien de la livre se posera au sein de la Communauté monétaire internationale, qu'il s'agisse du club des Dix ou du fonds monétaire international...

... Même si votre exigence de voir la livre renoncer à ce rôle est fondée, il faudra remplacer l'instrument de réserve qu'elle constitue par un autre ... Alors, ne faudra-t-il pas un nouvel instrument de réserve, peut-être européen ? Mais au cours des négociations monétaires internationales, vous semblez avoir jusqu'à maintenant refusé sa création ...

... Qu'aucune décision finale, sur la candidature anglaise ne puisse être prise avant que les problèmes que vous avez posés n'aient évolué favorablement,

(1) J. O., A. N., Débats 8 novembre 1967

c'est une chose. Cela en serait une autre que d'interdire l'ouverture d'un dialogue entre la Grande-Bretagne et les Six sur les conditions de son adhésion, conditions qui demanderaient une mise au point aussi lente que celles qui concernent la politique agricole commune et l'union douanière vis-à-vis des pays du Commonwealth. Le dialogue sera nécessairement long, peut-être même très long ... Mais pour nous, il est important qu'il commence - il est donc nécessaire que la France ne s'y oppose pas - et qu'il soit conduit avec loyauté et sincérité. Si vous n'acceptiez pas l'ouverture du dialogue, nous devrions en conclure que les arguments économiques avancés ne sont pas, à vos yeux, les plus importants, et qu'en réalité vous ne voulez pas de l'Angleterre dans l'Europe pour des raisons politiques.

Mes amis et moi-même attachons la plus grande importance à cet aspect des choses, car le renfort anglais donnerait une chance de plus à l'Europe d'équilibrer les puissances américaine et russe, et ce d'autant qu'aujourd'hui, pour la première fois, la Grande-Bretagne est disposée, ou paraît disposée à participer à la construction d'une véritable Europe politique...

... Mes amis et moi, continuons donc à formuler, à l'encontre de votre politique européenne, deux critiques fondamentales. Vous affirmez, à l'égard de toute forme de supranationalité, une horreur quasi philosophique ... Cette attitude ne nous semble ni juste ni raisonnable. Toute vie communautaire suppose des transferts de souveraineté ... Il s'agit d'accepter que, dans certains cas, une autorité communautaire, émanation des six gouvernements, puisse prendre des décisions qui pourraient parfois s'imposer à eux.

Notre seconde critique porte sur l'orientation en quelque sorte géopolitique que le gouvernement voudrait donner à l'Europe ... Nous contestons l'hostilité de principe à ce que l'on persiste à appeler le monde anglo-saxon, dont s'accompagne votre mouvement vers de meilleures relations avec l'Est ...

... Nous constatons que sur tous les points chauds du globe où il aurait été souhaitable que nous puissions tenter de concilier, de rapprocher les antagonistes, ni la France ni l'Europe ne sont présentes et ne peuvent prendre d'initiative utile : la France, parce que ses prises de position font qu'elle serait immédiatement récusée par l'une ou l'autre des parties en cause; l'Europe, parce que, dans le domaine politique, personne n'a le pouvoir de parler en son nom. Vous avez ainsi contribué à maintenir la double hégémonie à laquelle vous prétendiez faire échapper l'Europe."

L'après-midi, M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, fait le compte rendu de la réunion des Six sur l'entrée de la Grande-Bretagne : "Rien n'aurait été plus simple qu'une adhésion dès l'origine. Tel n'ayant pas été le cas, il ne peut s'agir maintenant que d'une entrée éventuelle... L'avenir de la Grande-Bretagne est avec l'Europe, ou plutôt en Europe. La France, avec laquelle l'Angleterre entretient, plus qu'avec quiconque, les rapports de l'alliance et de l'amitié, ne peut faire d'objection de principe à une telle

candidature et espère que l'issue finale, c'est-à-dire une issue positive, serait, à terme, l'achèvement de l'évolution qui s'impose à la Grande-Bretagne.

L'élargissement des Communautés européennes entraînerait nécessairement une transformation profonde, sinon peut-être des textes qui les régissent, du moins à coup sûr de l'esprit et des conditions de fonctionnement desdites Communautés. C'est une constatation d'évidence que j'ai faite l'autre jour à Luxembourg devant mes collègues des Six, et que j'ai été surpris de les voir nier d'emblée, comme s'ils voulaient éviter toute discussion qui pût donner à penser que la candidature britannique posait des problèmes et qu'il convenait de les étudier entre nous. Je ne le faisais cependant pas pour en tirer une raison d'écarter a priori cette candidature.

La Grande-Bretagne est candidate, et à sa suite deux autres pays membres de l'Association européenne de libre-échange, le Danemark et la Norvège, plus l'Irlande... Dès lors, c'est une Communauté de dix au minimum qu'il nous faut envisager, autour de laquelle s'aggloméreraient en pratique tous autres pays de l'Europe occidentale.

Comment imaginer qu'une pareille Communauté pourrait gérer ses affaires dans les mêmes conditions que l'actuelle ? ... C'est l'unité de l'ensemble qui se trouverait pour le moins très affaiblie.

Voilà, objectera-t-on, pour revigorer cette Communauté une bonne occasion de remettre en vigueur ces votes à la majorité dont le principe est prévu par le traité de Rome, et qui, après la crise de 1965, ont été pratiquement abandonnés en vertu des accords de Luxembourg de février 1966. Mais est-on sûr non seulement que ce serait du goût des nouveaux partenaires, mais surtout que ce serait le moyen de sauvegarder au mieux les intérêts légitimes de la France, par exemple lorsqu'il s'agit de fixer les prix agricoles, et considérant ce qui vient de se passer à ce sujet à Luxembourg il y a dix jours ?"

Rappelant ses déclarations au Conseil des Six à Luxembourg, le 23 octobre dernier, M. Couve de Murville met l'accent sur les points suivants : "Il s'agit en premier lieu - je ne fais que reprendre les idées exprimées dans son rapport par la Commission de Bruxelles - que l'Angleterre soit en mesure d'assumer les engagements précis et considérables que comporterait son entrée dans le Marché commun ...

On doit ensuite se demander si un tel effort peut être mené à bien sans une réforme profonde et concomitante du système monétaire britannique lui-même. Ce système n'est-il pas par lui-même une cause permanente de déséquilibre et par conséquent de faiblesse pour la livre sterling ? ...

... Il ne peut y avoir deux catégories de membres, les membres pleins et les membres en sursis ? Nous ne pouvons le penser.

Un autre argument est que ce serait la perspective d'entrer dans le Marché commun qui inciterait le gouvernement britannique à consentir l'effort d'assainissement nécessaire. A qui fera-t-on croire qu'un grand pays comme l'Angleterre n'a pas, de toute façon, le devoir et l'intérêt de rétablir sa situation lorsqu'elle est ébranlée?.....

.....En supposant un accord sur ces questions préliminaires mais essentielles, quelles seraient les conditions d'une éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne?.....

.....Les modalités d'une éventuelle adhésion britannique, les conditions économiques et monétaires qui sont nécessairement celles d'un nouveau membre de la Communauté, les transformations profondes qui résulteraient de l'élargissement, à l'ensemble de l'Europe occidentale, du Marché commun que nous avons bâti, tels sont les problèmes que la France a soumis à ses partenaires et qu'elle leur demande d'examiner avec elle.....

.....Je souhaite que l'on comprenne aussi que notre premier souci est de poursuivre ce qui a été entrepris, je veux dire la construction européenne. Il s'agit de ne pas défaire ou affaiblir ce qui a été réalisé à ce jour, mais bien si nous le pouvons, de le compléter et de le renforcer."

A la suite de ce discours, plusieurs orateurs sont intervenus dans le débat. Etant donné "les élans, les refus et les hésitations successifs de la Grande-Bretagne, M. de la Malène (U.D.-Ve Rép.) estime que si celle-ci avait adhéré plus tôt au Marché commun, c'eût été tant pis pour l'Europe".

"Aujourd'hui, la Grande-Bretagne affirme une complète conversion, une adhésion sans réserve à la fois au mécanisme économique mis en place, mais aussi aux finalités politiques de l'entreprise.....

.....On peut, pour des raisons de politique intérieure ou extérieure, choisir les négociations, on peut choisir de les ouvrir, mais il faut savoir que choisir l'adhésion, c'est renoncer, pour Dieu sait combien de temps, au progrès vers l'unification politique, c'est renoncer à une certaine conception de l'Europe".

Pour sa part, M. Destremau (Républicain indépendant) invite le gouvernement "à affirmer sans équivoque le caractère européen de sa politique étrangère". Et il ajoute : "La construction de l'Europe exigera des concessions de chacun d'entre nous et, de notre part, une mise en confiance de nos partenaires. Il n'y a pas d'accord sans compromis, de compromis sans négociation et de négociation sans discrétion.....

.....Il importe peu de tracer à l'avance les contours de cette Europe, tant il est évident qu'à notre époque les notions de frontières sont en voie d'être dépassées. Aussi y a-t-il lieu, non pas de dire, d'entrée de jeu, que l'Angleterre doit ou ne doit pas entrer dans la Communauté économique européenne, mais bien d'en discuter sans arrière-pensée."

3. La visite du Premier ministre d'Irlande à Paris

C'est le 3 novembre que le Premier ministre d'Irlande, M. John Lynch, est arrivé en visite officielle à Paris.

Au cours du déjeuner à l'Elysée, le général de Gaulle a porté un toast (1) à son hôte, en déclarant : "Nous sommes tous maintenant devant une tâche essentielle : la construction de l'Europe. Pour que cette Europe soit européenne, elle doit comporter l'existence de la Communauté des six Etats continentaux et il est capital que celle-ci se renforce et se développe. Elle doit comporter aussi l'association à la Communauté d'autres Etats occidentaux. Elle doit comporter enfin la détente, l'entente et la coopération avec les Etats du centre et de l'est de notre continent. Tout indique que l'Irlande peut et doit être étroitement associée à l'accomplissement de cette grande oeuvre."

Interrogé à l'issue de son entretien avec le chef de l'Etat français sur l'éventualité d'une association, M. John Lynch a précisé : "Je ne sais pas si la Grande-Bretagne a des chances de devenir membre du Marché commun, mais je pense que ce jour est inévitable à plus ou moins longue échéance. Nous préférierions devenir membre du Marché commun en même temps que le Royaume-Uni."

Et le 4 novembre, le Premier ministre irlandais a confié (2) à l'A. F. P. : "Nous n'avons pas envisagé de devenir membre associé du Marché commun. Nous désirons être partenaire à part entière. Notre candidature est posée. Nous attendons la réponse de la Communauté économique européenne. Si on nous proposait l'association, nous examinerions alors la situation".

4. La Conférence de presse du Général de Gaulle

Le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E.

Le 27 novembre, le Général de Gaulle a donné une conférence de presse (3). En voici les passages relatifs au problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. : "L'idée de joindre les fles britanniques à la Communauté économique formée par six Etats continentaux soulève partout des vœux qui sont idéalement très justifiés; mais il s'agit de savoir si et comment cela pourrait être actuellement fait sans déchirer, sans briser ce qui existe. Or, il se trouve que la Grande-Bretagne, avec une insistance et une hâte vraiment extraordinaires, dont peut-être les derniers événements monétaires éclairent un peu certaines raisons, avait proposé l'ouverture sans délai d'une négociation en vue de son entrée dans le Marché commun. En même temps, elle dé-

(1) Combat, 4-5 novembre 1967 - Le Monde, 5-6 novembre 1967.

(2) Combat, 6 novembre 1967.

(3) Le Monde, 29 novembre 1967.

clarait accepter sans restrictions toutes les dispositions qui régissent la Communauté des Six, ce qui semblait un peu contradictoire avec la demande de négociation car, pourquoi négocierait-on sur les clauses que l'on aurait d'avance et entièrement acceptées ?

.... Le peuple anglais discerne sans doute de plus en plus clairement que, dans le grand mouvement qui emporte le monde, la structure et les habitudes de son activité et même sa personnalité nationale sont désormais en cause. De là, dans ses profondeurs, une tendance à découvrir un cadre, fût-il européen, qui puisse l'aider à sauver, sauvegarder sa propre substance, qui lui permette de jouer encore un rôle dirigeant et qui l'allège d'une part de son fardeau....

Il n'y a rien là qui, en principe, ne soit salutaire pour lui et ne puisse être à brève échéance satisfaisant pour l'Europe. Mais à condition que le peuple anglais, comme ceux auxquels il souhaite se joindre, veuille et sache se contraindre lui-même aux changements fondamentaux qui seraient nécessaires pour qu'il s'établisse dans son propre équilibre....

C'est évident au point de vue politique. Mais, aujourd'hui, pour ne parler que du domaine économique, le rapport qui a été adressé le 29 septembre par la commission de Bruxelles aux six gouvernements démontre avec la plus grande clarté que le Marché commun est incompatible avec l'économie, telle qu'elle est, de l'Angleterre, dont le déficit chronique de sa balance des paiements prouve le déséquilibre permanent....

Marché commun incompatible aussi avec la façon dont s'alimentent les Anglais tant par les produits de leur agriculture subventionnée au plus haut que par des des vivres achetés à bon compte partout dans le monde, et notamment dans le Commonwealth, ce qui exclut que Londres puisse réellement accepter jamais les prélèvements prévus par le règlement financier, qui lui seraient écrasants. Marché commun incompatible encore avec les restrictions apportées par l'Angleterre à la sortie de chez elle de capitaux lesquels, au contraire, circulent librement chez les Six.....

Faire entrer l'Angleterre et, par conséquent, engager maintenant une négociation à cet effet, ce serait pour les Six donner d'avance leur consentement à tous les artifices, délais et faux-semblants qui tendraient à dissimuler la destruction d'un édifice qui a été bâti au prix de tant de peine et au milieu de tant d'espoir.

Il est vrai que, tout en reconnaissant l'impossibilité de faire entrer l'Angleterre d'aujourd'hui dans le Marché commun tel qu'il existe, on peut vouloir tout de même sacrifier celui-ci à un accord avec celle-là. On peut imaginer, par exemple, une zone de libre-échange s'étendant à tout l'Occident de notre continent; on peut imaginer aussi une espèce de traité multilatéral du genre de celui qui sortira du "Kennedy round" et réglant entre dix, douze, quinze Etats européens leurs contingents, leurs tarifs réciproques et leurs contingents respectifs. Mais dans un cas comme dans l'autre, il faudrait d'abord

abolir la Communauté et disperser ses institutions; et je dis que cela, la France ne le demande certainement pas. Pourtant, si tel ou tel de ses partenaires, comme après tout c'est leur droit, en faisait la proposition, elle l'examinerait avec les autres signataires du traité de Rome. Mais ce qu'elle ne peut faire, c'est entrer actuellement avec les Britanniques et leurs associés dans une négociation qui conduirait à détruire la construction européenne dont elle fait partie....

Pour que l'Europe puisse faire équilibre à l'immense puissance des Etats-Unis, il lui faut non pas tout affaiblir, mais, au contraire, resserrer les liens et les règles de la Communauté....

Certes, pour lui faciliter les choses, la France est toute disposée à entrer dans quelque arrangement qui, sous le nom d'association ou sous un autre, favoriserait dès à présent les échanges commerciaux entre les continentaux d'une part, les Britanniques, les Scandinaves et les Irlandais, d'autre part. Certes, ce n'est pas à Paris qu'on ignore l'évolution psychologique qui paraît se dessiner chez nos amis d'outre-Manche ou qu'on méconnaît le mérite de certaines mesures qu'ils avaient déjà prises, et d'autres qu'ils projettent de prendre dans le sens du rétablissement de leur équilibre au-dedans et leur indépendance au-dehors. Mais, pour que les fles britanniques puissent réellement s'amarrer au continent, c'est encore d'une très vaste et très profonde mutation qu'il s'agit. Tout dépend donc, non pas du tout d'une négociation qui serait pour les Six une marche à l'abandon sonnante le glas de leur Communauté, mais bien de la volonté et de l'action du grand peuple anglais qui feraient de lui un des piliers de l'Europe européenne."

Les réactions en :

Allemagne

Le gouvernement allemand a rappelé le 28 novembre 1967, dans un communiqué officiel, que son point de vue quant à l'élargissement du Marché commun est bien connu et qu'il ne s'est modifié en rien. Les milieux autorisés ne se sont pas encore prononcés sur la question de savoir si, après le "non" intransigeant opposé par le Général de Gaulle à l'ouverture de négociations, le Conseil pourra éviter qu'une crise n'éclate lors de ses prochaines sessions. Dans les milieux politiques, on fait simplement remarquer que les problèmes qui se posent ne sont pas insolubles, à condition que toutes les parties fassent preuve de "prudence".

Les représentants des partis de coalition ont exprimé leur avis en des termes analogues. C'est ainsi que les démocrates-chrétiens ont souligné qu'il faudrait désormais faire preuve de beaucoup "d'habileté et de patience", afin qu'en dépit de l'attitude intransigeante du Général de Gaulle, il ne se creuse pas de fossés infranchissables entre les Six. Les démocrates-chrétiens font en outre remarquer que personne n'avait escompté des négociations brèves et faciles.

Contestant le bien-fondé du point de vue du Général de Gaulle, le gouvernement et tous les partis continueront à soutenir que l'adhésion de la Grande-Bretagne est souhaitable et qu'elle peut se faire sans compromettre l'acquis communautaire. Le C. D. U. /C. S. U. et le S. P. D. ont d'ailleurs déjà réaffirmé cette position dans des déclarations auxquelles ils ont eu soin de ne donner aucun caractère de véhémence.

La S. P. D. est à la recherche d'une solution de compromis qui permette d'atténuer la rigueur du veto français. M. Helmut Schmidt, président du groupe S. P. D. , a rappelé que le traité de Rome prévoit la possibilité de "phases d'ajustement". "L'exploitation de ces possibilités ne paraît pas incompatible, a-t-il dit, avec les conceptions du Chef de l'Etat français, ni avec certaines conceptions anglaises. On devrait donc poursuivre dans cette voie".

Le 29 novembre 1967, le cabinet allemand, présidé par le Chancelier, a analysé le contenu de la conférence de presse du Chef de l'Etat français. Sur la base d'un rapport de M. Brandt, ministre des affaires étrangères, le cabinet a constaté que le Général de Gaulle n'avait pas opposé d'objections de principe à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. C'est pourquoi il serait prématuré, a déclaré à la presse le porte-parole du gouvernement, M. Ahlers, de préjuger de l'issue des négociations tendant à l'élargissement de la Communauté. Selon M. Ahlers, le gouvernement allemand s'en tient à son point de vue selon lequel il conviendrait que les négociations avec la Grande-Bretagne soient engagées dans le plus bref délai, que les efforts entrepris jusqu'à présent soient poursuivis et que toutes les possibilités imaginables d'adhésion soient envisagées.

(Handelsblatt, 29 et 30 novembre 1967 ;
Die Welt, 29 novembre 1967 ;
Frankfurter Neue Presse, 29 novembre 1967 ;
Stuttgarter Zeitung, 30 novembre 1967 ;
Industriekurier, 30 novembre 1967 ;
Le Monde, 30 novembre 1967)

Belgique

A la suite de la conférence de presse donnée par le président de la République française, le 27 novembre 1967, à Paris, le porte-parole du ministère belge des affaires étrangères a fait savoir que les déclarations du président de la République française ajoutaient un élément très sérieux au dossier de la candidature britannique et que cet élément devrait faire l'objet de consultations entre la Belgique et ses partenaires du Marché commun avant la prochaine réunion du Conseil des ministres des Communautés européennes.

Il a ajouté que l'adhésion des quatre Etats candidats, tout en apportant de grands changements, ne serait pas alors de nature à modifier les objectifs fondamentaux, les caractéristiques propres et les méthodes des Communautés européennes.

Le porte-parole a enfin déclaré que le Conseil des ministres avait déjà eu l'occasion de discuter le rapport de la Commission au cours de ses réunions précédentes et que c'était au Conseil des ministres, et là seulement, qu'il fallait discuter les étapes concrètes ultérieures de la procédure.

(Le Soir, 29 novembre 1967)

France

A la suite de la conférence de presse du président de la République, les réactions dans les milieux politiques français ont été très vives (1). Tel est le cas pour le leader du centre démocrate, M. Jean Lecanuet, qui se demande : "Quelles vont être les réactions de nos amis dans le monde et de nos partenaires européens devant ces intransigeances ? Ne risquent-elles pas d'accroître l'isolement de la France et de mettre en péril l'unité européenne ?... "

"Le Général de Gaulle invoque maintenant un intégrisme européen des Six pour contester l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Singulier et nouvel argument que cette exaltation de la cohésion des Six ! Comment pourrions-nous mieux nous protéger contre la pénétration américaine si nous commençons par rejeter le potentiel économique de la Grande-Bretagne vers les Etats-Unis ?"

Tel est aussi le cas pour le parti socialiste unifié qui a publié le communiqué suivant : "L'Europe, et notamment la France, se doivent imaginer les solutions qui permettraient à une Angleterre libérée de sa dépendance à l'égard du dollar de rejoindre le Marché commun, dont les orientations restent encore à définir et pourraient l'être avec les Anglais.

Tel était le sens des propositions récemment faites par Pierre Mendès France, député du P. S. U.

L'examen de telles propositions ou d'autres analogues suppose au moins qu'on en discute avec les Britanniques, faute de quoi de Gaulle ira renforcer la solidarité anglo-saxonne".

Le 30 novembre, le secrétaire général du parti socialiste S.F.I.O. , M. Guy Mollet, a donné une conférence de presse-réponse au Général

(1) Le Monde, 29 novembre 1967 et 1er décembre 1967.

de Gaulle (1). Il a notamment présenté un plaidoyer en faveur de l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun : "Le président de la République se présente volontiers comme le "protecteur" de l'Europe contre l'entrée de ceux dont la présence risquerait de dénaturer celle-ci. Il est permis de se demander quelle Europe il entend ainsi défendre. ... Une véritable Europe est en contradiction avec une politique nationaliste qui ne saurait s'accommoder que de l'autarcie. ... En réalité, il apparaît clairement que de Gaulle s'oppose à tout ce qui pourrait rendre fatale la construction d'une Europe politique : la poursuite et l'achèvement d'une construction économique européenne et l'élargissement de l'aire géographique du Marché commun. ... L'élargissement géographique, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E., donneraient une telle dimension aux problèmes économiques qui se trouveraient posés par la gestion de l'Europe élargie que le passage à l'étape politique serait inévitable : c'est le motif fondamental de l'opposition du Général à la demande britannique. ... Pour nous, le choix est fait : l'entrée de la Grande-Bretagne ne peut qu'être bénéfique à l'Europe.

Pour la construction de la paix, si l'on veut éviter que le problème ne se règle par la confrontation ou le marchandage entre les deux grands, il faut que se fasse entendre la voix de l'Europe.

Pour la création d'une Europe économique puissante, capable de dialoguer et de négocier avec l'est comme avec l'ouest, la présence anglaise est encore nécessaire.

Pour prendre en charge les problèmes posés par l'Europe méditerranéenne, il faut encore le contrepois d'un grand pays industrialisé comme la Grande-Bretagne. ...

Que des problèmes réels se posent, c'est évident. Que les négociations soient longues et difficiles, c'est vraisemblable. Mais la Commission de la C. E. E. l'a fort bien dit qui, pourtant, conclut à l'ouverture des négociations. ...

Tout se passe comme si le président de la République française, se croyant à la tête d'un jury d'examen et ayant appris la candidature d'un impétrant qu'il n'aime guère, préférerait préalablement réunir le jury et décider de "coller" le candidat sans l'avoir entendu.

La réponse des cinq partenaires ne manquera certes pas d'intérêt".

(1) Combat, 1er décembre 1967, The Guardian, 1er décembre 1967,
Le Populaire de Paris, 2-3 décembre 1967.

Grande-Bretagne

Quelques heures après la conférence du Général de Gaulle, le Foreign Office a publié (1) un communiqué rappelant qu'aux termes de l'article 237 du traité de Rome, la candidature britannique appelle une réponse collective des Six et que cette réponse est toujours attendue.

Dès le lendemain, c'est-à-dire le 28 novembre, le premier ministre, M. Wilson, a affirmé (2) devant les Communes qu'il maintiendrait intégralement sa demande d'adhésion. "Il n'y a pas d'alternative. . . La décision de poser notre candidature au Marché commun n'a été ni une décision de circonstance, ni une décision improvisée. Je crois que ce serait une erreur de changer d'attitude à ce sujet à la suite des déclarations qui ont été faites hier."

M. Wilson a, ensuite, fait allusion aux "affirmations erronées" du président de la République française, mais il s'est refusé à envisager d'opposer à l'attitude du Général de Gaulle, des déclarations fracassantes ou des initiatives visant à forcer le consentement de la C. E. E.

Répondant à une question posée par un membre du Parlement, le premier ministre a déclaré que rien, dans le traité de Rome, "ne permet d'envisager l'ouverture de négociations avec cinq membres, quatre membres ou moins encore. . . Nous continuerons à entretenir des relations étroites avec les Cinq, mais nous veillerons aussi à ce que nos relations avec la France restent aussi bonnes que possible".

Lors d'un déjeuner de la presse parlementaire britannique, le 29 novembre, M. Wilson a réfuté (3), point par point, les objections présentées par le Général de Gaulle à l'ouverture de négociations prochaines sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté. Dans ce discours, on ne relève aucune proposition nouvelle, mais l'exposé des positions britanniques arrêtées antérieurement.

- A propos de la contradiction entre l'acceptation des clauses suivie de l'ouverture de négociations, M. Wilson se réfère à l'article 237 pour conclure qu'évidemment tout accord doit être négocié.
- On a dit que le rapport de la Commission de Bruxelles démontrait que le Marché commun était incompatible avec de nombreux aspects de l'économie britannique. Or, demande M. Wilson, la Commission a-t-elle oui ou non recommandé l'ouverture de négociations ?

(1) Le Figaro, 28 novembre 1967 - Le Monde, 29 novembre 1967.

(2) The New-York Herald Tribune, 29 novembre 1967 - Combat - The Guardian - The Times, 29 novembre 1967.

(3) The Guardian - The Times - The New-York Herald Tribune, 30 novembre 1967.

- Le déficit chronique de la balance des paiements britanniques serait la preuve de cette incompatibilité. Mais, M. Wilson a fait remarquer que "la France ne se trouvait pas dans une meilleure position deux ans après son entrée dans le Marché commun, tandis qu'aujourd'hui, le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économique s'accordent à considérer que la Grande-Bretagne pourra combler son déficit en l'espace d'un an".
- Quant à l'incompatibilité de l'économie britannique, en raison de ses sources d'approvisionnement, M. Wilson répond que son pays suivra le précédent de la Convention de Yaoundé, et laissera les pays en voie de développement en question commercer librement avec la Communauté.
- Enfin, en ce qui concerne l'incompatibilité avec l'agriculture hautement subventionnée, M. Wilson rappelle que "c'est le cas de toutes les agricultures de la C. E. E. et que la Grande-Bretagne a annoncé son intention d'adapter sa politique agricole à celle de la Communauté".
- Le Général de Gaulle a dit que l'entrée de la Grande-Bretagne entraînerait l'éclatement d'une Communauté dont les règles ne supporteraient pas une "exception aussi monumentale". M. Wilson lui répond : "Ce n'est pas la politique que mène la Grande-Bretagne dans des domaines aussi essentiels que ceux des affaires étrangères, de la défense et des problèmes monétaires internationaux qui constitue une "exception monumentale" au consensus général qui s'est dégagé en Europe au sujet de ces questions. Ce n'est pas non plus la Grande-Bretagne qui refuse aujourd'hui d'appliquer l'article du traité de la C. E. E. prévoyant que tout Etat européen peut demander à devenir membre de la Communauté".
- En ce qui concerne l'indépendance de l'Europe, M. Wilson affirme que ce qui importe ce ne sont pas les paroles, mais l'action. "Une action telle que la création d'une technologie européenne... à laquelle j'ai appelé dans mon discours à Guildhall. Mais si la Grande-Bretagne est disposée à prendre une initiative dans ce domaine avant des négociations, cette initiative ne deviendra réalité en termes d'indépendance industrielle européenne que si, en Europe, nous sommes prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour créer un seul marché industriel européen... "
- Enfin, si la France souhaite mettre fin à l'abus du déficit de la balance des paiements américains correspondant au total des investissements en Europe, M. Wilson préconise : "Nous n'allons pas résoudre nos problèmes en Europe en attaquant les balances des paiements des uns ou des autres ou celle des Etats-Unis.

Jouer à essayer de ruiner son voisin ne constitue pas la réponse.

Ce qu'il faut faire, c'est mettre sur pied une industrie européenne vigoureuse et indépendante... Nous, en Europe, pourrions être les premiers du monde, sauf au cas où nos partenaires insisteraient pour devenir tributai-

res de la technique américaine, dont, si nous coopérons sur une base européenne, on pourrait se dispenser...

Avant tout, cependant, nous admettons qu'aucun d'entre nous ne saurait faire face à la menace contre notre indépendance industrielle à moins de vouloir coopérer dans le cadre d'une seule Communauté élargie ayant une puissante base technologique, seul fondement de l'indépendance économique et politique et d'une voix véritablement européenne dans les affaires mondiales".

Italie

Les réactions italiennes à la conférence de presse du Général de Gaulle se sont manifestées au cours d'une réunion de la commission des affaires étrangères de la Chambre des Députés qui s'est tenue le 6 décembre.

Après avoir rappelé que depuis des années, le gouvernement italien se montre favorable à l'entrée de la Grande-Bretagne et d'autres pays de l'A.E.L.E. dans le Marché commun, M. Fanfani a déclaré que la conférence de presse du Général de Gaulle du 27 novembre, qui se situait sur un plan extra-communautaire et dont certains arguments n'ont pas été appréciés, n'a pas rendu moins convaincantes les raisons qui font souhaiter l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté.

La position italienne sera réaffirmée, le 18 décembre, au sein du Conseil de la Communauté, a précisé le ministre, et à cette occasion, l'Italie soutiendra la nécessité de donner une réponse affirmative à la candidature britannique, compte tenu également des conclusions du rapport présenté par la Commission exécutive le 2 octobre.

M. Fanfani a ensuite déclaré que la dévaluation de la livre sterling répond à certains voeux émis par la Commission et par la France. Les déclarations faites après la conférence du Général de Gaulle par le gouvernement britannique, au sujet du maintien de la candidature présentée, rendent vaine l'hypothèse de solutions de rechange. Celles-ci ne seraient du reste qu'un prétexte destiné à empêcher l'ouverture des négociations. Etant donné sa préparation, sa contribution à la civilisation et à la vie démocratique européenne, ainsi que le complément qu'elle est en mesure d'apporter, surtout sur le plan technologique et politique, la Grande-Bretagne mérite que l'on accorde à sa demande cette considération, fût-elle simplement formelle, que la C. E. E. a eue jusqu'ici à l'égard d'Etats moins importants et ayant des relations plus ténues avec les Six.

Les déclarations de M. Couve de Murville, selon lesquelles l'adhésion de la Grande-Bretagne serait souhaitable pour l'Europe, n'auront de sens, a poursuivi M. Fanfani, que si elles ne s'accompagnent pas de vetos à l'ouverture des négociations prévues par l'article 237. Ces négociations constituent l'uni-

que moyen de vérifier l'existence effective des conditions qu'impose la conclusion d'un accord d'adhésion qui, sans nuire à la construction déjà en place, précise les délais, les modalités et les adaptations nécessaires pour parvenir à un élargissement du Marché commun.

La demande d'adhésion à la Communauté européenne présentée par la Grande-Bretagne soulève incontestablement des difficultés, a encore fait observer l'orateur. Mais, il est également vrai qu'elle ouvre de nombreuses perspectives, perspectives d'une construction européenne solide, qui ne soit pas enfermée dans des limites trop étroites pour lui permettre de soutenir la comparaison avec d'autres marchés unifiés. Ce sont des perspectives auxquelles est intimement lié le sort du monde dont l'équilibre et la paix ont été trop souvent privés, ces dernières années, de la contribution que peut apporter une Europe qui n'est pas divisée par des antagonismes, ni paralysée par une avalanche continue de desseins tantôt périmés et tantôt velléitaires.

Pour M. Malagodi (secrétaire du parti libéral), les raisons d'ordre économique invoquées par le gouvernement français pour s'opposer à l'adhésion de la Grande-Bretagne sont moins graves que l'on ne pourrait le penser. Le problème est surtout politique. Si la France devait opposer un veto, on verrait une Angleterre, offensée dans sa dignité, prendre ses distances à l'égard du continent et ce serait le commencement de la désagrégation de l'Europe. Il convient donc que l'Italie fasse connaître à la France sa ferme intention de ne pas accepter son veto et d'aller de l'avant. Diverses possibilités sont offertes : chacun des Cinq pourrait, par exemple, négocier avec la Grande-Bretagne suivant un même plan, dans le cadre de l'U. E. O. "Il y a dans l'histoire et dans la politique, a conclu M. Malagodi, des moments où l'attitude la plus imprudente est la fausse prudence qui équivaut à une acceptation passive de faits négatifs. Nous invitons le gouvernement italien à ne pas commettre cette grave erreur".

Intervenant à son tour dans le débat, M. Lombardi (socialiste) a reconnu que l'attitude de l'Italie était correcte et logique. La politique du Général de Gaulle, a poursuivi l'orateur, est commandée par deux principes : l'un, sage, est celui de l'indépendance de l'Europe face à l'hégémonie américaine, l'autre, erroné, est celui de l'hégémonie française sur l'Europe. Le Général de Gaulle reproche à la Grande-Bretagne ses liens avec l'Amérique. Il y a cependant une contradiction dans cette attitude, car si l'on veut permettre à la Grande-Bretagne de s'affranchir des liens particuliers qui l'unissent aux Etats-Unis, il convient de favoriser son entrée dans la C. E. E. ; en effet, seule une base territoriale, économique et démographique plus large permet de poursuivre une politique d'autonomie. Pour venir à bout du veto français, il faut que les cinq gouvernements montrent par des actes et des paroles qu'ils consentent avec la France à réduire d'abord et à éliminer ensuite la prépondérance américaine en Europe.

L'orateur a ajouté que M. Mendès France avait raison lorsqu'il disait qu'au non français, il ne fallait pas répondre par un simple oui, mais par un oui motivé. M. Lombardi a conclu en faisant remarquer que si la solution d'une simple association devait être rejetée, on pourrait examiner les possibilités de

collaboration verticale et par secteurs avec la Grande-Bretagne (par exemple, dans le domaine technologique), à condition qu'il soit précisé au départ que cette voie débouchera, à brève échéance, sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté.

M. De Marsanich (Mouvement social) s'est déclaré favorable à la participation de l'Angleterre et d'autres pays de l'A. E. L. E. au Marché commun européen. Toutefois, il ne semble pas possible, pour le moment, a-t-il ajouté, d'ouvrir des négociations dans les formes requises avec le gouvernement de Londres, en désaccord avec la France, sans nuire au Marché commun européen. Cet important problème de la participation anglaise à l'unification économique et politique de l'Europe doit être examiné et traité avec réflexion et diplomatie, en accord avec tous les Etats membres de la Communauté. Si le but du gouvernement italien est de donner une suite favorable à la demande anglaise, il faut aussi que ce même gouvernement se propose un autre objectif, au moins aussi important : celui de ne pas perturber gravement les rapports économiques et politiques entre l'Italie et la France et de ne pas compromettre la vitalité de la Communauté européenne.

De l'avis de M. La Malfa (secrétaire du Parti républicain), opposer un veto avant l'ouverture de négociations est contraire à la lettre et à l'esprit des traités que la Commission exécutive et les cinq gouvernements ont le devoir de faire respecter. Il faut laisser à la France la responsabilité d'une décision contraire à la volonté manifestée par les cinq autres pays et par l'Exécutif. L'Italie doit insister sur le fait que la France, aussi bien que l'Angleterre, ont besoin du Marché commun, même si d'un point de vue purement économique, on doit noter que les économies italienne et britannique sont plus complémentaires que ne le sont les économies italienne et française. Pour s'en rendre compte, il suffit de songer aux sacrifices que l'Italie a dû consentir en faveur de l'agriculture française.

M. La Malfa a ensuite déclaré qu'il ne partageait nullement le point de vue de M. Lombardi sur une Grande-Bretagne qu'il faudrait libérer de la colonisation américaine. Il s'agit, a-t-il précisé, d'un grand pays qui a un sens profond de son autonomie et de son indépendance et qui l'a prouvé au cours de son histoire. La Grande-Bretagne apporterait à l'Europe ce sens profond de l'indépendance, et l'hostilité du Général de Gaulle n'a pas pour objet les aspects techniques du problème, mais ce patrimoine qui heurterait fortement la volonté d'hégémonie de la France. Le Général de Gaulle, a conclu M. La Malfa, "n'est pas le protagoniste de l'indépendance européenne, mais le fomentateur des divisions internes de l'Europe et cela à seule fin de s'assurer l'hégémonie.

De l'avis de M. Zaccagnini (président du groupe démocrate-chrétien) il ne faut pas accepter le veto a priori du Général de Gaulle, mais ouvrir les négociations afin de déterminer également, au seul niveau valable et avec les seuls moyens prévus par les traités de Rome, la portée des problèmes qui se posent et qui doivent être résolus.

Répondant aux différents orateurs, M. Fanfani a déclaré qu'il ne fallait pas oublier les faiblesses que, dans les circonstances présentes, l'adhésion de la Grande-Bretagne entraînerait pour le secteur monétaire, sans pour autant permettre qu'on réduise le nombre des avantages que cette adhésion comporterait pour le secteur technologique.

En réponse à M. Malagodi, le ministre des Affaires étrangères a fait remarquer que l'on ne savait pas si sa solution de rechange au refus opposé à la candidature britannique serait bien accueillie par la Grande-Bretagne elle-même et appuyée par les autres membres de la Communauté. "Mes déclarations initiales, a précisé M. Fanfani, n'ont nullement fait porter le débat sur la solution de rechange afin de ne pas affaiblir la volonté manifestée d'une ouverture des négociations; mais elles n'ont nullement laissé croire non plus qu'un veto opposé à celles-ci ouvrirait la voie à la résignation."

(Bulletin de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des Députés
- 6 décembre 1967)

Pays-Bas

Commentant les déclarations du Président de Gaulle, M. Luns a précisé, le 27 novembre, que celles-ci devaient être étudiées dans le cadre du Benelux et de concert avec Rome, Bonn et Londres. Il existe une divergence entre les déclarations du Président français et la situation telle qu'elle se présente en réalité. Il avait été convenu que la Commission européenne prendrait contact avec les Britanniques et que le Conseil de ministres se réunirait ensuite les 18 et 19 décembre. Selon le ministre, "l'heure de vérité" n'avait pas encore sonné, il n'y fallait plus cependant que quelques mois, voire quelques semaines. Pour conclure, il exprima sa conviction qu'en patientant et en persévérant, l'Angleterre parviendra à devenir membre de la C. E. E.

Après les entretiens menés dans le cadre du Benelux, M. Luns a déclaré le 29 novembre à La Haye, que les trois gouvernements avaient présenté avec préoccupation des déclarations récentes du Président de Gaulle sur l'accès de la Grande-Bretagne à la C. E. E. et que leurs conceptions au sujet de l'analyse des paroles du Président étaient identiques.

"Nous devons dire clairement, a déclaré M. Luns, que nous ne considérons pas une conférence de presse comme un procédé de négociations, alors qu'il existe un traité (celui de Rome) avec des clauses précises sur l'examen des demandes d'admission. Nous sommes tous les trois d'accord pour estimer qu'on ne peut accepter de donner un caractère officiel aux remarques du Général tant qu'elles n'auront pas reçu la forme d'un point de vue officiel par la voix de notre collègue. et tant que ce point de vue n'aura pas été présenté à la réunion des ministres du Marché commun des 18 et 19 décembre.

Nous devons insister pour que soit suivie la procédure que nous avons approuvée et que la France, elle aussi, a approuvée."

Avant le 18 décembre, date à laquelle les ministres des pays de la C.E.E. se réuniront à nouveau, les Cinq procéderont encore à différentes consultations en vue de parvenir à une position commune sur les déclarations du Président français. Selon M. Luns, il importera lors de la conférence de la C.E.E. que l'on dise comment les paroles du Chef de l'Etat français doivent être interprétées. C'est à cette occasion que le point de vue français devra être clairement défini. C'est à cela qu'il faisait allusion, a affirmé M. Luns à une conférence de presse, lorsque, au moment de réagir aux déclarations du Président de Gaulle il avait parlé de "l'heure de vérité". Le ministre souligna qu'il n'y avait aucun indice selon lequel l'Allemagne tenterait une médiation dans cette affaire. Il déclara également que le Mouvement européen ne devait pas se faire trop d'illusions sur la possibilité de créer une solution pour le Benelux.

Au cours d'une interview accordée à un hebdomadaire français, M. Luns déclara qu'il n'était "pas entièrement" exclu que l'on se trouverait placé devant l'affirmative soit de maintenir la C.E.E. en rejetant la candidature britannique, soit de renoncer à la Communauté européenne. La France, étant un "élément presque essentiel" de l'Europe, le choix serait déchirant, selon le ministre, qui, en tout cas, s'attend à un arrêt dans la construction de l'Europe. S'il estime qu'il sera très difficile de démolir ce qui existe déjà, M. Luns ne s'attend pas moins à une crise qui aura pour effet d'arrêter tous progrès dans la solution de nombreux problèmes. Encore jamais le Président de Gaulle ne s'était exprimé en des termes aussi définitifs. La France avance des arguments d'ordre économique, mais on a déjà vu que lorsque ceux-ci perdent de leur valeur, d'autres arguments sont mis en avant. "Je me demande si le refus français ne recèle pas la crainte que le Marché commun perdrait avec l'entrée de la Grande-Bretagne le, je dirais presque : caractère français qu'il a à l'heure actuelle."

A l'issue de ses entretiens avec M. Wilson, premier ministre et M. Brown, ministre des Affaires étrangères, M. Luns déclara, le 5 décembre à Londres : "Aucun changement n'est intervenu dans l'attitude britannique à l'égard de la C.E.E. La demande d'adhésion de la Grande-Bretagne reste entière jusqu'à la réunion des Six les 18 et 19 décembre". A titre personnel le ministre exprima l'avis que même un nouveau veto français ne changerait rien à l'intention du gouvernement britannique de fermement maintenir sa candidature comme membre à part entière de la C.E.E.

(Nieuwe Rotterdamse Courant des 28 novembre, 30 novembre et 4 décembre 1967; De Tijd/Maasbode du 6 décembre 1967)

5. L'opinion de M. Georges Pompidou sur l'avenir de la Communauté européenne

Le quotidien le Figaro a posé au premier ministre, M. Georges Pompidou, à l'occasion de la nouvelle année, la question : "Qu'attendez-vous ? Qu'espérez-vous pour la Communauté ?" Voici les principaux passages de sa réponse : "Votre question provoque une première réaction : qu'entend-on par Europe ? De toute évidence, le mot Europe a pris un sens restrictif. Vous pensez à la Communauté économique européenne, à l'Europe des Six. Peut-être conviendrait-il de poser tout d'abord que la Communauté n'est pas l'Europe, qu'elle est une union conclue entre quelques-uns des pays européens. Et, comme il n'est pas concevable que tous les pays européens y adhèrent dans un avenir prévisible, on pourrait en déduire qu'il n'y a, pour un pays européen, rien d'anormal à être en dehors de la Communauté.

Dès lors, est-il absolument nécessaire de passionner l'opinion à propos de la candidature britannique ? Des négociations sont plus ou moins en cours avec d'autres, l'Espagne ou l'Autriche, par exemple, et nul ne se scandalise des réticences marquées par certains de nos partenaires devant l'éventualité de leur adhésion. J'en conclus que si l'on veut bien considérer la Communauté comme un groupement partiel de quelques-uns des pays européens, on ne soutiendra plus qu'élever des objections à l'entrée d'un autre pays soit une monstruosité. On peut être en Europe et n'être pas dans le Marché commun. Et ce n'est pas rejeter quelqu'un de l'Europe que de lui dire : vous n'êtes pas encore en mesure d'adhérer au Marché commun.

En revanche, il appartient aux pays qui ont décidé, entre eux, par un libre choix, qu'à l'époque ils ont seuls fait, de signer le traité de Rome, il leur appartient d'en poursuivre l'application et d'en tirer le meilleur parti économique et politique.

... J'espère d'abord que les décisions prises seront respectées. C'est-à-dire que le Marché commun agricole sera achevé, que l'union douanière sera réalisée le 1er juillet 1968.

J'espère ensuite que, conformément à l'intérêt des six pays, cette union sera complétée par une harmonisation des législations douanières permettant de progresser vers une véritable union économique. J'espère que cette union se concrétisera par l'harmonisation des politiques de transport, de l'énergie, fiscale, monétaire, etc. ... Il y a encore beaucoup à faire et 1968 ne permettra pas d'en terminer. Mais si on le veut, un grand pas sera fait. ...

Si les pays voulaient suivre la France dans cette voie, alors sans doute et progressivement la Communauté prendrait réellement forme aux yeux de l'extérieur et, sans que les nations qui la composent s'y dissolvent pour autant, pourrait dépasser l'économique pour devenir une réalité politique.

Et si d'autres pays européens, l'Angleterre, par exemple, loin de s'offusquer de cette évolution, se préparaient de leur côté pour être en mesure soit de s'associer à la Communauté, soit même d'y participer un jour pleinement en acceptant qu'elle soit ce qu'elle est et ce pour quoi elle a été conçue, c'est-à-dire une communauté vraiment et uniquement européenne, pourquoi la France y ferait-elle même des objections ? ..."

(Le Figaro, 29 décembre 1967)

6. MM. Maurice Schumann, Debré et Couve de Murville se prononcent sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E.

Président, à Calais, le vingt-troisième anniversaire de la libération de la ville, M. Maurice Schumann, ministre d'Etat, a pris la parole sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Ayant rappelé un mot de Churchill à de Gaulle, pendant la guerre : "Entre vous et le large, je choisirai toujours le large", M. Schumann a déclaré : -"Que sans méfiance et sans arrière pensée l'Angleterre préfère l'appel de vos falaises à celui du grand large et nous l'accueillerons de tout notre coeur, de toute notre mémoire dans cette Europe, communauté d'inquiétude et d'es-pérance dont elle a préservé les chances et les droits.

- C'est dans une Europe détendue par le développement progressif et désor-mais possible d'un dialogue permanent entre l'Est et l'Ouest que le droit des Allemands à l'autodétermination pourra être reconnu, en échange d'un accord sur les armements et d'une garantie des frontières. C'est ainsi, et ainsi seu-lement, que l'Europe occidentale, économiquement unie dans une communauté ouverte, pourra donner naissance à une Europe politiquement unie."

(L'Aurore du 9 octobre 1967)

Hôte d'honneur d'un dîner-débat organisé le 9 octobre par le journal Les Echos, le ministre de l'Economie et des finances, Michel Debré, a affirmé en effet "... qu'en matière politique le Marché commun a été une très grande décep-tion dans la mesure où la construction de la Communauté n'a pas été marquée d'abord par une prise de conscience des entreprises européennes de l'autono-mie nécessaire, et la passation d'accords entre elles, mais par une course à qui s'appuierait sur une force américaine pour se développer à l'intérieur du Marché commun. Dès lors, il n'est pas douteux que l'élargissement du Marché commun ne peut pas ne pas avoir comme conséquence une accentua-tion de cette tendance, à moins que l'on ne se mette d'accord sur la nécessité et les moyens d'une économie et d'une politique qui fassent de l'Europe une Europe et non pas simplement une partie d'un autre monde. Il y a donc un choix politique.

Il y a, deuxièmement, un choix économique. Sur ce point, au contraire, le Marché commun a été, dans la doctrine et dans un certain nombre de cas dans la pratique, partiellement réalisé...

Or, a poursuivi M. Debré, il n'est pas possible d'envisager l'entrée de quatre partenaires dans la Communauté et le maintien de la politique agricole commune; il est extrêmement difficile de penser que les conceptions qui ont présidé à l'établissement du tarif extérieur commun puissent résister à un élargissement du Marché commun à des nations dont les intérêts sont assez différents de ceux des Six. Si l'on choisit un sens plus libre-échangiste, plus individualiste, moins respectueux d'un certain nombre de disciplines espérées, on est favorable à l'élargissement. Plus au contraire on tient à cette discipline et à un effort de coordination des intérêts communs, plus naturellement on est réservé à l'égard d'un élargissement de la Communauté...

Passant au problème financier, M. Debré a déclaré : "Le Marché commun s'est réalisé non pas avec une monnaie commune ni même avec une espérance de monnaie commune, mais avec des politiques financières fondées sur une certaine coordination, et notamment sur un mouvement relativement libre des capitaux... S'il y a élargissement du Marché commun, ces politiques seront condamnées car il y aura immédiatement introduction de pays dont l'évolution monétaire et financière n'a pas été parallèle à celle des pays qui forment le continent du Marché commun. Dans ces conditions le problème des négociations avec la Grande-Bretagne est un problème de choix.

Si la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège entrent dans le Marché, derrière l'expression de Marché commun la réalité sera toute différente. Ce ne seront plus les mêmes règles...

Naturellement, s'il y a un refus, on peut considérer aussi que le Marché commun ne fonctionnera plus très bien, parce qu'il y a dans son sein des tendances qui sont à ce point favorables à l'entrée de la Grande-Bretagne (et peut-être davantage encore à l'élargissement de la Communauté) que l'absence de satisfaction de ce désir les amènerait à arrêter l'évolution économique telle qu'elle s'est réalisée depuis quelques années.

Dans ces conditions, je crois que la meilleure manière est celle qui a été présentée déjà par le Général de Gaulle dans sa première conférence de presse. C'est l'idée d'une association, de telle façon que l'on puisse à la fois maintenir un certain nombre de disciplines et faire que les évolutions financières et monétaires se rapprochent et également qu'il puisse y avoir une prise de conscience plus grande du choix que tous les Européens doivent faire. Ce choix, c'est de savoir si, sur la base d'une économie concertée, essayant de coordonner leurs intérêts, ils souhaitent une politique européenne ou si, en fin de compte, ils renoncent à cet idéal.

Je crois, a conclu M. Debré, que la sagesse serait de conclure cet accord provisoire, traité de commerce ou association, et de voir dans les années

qui viennent, dans quelle mesure il y a, à l'extérieur du Marché commun, une évolution à la fois politique, économique et financière correspondant à ce que l'on souhaite sur le continent. . ."

(Le Monde, 11 octobre 1967; Le Nouveau journal, 11 octobre 1967)

A la suite de la session du Conseil de ministres, qui s'est tenue les 23 et 24 octobre à Luxembourg, M. Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, a nié énergiquement (1), au cours d'une interview télévisée, que la France ait émis un veto à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. "J'ai commencé mon exposé au Conseil, a rappelé le ministre, en disant qu'en ce qui concerne l'élargissement de la Communauté européenne, il n'y avait, du côté français, aucune opposition, aucune objection de principe. En d'autres termes, il n'y a pas d'objection de principe contre l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. . ."

Au cours d'une conférence de presse impromptue suivie essentiellement par des journalistes britanniques, M. Couve de Murville a déclaré à Luxembourg :

1. "Que si la presse anglaise considère que la France oppose un veto à l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun, cela signifie que les Anglais sont très pessimistes sur les possibilités d'amélioration de la situation.
2. Que la position de la Grande-Bretagne est en quelque sorte meilleure qu'en 1961 car les problèmes sont mieux connus et peuvent être circonscrits."

Le 12 novembre a été diffusée, sur la chaîne de la radio-télévision allemande Südwestfunck, une interview de M. Couve de Murville.

Faisant d'abord allusion (2) au rejet du plan Fouchet, il a précisé que "Cela n'a pas marché parce que, non pas l'Allemagne, non pas l'Italie, mais les autres pays membres ont refusé de s'associer à cette proposition".

Le ministre français a rappelé d'autre part la nécessité d'une politique commune de relâchement de la tension internationale et de meilleure compréhension entre la C.E.E. et l'Europe, afin de résoudre le problème allemand. "Je crois qu'il est de l'intérêt de la France et de l'Allemagne, et donc de l'Europe, que nous continuions ensemble dans cette voie. Nous n'avons pas de plus grand désir que de continuer cette politique en accord avec l'Allemagne de l'Ouest et, en particulier, de résoudre un jour le problème de l'Allemagne."

(1) Combat, 25 octobre 1967 - Le Monde, 26 octobre 1967

(2) Combat, 13 novembre 1967 - Le Monde, 14 novembre 1967

Il s'est enfin prononcé sur la candidature britannique au Marché commun. "La destinée naturelle de la Grande-Bretagne à l'époque où nous vivons est de se rapprocher de l'Europe et finalement de s'insérer dans l'Europe"...

... "Pour ce qui est des conditions de son entrée, ce qui est nécessaire, c'est l'acceptation par la Grande-Bretagne de ce qui a été fait jusqu'à maintenant dans le Marché commun, ce qui répond à l'idée qu'il s'agit non pas de défaire ce que nous avons fait à six mais bien de le compléter et de le renforcer." - (A. F. P., U. P. I.)

Au cours de l'émission "en direct avec" M. Couve de Murville a, le 13 novembre, défendu (1) devant les téléspectateurs français, le dossier de la politique étrangère française.

Sur le premier chapitre du dossier, à savoir l'indépendance européenne, il a déclaré : "Il n'y a rien dans l'effort de construction européenne qui soit en contradiction avec la politique du gouvernement français, telle qu'elle est pratiquée depuis huit ou neuf ans. Je dirais même que cette construction européenne a été très largement favorisée et probablement rendue possible par la politique française en Europe..."

... "Tout ce que nous demandons, c'est que si l'on étend le Marché commun, par la même opération on ne l'affaiblisse pas, parce qu'alors nous n'obtiendrons pas le résultat que nous cherchons..."

En ce qui concerne l'Europe supranationale, le ministre se demande : "Qu'est-ce au juste que l'Europe supranationale ? Deux définitions possibles : cela consiste à avoir un Parlement élu au suffrage universel, ou bien à prendre les décisions à la majorité. Sur le premier point - Parlement européen - cela me rappelle certaines phases de la IVe République où il y avait un Parlement sans gouvernement. Sur le second point - décisions prises à la majorité - nous avons toujours été réticents. Croyez-vous vraiment que s'en remettre à la majorité c'est la meilleure façon de sauvegarder les intérêts de la France ?"

La discussion vient ensuite sur l'Angleterre. On demande à M. Couve de Murville s'il est vrai qu'il voudrait empêcher l'Angleterre d'entrer dans le Marché commun pour que la France garde le leadership de l'Europe. Voici sa réponse : "Laissez-moi vous dire d'abord, que c'est une argumentation qui est parfois employée à l'étranger... Je note en passant que vous considérez que la France joue un rôle important dans le Marché commun : vous parlez même d'un rôle très important. (...)

(1) Combat - Herald Tribune, 14 novembre 1967

Le Monde - Luxemburger Wort, 15 novembre 1967

Mais ce dont vous m'accusez ne correspond en aucune façon à notre politique; ce que nous voulons, je le redis, c'est que les Européens coopèrent et s'entendent entre eux. Il ne s'agit en rien de s'opposer à l'entrée d'un nouveau membre dans la Communauté. Mais, ce qu'il faut savoir, c'est si cette entrée du nouveau membre ne va pas affaiblir toute la Communauté, tant sur le plan politique qu'économique.

Je crois qu'entre les Six il y a un certain nombre de choses - et l'essentiel - qui sont en commun, et parmi ces choses l'esprit européen. Et ce sont ces choses qu'il est essentiel de préserver."

Grande-Bretagne

1. Débats aux Communes sur le problème de l'adhésion au Marché commun

C'est le 24 octobre que le premier ministre, M. Harold Wilson, a commenté (1) devant les Communes les résultats du Conseil des Six de Luxembourg. Il a fermement repoussé l'idée, avancée par certains, que les conditions qui auraient été posées par M. Couve de Murville à Luxembourg aient pu réduire à néant les chances d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

M. Wilson s'est refusé à considérer comme mettant fin à tout espoir les nouvelles peu encourageantes parvenant de Luxembourg.

M. Shinwell (Bedfordshire) a mené, comme d'habitude, l'attaque des adversaires de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Quant au premier ministre, il a rejeté les affirmations selon lesquelles la candidature de la Grande-Bretagne aurait un caractère humiliant, nié qu'on puisse prétendre que la tentative d'adhérer au Marché commun ait déjà échoué et repoussé l'idée de la fixation d'un délai limite pour l'acceptation de cette candidature.

En adoptant une attitude très ferme, la grande majorité des Six ont défini clairement leur position, a affirmé M. Wilson, qui a souligné qu'il n'y avait jamais eu le moindre doute quant à l'appui sans réserve que le gouvernement allemand apporte à la candidature britannique...

D'une certaine façon, a dit M. Wilson, le temps joue pour nous, mais il ne joue pas en faveur de ceux qui, en Europe et dans notre pays, souhaitent une Europe plus forte, dotée d'une armature technologique puissante et capable d'exercer sur les événements mondiaux, une influence accrue.

(1) The Times, 25 octobre 1967

The N. Y. Herald Tribune, 25 octobre 1967

C'est ensuite le ministre des affaires étrangères, George Brown (1), qui est venu répondre aux questions des députés, le 26 octobre.

Il a notamment déclaré : "Nous voulons adhérer aux Communautés telles qu'elles sont et en tant que membre à part entière. Et nous voulons construire, avec nos partenaires, sur les fondations qu'ils ont posées, une Europe unie et plus puissante. Je crois pouvoir dire, et j'en suis heureux, que l'on sait maintenant exactement à quoi s'en tenir quant à nos intentions en la matière. . .

Nous avons bon espoir que l'on s'en tiendra à la procédure prévue par le traité. Celui-ci prévoit que les Etats membres et l'Etat demandeur conviendront des conditions de l'admission et des mesures d'adaptation à prendre, ce qui implique des négociations.

C'est pourquoi nous persistons à croire que maintenant qu'ils ont pris connaissance de l'avis de la Commission, les Six se mettront tous d'accord pour nous faire savoir qu'ils sont disposés à négocier avec nous".

L'ancien premier ministre conservateur, M. Alec Douglas-Home, est alors monté à la tribune pour affirmer, au nom de l'opposition : "Nous estimons, tout comme le secrétaire aux affaires étrangères, que notre demande d'adhésion doit être maintenue et qu'il n'y a pas lieu de la retirer. Nous appuyons la demande du gouvernement tendant à ce que les négociations s'engagent dans les meilleurs délais".

Le débat s'est poursuivi le 2 novembre, et M. George Brown a fait (2) le point de la situation : "Nous avons dit très fermement que nous entendions édifier notre avenir avec d'autres Européens, et non pas seulement notre avenir économique, mais aussi notre avenir politique. Nous nous sommes engagés à fond. . .

Nous sommes parvenus à dissiper les derniers doutes que pouvaient encore avoir certains de nos amis quant aux raisons qui nous ont poussés à demander notre adhésion et nous les avons amenés à prendre mieux conscience des chances accrues qui s'offriront à l'Europe si nous parvenons à nous unir.

Il se développe actuellement en Europe occidentale, un vaste courant d'opinion qui nous pousse à réaliser l'Europe vraiment unie que nous souhaitons, et l'opinion européenne reconnaît comme un des éléments de l'oeuvre à accomplir, une de ses conditions essentielles, l'admission de la Grande-Bretagne dans la C. E. E.

Les forces qui militent de plus en plus en faveur de notre entrée dans la Communauté ne sont pas dirigées contre la France, ni contre le gouvernement

(1) The Times, 27 octobre 1967,
The Guardian, 27 octobre 1967.

(2) The Times, 3 novembre 1967.

français. L'opinion publique est pour l'Europe, et la France constitue, au même titre que la Grande-Bretagne, une partie essentielle de l'Europe...

La France paraît maintenant redouter moins qu'elle n'a semblé le faire dans le passé, que l'adhésion de la Grande-Bretagne ait pour effet, d'une manière ou d'une autre, d'entacher la Communauté d'"Atlantisme" et de compromettre ainsi les perspectives de détente entre l'Europe occidentale et l'Europe de l'est. Elle affirme aujourd'hui que le rôle de la livre sterling et la situation de l'économie britannique constituent les principaux obstacles à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Nous pensons que ce problème peut être résolu et nous croyons que les nouvelles possibilités d'expansion financière et commerciale qui s'ouvriront à l'Europe permettront un accroissement considérable de l'influence que les pays intéressés pourront exercer collectivement dans le monde. Les pays de la Communauté ont le droit d'être rassurés sur ces points et nous sommes prêts à en discuter avec eux...

C'est à eux tous, c'est à l'ensemble des pays de la Communauté qu'il appartient de répondre à notre demande d'adhésion. Si la Communauté demeure fidèle à elle-même ainsi qu'à l'esprit et à la lettre du traité de Rome, il n'y a qu'une seule réponse possible : "Que les négociations commencent".

Le 7 novembre, M. Barnett, membre du Parlement, a demandé (1) s'il ne vaudrait pas mieux prévoir l'une ou l'autre forme d'association, qui aboutirait à une adhésion à part entière en 1972.

M. Wilson a déclaré qu'indépendamment des arguments que l'on peut opposer à l'idée d'une association, il ne faut pas sous-estimer les difficultés que soulèveraient des négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association, négociations qui pourraient même durer plus longtemps que des négociations ayant pour objet une adhésion pure et simple.

2. M. Wilson propose aux Six un plan pour l'intégration technologique européenne

Le Premier ministre britannique, M. Wilson, a, en effet, pris la parole dans ce sens (2) lors du banquet du lord-maire de Londres, le 13 novembre. L'originalité du discours vient de ce que cette coopération technologique devrait à son sens être organisée indépendamment des négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. "Ces propositions sont appelées à faire office de catalyseur des forces qui tendent à la réalisation d'une intégration économique plus profonde et plus étroite". De là l'idée du plan : "Si

(1) The Guardian du 8 novembre 1967

(2) The Times, 14 novembre 1967,
Le Monde, 15 novembre 1967.

nous voulons que l'Europe soit en mesure de faire face, sur le plan technologique, à la concurrence, nous devons envisager de plus en plus la réalisation de fusions à l'échelle européenne, en concluant d'abord des arrangements techniques, puis des accords bilatéraux, pour aboutir progressivement à des accords multilatéraux. Cela signifie non seulement qu'il faudra accepter de concevoir sur des bases plus larges nos structures industrielles, mais aussi qu'il faudra mettre au point les instruments de cette transformation. . . "

"Nous pouvons créer une technologie européenne vaste et puissante. La première chose à faire, ce sera d'empêcher que s'aggrave l'écart actuel entre l'Europe et les Etats-Unis, d'empêcher que s'aggrave, aussi, l'écart qui se manifestera demain entre l'Europe et l'Union soviétique. L'étape suivante consistera à réduire cet écart. C'est ainsi, et non pas en nous livrant à de longs et vains échanges de vues sur les conditions de l'ouverture de négociations, que tous les bons Européens que nous sommes parviendront, pour le plus grand bien de l'Europe, à réaliser leur unité".

"L'avenir restera fermé à l'Europe, aussi bien qu'à la Grande-Bretagne", a poursuivi M. Wilson, "si nous tolérons que les milieux d'affaires américains et l'industrie américaine dominent les industries de pointe stratégiques de nos pays respectifs et puissent décider du rythme et du sens des progrès industriels de l'Europe, tandis que nous serions réduits au rang de manoeuvres. . . , si nous tolérons qu'ils finissent par s'assurer un monopole de plus en plus étendu de la production des instruments technologiques du progrès industriel!"

M. Wilson a ajouté : "Ce que je voudrais dire ce soir au Guildhall, c'est que s'il est inévitable que les négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne prennent un certain temps, l'aggravation de l'écart technologique se poursuivra, elle, sans que le calendrier des négociations puisse la freiner en quoi que ce soit.

3. Remous suscités par des propos de Lord Chalfont sur un changement éventuel de la politique extérieure britannique

Vers la fin novembre, la presse britannique s'est faite l'écho de rumeurs (1) faisant état d'un net durcissement de l'attitude du gouvernement de Londres.

Ces nouvelles laissent entendre que M. Wilson envisageait d'opérer un véritable "renversement d'alliances" dans le cas où la candidature britannique à la C. E. E. serait rejetée par la France.

Cette révision se manifesterait notamment par

- le retrait des forces britanniques de l'armée du Rhin
- la dénonciation de l'accord quadriparti sur Berlin

(1) The Sunday Times, 29 octobre 1967 ; Le Monde, 29-30 octobre 1967.

- le refus de soutenir Bonn sur la réunification de l'Allemagne
- la réduction de la contribution de la Grande-Bretagne à la défense de l'Europe occidentale.

Ces rumeurs avaient eu pour origine, semble-t-il, certains propos tenus par Lord Chalfont, ministre chargé des négociations avec la C.E.E., à des journalistes en marge de la réunion du Conseil ministériel de l'A.E.L.E.

Le 28 octobre, le Foreign Office démentait ces bruits avec vigueur (1) : "Ces rumeurs sont absolument dénuées de fondement. Aucune mesure de rétorsion de ce genre n'a été envisagée par le gouvernement britannique".

Mais les propos attribués à Lord Chalfont n'en avaient pas moins causé de vives réactions dans les milieux politiques de Londres.

C'est ainsi que, selon M. Macleod (2), Chancelier de l'Echiquier du cabinet fantôme, qui fut interviewé à la BBC le 29 octobre, "cette affaire aura de graves conséquences et apportera de l'eau au moulin des adversaires de la Grande-Bretagne en Europe".

Le 31 octobre, se déroulait le débat sur le discours de la Reine où elle annonçait en particulier (3) : "que son gouvernement espérait que les négociations en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans les Communautés européennes s'ouvriraient à une date rapprochée".

Le leader de l'opposition, M. Heath, ouvrit le débat (4) en soulignant que les propos de Lord Chalfont n'avaient pas rendu les choses faciles pour le ministre des Affaires étrangères, M. Brown : "Il ne s'agissait pas de propos n'engageant à rien, lâchés au hasard d'une conversation, mais apparemment, des termes d'une discussion poussée et approfondie. Lord Chalfont a été mal inspiré de déclarer que l'opinion publique du pays n'avait eu connaissance de ses propos qu'à travers les informations de la presse anti-européenne".

Et M. Heath demanda des éclaircissements à ce sujet.

Passant ensuite au problème de la demande d'adhésion britannique à la C.E.E., M. Heath déclara : "Il était évident, dès le départ, que les négociations dureraient longtemps et qu'on ne pourrait en éluder aucune phase".

(1) The Times, 30 octobre 1967; Herald Tribune, 30 octobre 1967

(2) The Guardian, 30 octobre 1967; Herald Tribune, 30 octobre 1967; The Times, 30 octobre 1967

(3) The Times, 1er novembre 1967

(4) The Guardian, 1er novembre 1967; The Times, 1er novembre 1967; Combat, 1er novembre 1967; Le Monde, 2 novembre 1967

"Il se peut", a ajouté M. Heath, "qu'on se refuse à engager les négociations : c'est là une éventualité qu'il convient d'envisager".

Le gouvernement doit se préoccuper des réactions que ce refus entraînerait, en Europe mais aussi en Grande-Bretagne, parmi la population ...

Si l'ouverture des négociations devait nous être refusée, chaque homme d'affaires aurait à faire face à des problèmes vitaux, non seulement dans la Communauté économique européenne et l'A. E. L. E., mais également en Amérique du Nord et dans le Commonwealth ...

"Nous devons devenir forts par nos propres moyens et si, aujourd'hui, l'Europe nous repousse, le jour viendra où elle souhaitera nous accueillir au sein de la Communauté, en raison même de cette puissance que nous aurons édiflée nous-mêmes."

Dans sa réponse, le premier ministre tenta d'apaiser l'émotion et de défendre Lord Chalfont dont il venait de refuser la démission : "Il s'agissait d'une discussion à bâtons rompus et non d'une interview. Lord Chalfont a précisé à plusieurs reprises que si, contrairement à nos espoirs, un veto devait être opposé à l'adhésion de la Grande-Bretagne ou si les négociations devaient, d'une manière ou d'une autre, être retardées indéfiniment, nous demeurerions indéfectiblement attachés à la poursuite de notre objectif essentiel..."

Lord Chalfont a affirmé sans ambiguïté, et je le fais à mon tour aujourd'hui, que le gouvernement n'a pris, ni même envisagé de prendre, fût-ce sur la base d'hypothèses, aucune décision de renoncer à persévérer dans la voie que nous avons nous-mêmes choisi de prendre".

"Nous n'avons pas caché non plus notre ferme intention de poursuivre cette politique en ayant égard à l'Alliance atlantique et à l'Europe, au sens large du terme, car notre attitude en ce qui les concerne est, pour l'une et l'autre, d'une importance fondamentale et c'est de cette conviction que procède notre façon d'envisager les affaires mondiales.

Notre façon d'envisager les problèmes de l'Alliance atlantique est basée sur l'intérêt de la Grande-Bretagne et nous n'avons jamais songé à en jouer pour obtenir notre admission au sein du Marché commun. Ces problèmes sont bien antérieurs à la formation et au développement du Marché commun."

Mais le ministre d'Etat devait finalement intervenir lui-même dans la polémique, au cours d'une interview accordée à Paris-Match (1) où il affirmait : "Nous n'avons envisagé aucune solution de rechange (au cas où l'Angleterre resterait à l'écart du Marché commun), car nous ne pouvons pas croire que la négociation en cours doive échouer. Evidemment si nous y étions contraints, nous chercherions une solution du côté de l'Europe des Sept et du Commonwealth".

(1) Le Monde, 1er novembre 1967

Puis il mettait un terme à l'incident en déclarant à la Chambre des Lords, le 2 novembre (1), qu'il ne voyait nullement dans cette affaire un complot anti-marché commun. Et il ajoutait : "Je tiens à définir clairement et sans aucune ambiguïté ma position personnelle. Je suis fermement convaincu, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, que l'avenir de la Grande-Bretagne est en Europe et que la première étape à franchir dans cette voie c'est l'adhésion au Marché commun.

Ce n'est pas le moment d'hésiter à poursuivre cette politique qui, j'en suis sûr, réussira. La Grande-Bretagne fait partie de l'Europe et ce serait une grossière erreur que de proposer que nous nous détournions d'elle ou que nous menacions de le faire pour des raisons tactiques douteuses!".

4. Le séjour à Londres de M. Kiesinger, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne

Du 23 au 25 octobre 1967, M. Kiesinger, Chancelier fédéral, s'est rendu à Londres pour y avoir des entretiens politiques avec le gouvernement britannique.

Avant la Conférence du Conseil de ministres des Communautés européennes à Luxembourg et le voyage du Chancelier fédéral à Londres, le secrétaire d'Etat au Foreign Office, Lord Chalfont et M. Kiesinger ont une nouvelle fois déclaré, le 22 octobre 1967 à Stuttgart, qu'ils étaient convaincus que les difficultés qui s'opposent à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. pourraient être surmontées. M. Kiesinger, qui assistait avec Lord Chalfont à la célébration du cinquantième anniversaire de l'Institut des relations extérieures, a donné à cette occasion l'assurance qu'il entendait tout tenter à Londres pour que la Grande-Bretagne puisse devenir membre de la Communauté.

A l'occasion du voyage du Chancelier fédéral à Londres et de la session du Conseil de ministres de la C.E.E. à Luxembourg, M. Fritz Rober Schultz, député F.D.P. au Bundestag, a invité, le 23 octobre 1967, le gouvernement fédéral à encourager la coopération européenne non pas seulement en paroles, mais aussi en actes, et à se préoccuper sérieusement de combler le fossé économique qui sépare l'Europe.

M. Schultz a invité le Chancelier fédéral et le ministre des Affaires étrangères à s'opposer dans cette affaire, avec courage et opiniâtreté, à l'alliée politique qu'est la France. Faute de quoi il ne serait pas possible de sortir l'idée européenne de son étroitesse actuelle et de l'étendre à l'idée d'une "Europe élargie".

(1) "The Guardian" du 3 novembre 1967

De l'avis de M. Schultz, la politique économique pousse elle aussi à prendre rapidement une décision en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne. A l'avenir, les politiques économiques extérieures de la République fédérale et de la C. E. E. devraient s'inspirer davantage des principes du libre-échange mondial. Les distorsions de concurrence dans la circulation des marchandises, des services et des capitaux entre les Etats doivent être éliminées, et les droits de douane et les taxes compensatoires ainsi que d'autres entraves aux échanges abolis sur une base de réciprocité. L'ouverture de la C. E. E. à l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays de l'A. E. L. E. ainsi que la mise en oeuvre des résultats obtenus au cours de la négociation Kennedy sont de nature à servir cet objectif.

L'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E., le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la politique de détente, le rôle futur de l'O. T. A. N. et les paiements compensatoires en devises pour l'entretien de l'armée britannique du Rhin ont été au centre des conversations politiques. L'attitude particulièrement rigide adoptée à Luxembourg par M. Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, a incité les deux chefs de gouvernement à procéder, contrairement à l'ordre du jour initialement établi, à un nouvel échange de vues sur la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. Tout laisse croire que M. Kiesinger avait également été surpris par l'argumentation sévère développée par le ministre français des Affaires étrangères à Luxembourg. Toujours est-il que le Chancelier avait encore déclaré la veille, dans le discours qu'il avait prononcé à l'occasion du dîner offert par le Chef du gouvernement britannique à Downing Street : "Je suis convaincu que la première rencontre à Luxembourg apportera des résultats encourageants".

Au cours des conversations sur la C. E. E. qui ont eu lieu le 24 octobre 1967 entre les deux chefs de gouvernement, M. Kiesinger a souligné que pour le gouvernement allemand, les difficultés économiques et financières de la Grande-Bretagne ne constituent pas une raison pour refuser de l'admettre au sein de la C. E. E. M. Kiesinger a précisé une fois de plus le point de vue allemand en la matière : "Nous ne partageons pas les réserves de la France, mais nous sommes disposés à en discuter de manière approfondie avec nos partenaires".

Le Chancelier fédéral a insisté sur le fait que son gouvernement est fermement résolu à rendre possible l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E., sans pour autant vouloir aller jusqu'à provoquer une crise ou un éclatement au sein de la C. E. E., ce qui ne serait d'ailleurs pas non plus dans l'intérêt du gouvernement britannique. M. Kiesinger a fait apparaître qu'il fallait que les Six adoptent une position commune à l'égard de l'adhésion de la Grande-Bretagne avant que les négociations proprement dites avec ce pays puissent être entamées. Il est en conséquence nécessaire de convaincre en premier lieu la France de l'utilité de l'adhésion de la Grande-Bretagne sur le plan européen.

Au cours du discours qu'il a prononcé le soir après le dîner, le Chancelier fédéral a demandé que l'on comprenne que le gouvernement allemand n'est pas disposé à exercer une forte pression dans la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. "Vous voudrez bien nous pardonner de ne pas avoir frappé du poing sur la table", a déclaré textuellement M. Kiesinger qui a poursuivi : "Peut-être a-t-on un peu trop fréquemment recouru à la méthode du "coup de poing sur la table" au cours du récent passé de l'Allemagne pour que nous n'essayions pas d'arriver à nos fins dans un style un peu moins ostentatoire. Mais ce que nous disons, nous le pensons".

Dans un discours télévisé, M. Kiesinger s'est adressé en anglais à l'opinion publique britannique pour lui exposer sa manière de voir la procédure de l'adhésion britannique à la C. E. E. et les considérations qui en sont à la base. M. Kiesinger a réduit à néant le reproche déclaré ou latent de lâcheté formulé par les Anglais à l'égard de l'Allemagne, en disant : "On ne recueille pas l'approbation du Général de Gaulle en s'efforçant d'exercer sur lui des pressions. Nous le connaissons tous. C'est un homme très fier".

Ce qui a dû surprendre très favorablement les auditeurs anglais, c'est la réponse de M. Kiesinger à la question de savoir si il estimait que l'adhésion britannique renforcerait le Marché commun : "Oui et non, peut-être même non. Je ne suis pas sûr, car plus il y a de membres, plus les difficultés sont grandes". M. Kiesinger a cependant conclu en déclarant que, dans l'ensemble, les avantages que présenterait une adhésion britannique l'emportaient malgré tout sur les inconvénients. Le Chancelier fédéral a fait à ses millions d'auditeurs britanniques un compliment en leur disant qu'il n'avait pas l'intention de les payer de mots, mais qu'il entendait les faire participer à ses réflexions.

A l'issue de ses conversations avec le gouvernement britannique à Londres, M. Kiesinger a résumé, le 25 octobre 1967, avant son départ en avion vers Bonn, le point de vue de l'Allemagne sur la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes en déclarant : "Le gouvernement fédéral estime que la Grande-Bretagne doit devenir membre des Communautés européennes. Il examinera soigneusement les objections qui ont été présentées au sein de la Communauté des Six à l'égard d'une participation de la Grande-Bretagne. Il s'efforcera, au cours des discussions qui ont déjà commencé entre les Six, de surmonter les difficultés existantes, et espère que ces délibérations aboutiront rapidement à l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne".

A son retour de Londres, M. Kiesinger a fait la déclaration suivante, le 25 octobre 1967 à l'aérodrome de Cologne-Wahn : "... Ma visite a coïncidé avec la session des Six à Luxembourg. C'était un pur hasard; nous avons naturellement parlé du désir de la Grande-Bretagne d'entrer dans la Communauté européenne. Lorsque j'étais à Londres, nous avons appris les objections et les réserves présentées par le ministre français des Affaires étrangères à Luxembourg et nous en avons également parlé.

En quittant la Grande-Bretagne, j'ai déclaré que nous souhaitons - et notre position est connue - l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne, que les réserves qui ont été émises ou qui le seront parmi les Six retiendront notre attention, que nous les examinerons et les étudierons au cours des prochaines semaines, que nous nous efforcerons d'aider à surmonter les difficultés et les divergences de vues nées entre les Six, et que nous espérons que, lorsque ces difficultés auront été surmontées, il sera possible d'entamer rapidement des négociations avec la Grande-Bretagne ...".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 23, 24, 25 et 27 octobre 1967; Die Welt, 25 octobre 1967; Neue Zürcher Zeitung, 25 octobre 1967; Herald Tribune, 26 octobre 1967)

5. Déclaration faite à Londres par le ministre des finances des Pays-Bas

Prenant la parole, le 30 octobre à la Chambre de commerce néerlandaise de Londres, le ministre Witteveen a affirmé qu'il importait d'associer à bref délai la Grande-Bretagne au processus d'intégration européenne. Les problèmes véritables que pose l'adhésion doivent être résolus en commun par la C.E.E. et la Grande-Bretagne et il ne faut pas se laisser arrêter par les faux problèmes.

Un des problèmes véritables, a déclaré le ministre, c'est celui de la situation économique et de la balance des paiements de la Grande-Bretagne. Mais l'exemple de la France, dont l'adhésion au Marché commun posait également de gros problèmes, démontre qu'on peut toujours trouver des solutions. M. Witteveen ne doute pas que ce soit possible également dans le cas de la Grande-Bretagne. Le gouvernement néerlandais fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le problème puisse être résolu.

En conclusion de son allocution, le ministre a notamment déclaré que dans l'état actuel des choses, on ne peut guère dire que la C.E.E. constitue un système communautaire et qu'il n'y a donc là aucun argument que l'on puisse opposer à l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Au sujet du rôle de monnaie de réserve joué par la livre sterling, le ministre a déclaré que pour pouvoir y mettre fin, il faudrait procéder à une vaste opération de consolidation globale des engagements officiels en livres sterling de la Grande-Bretagne. Indépendamment de la question de savoir si cette opération serait techniquement possible, il faut bien se rendre compte qu'elle aurait des effets politiques, économiques et financiers d'une portée considérable.

Il s'agirait de savoir, estime M. Witteveen, si les inconvénients que peut impliquer le rôle de monnaie de réserve de la livre sont suffisamment graves pour justifier la priorité que l'on voudrait donner au problème de la consoli-

dition. Pour M. Witteveen, il n'y a pas lieu d'accorder à ce problème, pour ce qui est de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté, une importance primordiale.

En admettant que le maintien de la zone sterling reste un problème pour la Grande-Bretagne et pour d'autres pays, il s'agit d'un problème à long terme qui, de par son origine et sa portée, se pose sur le plan mondial et doit donc être traité comme tel, indépendamment du problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E.

Pour ce qui est de la suggestion relative à la création, dans le cadre de la C. E. E., d'une union monétaire dotée d'une monnaie commune unique qui puisse faire office de monnaie de réserve, le ministre se demande si elle est opportune, maintenant que le Fonds monétaire international vient de créer de nouveaux droits de tirage spéciaux. M. Witteveen estime qu'une nouvelle extension du système des monnaies de réserve n'est pas compatible avec le système pour lequel on vient d'opter, à juste titre, celui de la création volontaire de réserves.

D'ailleurs, en cas d'établissement au sein de la C. E. E. d'une union monétaire, la nouvelle monnaie ne pourrait pas accéder du jour au lendemain au rôle de monnaie de réserve, pas plus qu'il ne serait possible de mettre fin d'un jour à l'autre au rôle de monnaie de réserve de la livre sterling.

Tout compte fait, estime M. Witteveen, l'intégration monétaire est appelée à avoir des répercussions financières, économiques et politiques si profondes qu'il ne saurait être question de la réaliser à bref délai.

("Nieuwe Rotterdamse Courant" du 31 octobre 1967)

6. Les entretiens belgo-britanniques à Londres

M. Vanden Boeynants, premier ministre belge et M. Harmel, ministre des affaires étrangères ont été reçus en visite officielle à Londres par le gouvernement britannique, les 14 et 15 novembre 1967.

Le premier ministre belge a exposé l'objet de cette visite : "Nous ne sommes pas venus à Londres pour négocier, mais cette visite nous a permis de recueillir, à propos de la candidature britannique au Marché commun, des éléments nouveaux importants. En tout cas, nous avons pu constater, une fois de plus, que la Grande-Bretagne ne rechercherait pas, en demandant son entrée dans la Communauté européenne, un simple élargissement de son marché, mais bien une intégration complète qui se fixe comme objectif le développement et l'expansion de cette Communauté. M. Harold Wilson nous a clairement confirmé qu'il pensait à la fois à l'union économique et à l'union politique de l'Europe. Les propositions de coopération technologique euro-

péenne, qu'il a faites lundi soir, sont une manifestation de plus, particulièrement directe et concrète, de cette volonté. Dans les circonstances actuelles, tout cela est très important" ...

... "Le gouvernement belge, comme d'autres gouvernements, est très désireux d'engager sur ce point des conversations bilatérales avec nos amis britanniques, étant entendu qu'il doit s'agir, en l'occurrence, de la préfiguration d'une action multilatérale pour la réussite de laquelle il n'y a plus de temps à perdre."

Pour M. Vanden Boeynants, les propositions de M. Wilson en vue d'une coopération technologique européenne ne peuvent être envisagées comme une solution de rechange à l'élargissement de la Communauté. Le premier ministre belge ne croit pas non plus que l'on puisse retenir à titre définitif la formule d'une simple association. A son avis, "une association ne permet pas de réaliser entre les partenaires un réel équilibre des charges et des avantages et que ce ne sont pas des demi-mesures de cette sorte qui permettront de résoudre les problèmes actuels de l'Europe".

M. Vanden Boeynants a encore déclaré : "Les négociations entre Londres et la C. E. E. devraient commencer dès que le Conseil des ministres des Six aura terminé l'examen approfondi du rapport de la Commission européenne. Ce moment est proche. Tout autre délai ne serait qu'une perte de temps aussi inutile que susceptible de regrettables conséquences. Comment en effet réduire les oppositions et aplanir les divergences si ce n'est en les confrontant, en les discutant et en négociant les indispensables compromis ?

Aujourd'hui autant qu'hier nous réaffirmons avec opiniâtreté et nous continuerons à réaffirmer : la place de la Grande-Bretagne est en Europe, avec l'Europe et dans l'Europe".

(Le Soir, Le Monde, 16 novembre 1967)

Indonésie

Déclaration du ministre indonésien Malik sur les relations entre l'Indonésie et la Communauté européenne

Le 27 octobre 1967, M. Adam Malik, ministre des Affaires étrangères d'Indonésie, s'est entretenu avec le gouvernement néerlandais des possibilités de développement des échanges entre l'Indonésie et la Communauté européenne. Selon le communiqué commun qui a été publié à l'issue de ces entretiens, le gouvernement néerlandais se fera l'avocat auprès de la Communauté des intérêts indonésiens en la matière. M. Malik ne pense pas qu'il soit très indiqué de s'engager dans la voie de l'association, car celle-ci pourrait avoir

des répercussions défavorables sur les importations indonésiennes. Le gouvernement indonésien pencherait plutôt pour la conclusion d'un traité de commerce.

("De Nieuwe Rotterdamse Courant" du 27 octobre 1967)

Italie

1. Débat du Sénat sur les problèmes européens

Du 17 au 19 octobre 1967 un important débat de politique étrangère s'est déroulé au Sénat italien sur la base d'un rapport de M. Fanfani, ministre des affaires étrangères. M. Fanfani a ouvert ce débat par une analyse détaillée des problèmes qui s'accroissent à l'horizon international et il a exposé l'action menée par le gouvernement.

En ce qui concerne la politique européenne, M. Fanfani a fait observer que, ces derniers temps, les événements qui ont mis à l'épreuve le choix fondamental de la politique italienne n'ont pas manqué. Toutefois, en dépit du ralentissement qu'a connue la mise en oeuvre de cette politique, le bien-fondé de l'objectif final n'a, à aucun moment été démenti et il est apparu qu'il fallait poursuivre dans cette voie en respectant les méthodes, les règles et les délais prévus par les traités de Rome.

A ce propos, M. Fanfani s'est déclaré convaincu de la nécessité d'entreprendre rationnellement l'unification des Communautés en révisant également les structures des Exécutifs unifiés ainsi que les modalités d'existence et de fonctionnement de leurs administrations. Il a déclaré également que, pour le gouvernement italien, il était indispensable de modifier progressivement les rapports entre l'Exécutif de la Communauté et le Parlement européen, de manière à assurer que le développement vers l'unité se fonde sur la garantie irremplaçable de la valeur fonctionnelle d'une assemblée législative souveraine.

Mais le gouvernement doit se demander si tous ces problèmes doivent être abordés et faire l'objet de décisions et de mesures au moment même où la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège adressent aux Six une requête essentielle et attendent une réponse dont dépendra l'élargissement ou non de la Communauté économique jusqu'à des limites qui étaient impensables il y a dix ans et qui si elles sont atteintes sur des bases sérieuses et convenables, en respectant pleinement les traités de Rome, créeront le préalable à une véritable Communauté européenne, agrandie et capable de jouer un rôle déterminant.

Après avoir rappelé que ces pays ont présenté une demande formelle d'adhésion aux Communautés européennes, M. Fanfani a fait observer que le danger d'un refus de principe avait été évité - comme l'avait demandé en son

temps le Parlement - grâce notamment à la rencontre au sommet qui avait réuni au mois de mai à Rome les chefs d'Etat ou de Gouvernement des six pays.

La Commission unique a été invitée à faire connaître son avis sur les nouvelles demandes d'adhésion et elle a présenté le 2 octobre un rapport qui était favorable, encore que, sur certains points, elle ait paru ne pas vouloir se prononcer définitivement, attitude qui appelle des éclaircissements. Le 23 octobre, le Conseil des ministres des affaires étrangères de la Communauté examinera ce rapport. Le Conseil et la Commission unique seront donc engagés dans une discussion et dans une négociation que l'Italie souhaite voir s'ouvrir rapidement. Le gouvernement estime que, dans ces conditions, il est indispensable dans l'intérêt de la Communauté et du développement de l'unité économique et politique de l'Europe que toutes les autres questions passent au second plan et que l'on attende le moment opportun pour les réexaminer afin de ne pas compromettre ou retarder la grande décision historique que les Six sont appelés à prendre.

En conclusion, M. Fanfani a déclaré que le gouvernement italien entendait poursuivre son action, tant au niveau communautaire qu'à la faveur des fréquents contacts bilatéraux avec les gouvernements des autres pays membres et avec le gouvernement britannique, afin que ce problème d'une importance fondamentale reçoive une solution adéquate, étant entendu qu'il faudra maintenir et préserver les institutions communes que l'on a réussi à créer au cours de ces dix années d'efforts et de ne pas ralentir le processus d'intégration économique en cours.

Après avoir souligné la nécessité de renforcer progressivement les liens d'amitié politique entre les pays de la Communauté, M. Jannuzzi (démocrate-chrétien) a souhaité plus de coordination entre les débats du Parlement européen et ceux des parlements nationaux.

Parlant de l'entrée de la Grande-Bretagne dans les Communautés, M. Jannuzzi a rappelé que, devant le Conseil de l'Europe, M. Wilson avait réaffirmé la volonté de son pays de faire partie de l'Europe, mais qu'il avait attiré l'attention sur la nécessité de sauvegarder les intérêts qui découlent de son appartenance au Commonwealth et à l'A. E. L. E.

L'orateur a fait observer à ce propos que ces impératifs n'empêchaient nullement la Grande-Bretagne d'être animée de la volonté d'adhérer à l'Europe et ne doivent pas être un motif de préoccupation pour l'Italie ; il faut au contraire souhaiter que l'entrée de la Grande-Bretagne ne soit que l'amorce d'un plus grand élargissement non seulement territorial et économique mais aussi politique et démocratique, des Communautés.

L'orateur a conclu en souhaitant que la fusion des Communautés s'accompagne de l'attribution à la Commission unique de fonctions différentes et plus importantes, et qu'en même temps des pouvoirs accrus soient accordés au Parle-

ment européen qui devra être élu au suffrage universel direct afin de faire naître parmi les peuples une véritable conscience européenne.

Dans son intervention, M. Ferretti (Mouvement social) s'est borné pour ce qui est des problèmes européens, à dénoncer la situation grave qu'a fait naître dans le Haut Adige le terrorisme et l'attitude coupable des autorités autrichiennes et il a déclaré que son groupe politique approuvait le veto que l'Italie opposait à l'ouverture de négociations entre l'Autriche et les Communautés européennes.

Traitant du problème de l'unité européenne, M. Bergamasco (libéral) a affirmé qu'au-delà des contingences politiques, il existe désormais un mouvement irréversible en faveur de cette unité et que c'est ce mouvement qui a amené la Grande-Bretagne et d'autres pays de l'Europe septentrionale à demander leur adhésion aux Communautés européennes.

Si la participation de la Grande-Bretagne à la Communauté est encore loin d'être acquise, en raison des difficultés que l'on sait, ces difficultés, estime l'orateur, pourront être surmontés si, de part et d'autre, on reste fermement décidé à parvenir à un accord.

L'orateur a estimé qu'en réalisant un accord sur ce problème, on fera un pas très important sur la voie de l'unité définitive de l'Europe, d'autant plus qu'à l'avenir, l'élection du Parlement européen au suffrage universel donnera à la Communauté la marque de la démocratie qui est la prémisse de la réalisation de l'Europe politique. Il a ensuite affirmé qu'il était indispensable d'étendre entre temps les compétences de la Communauté et de renforcer les pouvoirs des autorités communautaires. En outre, il est nécessaire d'instaurer immédiatement un système de consultations régulières entre les gouvernements européens afin de poursuivre les efforts entrepris pour définir une politique étrangère commune qui ne pourra s'inscrire que dans le cadre de l'O. T. A. N. et ne pourra se fonder que sur l'amitié avec les Etats-Unis constituant ainsi la préfiguration de l'alliance équilibrée que l'on souhaite.

Prenant la parole au nom du groupe socialiste unifié, M. Battino Vittorelli a rappelé que les socialistes, favorables à une communauté économique et politique européenne qui, apparaissant dans un moment politique si tourmenté, donne l'exemple d'une collaboration constructive, ont encouragé l'entrée dans la Communauté d'autres pays ayant une ancienne tradition démocratique et ouvrière au moment où les événements internes en France ont projeté une ombre sur l'avenir démocratique de la Communauté.

Conformément à cette position, les socialistes ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés par le gouvernement pour empêcher que l'on n'oppose un veto de principe à la candidature de la Grande-Bretagne. Ils désirent cependant que les déclarations du ministre des affaires étrangères soient suivies, en temps opportun, d'une action continue menée par le gouvernement à tous les niveaux, en évitant que la question ne soit indéfiniment ajournée. Cette ac-

tion devra être menée de manière à exercer une influence efficace non seulement sur l'attitude du gouvernement français mais aussi sur celle du gouvernement allemand qui, si l'Italie ne faisait sentir le poids de son initiative, pourrait être attiré par les thèses françaises.

Enfin, M. Gava, président du groupe démocrate-chrétien, prenant la parole pour une explication de vote, a exprimé un jugement favorable sur la politique italienne favorable à l'entrée de l'Angleterre dans les Communautés et à l'unité européenne, seule construction qui puisse absorber les germes dangereux d'un nationalisme exacerbé et interposer entre les deux puissances colossales qui se disputent l'hégémonie du monde un nouvel interlocuteur valable pour assurer le progrès, la détente et la paix.

En conclusion du débat, M. Fanfani a donné au Sénat l'assurance que le gouvernement poursuivra l'action qu'il a exposée et l'améliorera en tenant compte des indications recueillies au cours du débat, afin de concrétiser et de rendre fécond le processus d'unification de l'Europe.

(Senato della Republica, Compte-rendu analytique des 17, 18 et 19 octobre 1967)

2. Le président Saragat réaffirme la fidélité de l'Italie à l'Alliance atlantique et aux idéaux de l'Europe unie

M. Saragat, président de la République, accompagné de M. Fanfani, ministre des affaires étrangères, a effectué, du 11 septembre au 3 octobre, un voyage à l'étranger au cours duquel il a eu une série d'entretiens importants avec les plus hautes personnalités politiques du Canada, des Etats-Unis et d'Australie.

Ce voyage leur a permis d'exposer directement les positions de l'Italie dans la conjoncture internationale actuelle, de les confronter avec les points de vue des pays visités et de constater avec réalisme les points de convergence et de divergence. Parmi les questions traitées, les problèmes de la sécurité, de la collaboration entre l'Europe et l'Amérique, et de l'unification politique et économique de notre continent ont particulièrement retenu l'attention.

Dès la première étape de son voyage, le Canada, le président Saragat a déclaré que seules la collaboration et la solidarité entre le continent européen et le continent américain épargneront au monde la tragique expérience qui, à deux reprises, a marqué douloureusement ce siècle. Cette solidarité doit être fondée sur l'Alliance atlantique conçue "comme instrument de défense militaire, un facteur d'équilibre et de sécurité dans le monde, appelé à garantir la paix et comme un organisme qui doit également être renforcé dans les secteurs non militaires afin d'y promouvoir une coopération toujours plus grande entre les pays alliés.

La réalisation de cet objectif se trouverait facilitée si l'on consolidait l'intégration européenne par la participation de la Grande-Bretagne, ce qui permettrait de créer, dans le cadre de l'Alliance atlantique, un véritable *partnership* sur un pied d'égalité entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale.

Les mêmes conceptions ont été confirmées et rappelées au cours des entretiens qui se sont déroulés à Washington entre les présidents Saragat et Johnson qui ont réaffirmé leur complète identité de vues "sur l'importance que l'Alliance de l'Atlantique Nord, qui a été depuis sa création un instrument de défense et de progrès, continue d'avoir pour la sécurité de ses membres et pour la paix mondiale. En renforçant la stabilité internationale, elle contribue à la compréhension réciproque et à la confiance entre les peuples". Les deux présidents ont en outre "reconnu que la sécurité et la paix dans la zone atlantique sont fondées sur un *partnership* entre l'Europe occidentale et l'Amérique basé sur l'égalité des droits et des devoirs et sur un développement équilibré qui pourrait être renforcé par une coopération encore plus étroite dans le domaine technologique".

Après sa visite au Canada et aux Etats-Unis, le président Saragat s'est rendu en Australie où il a prononcé devant le Parlement de Camberra un discours dans lequel il a, entre autres, déclaré : "Les motifs qui ont constamment inspiré notre politique européenne excluent la possibilité d'un retour du Marché commun au protectionnisme. L'Italie désire l'unité de l'Europe, mais elle désire en même temps que l'Europe soit ouverte à la collaboration avec toutes les nations du monde et en particulier avec les nations anglo-saxonnes qui nous sont si proches par l'histoire, les traditions et les coutumes. La preuve en est fournie par notre amitié à l'égard des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni et par l'attitude que nous avons constamment adoptée face aux problèmes posés par la demande d'adhésion à la Communauté économique européenne présentée par la Grande-Bretagne. Pleinement conscients des liens qui unissent le Royaume-Uni aux autres pays du Commonwealth, nous sommes convaincus que, s'ils étaient adaptés comme il convient aux impératifs de la Communauté, ces liens nous apporteraient à tous de grands avantages en favorisant une propagation plus rapide de la prospérité dans le monde. Aussi serons-nous toujours prêts à rechercher des formules qui puissent concilier, dans une perspective plus large, les intérêts de la Communauté économique et ceux des nations du Commonwealth.

Enfin soulignant, à son retour à Rome, le 3 octobre, la portée de ce voyage et des questions abordées au cours des entretiens qu'il a eus, le président Saragat a à nouveau déclaré : "C'est un voyage pour la paix que nous avons effectué à Ottawa, à Washington et à Camberra. Nous y avons réaffirmé la volonté de l'Italie de voir la Grande-Bretagne accueillie dans le Marché commun, car son admission est la condition du progrès de tous et le préalable à une intégration européenne qui garantisse l'égalité absolue entre l'Europe occidentale et l'Amérique dans la ligne de ce *partnership* qui fut l'objectif le plus éminent et le plus remarquable du président Kennedy".

(Relazioni Internazionali, septembre-octobre 1967, n° 38, 39 et 40)

3. Echange de vues sur les problèmes européens entre le gouvernement italien et le Président Rey

L'activité future de la C. E. E. et la perspective d'un élargissement des Communautés européennes ont été les principaux thèmes des entretiens que le président de la Commission des Communautés, M. Rey, a eus à Rome les 14 et 15 novembre. M. Rey, qui était accompagné de M. Levi Sandri, vice-président de la Commission, et de MM. Colonna di Paliano et Martino, membres de la Commission, a rencontré le Président de la République, M. Saragat, et de nombreux membres du gouvernement italien, parmi lesquels MM. Moro, Nenni, Fanfani, Pieraccini et Andreotti.

Les entretiens ont permis de faire le point de la situation des Communautés, de leur activité future et des perspectives d'élargissement.

En ce qui concerne ce problème et notamment en ce qui concerne la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne, M. Fanfani a confirmé que l'Italie adopterait encore une fois une position favorable lors de la prochaine réunion du Conseil des ministres des Communautés européennes, qui se tiendra à Bruxelles, le 20 novembre.

M. Fanfani a profité de cette rencontre pour appeler l'attention sur les déclarations faites hier par le premier ministre Wilson en matière de technologie qui, à première vue, confirment la volonté du gouvernement britannique de participer au développement de la Communauté européenne également dans un secteur particulièrement important comme celui de la technologie.

A l'occasion d'un déjeuner offert à ses hôtes, M. Fanfani a formulé ses vœux pour l'activité que la Commission européenne, sous la présidence de M. Rey, a déjà commencé à déployer avec énergie et succès dans tous les domaines, y compris celui de l'élaboration et de la présentation du rapport au Conseil des ministres sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. Il a donné l'assurance que l'Italie continuera à participer activement à la Communauté en vue d'intensifier et d'accroître le concours qu'elle apporte aux progrès de l'Europe.

De son côté, M. Rey a déclaré qu'il était venu à Rome pour souligner la volonté de la Commission européenne d'agir en collaboration avec les gouvernements des pays de la Communauté. Il a déclaré que cette coopération est indispensable pour assurer le succès de l'oeuvre de la Commission. Il a ensuite souhaité que l'on puisse parvenir le plus rapidement possible à résoudre les principaux problèmes européens, notamment celui de l'élargissement de la Communauté.

Après avoir déclaré que la Commission est consciente des problèmes particuliers de l'Italie au sein de l'Europe, le Président Rey a indiqué qu'un vaste champ d'action s'ouvre actuellement à la Commission européenne pour résoudre les problèmes de la coopération dans les secteurs de l'énergie, de la

recherche technologique, de l'harmonisation fiscale, de la politique industrielle et de la politique régionale; il a donné l'assurance que tous les membres de la Commission européenne étaient résolus à apporter leur contribution à l'accomplissement de ces tâches dans un esprit d'étroite coopération, au service de l'intérêt supérieur de l'Europe.

(Il Corriere della Sera, Il Popolo, Avanti, La Nazione, 15 novembre 1967)

4. Réactions favorables du gouvernement à la proposition de M. Wilson sur la collaboration technologique entre la Grande-Bretagne et l'Europe

C'est une réponse immédiate et favorable que le gouvernement italien a donnée aux déclarations du premier ministre britannique sur les possibilités d'une collaboration technologique très large entre la Grande-Bretagne et l'Europe. Ces idées ont été commentées notamment par M. Pieraccini, ministre du budget qui a déclaré que l'Italie "... se doit d'examiner avec beaucoup d'intérêt l'initiative anglaise qui permettrait, entre autres, d'ajouter à l'effort que la Communauté entreprend pour développer sa propre technologie l'expérience considérable de la Grande-Bretagne. En tant que ministre, a poursuivi M. Pieraccini, je tiens à rappeler que le but que nous poursuivons - comme cela a été réaffirmé dans le dernier rapport annuel sur le programme du gouvernement - est de développer dans notre pays les industries d'avant-garde du point de vue technologique, parmi lesquelles il faut ranger tout d'abord l'électronique sur laquelle M. Wilson a particulièrement insisté. Nous voyons dans l'évolution de la collaboration communautaire en ce domaine un moyen de favoriser ce développement. La collaboration technologique entre la Grande-Bretagne et les autres pays européens confirme, et même renforce, la nécessité d'arriver à l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun car elle est une nouvelle preuve de l'existence de nombreux éléments en faveur de l'intégration sur le plan européen".

De son côté, M. Zagari, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a fait observer que la proposition de M. Wilson tombe sur un terrain particulièrement fertile, en ce sens que le public connaît aujourd'hui la situation préoccupante dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Europe occidentale en raison de son retard technologique croissant sur les puissances plus avancées dans ce domaine. Une collaboration bilatérale ou multilatérale, comme celle qu'a proposée M. Wilson, pourrait certainement donner une impulsion déterminante au développement technologique de l'Europe. Mais ce qui importe c'est que cette collaboration s'intègre dans le processus d'intégration économique et politique de la Communauté européenne.

(Il Giorno, Avanti, le 15 novembre 1967)

5. M. Colombo, ministre du Trésor, souhaite une intensification de la coopération entre l'Europe et l'Amérique latine

Dans un article publié par l'hebdomadaire "L'Europa", le ministre italien du Trésor, M. Colombo, a examiné les rapports entre l'Europe et l'Amérique latine.

Après avoir fait remarquer que le continent latino-américain dispose d'un énorme potentiel de ressources encore inutilisées, M. Colombo a déclaré que seule une collaboration plus étroite entre tous les Etats pourra permettre à ce continent d'assumer pleinement le rôle qui lui revient sur la scène mondiale.

La recherche d'une formule d'association apparaît donc plus que jamais nécessaire. Celle-ci a poursuivi M. Colombo est d'ailleurs une des caractéristiques permanentes de l'histoire du continent latino-américain. Durant le XIXème siècle les latino-américains se sont en effet efforcés, de concert avec les Etats-Unis, de trouver et de perfectionner une formule de collaboration, même si ces initiatives ne furent pas couronnées du succès escompté. Aujourd'hui, la nécessité de créer un véritable Marché commun de l'Amérique latine se fait toutefois sentir avec plus de force que jamais.

Depuis quelques décennies en effet, la politique économique des pays de ce continent est caractérisée par des déséquilibres financiers dans les diverses balances nationales, par de graves processus inflationnistes, par une politique commerciale restrictive à l'égard des importations des biens de consommation, par un appel à la collaboration financière internationale sans la forme de fournitures à paiement différé et de prêts au développement, qui accentuent l'endettement de ces nations à l'extérieur. En outre, la capacité limitée du marché des divers Etats, des plus petits surtout, ne leur permet pas de procéder à une restructuration de l'appareil de production capable de les mettre au niveau du développement technologique actuel et de leur conférer les dimensions requises par la compétitivité internationale. Enfin, l'absence, dans les relations de ces Etats entre eux et avec l'extérieur, de règles rigides communes en matière de politique douanière, commerciale et financière, soumet les politiques régionales aux impulsions de contingences qui ne coïncident que rarement avec une politique à long terme capable de libérer les énergies latentes et de les orienter vers des objectifs de développement durables et efficaces.

Si elles ne manquent pas, les tentatives en vue de fournir des solutions à ces problèmes se heurtent cependant à des difficultés et à des résistances.

Face à cette situation, l'Europe se doit de suivre avec une plus grande attention et un plus grand sens des responsabilités les problèmes du monde sud-américain. Penser et agir dans un sens européen, a poursuivi M. Colombo, signifie penser et agir avec un esprit ouvert au monde. Les courants d'idées, les convergences d'intérêts, l'évolution des institutions qui tendent à l'unité

européenne et en partie déjà la réalisent, sont dictés non seulement par des raisons propres à l'Europe, mais aussi par la nécessité, parfois ignorée, d'un plus vaste dialogue avec le monde.

Les gouvernements de quelques-uns des plus grands pays de l'Amérique latine se proposent d'imprimer à leur économie un élan plus vigoureux, de mettre de l'ordre, de freiner la hausse des prix, de consolider leur monnaie, d'accroître leurs réserves. Cet assainissement devrait annoncer une transformation plus profonde de la structure économique.

Partout où se manifeste la volonté de s'engager dans une voie constructive, l'Europe doit être présente par ses encouragements et ses sollicitations. Non l'Europe en tant qu'Etats juxtaposés, mais l'Europe dans ses institutions communautaires.

Certains problèmes commerciaux entre la Communauté économique européenne et les pays latino-américains ont trouvé une solution partielle dans les facilités accordées à certains produits tropicaux, au moment du renouvellement de la convention entre la Communauté et les pays africains, ou dans les accords du Kennedy-round. D'autres problèmes pourront trouver une solution dans les accords mondiaux pour les produits des zones tempérées; d'autres encore dans des ententes plus directes avec la Communauté de Bruxelles.

La coopération au développement des pays latino-américains soulève des problèmes financiers. Chaque Etat européen agit pour son compte selon la procédure des accords bilatéraux. Nous avons souhaité à Rio de Janeiro, lors de l'Assemblée du Fonds monétaire international, que "... les pays de l'Europe, et notamment ceux qui font partie de la Communauté économique européenne, intensifient la collaboration amorcée avec les pays d'Amérique latine et l'inscrivent éventuellement dans un nouveau cadre institutionnel qui garantisse la continuité d'apports plus substantiels". La coordination de l'action européenne dans les pays d'Amérique du Sud, par le biais également d'institutions financières communes, est certainement plus efficace pour les pays bénéficiaires de cette collaboration. Mais c'est un fait qui n'est pas sans importance politique non plus pour l'Europe que d'affirmer à l'unisson l'intérêt que ce continent porte à un monde qui représente aujourd'hui un des problèmes majeurs de la vie internationale. Qui, mieux que l'Europe, peut le comprendre ? Mais il faut aller au-delà de la compréhension psychologique et intellectuelle, pour parvenir à une collaboration concrète et organisée. Les Européens que nous sommes doivent faire face à de multiples problèmes dans un monde toujours plus caractérisé par l'interdépendance. Les distances ne nous séparent plus comme par le passé. Les problèmes de l'Amérique latine, a conclu M. Colombo, sont les nôtres aussi; la paix, la liberté, le progrès sont et seront toujours davantage des valeurs et des réalités universelles.

(L'Europa, n° 6, 20 octobre 1967)

Luxembourg

1. Déclaration de M. Grégoire, Ministre des Affaires étrangères sur le développement des Communautés européennes

La Chambre des députés a discuté, le 5 décembre 1967, le budget des Affaires étrangères. A cette occasion, M. Pierre Grégoire, ministre de ce département, a exposé le point de vue de son gouvernement sur quelques aspects de l'avenir des Communautés européennes.

"Au-delà de la fusion des exécutifs, se pose le problème du développement des Communautés.

Cette fusion aura sans doute pour effet de faciliter l'élaboration d'une politique commune de l'énergie, de donner une nouvelle impulsion à la politique régionale, à la politique sociale, à l'ébauche d'une politique industrielle d'ensemble des Communautés et, plus généralement, à une plus grande unicité d'objectifs quant à une planification européenne.

Sans être nécessaire à la fusion des Communautés, la fusion des exécutifs la prépare et la conditionne. En effet, il est normal que des institutions unifiées soient mieux à même de concevoir les modifications et les adaptations à apporter à chacun des trois traités et d'apprécier sur quelle base le rapprochement vers un dénominateur commun devrait s'effectuer.

Dans cette recherche cinq points méritent d'être considérés.

Le premier, que la fusion des traités n'est actuellement affectée d'aucun délai, qu'elle ne doit donc pas être achevée pour telle ou telle date, comme on l'avait parfois prétendu.

En second lieu, qu'il n'y a à notre avis aucun lien entre cette fusion et la négociation des candidatures d'adhésion aux Communautés.

Troisièmement, que nous sommes conscients de l'importance que représentent pour notre économie certaines des dispositions fondamentales du traité C.E.C.A. Nous ne serons donc pas disposés à accepter un alignement pur et simple de ce traité sur les stipulations techniques, économiques, financières ou institutionnelles du traité de la C.E.E.

Par ailleurs, nous estimons que la fusion des traités devra s'accompagner d'un renforcement des pouvoirs démocratiques dans l'équilibre institutionnel des Communautés.

Et enfin, nous sommes conscients du risque de voir réapparaître le problème du ou des sièges communautaires lorsqu'on négociera l'amalgame des traités

de Paris et de Rome. Nous sommes évidemment décidés à défendre comme il sied les droits de notre capitale dans cette question."

(Bulletin de Documentation, Service Information et Presse du Ministère d'Etat, Grand-Duché de Luxembourg, n° 14, 10 décembre 1967)

2. Déclaration de M. Grégoire sur la politique étrangère du gouvernement

Dans une interview accordée à un rédacteur du journal luxembourgeois "Tagblatt", M. Pierre Grégoire, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, a précisé la position de son gouvernement sur les problèmes posés notamment par l'association de la Grèce à la Communauté européenne et par les relations du Grand-Duché avec les pays du bloc oriental.

A propos du régime politique actuel de la Grèce, M. Pierre Grégoire a déclaré : "Il a été question d'une initiative commune des Etats du Benelux. Les Pays-Bas viennent d'introduire une plainte justifiée par des motifs exprimés moins durement que dans les plaintes formulées par les pays scandinaves. Quant à la Belgique et au Luxembourg, ils ont renoncé à déposer plainte devant la commission des droits de l'homme, pour les deux raisons suivantes. Tout d'abord, le Conseil de l'Europe, présidé par M. Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères, a décidé de faire élaborer un rapport sur la situation politique en Grèce. Nous avons estimé qu'il convenait d'attendre la publication de ce rapport. La seconde raison de notre abstention est d'ordre juridique. La Grèce ne reconnaît pas la compétence de la Cour de justice de la commission des droits de l'homme. De ce fait, cette commission renvoie automatiquement au Conseil de ministres du Conseil de l'Europe, les plaintes dont elle est saisie. Si un trop grand nombre d'Etats européens introduisaient des plaintes contre le régime grec actuel, le Conseil de ministres se trouverait comprendre un nombre correspondant de juges qui seraient en même temps des accusateurs. C'est ce que la Belgique et nous-mêmes avons voulu éviter.

Nous n'en avons pas moins exprimé nettement notre inquiétude au sujet de l'évolution de la situation politique et nous avons donné clairement à entendre, dans la lettre que nous avons adressée au Conseil de l'Europe, que nous approuvons les initiatives prises par les Pays-Bas et les pays scandinaves".

"Pour ce qui est de savoir quand les débats sur la Grèce pourront s'ouvrir devant le Conseil de l'Europe, cela dépendra du moment où les travaux préparatoires seront terminés. On peut toutefois espérer que le débat pourra avoir lieu avant la fin de l'année.

En ce qui concerne le traité d'association avec la Grèce, le Conseil de ministres de la C.E.E. a décidé, voici quelque temps déjà, de voir dans quel sens la situation politique va évoluer en Grèce avant de continuer à développer les relations économiques entre les Six et la Grèce, et de se contenter de liquider

les affaires courantes. De son côté, la Commission de Bruxelles a décidé de suspendre l'aide au développement de la Grèce, comme vous venez de le signaler. A la suite de cette mesure, le gouvernement grec a adressé aux six gouvernements des protestations qui sont actuellement soumises à la procédure normale d'examen."

(Tageblatt, 6 octobre 1967)

3. Déclaration de M. Grégoire à Vienne sur le sort des petits Etats dans les Communautés

A l'occasion de sa visite officielle à Vienne, M. Pierre Grégoire, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, a tenu, le 7 novembre, devant la Société autrichienne pour les relations internationales et la politique étrangère, un discours où il a exposé la position des petits Etats dans les Communautés internationales.

Le ministre luxembourgeois a évoqué la question des votes à l'unanimité et à la majorité au sein des instances de décision de la Communauté des Six.

"Aussi longtemps que la règle de la parité des voix pour les différents membres et celle de l'unanimité pour les décisions à prendre seront applicables, les petits pays ne seront pas trop défavorisés sur le plan de l'égalité des droits, même s'il est exclu qu'ils puissent oublier que c'est d'eux, avant tout, que les manoeuvres dilatoires de l'un ou l'autre Grand exigeront le surcroît de patience, de clairvoyance ou de concessions qui permettra d'éviter la dislocation de la Communauté.

Mais qu'en sera-t-il quand les choses auront changé, lorsque la règle de l'unanimité aura été remplacée par celle de la majorité absolue, assortie d'un système de pondération des voix ? C'est que le fait que les décisions seront prises à la majorité ne mettra pas fin, quelle que soit la précision des critères de pondération des voix, au conflit latent entre les Etats qui sont assurés de l'égalité de traitement et les autres. Comment trois petits Etats pourraient-ils ne pas se sentir lésés si on ne leur attribue que cinq voix sur un total de dix-sept ? Que leur reste-t-il d'autre à faire, dans ces conditions, que de s'en remettre à la grandeur d'âme des Grands, en escomptant qu'ils n'imposeront pas leur loi et n'exploiteront pas systématiquement, aux dépens des petits pays, la règle de la majorité ?

... Nous ne pourrions donc plus qu'escompter le respect de la procédure selon laquelle les décisions doivent être prises sur le plan communautaire, c'est-à-dire peu de chose ? Qu'est-ce à dire ? Un droit théorique à prendre une part déterminante aux délibérations communautaires, rien de plus !

... Nous le savons, nous en sommes conscients, car c'est le sort que nous connaissons bientôt au sein de la Communauté économique européenne. Ceci signifie que notre absence ne changerait en rien le résultat d'un vote qui serait défavorable à la minorité. On admet notre présence et l'on fait comme si notre avis avait quelque poids. Mais dans notre cas, la règle aura été appliquée jusqu'à l'absurde, jusqu'au moment où, admettant le bien-fondé de nos protestations, on acceptera de changer notre droit de participer aux discussions en un droit de participer à l'élaboration des décisions selon des normes égalitaires. Le droit du plus fort, qu'il exerce ouvertement ou insidieusement, doit céder le pas à un ordre juridique dont l'objet essentiel doit être d'assurer l'égalité non moins que d'empêcher toute discrimination. Les institutions susceptibles d'être des instruments d'hégémonie doivent être soumises au contrôle et à la sanction d'une juridiction communautaire supérieure.

... Du fait que, lors des réunions de l'Union, les porte-paroles des pays sont les ministres des Affaires étrangères, les Grands Etats en viennent facilement à s'appuyer, pour affirmer leur puissance, non plus sur la diplomatie, mais sur leurs ressources militaires, économiques et intellectuelles, alors que l'essentiel des possibilités d'action des petits consiste toujours dans leur potentiel diplomatique. Le système de contrôle de la Communauté supranationale le plus perfectionné qu'on puisse imaginer, prévoyant tous les droits possibles d'information, de contrôle, d'inspection et d'ajustement, ne pourra rien y changer aussi longtemps que les préoccupations d'intérêt national des représentants des Etats membres n'auront pas fait place au souci des intérêts d'ordre fédéral."

M. Grégoire examine ensuite les possibilités qui s'offrent aux petits pays de se joindre à la Communauté des Six.

"Certes, en attendant, nous discutons passionnément des possibilités d'adhésion d'autres pays à la Communauté ou de rapprochement, dans telles ou telles conditions, entre d'autres pays et les Six. Si l'adhésion paraît devoir résoudre le problème pour des pays engagés, l'autre formule peut être envisagée pour les pays neutres. Il s'agit de l'association, qui établit entre différents Etats un lien impliquant sciemment une inégalité, rapproche un Etat donné d'un groupement d'Etats, ne confère que des droits limités et n'impose que des obligations limitées, qui ne compromettent en rien l'autonomie des intéressés, et tend à donner l'impression que ses avantages l'emportent sur ses inconvénients. Il en est peut-être ainsi. Peut-être représente-t-elle pour les candidats le prolongement du terrain fertile sur lequel la Communauté a semé et récolté, ou encore le terrain sur lequel seront établies les piles du pont qui, plus tard, conduira à un vaste ensemble. C'est fatalement à ce vaste ensemble qu'aboutira l'interdépendance de plus en plus manifeste, de plus en plus inévitable, qui s'affirme sous la pression de l'évolution, du progrès technique et économique et de la tendance générale au rapprochement culturel."

(Luxemburger Wort, 23 novembre 1967)

Pays-Bas

1. Le point de vue gouvernemental sur l'intégration européenne dans les domaines de l'économie, de l'agriculture et des transports

Le point de vue du gouvernement néerlandais sur l'intégration européenne est décrit dans les exposés des motifs accompagnant les projets de budgets des différents ministères pour l'exercice 1967-1968.

Dans l'exposé des motifs du budget des Affaires économiques, le ministre compétent met l'accent sur l'importance de la recherche industrielle effectuée dans le cadre de la C.E.E. au moyen, entre autres, d'une planification à moyen terme. Il apparaît, à cet égard, que la coopération avec l'étranger ne peut se limiter à la C.E.E. ou à l'Euratom, mais qu'elle doit s'étendre à bon nombre d'autres organisations internationales réunissant de nombreux pays.

Le ministre traite ensuite du rôle du consommateur dans la Communauté européenne. Le consommateur n'intervient pas encore suffisamment dans l'établissement de la politique communautaire. La décision de la Commission européenne de créer un "Comité de Contact des Consommateurs" n'est qu'une modeste étape dans la bonne voie. Dans de nombreux pays occidentaux, dont certains ne font pas partie de la C.E.E., les autorités s'occupent activement de la politique des consommateurs. Les problèmes de ces différents pays présentant des points communs, un contact international régulier au niveau des pouvoirs publics se révélera probablement utile, non pas seulement pour coordonner les mesures prises par les autorités, mais aussi, et davantage même, pour procéder à des échanges de vues sur les principes et les objectifs de la politique à mener dans ce secteur. Il ne fait quasiment pas de doute qu'un renforcement du soutien financier officiel dont bénéficient les activités de ce domaine, se révélera souhaitable.

A propos de la politique commune de l'énergie, le ministre évoque la première note de la Commission de la C.E.E. concernant la politique du pétrole et du gaz naturel. Le groupe des représentants gouvernementaux des Etats membres a pu s'accorder sur la plupart des points de la note. Une divergence de vues assez profonde s'est toutefois fait jour au sujet de la mise à exécution de la conclusion dans laquelle la Commission recommande l'élaboration de mesures appropriées destinées à permettre aux entreprises communautaires de jouer leur rôle sur le marché de la C.E.E. dans des conditions de concurrence égales. Certaines entreprises profitent directement ou indirectement d'avantages fiscaux accordés par des pays tiers à leurs sociétés mères. Le gouvernement néerlandais estime que, du moins dans le cadre de la politique commune de l'énergie, il faut se borner à éliminer les disparités dues à l'intervention directe des pouvoirs publics.

Le point capital, toutefois, est de déterminer ce qu'il convient d'entendre par "entreprise communautaire". On a déjà pu constater que certains Etats mem-

bres ne veulent faire entrer dans cette catégorie qu'un groupe restreint de sociétés pétrolières, dont ils ont l'intention inavouée de favoriser de diverses manières le développement. Le gouvernement néerlandais, quant à lui, est d'avis qu'il faut prendre le concept d' "entreprise communautaire" dans son sens plus large, tel qu'il est précisé à l'article 58 du traité de la C.E.E. (sociétés constituées en conformité de la législation d'un Etat membre et ayant leur siège statutaire, leur administration centrale ou leur principal établissement à l'intérieur de la Communauté).

En ce qui concerne la C.E.C.A., l'exposé des motifs constate que le gouvernement néerlandais n'a pas encore pu marquer son accord sur la prorogation, souhaitée par la Haute Autorité, de la décision n° 3/65, dont la validité expire le 31 décembre 1967. Le gouvernement estime en effet que la Haute Autorité n'est pas intervenue, comme elle aurait dû le faire en vertu de la décision n° 3/65, à l'encontre des manipulations de prix dont certains Etats membres se sont rendus coupables dans le domaine des charbons domestiques. De plus, la Haute Autorité semble ne pas interpréter correctement le critère, contenu dans la décision, selon lequel les aides ne peuvent être "de nature à compromettre le bon fonctionnement du Marché commun". Lors de la réunion du Conseil de la C.E.C.A., du 29 juillet dernier, la délégation néerlandaise a fait savoir que son assentiment dépendrait des conclusions auxquelles parviendra le rapport de la Haute Autorité en ce qui concerne les charbons domestiques.

Après avoir souligné la nécessité d'une politique commune de la pêche, le ministre compétent déclare : "La politique agricole de la C.E.E. insiste principalement sur la politique des marchés et des prix. Maintenant que cette partie importante de la politique agricole entre dans sa phase finale, l'établissement des prix communs nécessitera une décision annuelle dont on ne peut sous-estimer l'importance. Les Pays-Bas ont demandé avec insistance que la Commission présente chaque année au Conseil de Bruxelles un rapport circonstancié où devront figurer, entre autres, l'évolution récente, avec les réactions enregistrées, de la production, de la commercialisation et des revenus dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture, ainsi que les conséquences budgétaires des décisions que commanderaient ces données. Le gouvernement néerlandais insistera pour que le Parlement européen soit consulté chaque année sur la fixation des prix qui jouent un rôle important dans la formation des revenus". Selon le ministre, il incombe également aux organisations industrielles de rechercher la manière la plus efficace de faire connaître leurs vues sur la politique à suivre. L'exposé des motifs du budget de l'agriculture exprime encore le regret que la Commission n'ait toujours pas présenté son premier rapport sur les structures. En effet, une description et une comparaison valables des évolutions structurelles et de la politique suivie en la matière par les divers Etats membres constituent une condition préalable indispensable à une action communautaire coordonnée.

Dans l'exposé des motifs du budget des Transports et eaux, le ministre compétent déclare que l'harmonisation des conditions de concurrence dans la

Communauté ne devra pas monopoliser l'attention, la première place devant revenir à la libre circulation. Il importe d'éliminer les interventions des pouvoirs publics nettement artificielles et de nature à fausser les conditions de concurrence; dans ce domaine, l'harmonisation est d'une nécessité urgente.

(Session de 1967-1968, doc. 9300, Budget national, Exposés des motifs, chapitres XIII-Affaires économiques, XIV-Agriculture et pêche, XII-Transports et eaux, et "Nieuw Europa", n° 10-11/1967)

2. Point de vue de la commission permanente des Affaires étrangères sur l'intégration européenne

En ses réunions des 16, 21 et 22 novembre, la commission permanente des Affaires étrangères a débattu, entre autres, de l'aide au développement et, notamment, du renouvellement de la Convention de Yaoundé, de la politique de détente entre l'Europe de l'Ouest et de l'Est, de l'O. T. A. N., de la sécurité européenne, des résultats des travaux du Comité Monnet sur l'intégration européenne, du contrôle parlementaire, de la conférence au sommet et de la fusion des traités.

Au sujet du troisième Fonds européen de développement, le ministre Udink a déclaré que la forme du système préférentiel prévu par la Convention de Yaoundé ne peut être isolée des grandes lignes qui seront définies à la deuxième conférence de la C. N. U. C. E. D. Le gouvernement néerlandais est partisan d'un système préférentiel général qui, en principe, ne doit pas être réciproque. Comme C. N. U. C. E. D. il s'occupera des pays les moins développés, au nombre desquels figurent plusieurs pays associés, la politique qui y sera définie influera certainement sur la nouvelle convention d'association. Interrogé sur la possibilité de placer les activités du Fonds de développement de la C. E. E. sous la bannière de l'A. I. D., le ministre Udink a répondu qu'il importait davantage de coordonner l'aide du Fonds de développement et les activités de secours déployées en Afrique par les Nations unies ou l'A. I. D.

Au sujet des relations entre l'Est et l'Ouest et de la politique de détente, M. Luns a déclaré que les pays occidentaux devaient créer, aussi bien bilatéralement que multilatéralement, un climat favorable, qui permette de faire progresser la solution de problèmes comme la division de l'Allemagne, la sécurité de l'Europe et la division du monde en blocs.

Comme moyens d'y parvenir, on peut, selon le ministre, envisager une intensification des contacts officiels entre les gouvernements de l'Europe de l'Est et de l'Europe de l'Ouest, et une amélioration des relations économiques, scientifiques et culturelles. Il faut s'efforcer, en outre, d'améliorer la collaboration multilatérale au sein d'organisations telles que la Commission Economique pour l'Europe et ses organes. Les activités du Groupe des

Neuf (1) ont, elles aussi, droit à un appui total. Bien qu'il ne bénéficie pas à proprement parler d'un statut officiel et manque quelque peu de cohésion, ce groupe peut contribuer à améliorer la coopération commerciale, technique et culturelle. Les pays de l'Europe de l'Est ne sont cependant guère disposés à s'attaquer à des problèmes politiques alors que le gouvernement néerlandais, pour sa part, n'y verrait aucun inconvénient.

La commission permanente décida de soumettre à la Seconde Chambre une motion de M. Van Mierlo (D'66) demandant au gouvernement de ne plus se contenter de se faire représenter au Conseil du Groupe des Neuf, mais d'y prendre lui-même une part active aux délibérations. Au nom du gouvernement, M. Luns promit de participer personnellement aux conversations.

Après un débat sur la possibilité de faire de l'O. T. A. N., un instrument de la politique de détente, - l'efficacité de ce moyen avait été mise en doute par M. Schuijt (Parti populaire catholique) - M. Luns a déclaré que le gouvernement néerlandais penchait pour une conférence européenne sur la sécurité. Il ajouta cependant que l'on ne pouvait attendre des résultats efficaces d'une conférence européenne sur la sécurité aussi longtemps que les points de vue de l'Est et de l'Ouest seraient aussi éloignés l'un de l'autre sur le problème européen numéro un, la question allemande. Il va de soi, a-t-il dit, qu'on ne parviendra pas à instaurer un ordre européen durable, en négligeant le problème allemand. Même les pays du bloc de l'Est le reconnaissent à présent.

Au chapitre de l'O. T. A. N., M. Visser (D'66) présenta une motion dont voici l'essentiel :

La Chambre

estimant qu'il convient d'exploiter à fond l'amélioration du climat des relations de l'Occident avec l'Union soviétique et ses alliés de l'Est;

appuyant le point de vue du gouvernement, selon lequel l'objectif de la politique étrangère n'est pas seulement d'assurer la sécurité du Royaume et de prévenir la guerre, mais aussi de parvenir finalement à un compromis durable avec l'Union soviétique et ses alliés;

ayant pris connaissance avec satisfaction des contacts bilatéraux que le gouvernement a établis récemment avec la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie;

estimant que les Pays-Bas, en raison de leurs bonnes relations internationales, sont précisément à même de jouer un rôle important dans une politique pacifique active, même dans un contexte multilatéral;

(1) Danemark, Belgique, Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Yougoslavie, Finlande, Autriche et Suède

insiste auprès du gouvernement pour que, dans le dessein de favoriser dans l'Europe entière la poursuite de la coopération politique et de la détente, celui-ci entreprenne les démarches nécessaires pour permettre d'organiser dès que possible, une conférence sur la paix, soigneusement préparée, à laquelle participeraient les pays de l'O. T. A. N., du Pacte de Varsovie et les autres puissances européennes.

La motion fut adoptée par la commission permanente et soumise à l'approbation de la Seconde Chambre.

Au cours des débats sur la non-prolifération des armes nucléaires, M. Schuijt (Parti populaire catholique) fit observer que la réalisation de ce traité suppose des prestations en retour de la part des puissances nucléaires. M. Luns résume comme suit le point de vue du gouvernement néerlandais :

Il importe, selon le gouvernement néerlandais, qu'un traité sur la non-prolifération prévoit un contrôle valable, celui-ci étant important, directement, pour la réussite du traité lui-même et, indirectement, en tant que précédent à des règlements futurs dans le domaine du contrôle des armements. Les Pays-Bas estiment également souhaitable que l'A. I. E. A. joue le rôle d'organe central du contrôle exercé en vertu du traité de non-prolifération. Les modalités de ce contrôle dans les pays non nucléaires membres de l'Euratom devront faire l'objet d'un règlement spécial à négocier entre l'Euratom et l'A. I. E. A. Ce règlement devra satisfaire aux conditions suivantes : Il faut que toutes les parties au traité puissent se fier au contrôle effectué par l'organisme viennois. Ce règlement devra donc garantir une réelle possibilité de contrôle dans les pays non nucléaires membres de l'Euratom, notamment quant au respect des engagements de non-production. Un règlement qui ne permettrait à l'A. I. E. A. que de prendre connaissance des méthodes de contrôle de l'Euratom ne satisferait pas aux exigences minimales souhaitées par les Pays-Bas. Les modalités d'application du règlement ne pourront être en contradiction avec les principes qui régissent la collaboration au sein de l'Euratom, tels que la libre circulation des matières nucléaires à l'intérieur de la Communauté. Enfin, ces modalités devront, dans la mesure du possible, permettre d'éviter les doubles emplois et le fatras administratif.

Les présidents des groupes déposèrent ensuite quatre motions fondées sur les résolutions du Comité Monnet de juin 1967. Elles concernent l'accession de la Grande-Bretagne à la Communauté, la constitution de sociétés commerciales européennes, la solidarité atlantique et la coopération avec les pays de l'Europe de l'Est. Les motions furent recommandées à l'approbation de la Seconde Chambre.

Parlant de la session du Conseil de la Communauté du 23 octobre, le ministre Luns rappela que lorsque le Président du Conseil demanda aux membres s'ils estimaient que les objectifs fondamentaux, les caractéristiques et les méthodes des Communautés européennes se trouveraient modifiées par l'entrée de nouveaux membres, les Cinq répondirent que non, cependant que le délégué de la France répondait par l'affirmative.

En ce qui concerne le contrôle parlementaire, évoqué par M. Westerterp (Parti populaire catholique), M. De Koster, secrétaire d'Etat, promet que le gouvernement néerlandais ne parlerait pas de la cession du produit des prélèvements financiers sans avoir remis sur le tapis le problème des pouvoirs du Parlement européen. Au surplus, le gouvernement se félicite des propositions faites par le Parlement européen lui-même. "Je pense que, dans les circonstances présentes, la seule solution est d'essayer d'utiliser au maximum les possibilités offertes par les dispositions du traité dans sa forme actuelle. J'ajouterai que le gouvernement néerlandais ne demeurera pas passif lorsqu'il s'agira d'examiner et d'étudier les résolutions du Parlement européen, et leur accordera toute l'attention voulue".

Au sujet de la conférence au sommet, dont avaient parlé MM. Boertien (Parti anti-révolutionnaire), Westerterp (Partie populaire catholique) et Van der Stoel (Parti du travail), le secrétaire d'Etat a fait la déclaration suivante : "Le point de vue du gouvernement néerlandais est que, tant que de graves divergences de vues subsisteront entre les partenaires de la C. E. E. actuelle, entre autres - et ce ne sont tout de même pas des points de détail - sur les principes d'une coopération européenne et atlantique, nous serons absolument adversaires des consultations politiques institutionnalisées".

En ce qui concerne la fusion des Traités, M. Westerterp (Parti populaire catholique) avait recommandé au gouvernement de ne pas trop se hâter, eu égard au climat politique défavorable, et de veiller surtout à ce que les quelques pouvoirs supranationaux existants survivent à la fusion des traités. Selon M. Westerterp encore, il convient, à l'occasion de la fusion des traités, de remettre à l'ordre du jour l'extension des pouvoirs du Parlement européen.

Le secrétaire d'Etat répondit qu'en principe le gouvernement néerlandais s'était engagé à négocier la fusion. Aucun délai n'a toutefois été fixé. Au cours de la session du Conseil du 2 octobre, le ministre Schiller, qui assurait alors la présidence du Conseil, avait, dans son programme en quelque sorte lié la fusion des traités et l'entrée de la Grande-Bretagne. Le membre néerlandais du Conseil s'était opposé à ce qu'a établi un tel lien et, finalement au cours de cette même session, le Conseil déclara à l'unanimité qu'il voyait dans l'entrée de la Grande-Bretagne et la fusion des traités deux processus tout à fait distincts, ayant chacun leur vie propre et qui, libérés de leur dépendance mutuelle, pourraient évoluer à des rythmes différents.

(Seconde Chambre, session de 1967-1968, commission permanente des Affaires étrangères, réunions des 16, 21 et 22 novembre)

3. La politique des structures agricoles

Le 16 novembre, au cours d'une réunion publique de la commission permanente de l'agriculture, M. Lardinois, ministre néerlandais de l'agriculture,

a critiqué les conceptions de la Commission européenne en matière de subventions aux investissements.

Les règles strictes faisant encore défaut, il n'est pas rare que la Commission européenne modifie les critères applicables en matière de priorités. Aussi n'est-il pas exclu que la Communauté prenne des mesures pouvant impliquer l'intervention, sur le plan national, de facteurs de distorsion des conditions de concurrence.

M. Lardinois estime que, dans ces conditions, il n'y a pas lieu de réclamer une augmentation des subventions accordées par le Fonds européen d'orientation et de garantie. Il faut d'abord mieux définir le contenu de la politique commune des structures, en fonction des intérêts communs des six pays. M. Lardinois a déclaré devant la commission permanente que le Conseil des ministres de l'agriculture des Six partageait sa façon de voir.

(commission permanente de l'agriculture, 16 novembre 1967)

4. Questions parlementaires

Comité de gestion

Dans une question écrite, M. Vredeling a demandé l'avis du gouvernement sur les procédures envisagées pour les comités de gestion qui doivent être institués dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique agricole commune. M. Vredeling craint, en effet, que ces procédures n'impliquent un amoindrissement des pouvoirs de la Commission européenne.

Dans la réponse qu'il lui a faite le 26 octobre, M. De Jong, premier ministre, déclare qu'en ce qui concerne les dispositions d'exécution relatives aux aliments pour bétail et aux denrées alimentaires, la Commission européenne a proposé de procéder à l'institution de comités officiels qui seraient dotés de pouvoirs beaucoup plus étendus que les pouvoirs consultatifs des comités qui ont été créés pour les produits agricoles.

Il résulte de consultations qui ont eu lieu au niveau des représentants permanents que la France entend aller beaucoup plus loin encore; ce pays voudrait, en effet, accorder à chaque Etat membre un droit de veto opposable aux mesures d'exécution que la Commission européenne voudrait prendre.

Le gouvernement néerlandais estime que l'on ne peut admettre que soit ainsi créé un précédent dangereux quant aux procédures régissant l'activité des comités de gestion actuels. Il convient, selon lui, de repousser toute tentative de modification des procédures définies pour les comités de gestion; qui impliquerait une limitation des pouvoirs de décision de la Commission.

Il estime qu'il faut s'inspirer, pour les dispositions à prendre dans les domaines auxquels la législation communautaire est étendue, des procédures existantes.

Le 16 novembre, le ministre Lardinois a déclaré devant la commission permanente de l'agriculture, qu'au sein du Comité des représentants permanents, ce sont les Allemands qui s'opposent le plus vigoureusement à l'application de la procédure traditionnelle au comité de gestion compétent en matière vétérinaire. Le ministre pense que cette opposition s'explique surtout par des considérations de politique intérieure. En effet, ces questions étant, en Allemagne, de la compétence des Länder, il est beaucoup plus difficile qu'ailleurs de les faire relever d'une politique supranationale.

(Seconde Chambre, session de 1967-1968, annexe, page 207 - commission permanente de l'agriculture, 16 novembre 1967)

Traité de non-prolifération

En réponse à une question de M. Van der Stoel (soc.) sur la position des Cinq au sujet du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le ministre des Affaires étrangères a déclaré, le 21 novembre :

"Les gouvernements belge, allemand, italien, néerlandais et luxembourgeois se sont mis d'accord sur un certain nombre de principes pouvant servir de base de discussion de l'article relatif au contrôle du projet de traité sur la non-prolifération. Ces principes sont les suivants :

Le contrôle exercé au titre du traité sur la non-prolifération devra porter sur des mesures de base et sur des matériaux fissiles spéciaux, et non sur les installations.

Il doit être bien entendu que pour ce qui est des Etats membres de l'Euratom, le contrôle exercé au titre du traité de non-prolifération se fera sur la base d'un accord à conclure entre l'Euratom et l'A. I. E. A.

Cet accord devra être basé sur le principe de la vérification du contrôle de l'Euratom par l'A. I. E. A. ; les modalités d'application de ce principe feront l'objet de négociations entre les deux organisations.

Les Etats membres de l'Euratom intéressés soulignent qu'il doit être bien entendu qu'en attendant la conclusion de l'accord entre l'Euratom et l'A. I. E. A. , les livraisons qu'une quelconque partie au traité s'est engagée à faire à l'Euratom ou aux Etats qui en sont membres ne seront pas affectées par les dispositions de l'article III.

Les Etats membres de l'Euratom intéressés, résolus à agir de concert, devront être assurés qu'aucune disposition éventuelle de l'article III relative, par exemple, à un délai, ne viendra compromettre la position de l'Euratom dans les négociations visant à la conclusion d'un accord satisfaisant avec l'A. I. E. A.

Les cinq gouvernements se sont mis d'accord uniquement sur des principes et non sur des conditions.

Le gouvernement néerlandais estime souhaitable que l'A. I. E. A. soit l'organe central du contrôle exercé en vertu du traité de non-prolifération. Il persiste à croire que le contrôle peut être effectué conjointement par Euratom et l'A. I. E. A. dans les installations nucléaires en cause, que rien ne s'y oppose du point de vue technique et qu'il est même souhaitable, du point de vue politique, qu'il en aille ainsi, si l'on veut que le contrôle effectué par l'A. I. E. A. ne soit pas contesté et soit acceptable pour toutes les parties au traité.

(Annexe au compte-rendu des débats de la Seconde Chambre, session de 1967-1968, page 311)

Droit à l'ouverture de négociations des Etats qui ont présenté une demande d'adhésion à la Communauté

Le 1er décembre, M. Burger (Parti du travail) a demandé au ministre des Affaires étrangères s'il partageait le point de vue du Parlement européen, exprimé par celui-ci lors du colloque du 28 novembre, quant au droit à l'ouverture de négociations qu'auraient la Grande-Bretagne et les autres Etats candidats. Le Parlement avait affirmé que du fait qu'elle avait présenté une demande d'adhésion, la Grande-Bretagne avait droit, en vertu du traité de Rome, à ce que cette demande fasse l'objet de négociations.

Le ministre a répondu, le 27 décembre, que vu l'article 237, par. 2, du traité de Rome, il ne partageait pas le point de vue du Parlement européen. Il estime toutefois, comme le Parlement européen, qu'il importe de veiller tout particulièrement à sauvegarder le caractère juridique de la Communauté, aussi bien lorsqu'il s'agit de l'admission de nouveaux membres que dans tout autre cas.

(Première Chambre, annexe, session de 1967-1968, page 67)

5. Visite officielle de M. Luns à Ankara

Au cours de la visite officielle qu'il a effectuée à Ankara les 17 et 18 octobre, M. Luns, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, a déclaré que seules

la coopération politique et l'intégration militaire pouvaient assurer aux pays du Pacte atlantique, la paix et la sécurité. "Ses grandes traditions militaires font de la Turquie un des piliers de l'O.T.A.N. Cette organisation a déjà prouvé à suffisance combien elle était indispensable au maintien de la paix et à la préservation de notre indépendance. Ses succès sont le fruit d'une volonté ferme et des efforts communs de tous les pays membres", a déclaré le ministre.

Au sujet de l'association entre la Turquie et la C.E.E., M. Luns a déclaré que des liens étroits unissent la Turquie, pays européen et démocratique, au Marché commun. La réunion du Conseil d'association qui s'est tenue récemment à Ankara a démontré une fois de plus que cette coopération est fondée sur une base saine et que les liens entre la Turquie et la C.E.E. se renforcent.

Après avoir rendu hommage à M. Luns pour son dévouement inlassable à la cause de l'unité européenne, M. Ihsan Sabri Caglayangil, ministre des Affaires étrangères de Turquie, a déclaré que son pays comptait sur la compréhension et l'appui des pays amis pour progresser, sur les plans économique et social, dans la voie d'une intégration plus complète à la Communauté européenne.

Dans le communiqué final, les deux ministres déclarent que le resserrement des relations internationales, source de confiance et de compréhension mutuelle, constitue un facteur de détente entre l'Est et l'Ouest. L'Alliance atlantique est un élément indispensable au maintien de l'équilibre et de la sécurité. Les ministres ont une conception commune du rôle que l'O.T.A.N. est appelé à jouer dans l'édification de la paix.

(Nieuwe Rotterdamse Courant, 17 et 19 octobre 1967)

Suisse

Conférence de M. L'ambassadeur Weitnauer sur la position de la Suisse devant les grandes Communautés économiques internationales

M. L'ambassadeur Albert Weitnauer, qui a, entre autres, présidé la délégation suisse aux négociations Kennedy, a fait, le 11 décembre à Milan, une conférence sur le thème : "La Suisse face aux grandes Communautés économiques internationales". "Les deux éléments qui caractérisent le comportement de la Suisse sur la scène internationale sont, a déclaré l'orateur, sa volonté d'indépendance et de neutralité et, en même temps, sa volonté de participer activement à toute forme de collaboration économique internationale. C'est pourquoi, la Suisse éprouve donc une certaine méfiance à l'égard de la C.E.E. ou plus exactement, à l'égard de certains objectifs politiques qui risquent

parfois de faire passer les objectifs économiques au second plan. Mais c'est pourquoi aussi la Suisse se joint sans réserve à toutes les tentatives visant à éliminer tous les obstacles aux échanges internationaux".

Poursuivant son exposé, l'orateur a rappelé que, même si elles n'ont pas permis d'atteindre tous les objectifs prévus initialement comme, par exemple, la réduction de 50 % de tous les droits de douane, les négociations Kennedy ont été pour la Suisse, et pas seulement pour elle, une excellente occasion de faire connaître cette vocation bilatérale. Elles ont permis d'arriver à une plus grande libération des échanges commerciaux entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique et de réduire les distances ou, si l'on veut, les discriminations douanières entre la C.E.E. et l'A.E.L.E.

Le Kennedy round a en outre été, plus particulièrement pour la Suisse, l'occasion d'établir des relations étroites avec les représentants de la C.E.E., afin d'examiner tous les problèmes importants posés par les échanges mutuels et de trouver, dans la plupart des cas, des solutions satisfaisantes. La Suisse n'était d'ailleurs pas seule à être intéressée par ces solutions, car la C.E.E. a, elle aussi, intérêt à conserver cet énorme marché que représente la Suisse. En effet, cette dernière absorbe 11 % environ de l'ensemble des exportations de produits agricoles de la C.E.E. et, pour s'en tenir à un exemple concret, la Suisse absorbe près de 25 % des exportations de vins de l'Italie. Chaque année, la C.E.E. enregistre dans ses échanges avec la Suisse un solde excédentaire d'un milliard de dollars. A lui seul, ce petit pays couvre donc la moitié du déficit de la balance commerciale de la C.E.E. avec les Etats-Unis.

En conclusion de son exposé, M. Weitnauer a souligné combien il était important, du point de vue suisse, non seulement de poursuivre la libération des échanges mondiaux, mais de parvenir, dans le cadre européen, à un accord sur les problèmes en suspens. Il serait profondément regrettable que les discussions politiques détournent trop souvent l'attention des nécessités économiques. L'Europe forme une unité économique; les courants commerciaux y sont traditionnels, très développés et multiples. Le moment est venu de reléguer au second plan les discussions dogmatiques sur la future organisation européenne et de prêter attention au fait que les problèmes à résoudre sont d'ordre éminemment pratique. La Suisse est prête pour sa part à contribuer pleinement à l'oeuvre entreprise.

(Corriere della Sera, 12 décembre 1967 - Relazioni Internazionali n° 52 - 30 décembre 1967)

II - PARTIS ET PERSONNALITES POLITIQUES

1. Prise de position de la commission de l'agriculture du parti socialiste unifié italien sur la politique agricole commune

Réunie après la Conférence nationale sur l'agriculture qui s'est tenue du 29 septembre au 1er octobre, la commission de l'agriculture du P.S.I.-P.S.D.I. unifié a examiné les résultats des débats et a adopté une résolution dans laquelle elle se prononce sur la politique agricole commune en ces termes : "La Conférence nationale de l'agriculture note que, dans la mise en oeuvre de la politique agricole de la C. E. E. , la priorité accordée jusqu'à présent à l'organisation du marché agricole et les règlements arrêtés dans le cadre de cette organisation pour les différents produits, n'ont pas jeté les bases d'un équilibre de la production adapté à la nature de nos ressources et de nos problèmes; ils risquent de compromettre la réalisation d'un compromis équitable entre les intérêts de notre agriculture et ceux des autres pays.

La Conférence estime que les nouvelles orientations de la Commission des Communautés qui tendent à mettre l'accent sur la politique commune des structures agricoles et à l'établissement d'un plan européen de réforme des structures pourront exercer des effets positifs dans le sens de l'équilibre indiqué, à condition qu'elles soient réalisées de manière à répondre efficacement aux besoins essentiels des régions agricoles moins favorisées.

Il est donc indispensable que dans le programme quinquennal de politique économique adopté par la Communauté soient définis plus concrètement les objectifs de la politique agricole à moyen terme et surtout que soient arrêtés les moyens de les atteindre en tenant compte des nécessités d'une répartition et d'une distribution plus équilibrées des ressources du F. E. O. G. A. "

(Pour une politique socialiste dans les campagnes - Résolution de la commission de l'agriculture après la Conférence nationale, octobre 1967).

2. Le Congrès du parti travailliste approuve la politique européenne du Gouvernement britannique

Dès l'ouverture du Congrès du parti travailliste qui se tenait à Scarborough, le 1er octobre, une violente offensive s'est déclenchée contre le Premier ministre M. Wilson. L'ex-président du Board of Trade, M. Douglas Jay, a en

effet prononcé un réquisitoire virulent (1) contre la politique européenne du gouvernement, assisté de l'ancien ministre de la défense, M. Shinwelle. Il a notamment souligné la "hâte déraisonnable" du gouvernement à vouloir adhérer à la C. E. E. Il y avait des partisans extrémistes de l'adhésion au Marché commun prêts à accepter n'importe quelles conditions. Si la Grande-Bretagne acceptait "tout l'attirail désuet de la politique agricole des hauts coûts et des denrées exagérément chères pratiquée par le Marché commun", elle affaiblirait de façon désastreuse sa position économique dans le monde. M. Jay mit d'autre part ses auditeurs en garde contre le fait que si la Grande-Bretagne s'accommodait du pouvoir peu démocratique de la Commission du Marché commun, elle délèguerait à un organisme législatif étranger la faculté d'intervenir dans sa politique économique intérieure. Il estima que les électeurs devaient être éclairés sur les implications que cela comportait et être amenés à se prononcer à ce sujet. Cependant M. Jay se déclara disposé à accepter une sorte d'association élargie de libre échange industriel voire une zone atlantique de libre-échange. Mais tout ce qui allait au-delà, constituerait, à son avis, un péril sérieux pour les perspectives politiques et économiques à long terme de la Grande-Bretagne. "Un arrangement à des conditions inacceptables serait plus préjudiciable à l'Angleterre et au monde que pas d'arrangement du tout".

Ces attaques ont poussé le comité exécutif du parti travailliste à réagir vigoureusement. Dès le 1er octobre au soir ce comité a publié une déclaration (2) approuvant M. Wilson d'avoir posé la candidature britannique à la C. E. E. car elle "est en plein accord avec les principes et les objectifs du parti travailliste". Aucune aliénation politique n'est à craindre puisque "la liberté de décider de la politique étrangère d'une nation est entièrement compatible avec l'appartenance au Marché commun". Le principal effet de l'adhésion sera la création d'un vaste marché de 280 millions de personnes en Europe, affirme le comité, ce qui permettrait à l'Europe unifiée de se mesurer à égalité avec les Etats-Unis et l'U. R. S. S.

Le 2 octobre, le ministre chargé des négociations avec la C.E.E., Lord Chalfont, a pris la parole (3) à une réunion du comité travailliste pour l'Europe. Il a déclaré : "l'adhésion de la Grande-Bretagne est désormais, à mon sens, du domaine du possible et elle ouvre d'immenses perspectives. . . Autant qu'on en puisse juger, le rapport de la Commission nous est, tout compte fait, favorable. Il y est précisé sans aucune équivoque que les négociations constituent le seul moyen de supprimer les difficultés et les obstacles s'opposant à notre admission".

(1) Combat - The Times 2 octobre

La Libre Belgique - Le Figaro 3 octobre

(2) The Times 2 octobre

Le Monde 3 octobre

(3) The Times - The Financial Times 3 octobre

Le Monde 4 octobre

Faisant allusion à l'opposition de certains travaillistes, Lord Chalfont a affirmé enfin que "donner l'impression que la Grande-Bretagne était en train de se diviser sur la question de son entrée dans le Marché commun, ce serait faire le jeu des adversaires de cette adhésion".

Le 5 octobre, avant le scrutin final sur la politique européenne du gouvernement, le ministre des affaires étrangères, M. George Brown, a plaidé (1) pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun en ces termes : "... Au cours de notre tournée en Europe, le Premier ministre et moi-même, nous nous sommes aperçus que du moment que nous acceptions, comme nous avons dit que nous le ferions, la politique, le système, bon nombre de problèmes devenaient négociables et, les positions des pays étant divergentes... le problème majeur est, je le répète, non pas l'entrée inconditionnée, mais de savoir si nous définirons notre position de manière soit de rendre toute négociation impossible, soit de nous permettre d'entamer ces négociations avec quelque chance de succès. La conclusion à laquelle sont parvenus le cabinet et l'exécutif est, qu'en fait, des négociations pourraient et devraient s'ouvrir et que nous pourrions probablement toujours trouver au bout du compte le biais qui nous permettrait d'entrer..."

... Pourquoi souhaiter l'adhésion ? ... Je crois qu'en 1967 les avantages économiques sont de notre côté...

... Mais alors le noeud du problème est d'ordre politique... Nous ne pouvons affirmer notre foi en l'intégration de l'Europe ou de la partie du monde que nous habitons, et en même temps nous battre pour garder cette partie de l'Europe occidentale divisée... Il nous faut rester engagés et alignés... Le seul moyen pour les petits pays d'éviter que le monde ne se partage entre deux super-puissances, c'est de s'organiser et de former un bloc capable de rivaliser en taille, en ressources et en capacités avec ces puissances. Une Europe organisée sur les fondements de la C. E. E. à laquelle viendraient se joindre nos autres partenaires de l'A. E. L. E. et aussi, je l'espère, des pays de l'est européen, formerait vraiment un groupe très puissant...

Permettez-moi maintenant d'analyser les conséquences qu'il y aurait à ne pas agir ainsi... On prétend que les pays de l'A. E. L. E. resteront toujours à l'écart, si nous, nous n'allons pas de l'avant. Il n'y a pas grand'chose de vrai dans cette opinion... Le traité de Rome contient-il des points fondamentaux inacceptables ?... Il n'y a rien dans le traité que nous ne puissions accepter en principe, à condition de pouvoir résoudre les problèmes agricoles et ceux de la balance des paiements, des règlements du financement, et autres...

... Je crois que nous pouvons infléchir le développement de l'Europe dans le sens que nous souhaitons. Je crois que nous pouvons éviter de demeurer ou de devenir un club de nantis, tourné sur soi. Nous sommes, me semble-t-il, en

(1) Le Monde - The Guardian - Le Soir - The Times 6 octobre.

mesure de permettre à ce club de tenir sa place dans le monde... . . . Une Europe de cette dimension serait en mesure de jouer un rôle de premier plan et je crois qu'il est de notre devoir de nous y employer."

C'est finalement par plus de 4 millions de mandats contre 2 millions que le Congrès a approuvé le projet d'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. , et rejeté une résolution hostile.

3. L'opinion de M. Mendès France sur la situation économique européenne et sur la candidature de la Grande-Bretagne

Voici la déclaration que M. Mendès France, ancien Président du Conseil, a prononcé le 5 octobre au cours du déjeuner de la presse diplomatique où il avait été convié.

"... Si l'on acceptait la thèse officielle sur ce point, le Marché commun se ferait toujours par le bas. Il ne faudrait pas que l'Europe de demain se fasse à l'inverse de celle qui paraissait se dessiner il y a quelques années à peine. Le Marché commun doit être une institution de coopération contre les crises et pour l'organisation commune de meilleures chances de prospérité et non un instrument de propagation de la déflation et du chômage.

Dans l'unité économique européenne en voie de construction, des centres de décision ou de discussion comparables à ceux qui existent dans nos pays n'ont pas encore été constitués. Il ne faut donc pas être surpris si des difficultés, nées ici ou là, entraînent dans les pays voisins des inquiétudes et des réactions susceptibles, en dernière analyse, d'aggraver le mal et de le répandre, plutôt que de le maîtriser. . .

La suppression de la protection douanière entre les Six (le 1er juillet 1968) ne constitue pas un événement massif et redoutable.

Par contre, ce qui va être sensible le 1er juillet 1968, c'est, en raison de la mise en application du tarif extérieur commun décidé par les Six, en raison des effets du "Kennedy round" et de diverses autres circonstances, la présence d'une rivalité commerciale beaucoup plus intense que par le passé provenant des industries des Etats-Unis, du Japon, du Canada, de la Grande-Bretagne, etc. Là est le fait nouveau essentiel.

C'est un fait qui doit intéresser et préoccuper également tous les membres de la Communauté. Face à un redoutable danger qui est commun, ils doivent resserrer leur action, arrêter ensemble leurs objectifs, leurs moyens de défense et même, dans de nombreux cas, leurs moyens d'action offensive sur les marchés tiers.

Cela dit, l'institution d'une autorité politique européenne ne suffirait pas à résoudre tout le problème et d'un seul coup. Je suis bien persuadé que nous au-

rons besoin d'une autorité centrale dotée d'attributions propres. Mais cette autorité sera efficace seulement si les pays européens, leurs opinions publiques, leurs gouvernements, prennent conscience de l'action collective à mener par eux... "

M. Mendès France aborde ensuite des problèmes plus techniques :

"... Tout d'abord, il serait probablement opportun de mettre, en quelque sorte, hors balances des paiements, les règlements entre les Six (ou les Sept, ou Huit ou Neuf, si demain le nombre des Etats membres était augmenté). Pendant un temps, ce système a existé : c'était l'Union européenne des paiements (U. E. P.), qui a rendu des services considérables dans une période délicate... "

Une agence du même genre devrait être constituée. Elle serait le lieu de consultations permanentes, permettant de surveiller les risques de propagation des mouvements déflationnistes ou inflationnistes, de débattre des fluctuations des taux d'escompte, des coefficients de liquidités ou des réserves minimales, des crédits à la consommation dans les systèmes bancaires des pays associés ; ...

Les avoirs ainsi rendus disponibles pour la Communauté seraient utilisés dans les buts qu'elle s'assignerait, par exemple, pour des prêts aux pays en voie de développement, pour des crédits destinés à accroître le commerce avec les pays de l'Est, ou encore (c'est un problème dont je reparlerai) pour l'application d'un accord appelé à donner enfin une solution à la crise de la livre sterling... "

Il passe enfin au problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne :

"... Pour que la négociation soit sans équivoque, il faut que les Anglais prennent position en toute netteté, en particulier sur les questions agricoles et monétaires... "

L'Angleterre manque de réserves. Or l'Europe des Six dispose de plus de 20 milliards de dollars de réserves, beaucoup plus qu'il ne lui en faut pour financer ses échanges... "

Si la Grande-Bretagne faisait partie de la Communauté, le pool européen des réserves, dont j'ai suggéré tout à l'heure la constitution, pourrait contribuer puissamment à la solution... "

Les continentaux pourraient encore contribuer à consolider une partie des créances étrangères sur Londres en proposant, aux détenteurs de "balances sterling", un emprunt à long terme libellé en une unité de compte attrayante qui pourrait être la monnaie de compte des Etats de la Communauté européenne.

Enfin l'européisation du sterling ... permettrait de jeter un pont entre l'Europe et un grand nombre de marchés qu'elle a ignorés trop souvent dans le passé...

L'argument dit du cheval de Troie, si souvent mis en avant contre l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun s'appliquerait en vérité beaucoup mieux et beaucoup plus à certains de nos partenaires de la Communauté économique européenne qu'à l'Angleterre. Loin de nous obstiner à dire "que la Grande-Bretagne rompt ses liens avec les Etats-Unis et nous reverrons alors notre position à l'égard de sa demande d'adhésion", nous devons faire le raisonnement inverse : associons la Grande-Bretagne à l'Europe, proposons-lui un système de coopération monétaire et économique complet et efficace, et nous la verrons alors se dégager de l'emprise extérieure que nous lui reprochons.

L'une des conditions, estime-t-il, que nous devons poser à l'inclusion de la Grande-Bretagne dans la Communauté résidera dans un accord sur les brevets, dans un système de protection des inventions et de leur mise en commun sur une base européenne. Les Anglais ont laissé entendre qu'ils n'étaient pas hostiles à de pareilles idées."

(Le Monde, 7 octobre 1967)

4. La rencontre des parlementaires français et allemands près de Munich

Les 15 et 16 octobre 1967, une trentaine de parlementaires du groupe d'amitié franco-allemand ont tenu une réunion de travail à Feldafing près de Munich. Des députés des principaux groupes (majorité et opposition) de l'Assemblée nationale française et du Bundestag ont participé à ces délibérations, menées du côté allemand par M. von Merkatz (chrétien démocrate) et du côté français par M. Louis Terrenoire (Vème République).

Le colloque portait essentiellement sur l'adhésion projetée de la Grande-Bretagne et d'autres Etats européens à la Communauté économique européenne. La discussion a montré l'ampleur des divergences de vues qui opposent la France et l'Allemagne dans la question de l'adhésion.

Les Allemands ont fait comprendre à leurs interlocuteurs français que, s'il n'était pas encore possible d'engager directement des négociations en vue d'une adhésion, du moins convenait-il d'engager des conversations avec la Grande-Bretagne. Ces conversations pourraient et devraient peut-être même s'étendre sur une période assez longue afin d'amener à une solution les graves problèmes qui se posent sur le plan économique.

Les parlementaires français ont répondu que ces entretiens devaient être soigneusement préparés, car des négociations provisoires insuffisamment prépa-

rées risqueraient, elles aussi, de mener à une impasse. De l'avis des Allemands. le mieux serait d'attendre les réactions du candidat anglais aux questions qui ont été soulevées. Personne, a estimé M. Lücker, député chrétien démocrate, ne peut dire si les problèmes posés par la demande d'adhésion de l'Angleterre à la C. E. E. sont insolubles, tant qu'il n'y a pas eu de dialogue avec les Britanniques. Il est tout à fait possible que les négociations aboutissent tout d'abord à une impasse : il sera toujours temps alors d'en tirer les conséquences. Quand on pense aux difficultés que les Six ont surmontées pour réaliser l'union douanière, on a tout lieu aussi d'être optimiste en ce qui concerne l'adhésion de l'Angleterre à la C. E. E.

Le député français Terrenoire a posé la question de savoir ce qu'il adviendrait de la Communauté des Six après l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des pays scandinaves. Jusqu'à présent les Six ont su manifester face aux Etats-Unis une certaine unité de vues sur différentes questions (problèmes monétaires et Kennedy round). Il faut se demander cependant s'il pourrait encore en être ainsi si la Communauté était élargie à une dizaine de membres. M. Apel (socialiste, Allemagne) a répondu qu'il fallait tenir compte du désir de la Grande-Bretagne de faire partie de la Communauté. Nous ne pouvons laisser l'Angleterre à l'écart de la Communauté, car si nous agissions ainsi, l'Europe y perdrait beaucoup.

Les parlementaires se sont finalement séparés sans avoir pu aboutir à un accord précis. Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, il est notamment déclaré : "Les deux délégations continueront l'examen des problèmes qui se posent sur la base du traité de Rome en vue contribuer utilement et en commun à leur solution."

(Le Monde, 17 octobre 1967 ;
Le Figaro, 16 octobre 1967.)

5. La politique européenne du parti conservateur au Congrès de Brighton

Deux semaines après celles du parti travailliste, se sont déroulées à Brighton les assises du parti conservateur. C'est sur l'initiative du député de South-east Essex, M. Rodney Smith, qu'a débuté le 20 octobre le grand débat sur la politique extérieure et l'Europe, par le projet de résolution suivant : "La Conférence affirme son soutien d'une politique étrangère conservatrice destinée à sauvegarder les intérêts britanniques en contribuant à une plus grande unité de l'Europe et en remplissant d'une manière efficace nos engagements spécifiques et limités d'outre-mer..."

C'est ensuite le député de Westminster, M. Picarda, qui a suggéré qu' "une stratégie de rechange devrait maintenant être élaborée pour le cas où la Grande-Bretagne ne parviendrait pas à entrer dans le Marché commun. Le parti conservateur devrait mettre au point un plan permettant de parer à l'imprévu."

Sir Alec Douglas-Home a pris alors la parole pour insister sur "les deux aspects de notre politique européenne qui ne sauraient être contestés. "

"Economiquement faible la Grande-Bretagne est une alliée et un partenaire inutile au sein du Commonwealth, et l'Europe représente pour le Commonwealth un passif certain si elle est divisée par des conflits. Nous pouvons certes concilier notre nouveau rôle en Europe avec nos vieux rapports de fidélité avec le Commonwealth. Les courants commerciaux peuvent changer, mais non les coeurs, et il appartient au parti conservateur de prouver au Commonwealth qu'il en est bien ainsi. "

(The Times - The Guardian, 21 octobre 1967)

6. Débat entre MM. Mitterrand et Giscard d'Estaing sur la construction européenne

Au cours du journal diffusé le 21 octobre par Europe n° 1, MM. François Mitterrand, président de la Fédération de la gauche, et Valéry Giscard d'Estaing, président des Républicains indépendants, ont été confrontés à propos de la sortie de l'ouvrage de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, "Le Défi américain".

Les deux interlocuteurs ont été d'accord sur la manière de répondre à ce défi. D'après M. Mitterrand : "L'Europe est à l'heure actuelle dans un retard qui va en s'accroissant, faute, à mon sens, d'un pouvoir de planification, faute d'un pouvoir et d'une autorité politique commune, faute d'un élargissement des compétences européennes. . . "

De son côté, M. Giscard d'Estaing note qu' "il est apparu que pour que ce cadre européen soit utile, il faut qu'une autorité puisse aider à la recherche d'un taux de croissance élevé. Il ne suffit pas qu'il y ait un vaste marché neutre, il faut que quelqu'un puisse apporter son soutien, son appui, de même que le pouvoir fédéral le fait, aux Etats-Unis. D'où la nécessité, en matière économique, d'une autorité de nature fédérale dans l'Europe économique de demain. C'est cette autorité qui peut conduire le développement dans certains secteurs, apporter des soutiens, passer des contrats et ainsi de suite.

Et ajoute-t-il : Nous sommes dans une époque où l'élément moteur doit se libérer de cette espèce de complexe négatif, de cette espèce de conservatisme général, qui est plutôt un repliement d'ailleurs, et doit être capable de proposer une action fondamentalement nouvelle. Et c'est là le noeud du problème ; c'est une espèce de reprise de confiance de l'Europe quant à sa capacité d'exister en tant que telle dans la deuxième moitié du siècle et dans la qualité du message qu'elle serait capable d'apporter si elle existait. Les problèmes d'organisation, à partir de ce moment-là, sont relativement secondaires. "

Voici la réponse de M. Mitterrand : "... si nous ne bâtissons pas une politique technologique et de recherches par les moyens d'une éducation véritable, fondement de toute politique de demain, d'une éducation permanente, afin de rendre tous les jeunes, puis tous les adultes aptes à saisir leur temps, si nous ne le faisons pas, je suis convaincu que la France, notre pays, l'Europe, iront vers un défi américain qui sera un défi gagnant.

Vous avez eu une formule excellente : il faut relever tout défi. Que la France et l'Europe relèvent le défi américain, le défi objectif et je suis sûr que la civilisation s'en portera mieux. "

(Le Monde, 22-23 octobre 1967

Le Figaro, 23 octobre 1967)

7. MM. Mitterrand, Maugein, Mollet, Soulié, Waldeck-Rochet, Lecanuet et le P. S. U. définissent leur politique européenne

L'importance des conversations qui allaient se dérouler les 23 et 24 octobre à Luxembourg sur l'éventuelle entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E. , et sur l'avenir de l'Europe ont trouvé un large écho au sein de l'opposition qui désapprouve sur plusieurs points la politique gouvernementale, sans que ses critiques ne cachent les divergences qui existent en son sein. C'est pourquoi les leaders de l'opposition ont précisé au cours de réunions et de conférences leurs positions à l'égard des problèmes européens.

La Fédération de la gauche démocrate et socialiste

C'est d'abord le président de la F.G.D.S. , M. François Mitterrand, qui a au cours d'un entretien avec des journalistes (1) discuté du problème de l'atlantisme, cause de mésentente possible avec le parti communiste. Il s'est déclaré convaincu qu' "il est clair qu'on ne peut demander à la fois à la France de quitter l'alliance atlantique et de ne pas faire l'Europe. Nul ne peut penser que la Fédération acceptera de fonder la politique extérieure, la sécurité de la France, sur le seul bon vouloir des autres, Américains ou Russes. Le pacte atlantique n'est qu'un moyen de la politique extérieure de la France. Quitter l'alliance atlantique sans construire l'Europe, sans élaborer un pacte d'assistance mutuelle et de sécurité collective entre l'est et l'ouest de l'Europe, sans amorcer le désarmement nucléaire des deux Grands, sans préparer le règlement allemand, c'est renoncer à un certain équilibre mondial, critiquable peut-être mais réel. De Gaulle a quitté l'O. T. A. N. mais pas l'alliance. Il est resté sous le parapluie atomique américain. Voilà la vérité. Quitter ce parapluie n'est concevable que dans le cadre d'une politique globale dont il faut admettre que l'Europe est le premier chafnon.

(1) Le Nouvel Observateur, 18 octobre 1967

... On peut renoncer à l'alliance atlantique si on donne à l'Europe au sein de laquelle la France a engagé son destin les chances et les moyens - notamment les moyens de l'expansion économique, véritable champ de bataille moderne - de son indépendance. Cette Europe-là sera le meilleur atout de la paix dans l'harmonie avec l'Union soviétique comme avec les Etats-Unis. "

C'est ensuite la Convention des institutions républicaines, troisième famille de la F. G. D. S. qui représente l'ensemble des clubs, qui a tenu à Paris ses assises les 7 et 8 novembre (1). A cette occasion, M. Jacques Maugein, député de la Gironde, a présenté un rapport où on retrouve des propositions originales émanant des clubs : "... La nécessité d'un pouvoir supranational avec des compétences précises et limitées permettra d'affirmer la nécessité d'une politique étrangère et d'une politique économique et sociale communes. ... "

M. Maugein insiste sur la nécessité de faire triompher le socialisme dans le cadre européen. L'intégration politique doit se faire par l'élection d'un Parlement au suffrage universel, qui définirait une diplomatie commune, qui contrôlerait le budget européen et qui organiserait une économie communautaire.

Le président de la Convention qui n'est autre que le président de la F. G. D. S. lui-même, François Mitterrand, a présenté un long exposé où il a traité des problèmes posés par la construction de l'Europe : "Si cette Europe est actuellement malade, déclare-t-il, c'est parce que depuis quelques années la politique française a été constamment l'obstacle sur lequel a buté l'Europe communautaire. Si la gauche était au pouvoir, jamais elle ne préconiserait la rupture du Marché commun, car ce serait le retour à une politique autarcique, mais elle ne se contenterait pas de ce qui existe du fait de la politique gaulliste. L'Europe des affaires est faite ; ce qui reste à faire c'est l'Europe des peuples, l'Europe socialiste. "

Il a accusé les responsables de la politique étrangère française d'avoir "abandonné le veto pour tomber dans la procédure". Selon l'ancien candidat à l'Elysée, l'élargissement géographique de l'Europe est indispensable : "L'Europe ne peut résister à l'emprise américaine si la Grande-Bretagne n'en fait pas partie. Il y a certes beaucoup d'inconvénients, mais son adhésion se doublerait d'un apport technologique considérable. Il n'est pas question de céder à la Grande-Bretagne ni de la dispenser de souscrire aux obligations du traité de Rome, mais il faut accepter de discuter. La discussion doit avoir lieu, et il est de l'intérêt de la France de trouver un terrain nouveau. Il faudrait que la Commission de la C. E. E. soit chargée d'une mission exploratoire précise qui permette de dégeler la situation. ... "

L'orateur ne cache pas l'existence de divergences entre les formations de gauche au sujet de l'autorité commune européenne supranationale.

(1) Le Figaro, 4-5 novembre 1967
L'Aurore, 6 novembre 1967
Le Monde, 7 novembre 1967

Enfin, il condamne en bloc "le nationalisme gaulliste" qui ne saurait assurer la véritable indépendance nationale et "... les maximalistes de l'Europe dont j'aime le comportement idéologique mais dont je n'apprécie pas le comportement stratégique."

A la suite des débats, la Convention a voté des motions où elle se prononce "- pour la dissolution progressive et simultanée des pactes de l'Atlantique nord et de Varsovie ; - pour l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, étant entendu que les conditions de cette adhésion doivent être soigneusement pesées et que l'élargissement de la Communauté ne doit en aucune façon freiner le renforcement des structures européennes et des politiques communes en matière d'agriculture, de planification et de régionalisation ; - pour une Fédération européenne socialiste et démocratique, largement ouverte à la coopération avec l'Europe de l'est ; - pour l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel ;"

Le secrétaire général de la S. F. I. O. , première famille de la F. G. D. S. dont il est vice-président, M. Guy Mollet, a participé le 20 octobre à Sarcelles à une réunion-débat (1) organisée par le club Temps nouveaux. Il faut, a-t-il affirmé, que les pays de l'Europe de l'ouest soient en mesure de tenir un langage commun face à l'U. R. S. S. et aux U. S. A. C'est pourquoi M. Guy Mollet déplore "le recul de l'idée européenne en Allemagne, gagnée par l'exemple de la politique du charbonnier maître chez soi (...) Ceux qui en France auront retardé ou rendu impossible la constitution de l'Europe porteront une très lourde responsabilité."

Le 24 octobre, l'ancien président du Conseil, hôte de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (E. S. S. E. C.) a longuement évoqué (2) les problèmes de politique internationale qui se posent entre la Fédération et le parti communiste : "Nous devons, a-t-il dit, régler au fond tous les points de désaccord pour ne pas tromper l'opinion publique. Imaginons, par exemple, un gouvernement de gauche qui, aujourd'hui, alors que l'Europe franchit un cap difficile, ne serait pas d'accord sur la poursuite de la construction européenne. Le résultat serait une crise insurmontable."

Or, nous disons, nous, que la construction d'une Europe unie est une pièce maîtresse de la coexistence pacifique, une contribution de la plus grande importance à la paix du monde. . . "

Une Europe unie, dans laquelle la démocratie socialiste est capable de jouer un rôle déterminant, disposerait d'une réelle influence et pourrait agir efficacement en faveur d'une coexistence qui ne reposerait pas seulement sur l'équilibre de la terreur. En revanche, une France isolée, une Allemagne isolée,

(1) Le Monde, 22-23 octobre 1967

Le Figaro, 23 octobre 1967

(2) Combat, 25 octobre 1967

Le Monde, 26 octobre 1967

une Italie isolée, une Angleterre isolée seraient peu ou mal entendues et risqueraient de n'avoir d'autre issue que l'alignement sur l'un des deux Grands.

C'est une des raisons pour lesquelles nous souhaitons une Europe unie, que nous en demandons l'élargissement par l'adhésion anglaise et celle d'autres pays, que nous la voulons ouverte vers l'extérieur et capable de rechercher ainsi avec l'est comme avec l'ouest, sans inquiétude, les accords durables nécessaires à la coexistence. "

Le vice-président du parti radical, deuxième famille de la F.G.D.S. , M. Michel Soulié, écrit (1) dans le bulletin de l'Agence d'information radicale socialiste : "Le Général de Gaulle va s'employer, comme il l'a fait en 1963, à ruiner la chance d'une Europe élargie, où la Grande-Bretagne pèserait pour lui d'un poids trop lourd. . .

La partie qui se jouera dans l'année qui vient sera dure. Elle n'est cependant pas jouée d'avance, malgré les atouts dont dispose le président de la République française. Il lui faut compter avec la ténacité britannique et avec la volonté des autres pays du Marché commun, tous favorables, avec plus ou moins de conviction cependant, à l'entrée de la Grande-Bretagne.

Il lui faut compter aussi avec l'opinion française, partagée sans doute et souvent abusée par une propagande habile, mais de plus en plus ouverte à la nécessité de bâtir une Europe solide et bien armée pour jouer son rôle dans le monde actuel.

En dehors d'elle, qui pourrait y réussir ?

... Face à un pouvoir gaulliste enfoncé dans son refus et dans sa volonté d'égoïsme national, c'est donc aujourd'hui sur la Fédération de la gauche - et sur elle seule en tant que formation politique - que retombe la responsabilité de mener le combat pour une Europe d'économie organisée, de justice sociale et de démocratie politique, où la Grande-Bretagne et la plupart des Etats de l'ouest européen trouveront leur place. Elle ne s'y dérobera pas car elle voit, dans la construction de cette Europe, la clef de la prospérité, de l'indépendance et de la paix pour notre continent. "

Le parti socialiste unifié

A l'issue des travaux de son comité politique national qui a siégé à Paris les 4 et 5 novembre, le P. S. U. a adopté (2) une résolution de politique internationale où il considère que : "le retrait du pacte atlantique par le refus de son renouvellement en 1969 doit constituer pour les forces populaires françaises un objectif essentiel en même temps qu'un devoir de solidarité internationale. "

(1) Le Monde, 20 octobre 1967

(2) Le Monde, 7 novembre 1967

En matière de construction européenne, il s'élève : "contre toute nouvelle supranationalité" qui "jouerait au profit des milieux néo-libéraux et aggraverait les tendances à la désagrégation européenne qui commence à se faire jour. "

Le parti communiste

Dans une large interview accordée à la revue la Nouvelle Critique (1), M. Waldeck Rochet, secrétaire général du parti communiste français, a évoqué l'élaboration d'un programme commun avec la F. G. D. S. A propos de la question européenne, il a rappelé que : "le parti communiste propose aux autres partis de gauche de lutter ensemble pour que les institutions qui régissent la C. E. E. perdent leur caractère technocratique. . . et pour que la France ne se confine pas, du point de vue économique, scientifique et technique, dans le cadre du Marché commun. "

D'autre part, l'Humanité, organe du parti communiste, a publié entre le 16 octobre et le 2 novembre deux séries d'articles de M. Jean Kanapa, membre du comité central du parti, intitulés "L'Europe et la gauche" (2).

Après quinze ans de construction européenne, la critique des communistes est restée la même vis-à-vis d'une Europe des trusts géographiquement limitée : "Il est impossible de prétendre restreindre l'Europe à sa moitié (ou à son quart) occidentale et, de surcroît, capitaliste", écrit M. Kanapa. Il faut, explique-t-il, laisser "aux amis de M. Pompidou et à ceux de M. Lecanuet cette caricature d'Europe". Et il poursuit : "Une chose est de reconnaître l'existence du Marché commun - ce que nous faisons, puisqu'il est maintenant un fait et qu'il a déjà inséré l'économie française dans un réseau de relations qui ne peuvent être rompues sans dommages du jour au lendemain.

Autre chose est d'entendre poursuivre la politique actuelle de la C. E. E. - comme viennent encore de le réclamer les représentants gaullistes au Parlement européen. Pour nous, nous combattons et combattons sans la moindre complaisance cette politique, qui s'inspire exclusivement des intérêts du grand capital des différents pays. . . Il faut, selon M. Kanapa, donner un certain nombre de garanties à la gauche : représentation "avec des droits réels" des organisations ouvrières, et d'abord des syndicats, dans les organismes européens, participation des élus communistes aux institutions européennes (qui doivent devenir moins technocratiques), contrôle du Parlement français sur la politique de la C. E. E. . . . "

Le Centre démocrate

"Nous demandons, a déclaré (3) le président du centre démocrate, M. Jean Lecanuet, le 22 octobre à Chartres devant la Convention démocrate d'Eure-et-

(1) Combat, 12 octobre 1967 - Le Monde, 13 octobre 1967

(2) Le Monde, 5-6 novembre 1967

(3) Le Figaro, 23 octobre 1967

Loire, que les négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun s'engagent avec la volonté d'aboutir. Elles doivent être rigoureuses, mais franches et confiantes. . .

Mais le fond du problème est politique, a poursuivi M. Lecanuet. La France, entraînée par l'illusion nationaliste et neutraliste, va-t-elle ignorer ce que la Grande-Bretagne, si longtemps attachée au splendide isolement, vient enfin de comprendre ? . . . La récente crise du Proche-Orient a révélé l'effacement de l'Europe divisée.

Une Grande-Bretagne rejetée hors de l'Europe ne pourrait que basculer dans le clan américain et en accroître la prédominance. Au contraire, une Communauté européenne avec la Grande-Bretagne pourra faire face au défi américain.

Sans la Grande-Bretagne, la Communauté des Six se diluerait dans une prétendue Europe de l'Oural à l'Atlantique, exposée en fait à l'hégémonie soviétique.

Sans le contreponds britannique, elle courrait le risque que l'Allemagne ne se détache de la France et ne se tourne vers l'est pour obtenir sa réunification. Et la France connaîtrait l'isolement.

M. Lecanuet a conclu :

Une Europe libre, incluant la Grande-Bretagne, pourra remplir ce rôle. Elle sera à la fois l'Europe de la détente avec l'est et l'Europe de l'équilibre avec l'Amérique dans une nouvelle alliance atlantique. "

Le 4 novembre, M. Jean Lecanuet a tenu une Conférence de presse à Aix-en-Provence, et le lendemain il a pris la parole au cours d'une réunion organisée par le centre démocrate (1). Il a souhaité notamment au sujet de la Grande-Bretagne que celle-ci ". . . dise clairement qu'au-delà de l'intégration économique, elle veut l'unité politique. Ou bien elle entre dans l'Europe, ou bien elle n'y entre pas et se tourne vers les Etats-Unis, renforçant ainsi l'hégémonie de ce pays. Il faut qu'elle y entre pour que l'Europe puisse être compétitive avec l'est et avec l'ouest. "

8. Prises de position de MM. Pisani, Giscard d'Estaing, Baumel et Buron sur l'adhésion britannique à la C. E. E.

L'ancien ministre de l'agriculture, M. Edgard Pisani, a pris, le 17 octobre, la parole devant les membres de la Chambre de commerce française du Canada, en précisant qu'il parlait "à titre personnel". Il a déclaré, en particulier, :

(1) Le Monde, 7 novembre 1967

"Je crois que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun est souhaitable mais pas à n'importe quel prix. Je crois à une Grande-Bretagne dans le Marché commun, mais une Grande-Bretagne devenue profondément, totalement européenne. . . "

Il a ensuite souligné l'attitude contradictoire de la Grande-Bretagne, qui, après avoir été l'initiatrice de l'idée du Marché commun avec Winston Churchill, refusa de participer aux négociations préparatoires, fut ensuite à l'origine de l'Association européenne de libre-échange, "cheval de Troie", destiné à porter atteinte à l'Europe des Six, et qui, enfin, devant le succès du Marché commun, a posé sa candidature et qui la pose à nouveau après un premier refus, en se disant que "la France finira bien par céder. "

Or, a dit M. Pisani, la France n'est pas seule à s'opposer à la candidature britannique. "Ne croyez pas, a-t-il ajouté, que si de Gaulle n'était pas là tout finirait par s'arranger. Il a le courage de poser les problèmes que les autres, pour diverses raisons, n'osent pas poser, mais aucun des éléments qu'il apporte n'est contestable.

Est-ce que la Grande-Bretagne, en raison des liens particuliers qu'elle a avec les Etats-Unis, ne risque pas de faire glisser l'Europe des Six vers un sentiment d'allégeance avec le continent américain dont l'Europe veut se distinguer ?

La puissance américaine ne me porte pas ombrage, a conclu M. Pisani. Mais je ne suis pas d'Amérique, et j'ambitionne de construire à ma manière un continent européen qui puisse exister avec ses voies propres. La Grande-Bretagne est-elle capable d'avoir la même vision ?"

(Le Monde du 18 octobre 1967)

A l'occasion de l'allocation qu'il a prononcée le 20 octobre au cours d'un dîner-débat organisé par la Jeune Chambre économique de Strasbourg, M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien ministre des Finances, s'est déclaré fermement opposé (1) à ce que "Londres sous-loue un appartement en Europe. L'attitude de la Grande-Bretagne, qui, jusqu'à une époque récente, n'était pas claire, semble avoir changé ; s'il en est bien ainsi et si une volonté profonde s'est fait jour, les problèmes économiques, financiers et même monétaires posés par son entrée dans l'Europe des Six peuvent et doivent faire l'objet d'une négociation approfondie et trouveront progressivement leur solution. "

Mais c'est devant les clubs "perspectives et réalités" réunis à Lyon que M. Giscard d'Estaing a le 2 décembre défini (2) les conditions du rendez-vous entre les Britanniques et les Six. "Nous ne pouvons nous satisfaire de solu-

(1) Le Monde, 21 octobre 1967

(2) Le Monde, 5 décembre 1967

tions simplistes, a-t-il déclaré. On ne peut pas se contenter de couler la chape de l'unification sur la mosaïque européenne actuelle.

L'Europe est une sorte de catalyseur des problèmes, mais il en est un qui est particulièrement important, c'est celui de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Le déroulement intellectuel de cette question comporte cinq données.

Tout d'abord, pour atteindre les objectifs mêmes que le Marché commun s'était fixés lors de sa création, objectifs économiques, et pour atteindre les objectifs de la politique internationale de la France, qui vise à compenser la surpuissance des Etats-Unis, l'adhésion de la Grande-Bretagne est souhaitable.

En second lieu, la participation de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne ne peut être effectuée que si elle procède à des mutations profondes. Cela résulte des réflexions de la commission de Bruxelles elle-même.

Troisièmement, on comprend fort bien la préoccupation de la Grande-Bretagne de n'entreprendre ces mutations fondamentales, avec tout ce qu'elles comportent pour elle, que si elle a la certitude d'être acceptée, après, comme membre plein de la Communauté.

Quatrièmement, ce nouveau problème, qui est additionnel pour la vie du Marché commun, ne doit pas avoir pour conséquence de ralentir le déroulement du processus d'unification au sein du Marché à partir du moment où la Grande-Bretagne y fait son entrée.

Enfin, il est clair que la Communauté à sept, ou à plus, devra avoir un minimum d'organisation politique, faute de quoi ce sera la paralysie totale.

Telles étant les données du problème, on voit apparaître progressivement les éléments d'une réponse, d'une attitude.

Il ne faut pas parler d'une adhésion ni d'un rendez-vous précis, mais plutôt envisager une sorte de "rendez-vous spatial" où chacun doit arriver dans un état de préparation déterminé.

L'autorité politique des Six, c'est-à-dire le Conseil des ministres, doit reprendre à son compte la liste des conditions à remplir. Cette liste, ayant force de questionnaire, serait mise au point avec la Grande-Bretagne, et la réalisation des conditions posées à celle-ci devrait avoir pour conséquence son adhésion automatique au Marché commun à une date déterminée. Telle serait, pour les Britanniques, la préparation du rendez-vous spatial.

Dans le même temps, la Communauté fixerait les problèmes à régler et les nouvelles étapes à franchir (économique, agricole, fiscale, monétaire, politique). Ce serait la préparation du rendez-vous au niveau communautaire.

L'étape monétaire, il est indispensable de la franchir, elle est de plus en plus nécessaire, et au plan mondial. Il faut arriver à la création progressive d'une union monétaire européenne, à la mise en place d'une banque de réserves et à la fusion des quotas. En même temps, on pourra envisager l'adhésion à la Communauté de nouveaux membres, et je pense en particulier à l'Espagne.

Il resterait à fixer les termes du rendez-vous. Le régime de transition, au point de vue commercial et tarifaire, deviendrait définitif si la Grande-Bretagne n'adhérait pas.

La réponse au problème ne peut être trouvée dans les dispositions du traité de Rome. Il faut un nouveau traité, un traité de Paris, en vertu duquel la réalisation des conditions mises à l'adhésion de la Grande-Bretagne entraînerait l'entrée automatique de celle-ci dans la Communauté. "

M. Jacques Baumel, député des Hauts de Seine et ancien secrétaire général de l'U. N. R. , a prononcé un discours à Rueil-Malmaison le 22 octobre où il a notamment déclaré : "Des négociations pour l'adhésion de la Grande-Bretagne, compte tenu des difficultés à résoudre, en particulier dans le domaine de la monnaie et de l'agriculture, doivent être préparées par un accord préalable entre les six partenaires actuels de la Communauté. Sur le plan agricole, qui préoccupe tant les Français, il n'est pas possible de payer l'entrée de la Grande-Bretagne par la remise en cause des accords agricoles européens, et spécialement du règlement financier, clé de voûte de la politique agricole.

Là-dessus, avant tout autre chose nos partenaires et spécialement l'Allemagne, la Hollande et l'Italie doivent prendre un engagement préalable et formel. La Grande-Bretagne, depuis sa révolution industrielle et Richard Cobden, est fidèle à une politique de bas prix agricoles et d'aide directe à ses quelque 6 % de paysans. Cette politique traditionnelle est à l'opposé de la politique continentale, et en particulier française, de soutien des prix agricoles au-dessus des prix mondiaux et de subvention pour l'élévation du niveau de vie des agriculteurs.

En cas d'entrée de l'Angleterre, celle-ci acceptera-t-elle de se plier à cette nouvelle politique ? "

(Le Monde, 24 octobre 1967)

Objectif 1972, Groupement animé par M. Robert Buron, ancien ministre M. R. P. , consacre son dernier bulletin mensuel à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

En voici un extrait : "Etrange paradoxe : l'entrée du Royaume-Uni travailliste et des pays scandinaves plus ou moins collectivistes dans le Marché commun risque de rendre pratiquement impossible la construction d'une Europe indé-

pendante à l'égard des Etats-Unis capitalistes, dont le libéralisme international se justifie essentiellement par le désir de conquérir tous les marchés disponibles. . .

Sans doute la Communauté européenne a-t-elle bien peu cherché à développer les germes de socialisme que contenait le traité de Rome. . . Les communistes n'ont pas tort de parler d'une "Europe des monopoles". Sans complexe ni scrupules, le Marché commun s'affirme comme un système capitaliste et libéral, où l'autorité émane des puissances publiques associées pour un simple rôle régulateur et conjoncturel.

L'élargissement de l'Europe aggravera incontestablement cette tendance. . . De ce point de vue, on peut se demander si les dirigeants de la gauche française ont pris conscience des conséquences de l'adhésion de la Grande-Bretagne. . .

Avec ou sans la Grande-Bretagne, l'Europe n'aura son plein sens que si les forces socialistes s'y mobilisent. Dans la mesure où la requête instantane de M. Wilson a chance de sortir la gauche européenne de sa léthargie, il faut l'accueillir comme une occasion heureuse. Si cette gauche n'est pas en mesure d'infléchir la construction de Bruxelles, alors, de toutes façons, rien n'arrêtera la transformation de l'Europe en dominion américain. "

(Le Monde, 22-23 octobre 1967)

9. L'Europe dans les assises de l'U. N. R. -U. D. T.

C'est le 5 novembre que l'U. N. R. -U. D. T. a réuni (1) ses cadres dans vingt assemblées régionales où ont pris la parole des personnalités gaullistes.

A Paris, M. Chalandon, député des Hauts-de-Seine, a parlé de la construction européenne : "Le Marché commun, aujourd'hui, ce n'est encore qu'une zone de libre-échange dans laquelle les Etats ont perdu une partie de leurs moyens d'action sans qu'aucune contrepartie sérieuse sous la forme d'une construction politique, et notamment d'une politique économique commune, ne se soit encore établie. . .

C'est pourquoi je suggère que le gouvernement n'hésite pas à prendre pour certains secteurs des mesures de sauvegarde qui subsisteront aussi longtemps qu'il n'y aura pas un minimum de politique commune, notamment sur le plan fiscal, et qui impliqueront en contrepartie l'obligation pour les secteurs concernés de se transformer et de se moderniser. "

(1) Le Monde, 7 novembre 1967

Trois semaines plus tard se sont déroulées (1) à Lille, les 25 et 26 novembre, les assises nationales de ce parti. M. Maurice Schumann, ministre de la recherche scientifique, a cité les propositions faites par la France dans le domaine de la coopération européenne pour montrer que la politique extérieure du gaullisme n'est pas contraire à l'idéal européen. M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, a évoqué le problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun : "Il s'agit de savoir, a-t-il dit, si... la Grande-Bretagne va non pas se mettre avec l'Europe mais se mettre dans l'Europe."

10. Conférence des présidents et des secrétaires généraux des partis démocrates-chrétiens des six pays de la C. E. E.

Les présidents et les secrétaires généraux des partis démocrates-chrétiens de l'Europe des Six, ainsi que les présidents des groupes démocrates-chrétiens des parlements nationaux et des trois assemblées européennes, se sont réunis à Eichholz (République fédérale), le 5 novembre 1967, sous la présidence de M. Rumor, président de l'U. E. D. C. et en présence de M. Bruno Heck, vice-président.

La réunion était consacrée aux problèmes les plus urgents de l'intégration européenne, et en particulier à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, à l'Alliance atlantique, aux relations est-ouest et au projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Tous les partis ont souligné leur décision de promouvoir à tout prix l'élargissement de la C. E. E. et le renforcement de l'Alliance atlantique comme instrument de paix et de sécurité.

Il a été décidé de poursuivre l'échange de vues lors de la prochaine réunion de la Conférence des présidents et des secrétaires généraux.

(Communiqué, Parlement européen, groupe démocrate-chrétien,
DOC/G/57/67/AFr.)

11. M. Rumor confirme l'engagement des partis démocrates-chrétiens européens en faveur de l'unité européenne

Lors d'une interview accordée à l'hebdomadaire "L'Europa", M. Rumor, secrétaire politique de la Démocratie Chrétienne italienne et président de l'Union démocrate-chrétienne européenne, a traité de l'engagement en faveur de l'unité de l'Europe, qui se fonde sur l'idéologie commune et sur une très profonde identité de vues, et du rôle des forces politiques d'inspiration chrétienne qui

(1) Le Monde, 28 novembre 1967

agissent dans le monde pour assurer la collaboration triangulaire entre l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique latine.

Nous reproduisons ci-après certaines parties de cette interview qui sont particulièrement intéressantes.

'Q. - Tous les partis démocrates-chrétiens sont engagés dans la construction d'une Europe unie. L'Union démocrate-chrétienne étudie-t-elle actuellement les projets institutionnels qui permettront de concrétiser cette union de l'Europe ? Le projet élaboré à l'époque des négociations sur la C. E. D. pourra-t-il être utilisé ?

R. - Il ne me semble pas que la référence à la C. E. D. soit actuelle. Bien qu'ils présentent une certaine continuité quant au fond, les problèmes de l'intégration européenne se posent aujourd'hui, notamment en ce qui concerne les projets institutionnels dans une situation différente, nouvelle, et en tout cas infiniment plus complexe. Mais la référence aux traités de Rome instituant les Communautés reste évidemment celle qu'il convient de faire.

Ces traités ont montré leur valeur lors des premières étapes de cette grande entreprise et du développement du Marché commun. C'est pourquoi ils constituent, je le répète, un fondement solide, également pour la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne que les partis démocrates-chrétiens, on le sait, entendent soutenir, convaincus qu'ils sont du rôle que peut jouer une Europe ouverte et intégrée et des perspectives qu'elle offre.

Il va de soi que, chacun pris séparément et ensemble, les partis démocrates-chrétiens accordent leur attention à tous les aspects communautaires et plus particulièrement à ceux qui sont liés aux constitutions.

A cet égard, c'est le groupe démocrate-chrétien du Parlement européen qui est le plus directement engagé.

Cela s'explique non seulement par des raisons fonctionnelles et de compétence, mais aussi par l'importance que nous attachons à un Parlement européen élu au suffrage universel.

Il s'agit là d'un objectif qu'il ne sera pas aisé d'atteindre, mais que nous devons poursuivre avec ténacité si nous voulons que l'unité de l'Europe se fasse vraiment, et devienne non seulement une réalité politique, mais aussi une réalité profondément ancrée dans la conscience publique européenne.

Q. - Les partis démocrates-chrétiens ont établi des relations avec ceux de l'Amérique latine. L'Union examine-t-elle les moyens de pratiquer une politique qui permette une association plus étroite entre l'Europe et l'Amérique latine ?

R. - Les partis démocrates-chrétiens, on le sait, se sont alliés aux autres forces politiques d'inspiration chrétienne qui jouent un rôle dans le monde et, en particulier en Amérique latine, par l'intermédiaire d'un comité mondial. Au cours du congrès mondial qui s'est tenu l'an dernier à Lima, ils ont même discuté des moyens de rendre cette liaison plus facile et plus efficace.

C'est ainsi que s'est développée la conviction qu'il serait opportun et je dirais même nécessaire d'instaurer une étroite collaboration entre l'Europe unie et l'Amérique latine. . .

. . . Il est évident qu'il est impossible et inconcevable de résoudre les graves et difficiles problèmes du continent latino-américain sans cette collaboration, définie à Lima comme une collaboration triangulaire, entre les Etats-Unis, l'Europe unie et l'Amérique latine. Cette conviction est partagée par tous les partis démocrates-chrétiens et, en particulier, par la démocratie chrétienne italienne.

Un fait qui me paraît devoir retenir l'attention est que l'idée d'une collaboration triangulaire fait également son chemin dans les milieux dirigeants américains.

Une très large place a en effet été faite à cette question lors des entretiens que j'ai eus au cours de ma récente visite aux Etats-Unis.

Le discours prononcé à cette occasion par le vice-président Humphrey a été très explicite à cet égard et a fait connaître à l'opinion publique une orientation que je souhaite voir s'inscrire toujours davantage dans une perspective de stabilité mondiale et de paix dont le développement démocratique du continent latino-américain est sans aucun doute une des conditions essentielles. "

(L'Europa, 10 novembre 1967, n° 8)

12. Les fédéralistes espagnols critiquent les négociations entre la C. E. E. et l'Espagne

A la suite de la reprise des négociations entre la C. E. E. et le gouvernement espagnol en vue d'un éventuel "accord commercial préférentiel", le Conseil fédéral espagnol du mouvement européen a publié la déclaration suivante :

"Le projet d'accord commercial préférentiel ne résout aucun des grands problèmes économiques qui se posent à l'Espagne, mais ne peut au contraire qu'en accroître le caractère dramatique. Sur le plan industriel, il risque de précipiter la crise et la ruine des industries nées à l'abri de hautes barrières protectionnistes et d'accélérer la colonisation industrielle de l'Espagne par les grandes industries européennes et américaines. Les principaux produits agricoles composant les exportations espagnoles sont pratiquement exclus des né-

gociations. Les conséquences économiques et sociales peuvent donc être catastrophiques pour la population espagnole.

La période de six ans, prévue par le projet, avant que ne soit décidé s'il est possible d'établir une véritable union douanière et économique entre l'Espagne et les pays du Marché commun, constitue, sous l'apparence de négociations diplomatiques régulières, une manifestation inacceptable d'hypocrisie politique.

La C. E. E. n'ose pas déclarer publiquement que l'adhésion de l'Espagne ne constitue pas un problème économique, mais surtout un problème politique puisque, selon le traité de Rome, un pays ne peut adhérer à la Communauté s'il n'est pas régi par des institutions démocratiques.

De son côté, le gouvernement espagnol accepte de négocier sans trop de hâte pour ne pas donner à l'opinion espagnole l'impression que l'on se trouve en présence d'obstacles politiques dus à la nature fasciste du régime.

Le Conseil fédéral espagnol lance un appel afin que l'on évite que la formule subtile d'un accord inacceptable ne dissimule l'ajournement indéfini du problème de l'adhésion à la Communauté européenne d'une Espagne pleinement démocratique. "

(Avanti, 17 novembre 1967)

13. Prise de position ferme du Xème Congrès national de la démocratie chrétienne italienne en faveur du processus d'intégration européenne

Le Xème Congrès national de la démocratie chrétienne s'est ouvert à Milan le 23 novembre dernier par un large exposé du secrétaire politique, M. Rumor.

Parmi les nombreux thèmes de politique nationale et étrangère qu'il a traités, M. Rumor a consacré une attention particulière au problème de l'intégration européenne. A ce sujet, l'orateur a déclaré : "... La détente a créé en Europe un climat de sérénité plus grande, mais elle semble avoir affecté et affaibli cette tendance à l'intégration qui représentait et représente encore une option morale et historique, et cela alors que certains grands problèmes soulevés par le deuxième conflit mondial ne sont pas encore résolus et sont loin de l'être. Parmi ceux-ci il faut citer le problème de l'Allemagne. Personne n' imagine une solution unilatérale... C'est un problème que seule une union européenne étroite peut, à mon avis, résoudre et c'est à cet égard que le président français porte la responsabilité la plus lourde.

La décision de la Grande-Bretagne d'adhérer au Marché commun - que nous continuons d'approuver - a contribué elle aussi à mettre en lumière la crise de volonté qui freine le processus d'intégration, processus qui constitue pré-

ciement l'unique possibilité d'une présence européenne organisée et efficace. Ne nous faisons pas d'illusions. L'impasse dans laquelle se trouvent l'élargissement de la C. E. E. et l'intégration politique subsiste sans que l'on puisse envisager d'issues possibles. Le temps n'agit pas en leur faveur, bien que l'élargissement et l'intégration soient indispensables pour que l'Europe puisse jouer un rôle à l'époque des grands espaces et des grandes quantités.

Il est également irréaliste de penser à une Europe sans la France : non seulement ce serait porter un coup fatal au projet historique d'une Europe effectivement intégrée, mais une Europe semblable n'intéresserait peut-être même pas la Grande-Bretagne. En tous cas, elle plongerait dans une crise sans doute fatale l'ensemble péniblement édifié de la Communauté. Faut-il, dès lors, nous prêter au chantage français ? Certainement non : mais il ne faut pas non plus en faire un alibi pour fuir les rivages de l'irresponsabilité. Il convient donc, sans se lasser, de combattre, point par point, l'opposition française jusqu'à ce que ce gouvernement soit contraint de reconnaître l'existence d'une volonté tenace et précise commune aux cinq autres pays ; il convient de manifester une volonté résolue et collégiale et de démontrer ainsi que les Cinq ne sont pas disposés à céder aux démarches tendant à l'éliminer du processus d'intégration européenne. Telle est la seule voie réelle, la seule voie que l'on puisse suivre : hors de celle-ci, les institutions de la Communauté sont vouées à une crise fondamentale et le processus d'intégration européenne à l'arrêt.

Le processus de développement de l'Europe doit être poursuivi également sur le plan vertical. Il convient donc d'accomplir intégralement les tâches que réclame l'unification des Communautés :

- sur le plan de l'action collégiale, dans les limites du marché mondial, comme cela s'est heureusement réalisé pour le Kennedy round ;
- sur le plan de l'intervention multilatérale à l'égard des pays en voie de développement associés ou non ;
- sur le plan de l'harmonisation des législations nationales et de la législation communautaire ;
- sur le plan de la création des conditions psychologiques et politiques nécessaires dans les différents pays pour parvenir à l'élection au suffrage universel du Parlement européen. "

Le thème de la politique européenne a été successivement repris et approfondi par les nombreux orateurs intervenus au cours du débat qui a suivi l'exposé de M. Rumor.

Le ministre des affaires étrangères, M. Fanfani, a notamment souligné que la politique étrangère de l'Italie devait être orientée vers la poursuite de deux objectifs : l'intégration européenne et la solidarité occidentale. Ces objectifs ont été reliés entre eux dans le dessein de faire de l'unité européenne un élément décisif de progrès et de faire prendre conscience de la présence des pays européens dans l'alliance occidentale. L'action déployée depuis 1960 pour

faire entrer la Grande-Bretagne dans la Communauté visait à la fois à ce que l'énorme patrimoine moral et matériel accumulé au cours des siècles par ce pays facilite l'effort commun et à accroître la valeur et la force agissante du groupe européen qui, au sein de l'alliance atlantique, a un intérêt particulier à faire aboutir un dialogue constructif avec l'est européen.

"L'action italienne d'intégration, d'unité européenne et de solidarité occidentale - a ajouté M. Fanfani - ne devait pas, déjà dans la conception initiale de De Gasperi, empêcher de poursuivre le dialogue est-ouest. Les conditions de sécurité obtenues l'ont au contraire facilité. C'est ainsi qu'aujourd'hui nous pouvons constater avec satisfaction que ce dialogue, si préoccupantes que puissent être les nombreuses interruptions, a été et continue d'être le support naturel de la détente et de l'action en faveur du désarmement. "

M. Colombo, ministre du Trésor, a fait à son tour observer que "... le problème européen consiste aujourd'hui en ce que l'Europe acquière une responsabilité plus grande en ce qui concerne non seulement son développement économique et le progrès de ses peuples, mais aussi tout ce qui peut contribuer à une organisation pacifique du monde de demain.

Telle est la perspective réjouissante que nous devons envisager pour les années soixante-dix et que nous devons maintenir vive dans notre pays et en Europe. Cependant, depuis quelques années l'Europe est en marche, mais ne progresse pas. Deux facteurs ralentissent sa marche. Le premier est l'opposition du Général de Gaulle qui, d'un côté, fait obstacle à l'élargissement de la Communauté à l'Angleterre, en déclarant que l'entrée britannique dans la Communauté altérerait le caractère de la construction européenne, et qui de l'autre, ne consent pas à ce que cette construction même dans l'Angleterre, progresse et s'étende aux aspects politiques... Tel est au fond le vice propre à la conception gaulliste de l'Europe : une construction européenne placée sous l'hégémonie de la France.

Mais l'autre facteur qui ralentit la marche de l'Europe réside dans le fait que le succès spectaculaire remporté par la reconstruction européenne et l'apparente disparition des dangers extérieurs rendent plus difficiles également dans les autres pays l'acceptation de ce qui dans l'immédiat après-guerre pouvait être proposé et accepté avec plus de promptitude et réalisé par un accord politique des dirigeants de l'époque.

... Le renforcement réel de l'Alliance atlantique passe par la construction de l'Europe, mais notre chemin dans cette direction sera d'autant plus hérissé d'épines que le thème de l'élargissement de l'Europe des Six divise les pays qui en font partie ; aujourd'hui encore notre état d'âme est celui de ceux qui oscillent entre la crainte d'un nouveau veto - lequel venant après celui de 1963 porterait à la construction qui s'édifie avec peine un coup difficilement réparable - et la crainte de négociations exténuantes qui mineraient les rapports entre les six pays de la Communauté.

Cette situation très difficile exigera toute la force d'âme et toute la prudence dont nous pouvons disposer, mais elle exigera aussi et surtout l'unité de vues des cinq pays qui sont solidaires dans la volonté d'admettre l'Angleterre dans le Marché commun. On ne peut exiger de celle-ci qu'elle vienne en Europe le front maculé de cendre, mais on doit permettre l'ouverture de négociations loyales et rigoureuses qui aient pour fondement l'acceptation de tout ce qui a déjà été construit et réalisé dans la Communauté. "

Enfin, M. Moro, président du Conseil des ministres, a déclaré que "... dans le cadre de la solidarité politique et militaire de l'Occident, avait pris place et s'était développée jusqu'à récemment, sans aucune opposition, une politique tendant à l'unité de l'Europe, une Europe d'abord économique et ensuite politique, d'abord coopérative et ensuite supranationale, d'abord plus restreinte et peu à peu plus étendue, jusqu'à comprendre la Grande-Bretagne et les autres pays qui acceptent les principes et les objectifs des traités de Rome.

Nous savons que l'Europe unie, même dans la forme limitée dans laquelle elle peut exister dans l'avenir le plus proche, offre un espace à peine suffisant pour donner l'ampleur nécessaire à la politique européenne et la rendre sensible et influente dans le monde, pour obtenir un équilibre significatif et une collaboration amicale avec les Etats-Unis d'Amérique, pour résoudre les problèmes de la technologie et des dimensions nécessaires pour garantir l'efficacité d'un marché. Pour tous ces objectifs, la présence de la Grande-Bretagne est indispensable, bien que les problèmes qu'une telle adhésion soulève soient sérieux... Nous devons donc nous atteler résolument à ces tâches. Si par malheur nous échouons, si nous ne réussissons pas dans des délais historiquement appréciables à sceller la solidarité de l'Europe et à créer les conditions de son intégration, nous aurions perdu une idée-force irremplaçable, une raison de vivre pour les nouvelles générations, un soutien indispensable pour l'équilibre et la paix du monde. "

L'importance que revêt pour les démocrates-chrétiens italiens le processus d'intégration européenne a été enfin souligné d'un commun accord dans les trois motions votées par le Congrès le 26 novembre, motions qui représentent les différentes tendances présentes au sein de la démocratie chrétienne.

Après avoir reconnu les résultats importants obtenus sur le plan de l'unification économique européenne, la motion "de la majorité" "... renouvelle ses engagements à l'égard de l'unification politique, engagements d'autant plus nécessaires face aux obstacles et aux difficultés actuelles. Elle réaffirme la nécessité de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, non seulement pour des raisons d'ordre économique, mais aussi et surtout pour des motifs de caractère politique.

La réalisation de l'unité de l'Europe si elle nécessitera une adaptation des structures internes de l'Etat italien aux nouvelles dimensions européennes, apportera une contribution essentielle à la paix ; elle constitue une condition de l'élimination de l'écart technologique, élimination qui est la pierre angu-

laire de l'indépendance plus encore que celle du développement économique ; enfin, elle offre un instrument politique propre à faciliter la renaissance des peuples du tiers monde, et à faire face à cet avertissement selon lequel le développement des pays sous-développés, plus qu'un devoir de justice chrétienne, est une condition de paix véritable. "

(Il Popolo, 24, 25, 26, 27 novembre 1967)

14. Prise de position de M. Erhard, ancien chancelier de la République fédérale d'Allemagne, sur la politique européenne

M. Erhard, l'ancien chancelier de la République fédérale, a fait, le 24 novembre 1967 à Bruxelles, un exposé critique sur le rôle politique et économique de la Communauté économique européenne. A son avis, la C. E. E. constitue un premier pas vers l'unification de l'Europe, mais non sa fin dernière.

M. Erhard a prononcé son discours à l' "American and Common Market Club" devant environ 200 représentants de la Commission européenne, des milieux économiques belges et de l'industrie américaine implantée en Belgique.

M. Jean Rey, président de la Commission européenne, assistait également à cette réunion.

"On peut se demander si la C. E. E. est vraiment la seule solution permettant de se libérer des oeillères du protectionnisme et du nationalisme", a déclaré M. Erhard. L'Europe se trouve à mi-chemin et n'a pas encore eu le courage de constituer une Communauté dépassant le cadre de la C. E. E. A cet égard, M. Erhard a exprimé l'espoir que, condition préalable à cette extension, la Grande-Bretagne réussisse sa dévaluation de la livre sterling.

M. Erhard a estimé que les grandes zones économiques n'ont de raison d'être que si elles ne se replient pas sur elles-mêmes. Il a ajouté : "L'Europe connaît beaucoup de succès dans sa forme actuelle, mais elle ne peut pas en rester à ses frontières actuelles". Les Européens ont pour tâche de chercher une forme de société qui ne les laisse pas sombrer dans la technocratie et qui place l'individu devant sa propre responsabilité. Au début de son discours, M. Erhard avait souligné que le plan Marshall avait "jeté les bases d'une politique européenne globale", et s'était expressément prononcé pour le maintien de relations étroites entre l'Europe et les Etats-Unis.

(VWD-Europa, 24 novembre 1967)

15. M. Hallstein, ancien président de la Commission de la C. E. E. , se prononce pour des relations plus étroites avec les pays scandinaves

Le 18 décembre 1967, M. Walter Hallstein, l'ancien président de la C. E. E. , a proposé d'établir une liaison entre la Communauté économique européenne et un marché fermé des pays scandinaves.

Dans une interview qu'il a accordée à la télévision allemande, M. Hallstein a estimé que ces liens constituent une troisième solution digne de retenir l'attention, les deux premières étant l'adhésion à part entière à la C. E. E. et une association avec le Marché commun. L'ancien président de la C. E. E. voit dans cette solution une sorte de "pont" jeté vers ces pays. A son avis, le marché fermé scandinave, tel qu'il a été créé par l'A. E. L. E. , pourrait être accepté tel quel par la C. E. E. M. Hallstein a regretté que les demandes d'adhésion présentées par les pays scandinaves soient restées dans l'ombre de la demande britannique.

M. Hallstein a estimé que pour adhérer à la C. E. E. , la Grande-Bretagne devrait également accepter des solutions transitoires "jusqu'à ce que l'attitude de la France à son égard se modifie". M. Hallstein a déclaré qu'il ne pensait pas que l'attitude française fût "irrévocablement définie". Mais comme il convient de s'attendre tout d'abord à un refus français, c'est précisément la République fédérale d'Allemagne qui devrait proposer des solutions intermédiaires. De son côté, la Grande-Bretagne ne devrait pas persévérer dans son attitude intransigeante et ne pas rejeter a priori toute idée d'association ou d'"attente provisoire". M. Hallstein a plaidé en faveur de l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne, quoiqu'il arrive. "Il serait impensable de ne pas entamer des négociations dans la situation actuelle", a-t-il déclaré.

(Neue Zürcher Zeitung, 20 décembre 1967)

16. Interview de M. Snoy et d'Oppuers sur les problèmes posés par l'adhésion de la Grande-Bretagne

M. Snoy et d'Oppuers, co-signataire pour la Belgique des traités de Rome, a répondu aux questions posées par un quotidien belge sur le désaccord du Conseil à propos de la suite à donner aux demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège :

"Il n'est pas douteux que le refus unilatéral de la France d'ouvrir des négociations pour rechercher comment quatre Etats européens pourraient devenir membres des Communautés constitue un événement désastreux dans l'histoire de l'Europe. Il est évident qu'il faut parler d'une crise sérieuse parce qu'une fois de plus, dans un système qui se voulait communautaire, la volonté d'un seul a prévalu sur l'ensemble de ses partenaires. Cette crise se superpose à une érosion de l'autorité des institutions. Elle vient en quelque sorte sanc-

tionner des développements déplorables et il faut reconnaître franchement que le Marché commun n'est plus autre chose qu'une simple union douanière. C'était là sans doute la volonté fondamentale du Général de Gaulle, c'est aussi la fin d'un grand espoir. "

A propos de la livre sterling, M. Snoy a déclaré :

"Le rôle de monnaie de réserve ne peut plus être assumé par un pays de dimension européenne. La solution, ici encore, était de faire entrer les Britanniques dans le Marché commun et de poursuivre avec eux une politique monétaire commune capable de faire de la monnaie européenne une grande monnaie de réserve pour le monde. Cette perspective est à présent rejetée, mais tous nos pays devront néanmoins, dans leur propre intérêt, continuer à soutenir l'économie britannique et la livre sterling. Ils devront le faire dans des conditions moins favorables que si le Royaume-Uni faisait partie du Marché commun et était soumis à sa discipline. "

M. Snoy se demande ensuite comment poursuivre l'intégration européenne :

"Après la crise de cette semaine, ni le traité de Marché commun, ni le traité C. E. C. A. , ni le traité Euratom, ne constituent plus des instruments suffisants pour réaliser ces Etats unis d'Europe qui sont l'objectif de nos politiques européennes depuis vingt ans. Nous en sommes réduits à conserver simplement l'union douanière, qui est un succès, et à essayer de la faire fonctionner le mieux possible. Les rivalités nationales qui s'y donnent libre cours, le régime du veto qui y est appliqué, rendent stériles les efforts pour aboutir à une construction politique.

Dans ces conditions, il est inutile de s'obstiner à tirer des traités de Rome ce que les pays participants ne leur permettent plus de donner. L'avenir fédéral de l'Europe, plus nécessaire que jamais, devra être cherché ailleurs. Comment ? Il est encore trop tôt pour l'imaginer, mais il est clair aujourd'hui que le progrès dans la construction de l'Europe doit être recherché par des formules nouvelles.

Et cela doit être entamé sans délai. Le temps, en effet, travaille contre l'Europe. Il suffit de lire "Le défi américain" pour réaliser la disparité de croissance et, partant, de puissance entre l'Europe et l'Amérique : il est déjà peut-être trop tard pour rattraper cette avance. De plus, le nationalisme reprend partout son action sur les peuples européens. Il faut donc la relancer une fois de plus, mais il n'est plus possible de le faire dans le cadre des Six. "

(Le Soir, 23 décembre 1967)

III - ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

1. La sidérurgie française redoute les conséquences de l'adhésion britannique à la C. E. E.

Au cours d'un déjeuner de presse le 2 octobre, M. Ferry, président de la Chambre syndicale de la sidérurgie française, a dressé une fresque de l'évolution de l'industrie qu'il dirige. Dénonçant "l'anarchie des échanges à l'intérieur de la C. E. C. A.", M. Ferry déplore la distorsion qui est apparue entre l'augmentation de la production d'acier et l'augmentation des échanges intra-communautaires.

"... Une pareille distorsion ne saurait être reconnue comme le fruit du dynamisme raisonné. Elle n'a, si l'on considère les baisses profondes de prix et de résultats qu'elle a engendrées partout, finalement profité à personne..."

L'ouverture des frontières ne peut pas ne pas s'accompagner, à travers le développement souhaitable des échanges, d'un certain transfert des courants commerciaux, a conclu M. Ferry. Mais si ce transfert est trop rapide, s'il intervient à contre-courant dans les périodes de récession, s'il porte atteinte à des préférences nationales légitimes et à des intérêts sociaux évidents, il appelle inévitablement des mesures de sauvegarde. Au-delà de certaines limites, la concurrence se dévore elle-même...

Interrogé à ce sujet, M. Ferry a précisé sa pensée sur l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun. "Les sidérurgies continentales, a-t-il déclaré, seraient particulièrement vulnérables en ce moment à la venue d'un nouveau concurrent. Surtout si celui-ci dont le taux de marche est plus faible cherche à faire son trou au détriment des aciéries du continent. Cet argument n'est pas déterminant sur une longue durée, mais il est particulièrement fort en ce moment. De plus, la sidérurgie britannique est très concentrée et, depuis sa nouvelle nationalisation, agit avec monolithisme. Cela risquerait d'aggraver encore nos difficultés : dans les circonstances actuelles, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun comporterait des risques très graves pour les sidérurgies européennes."

(Le Monde, 4 octobre 1967)

2. Prises de position belges sur la politique agricole commune

Au cours du mois d'octobre, la préparation des décisions à prendre par le Conseil des Ministres en matière de prix agricoles a donné lieu à plusieurs prises de position :

a) la politique agricole commune et le coût de la vie

Au cours de sa réunion du 10 octobre 1967, la Commission des prix, ressortissant au ministère belge des affaires économiques, a estimé devoir remettre d'urgence un avis sur les négociations agricoles du marché commun, pour attirer l'attention du gouvernement sur l'importance des problèmes en discussion et sur leur répercussion au niveau du coût de la vie. Cet avis n'a toutefois pas été partagé par les délégués de l'agriculture à cette commission.

Celle-ci constate que "les hausses des prix des produits agricoles ont été accompagnées de la mise en place de mécanismes protectionnistes visant à maintenir un niveau déterminé des prix des produits agricoles. Ces mécanismes ont eu pour résultat de taxer fort lourdement certains produits agricoles importés, d'exporter à perte certains produits agricoles dont la production est excédentaire au sein du Marché commun et d'organiser la destruction systématique de diverses quantités de produits alimentaires".

La Commission des prix ajoute que "si les décisions du Marché commun ont entraîné une hausse des prix des produits agricoles et déclenché une augmentation du coût de la vie, elles n'ont pas, pour autant, réglé les problèmes des agriculteurs. Les manifestations qui se déroulent dans le monde agricole, tant en Belgique qu'en France, et dans d'autres pays de la C. E. E. démontrent que la politique agricole communautaire est loin de donner satisfaction à la paysannerie. Elle ne donne guère plus satisfaction aux consommateurs de produits agricoles qui doivent payer des impôts sous forme de prélèvements communautaires pour financer une politique d'exportation ou de destruction de marchandises et de denrées qui vise à maintenir les prix des produits agricoles à un niveau élevé".

(Le Soir, 14 octobre 1967)

b) les unions professionnelles agricoles et la révolte paysanne en Europe

M. Emile Scoumanne, secrétaire général des U. P. A. (Unions professionnelles agricoles de Belgique) explique les raisons du développement des violentes réactions paysannes en Belgique et en Europe.

"Les manifestations belges diverses ont été inspirées par deux objectifs : 1) la poursuite de l'action syndicale que nous avons amorcée le 31 mai dernier en Belgique et 2) le souci de témoigner notre solidarité avec les paysans de France en particulier, avec ceux de la Communauté en général : nos problèmes sont les mêmes et nos objectifs identiques."

"On peut savoir que les actions du 2 octobre ont été en Belgique et en France synchronisées et coordonnées par une décision prise à Paris lors d'une entrevue entre M. Marcel Bruel, secrétaire de la FNSEA (syndicats d'exploitants agricoles de France) et moi-même, le 27 septembre dernier."

M. Scoumanne estime que l'amélioration des prix agricoles se présente comme la meilleure façon de redresser la situation déficiente dans laquelle se débat la classe paysanne. "Quand on réalise l'inventaire des remèdes susceptibles de renflouer le revenu paysan, on peut penser à des modifications de structures de production, de transformation et de vente par le canal des groupements de producteurs et de coopératives; on peut penser à l'aménagement des sols, des bâtiments, des techniques, à des adaptations régionalisées de l'infrastructure. On peut, et on doit défendre l'idée des facilités de crédits aux investissements. Mais on est bien obligé d'en arriver à la conclusion que si tout cela s'avère indispensable, les effets à attendre de ces mesures se profilent à terme plus ou moins long.

Et pendant ce temps, la situation de l'agriculture ne cesse de se détériorer alors que celle des autres secteurs de l'économie s'améliore, ce qui ne fait qu'accentuer la disparité entre eux et nous, plutôt que de la résorber. Sans sous-estimer les effets des politiques dites parallèles, celles-ci ne peuvent, en aucune manière, se substituer à une bonne et honnête politique des prix agricoles, laquelle est, en fin de compte, la mère du revenu du paysan."

Pour le secrétaire général des U. P. A., les revendications essentielles sont les mêmes pour les paysans belges et ceux des autres pays de la Communauté. Ils veulent tous fermement "que les prix de leurs produits fixés à la C.E.E. sur des références de 1964 et de 1965 soient logiquement réadaptés en fonction de l'évolution des coûts de production, des dépressions monétaires et de la légitime participation du monde paysan à l'amélioration générale des niveaux de vie. Il faut constater qu'aucune organisation syndicale ouvrière n'accepterait pour 1968 les mêmes salaires qu'en 1964; donc, non seulement nos prix agricoles doivent être réadaptés par le Conseil des ministres de la C.E.E. dans les prochaines semaines, mais encore convient-il que soit adopté le principe de l'"actualisation" des prix d'une manière régulière".

(Le Soir, 5 octobre 1967)

c) L'avis du Conseil supérieur de l'agriculture

Le Conseil supérieur de l'agriculture réuni le 25 octobre 1967 a examiné notamment l'influence de la politique poursuivie par les instances responsables de la C. E. E. sur l'agriculture belge. Le Conseil a décidé d'attirer l'attention du gouvernement sur le fait que le Conseil ne sous-estime pas les effets possibles à moyen et à long terme de la politique d'amélioration des structures agricoles. Il considère toutefois que les politiques structurelle, commerciale et sociale, bien que nécessaires, ne peuvent en aucun cas se substituer à une bonne politique des prix et des marchés. En conséquence, il émet le vœu urgent de voir le ministre de l'agriculture défendre, en usant de tous les moyens dont il dispose, l'adaptation des prix agricoles au Conseil des ministres de la

C. E. E. , et de tenir compte de l'augmentation constante des coûts de production, des dépréciations monétaires et de l'amélioration générale des niveaux de vie dans les autres secteurs d'activité.

Concernant la politique des structures, le Conseil constate que, dans le cadre de la politique générale de la C. E. E. , plusieurs partenaires de la Belgique ont, pour les questions de structure, prévu dans leur budget de 1968 des sommes tellement importantes que la Belgique, avec ses prévisions pour 1968, qui se situent à un niveau très bas, ne sera pas capable de faire face à la concurrence à l'intérieur de la C. E. E.

(Le Soir, 26 octobre 1967)

d) L'avis du Boerenbond sur la politique budgétaire du gouvernement belge

Le Comité politique du Boerenbond constate que l'augmentation proposée du budget de l'agriculture pour 1968 "résulte exclusivement des engagements que la Belgique a pris dans le cadre de la C. E. E. , et dont bénéficieront surtout les régions agricoles moins développées de l'Europe. Par ailleurs, comme toute l'économie belge profite de la réalisation du Marché commun, l'augmentation du budget de l'agriculture doit bien davantage être considérée comme une contrepartie de cet avantage économique. Il est dès lors injuste de déclarer que, par le fait même, un grand effort a été fait en faveur de l'agriculture belge".

Le Comité constate en outre que "les crédits, inscrits les années précédentes pour l'amélioration des structures d'exploitation, du cheptel bovin et des connaissances professionnelles, ont subi une très nette diminution, et ce à un moment où, plus que jamais, de grands efforts sont consentis dans les diverses professions pour l'amélioration des structures et le perfectionnement des connaissances professionnelles. Les pays partenaires de la C. E. E. n'épargnent d'ailleurs pas leurs efforts pour arriver à une amélioration des structures et des techniques de production."

"En ce qui concerne le budget extraordinaire du ministère de l'agriculture, c'est encore pis. Chacun sait que les conditions de production dans notre pays peuvent encore être améliorées sensiblement par une amélioration de l'infrastructure. En agriculture, on a déjà constaté durant les années précédentes que l'on n'a nullement pu disposer des crédits prévus, à cause de restrictions apportées au programme d'amélioration de l'infrastructure. Pour 1968, les crédits prévus ont encore sensiblement diminué par rapport aux années précédentes. Un programme a été prévu pour une somme de 594 millions de francs, mais il ne sera probablement pas réalisé, et ce à un moment où, aux Pays-Bas - qui connaissent déjà une avance considérable en la matière - on affecte 2 milliards de francs à des travaux de remembrement."

Le Comité ne peut marquer son accord sur cette tendance budgétaire et demande au gouvernement de revoir sa politique, afin de garantir à l'agriculteur et à l'horticulteur en Belgique, au sein du Marché commun, les mêmes possibilités qu'aux agriculteurs des autres pays.

(Le Soir, 22-23 octobre 1967)

3. Prises de position de la Fédération des industries

Au cours d'une allocution prononcée à la radio-télévision belge, M. Pulinx, administrateur directeur général de la Fédération des industries belges a déclaré que le 1er juillet 1968 ne sera pas l'heure de vérité du Marché commun. L'élimination des derniers obstacles douaniers ne signifie nullement que la Communauté est arrivée au terme de ses efforts.

"Nous avons besoin de l'Europe, de l'unification européenne pour vivre, et cette unification dépendra, plus encore que par le passé, du comportement européen et communautaire des gouvernements. L'oeuvre accomplie jusqu'à présent a été remarquable, mais elle a incontestablement été facilitée parce que le Traité de Rome avait édicté des dispositions formelles, et même élaboré un échancier, dans le domaine douanier notamment, où l'on a d'ailleurs anticipé sur les étapes prévues.

Or, cet automatisme n'est pas acquis à l'avenir. Nous n'avons plus le dos au mur pour rapprocher les législations et pour supprimer les entraves techniques aux échanges, pour construire une politique commune des transports et une politique énergétique commune, pour harmoniser les impôts directs, pour coordonner les politiques régionales, pour imaginer une politique européenne de la recherche scientifique et technique. Cela est vrai de bien d'autres matières encore. Cela suffit cependant, croyons-nous, pour nous faire une idée de l'ampleur des tâches encore à accomplir pour aboutir à une Europe authentique et nous convaincre que les gouvernements devront faire preuve, plus que jamais, d'un véritable esprit communautaire pour les mener à bien."(1)

La Fédération des industries belges (F.I.B.) a tenu à marquer, après l'échec des premières négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne, qu'elle a toujours été favorable à l'élargissement du Marché commun.

Elle s'est exprimé en ces termes : "Fidèle soutien depuis l'origine de l'intégration économique européenne et en particulier du Traité de Rome et de ses diverses institutions et réalisations, la F.I.B. est consciente de l'utilité économique de l'élargissement de la Communauté européenne moyennant le res-

(1) La dernière heure, 11 octobre 1967.

pect par les nouveaux membres des conditions de base de ce Traité et des dispositions essentielles prises à sa suite par les Institutions communautaires. Elle regrette très vivement que lors de sa récente réunion consacrée à l'examen des demandes d'adhésion à la Communauté de la Grande-Bretagne, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège, il n'y ait pas eu, au stade actuel au sein du Conseil des ministres, un accord, tout au moins quant à la procédure pour l'examen de ces candidatures.

... Par ailleurs, la F.I.B. se permet, avec une vive insistance, d'attirer l'attention particulière des autorités gouvernementales belges, aussi bien que communautaires, sur la nécessité de poursuivre, sans relâche, l'effort d'intégration économique poursuivi avec succès depuis 10 ans par la Communauté européenne. Tout freinage des activités communautaires serait contraire aux intérêts économiques et sociaux de notre pays et de son industrie. Le Marché commun est encore très loin d'avoir pu, dans une série de domaines intéressant tout particulièrement l'industrie, parachever suffisamment l'oeuvre accomplie. Celle-ci n'a produit vraiment tous ses effets que dans le domaine purement tarifaire. La F.I.B. entend tout particulièrement rappeler l'urgence et l'importance des tâches qui attendent le Marché commun dans les prochains mois, d'une part dans le domaine des compléments douaniers et commerciaux nécessaires de l'union tarifaire qui sera réalisée le 1er juillet prochain, et, d'autre part et surtout, dans le domaine des différentes politiques communes. Celles-ci doivent permettre à l'industrie de notre pays et des pays partenaires d'atteindre des dimensions concurrentielles suffisantes, face aux ensembles industriels des grands partenaires du commerce international."

(Bulletin de la F.I.B., n° 1, 1968)

4. Réactions allemandes aux déclarations de M. Mansholt, vice-président de la C.E.E., sur la politique des structures

Le 23 octobre 1967, parlant à Bruxelles devant des journalistes, M. Mansholt, vice-président de la C.E.E., a souligné la nécessité d'un plan de développement pour l'agriculture. La seule politique actuelle des prix et des marchés ne répond plus aux exigences de l'avenir. L'accent est mis désormais sur une politique agricole déterminée par des facteurs sociaux et structurels.

M. Mansholt voudrait éviter que cette politique agricole ne demeure du domaine de la théorie. Après les récentes déclarations retentissantes qu'il a faites devant le Conseil de ministres à Luxembourg et devant le Comité économique et social de la C.E.E., il fait appel maintenant aux Etats membres et aux organisations agricoles afin qu'ils collaborent à un programme qui donnera une base nouvelle à la politique agricole de la Communauté.

Dans une lettre adressée à M. Hermann Höcherl, ministre fédéral de l'alimentation, M. Edmund Rehwinkel, président de la Fédération des agriculteurs allemands, a attiré l'attention, le 23 octobre 1967, sur le grave mécontentement qui s'insinuerait dans l'agriculture allemande et qui ne pourrait plus être contenu si le gouvernement fédéral n'était pas prêt à tirer profit des possibilités que lui offre la politique agricole.

Parallèlement, M. Rehwinkel a attiré l'attention sur la nécessité de prix suffisants comme élément essentiel d'une politique structurelle à long terme. En sa qualité de président des fédérations agricoles de la C. E. E., il a demandé au ministre fédéral de l'alimentation de s'opposer énergiquement à l'intention de M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, de faire de la politique des structures l'instrument décisif de la politique agricole.

D'après M. Oskar Stübinger, ministre de l'agriculture du Land de Rhénanie-Palatinat, les exploitations agricoles familiales doivent être à la base d'une politique des structures agricoles à long terme. Avec cette déclaration, M. Stübinger a pris position, à la fin de la semaine dernière, à l'égard des déclarations de M. Mansholt qui avait affirmé que seules des mesures structurelles révolutionnaires permettraient d'améliorer la situation des revenus agricoles et que, aujourd'hui déjà, une exploitation de 30 ha ne pouvait plus être considérée comme suffisante.

"L'opinion publique ne doit pas s'émouvoir du discours prononcé le 17 octobre 1967 par M. Sicco Mansholt, vice-président de la Commission européenne". Cette affirmation, M. Hermann Höcherl, ministre fédéral de l'alimentation, l'a faite le 24 octobre, en réponse aux questions du député Röhner sur le discours du vice-président de la C. E. E. Il faut plutôt, a-t-il affirmé, considérer et comprendre les déclarations de M. Mansholt dans un contexte global. Il a nié qu'on puisse tirer des déclarations de M. Mansholt la conclusion qu'on s'achemine vers des "kolkhozes". Il n'en est pas question. Une exploitation familiale rentable n'est pas un facteur statique, mais dynamique. M. Höcherl est d'avis que ce qui compte, c'est le potentiel de l'exploitation, qui peut se composer des facteurs les plus divers, sans qu'il s'agisse de la superficie ou d'un autre élément déterminé.

A la question de savoir quel jugement on pouvait porter sur le fait que les Allemands ont eux aussi demandé au gouvernement britannique d'adapter sa politique agricole à celle de la C. E. E., alors que l'on peut déduire des déclarations de M. Mansholt que cette politique agricole n'existe pas, M. Höcherl a répondu : il existe une politique agricole communautaire. M. Mansholt a exposé dans le détail que très souvent des pays qui voudraient exporter vers le marché de la C. E. E. se plaignaient de l'existence des organisations de marché, qui constituent une part très intéressante de la politique agricole de la C. E. E. La demande adressée à l'Angleterre pour qu'elle adapte sa politique agricole à celle de la C. E. E. ne concerne que l'harmonisation des systèmes. La politique agricole de l'Allemagne ne peut qu'être intéressée à l'intégration dans la Communauté du vaste marché anglais.

Dans un article intitulé "Le chemin qui mène à la C. E. E.", publié dans le bulletin du gouvernement fédéral du 20 octobre, le ministre fédéral de l'alimentation étudie les effets de la politique agricole commune de la C. E. E. sur la politique nationale. M. Höcherl rappelle qu'à Stresa, parallèlement à l'abaissement communautaire des tarifs douaniers, la décision sur la politique agricole commune a posé les aiguillages qui ont indiqué depuis la direction à suivre. Plus loin, nous lisons en outre : "Bien que trois formes d'orientation communautaire de la politique agricole aient été possibles, à savoir directives communes, coordination des organisations nationales de marché ou encore au stade le plus perfectionné, organisations européennes communes de marché avec des prix communs, et une politique commerciale commune, on a choisi la forme la plus révolutionnaire dans ce secteur auquel, aujourd'hui encore, on reproche volontiers son retard quasi provincial, et cela bien que la tradition, le climat et les structures dressent des obstacles presque insurmontables; et malgré les revers, l'abstention de la France et les obstacles de la politique intérieure, le marché commun agricole sera mis en place entre le 1er juillet 1967 et le 1er juin 1968".

Par contre, des secteurs aussi variables et mobiles que la politique des transports, la politique économique, la politique fiscale et la politique sociale, sont restés loin en arrière et n'en sont qu'au début de l'intégration. En outre, la politique agricole a ouvert la porte de l'Europe à l'union douanière qui permettra, à partir du 1er juillet 1968, c'est-à-dire dans quelques mois, d'effectuer des échanges de marchandises sous exonération de taxes à l'intérieur de la Communauté.

(Bundestag, 5ème période électorale, 127e session, du 24 octobre 1967; Bulletin de service de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 116, du 10 octobre 1967)

5. Position des organisations patronales et des centrales syndicales néerlandaises à l'égard de l'accession de la Grande-Bretagne et des autres pays de l'A. E. L. E. à la C. E. E.

Le Conseil des organisations patronales et l'organe consultatif des trois centrales syndicales néerlandaises estiment, aux termes d'une déclaration qu'ils ont rendue publique, que l'élargissement du Marché commun est indispensable au développement économique de l'Europe occidentale, et qu'il importe, dès lors, d'ouvrir au plus tôt les négociations qui doivent permettre à l'Angleterre de devenir membre de la C. E. E.

Le Conseil et l'organe consultatif voient un lien direct, à longue échéance en tout cas, entre l'élargissement de la C. E. E. et les possibilités de développement de l'industrie néerlandaise.

Aussi demandent-ils instamment au gouvernement néerlandais de n'épargner aucun effort pour que le Royaume-Uni et les autres pays de l'A. E. L. E. qui en ont fait la demande puissent aussi rapidement que possible devenir membres de la C. E. E.

(Nieuwe Rotterdamse Courant, du 1er novembre 1967)

6. Les travailleurs luxembourgeois et l'Europe

Le Congrès national de la Confédération générale des travailleurs luxembourgeois s'est réuni les 18 et 19 novembre 1967 à Luxembourg. A cette occasion, plusieurs résolutions sur la politique internationale et la politique économique et sociale du gouvernement luxembourgeois ont été adoptées.

A propos de la construction européenne, le Congrès a adopté la résolution suivante :

"Le Congrès regrette que la fusion des Exécutifs des Communautés européennes ait entraîné un affaiblissement de l'influence des syndicats et critique vigoureusement l'attitude anti-syndicale adoptée par différents gouvernements.

Il insiste pour que les syndicats soient appelés à participer plus activement à l'élaboration des textes du traité à mettre au point de vue de la fusion des Communautés et revendique à cette occasion une représentation directe et appropriée des syndicats au sein des institutions futures.

Le Congrès demande qu'une importance accrue soit accordée à la politique sociale sur le plan européen, en vue de pallier les effets défavorables pour les travailleurs et leurs familles, de la rationalisation économique et des concentrations. Il appuie sans réserve les efforts déployés en ce sens par le Secrétariat syndical européen.

Le Congrès se déclare favorable à l'admission au sein des Communautés d'autres pays européens démocratiques, mais estime qu'elle ne doit pas se faire au détriment de la cohésion interne de la Communauté.

Le Congrès renouvelle son appel adressé aux organisations européennes soeurs affiliées à la C. I. S. L., les invitant à poursuivre leurs efforts en vue de la mise sur pied d'une organisation syndicale européenne fortement structurée et décidée à une action résolue. Il ne sera possible de pallier efficacement les effets négatifs de la concentration économique que moyennant une concentration appropriée des forces syndicales.

Cependant, le Congrès préconise la coopération avec les organisations syndicales européennes de toutes tendances."

(Tageblatt, 21 novembre 1967)

7. Réactions des Chambres de commerce néerlandaises aux propositions de la Commission européenne relatives aux tabacs

Un certain nombre de Chambres de commerce néerlandaises ont adressé au ministre de l'agriculture une lettre dans laquelle elles demandent que les propositions de la Commission européenne relatives au tabac soient rejetées.

Les propositions qui ont été présentées sont absolument inacceptables pour les Pays-Bas, surtout pour ce qui est de l'organisation et de la mise en oeuvre du marché commun du tabac brut. Quant au règlement prévoyant l'uniformisation des droits d'accises perçus sur le tabac dans la C. E. E. , il ne pourra, lui non plus, qu'avoir des effets très préjudiciables pour l'industrie et le commerce néerlandais, à moins que la proposition ne soit profondément modifiée.

Les milieux néerlandais de l'industrie et du commerce du tabac entretiennent des relations commerciales étroites avec les pays tiers, notamment avec l'Indonésie. Nous n'importons que des quantités limitées de tabacs en provenance des pays de la C. E. E. Or, il ressort des propositions de la Commission de la C. E. E. que la protection de la production communautaire de tabac peut être considérée comme une des principales préoccupations qui les ont inspirées. Les Chambres de commerce s'inquiètent du niveau élevé de protection que prévoient les propositions de la Commission.

Aussi estiment-elles que le système proposé de protection de la production indigène de tabac est inacceptable. Les primes qui devront être payées aux producteurs indigènes seront très élevées et la France et l'Italie seront pour ainsi dire les seules à en bénéficier, tandis qu'une part considérable des ressources nécessaires devra être fournie par les autres pays de la C. E. E. La contribution néerlandaise sera d'environ 10%, chiffre relativement élevé.

Le système proposé est d'autant plus inacceptable qu'il constituerait un nouveau stimulant à l'extension de la production communautaire de tabac, qu'il conviendrait, au contraire, de réduire progressivement. Les plans communautaires risquent de compromettre gravement les possibilités d'exportation de notre industrie formatrice des tabacs. Les Chambres de commerce s'opposent résolument, dans leur lettre, à l'adoption de la proposition de règlement relative aux échanges avec les pays tiers.

(De Tijd, 11 décembre 1967)

8. La Confédération italienne des exploitants agricoles réaffirme la nécessité d'un ajoutement des prix agricoles de la Communauté

M. Bonomi, président de la Confédération italienne des exploitants agricoles, a pris position sur le problème des prix agricoles dans la Communauté. Il est absolument indispensable, a déclaré M. Bonomi, que les prix des produits

agricoles soient ajustés en temps opportun aux coûts et aux frais généraux réellement supportés par les entreprises.

Mais à cette juste revendication des producteurs, on oppose de sérieux obstacles, dans la crainte que l'ajustement des prix à la production ne provoque des augmentations du coût de la vie, des salaires et des coûts généraux de l'industrie, ainsi que des déséquilibres dans les exportations. On craint également que l'augmentation des prix agricoles ne provoque une augmentation de la production agricole et ne décourage les importations en créant des difficultés de paiement aux pays qui importent nos produits manufacturés.

Ces derniers jours à Bruxelles, on a prononcé des discours et formulé des propositions qui reflètent ces préoccupations et qui sont absolument contraires aux nécessités d'une augmentation générale des revenus agricoles. On considère qu'il serait difficile d'augmenter le niveau actuel des prix communautaires et on voudrait amener les exploitants agricoles à procéder à des modifications des structures qui permettraient d'accroître la productivité et, par là, d'absorber l'accroissement des frais généraux. On oublie cependant que les effets de ces modifications ne peuvent se faire sentir qu'à long terme, alors que les producteurs doivent équilibrer d'urgence leurs budgets. De même, on sous-estime le problème du financement de ces investissements qui nécessiteront des moyens financiers considérables.

A ces thèses et à ces préoccupations, a déclaré M. Bonomi, on peut opposer ce qui suit. Souvent, la hausse des prix à la consommation n'est pas une conséquence de la hausse des prix à la production; le cas du pain en fournit la preuve : alors que les prix des céréales ont diminué l'an dernier, le prix du pain augmente. Tandis qu'on s'efforce de comprimer les prix à la production, on oublie presque complètement, en ce qui concerne les prix à la consommation, l'incidence toujours plus grande qu'ont sur eux les coûts des services des intermédiaires et de la distribution. L'augmentation des salaires résultant de l'accroissement toujours plus marqué du pouvoir de négociation des syndicats provoque des hausses considérables des prix des moyens techniques utilisés par l'agriculture, ce qui se traduit par un relèvement des coûts de la production agricole.

On peut conclure de tout cela, a ajouté M. Bonomi, que l'on a tendance à faire supporter par l'agriculture les effets de l'augmentation des salaires des ouvriers et de l'inflation des coûts et, en fin de compte, à compenser l'inévitable détérioration de la monnaie par le blocage des prix agricoles, dans l'espoir, illusoire, de pouvoir freiner et contrôler les prix au détail en même temps que les prix à la production. Il en résulte finalement : a) une détérioration des budgets des entreprises agricoles et, en particulier des plus petites; b) une accentuation de l'écart entre les revenus au détriment de l'agriculture, les prix étant un des principaux éléments du revenu des entreprises".

(Il Giornale d'Italia, les 13 et 14 décembre 1967)

9. L'industrie allemande et l'élargissement de la Communauté européenne

L'industrie allemande maintient imperturbablement son opinion selon laquelle la sauvegarde et le développement de la Communauté européenne, ainsi que de son élargissement à la Grande-Bretagne et aux autres Etats européens candidats à l'adhésion, sont deux objectifs équivalents de la politique européenne qui se complètent mutuellement. C'est là le résultat essentiel d'une réunion que la Commission de l'intégration européenne de la fédération des industriels allemands a tenue à Cologne et à laquelle étaient invités, entre autres, l'ancien président de la Commission de la C. E. E. , M. Hallstein et M. John Davies directeur général de la fédération des industriels britanniques. De l'avis de la Commission, il ne faut ni mettre en péril l'existence de la Communauté, ni accepter un veto contre l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne. Ces deux attitudes sont contraires à l'intérêt de l'Allemagne.

Les milieux industriels ont à nouveau confirmé leur opinion que seule une Europe élargie, dépassant le cadre des six Etats membres, est en mesure de s'imposer économiquement et techniquement face aux Etats-Unis et à l'Union soviétique. C'est pourquoi ils ne partagent pas les objections formulées à l'encontre d'un élargissement de la C. E. E. , dans la mesure où celle-ci conserve "sa substance et sa capacité d'action".

Le 13 décembre 1967, M. Wilhelm Alexander Menne, président de la commission économique du Bundestag, a déclaré, à Cologne, que le désaccord sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. risquait de jeter la Communauté européenne dans une nouvelle crise grave. A la conférence de presse de fin d'année de la société de la Foire de Cologne, M. Menne a exprimé l'espoir que tous les participants - et surtout la France - réviseraient leurs positions. L'orateur a déclaré que l'industrie allemande ne pouvait accepter tout simplement un "non" français. Elle espère que la France, elle aussi, apportera son concours à l'élaboration des solutions de compromis qui soient acceptables pour les cinq autres pays et pour la Grande-Bretagne et présentent un attrait économique pour l'un et pour l'autre. Le gouvernement fédéral doit s'employer à l'ouverture de nouvelles négociations. De l'avis de M. Menne, la C. E. E. a comblé les attentes sur le plan économique mais, sur le plan politique, les résultats qu'elle a obtenus sont loin d'être satisfaisants.

(Industriekurier du 12 décembre 1967)

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE
sur le plan communautaire et international

I - INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

1. Réactions sur les résultats de la réunion du Conseil de Ministres des 18/19 décembre 1967 concernant les négociations d'adhésion à la C. E. E.

Le Président de la Commission des Communautés européennes

M. Rey, président de la Commission des Communautés, a évoqué à la tribune de la Société d'études et d'expansion de Liège ainsi qu'à celle des Grandes conférences catholiques et devant la Chambre de commerce et d'industrie française de Bruxelles, la situation politique de l'Europe telle qu'elle apparaissait au moment où la France s'est refusée à entamer dès maintenant des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne.

De l'avis du président de la Commission, le bilan des affaires européennes ne peut être considéré comme négatif. Des progrès sont enregistrés dans de nombreux secteurs économiques : notamment l'union douanière, les marchés agricoles, les relations commerciales avec les pays tiers, l'harmonisation fiscale, la politique à moyen terme et même les transports. Il n'y a que sur le plan politique que les choses vont mal. Le désaccord est complet sur l'union politique et sur l'élargissement de la Communauté. En l'absence d'une politique commune, M. Rey suggère que des actions en commun soient entreprises dans le domaine politique afin de construire progressivement cette union politique. C'est ainsi que l'Europe aurait dû se saisir du problème du Moyen-Orient.

C'est la question de l'élargissement de la Communauté qui provoque les divergences les plus difficiles à réduire. Si les pays d'Europe veulent soutenir la compétition avec les Etats-Unis, il leur est nécessaire de s'unir au-delà des Six. Sans doute la Grande-Bretagne s'est-elle présentée en 1967 dans des conditions plus difficiles qu'en 1961. Mais c'est précisément parce que des changements sont nécessaires dans la politique économique et financière de la Grande-Bretagne que les Six devraient l'aider et guider ses efforts afin d'éviter qu'elle ne prenne des mesures qui pourraient être préjudiciables à la Communauté. Or cette aide ne peut être envisagée qu'à l'occasion de négociations entre les Six et la Grande-Bretagne. Refuser de parler, a déclaré M. Rey, c'est condamner la Grande-Bretagne avant de l'avoir entendue, et cette attitude est contraire aux traditions de la Communauté.

Le refus de la France entraîne l'Europe dans une situation préoccupante, car ses cinq partenaires pourraient bien lui garder de la rancœur. On ne pourra mesurer les dégâts causés par la politique française qu'après de nombreux mois.

Mais le Président de la Commission européenne se refuse à prendre au tragique les événements du mois de décembre. Ainsi qu'il le déclarait encore à

l'occasion d'une réunion organisée le 8 janvier à la Chambre de commerce et d'industrie française de Bruxelles, il y a, comme en 1963, toutes raisons de croire que la Communauté reprendra sa marche après quelques mois.

L'avenir de la Communauté européenne se construit d'abord à Six, et c'est à Six que la Communauté devra redémarrer. M. Rey ne désire pas soutenir des initiatives séparées des gouvernements de la Communauté qu'ils soient deux, trois ou cinq. C'est à Six qu'ils doivent continuer en attendant d'être plus nombreux.

Le Président de la Commission a dénoncé comme inopportunes certaines méthodes par lesquelles on désire faire progresser l'unification européenne. C'est une erreur, à son avis, de vouloir donner des impulsions à la Communauté en dehors des organismes compétents de celle-ci. Par ailleurs, il ne peut comprendre que les gouvernements envoient au Conseil leurs représentants munis de mandats impératifs. La logique et le sain fonctionnement des institutions exigent qu'on ne fixe pas son attitude avant de connaître les arguments des autres partenaires. Le Président de la Commission se rend compte qu'il est plus difficile pour la France que pour d'autres pays de se rendre à l'avis de leurs partenaires et cela pour des motivations intellectuelles, la France étant persuadée que ses opinions sont indispensables à la réussite de l'action commune. Cependant, d'autres opinions peuvent être aussi valables et efficaces. Il ne suffit pas de croire qu'on a raison, il faut tenir compte de l'opinion d'autrui et l'action commune, comme la vie en commun, nécessite des concessions et des compromis.

(La Dernière Heure, 23 décembre. La Libre Belgique, 23/25 décembre 1967. Le Soir, 9 janvier 1968. Le Soir, 17 décembre 1967)

Allemagne

Le 20 décembre 1967, le gouvernement fédéral a déploré que la Communauté n'ait pas encore engagé de négociations avec la Grande-Bretagne, tout en attirant l'attention sur le fait que tous les Etats membres, y compris la France, se sont déclarés d'accord pour maintenir les demandes d'adhésion à l'ordre du jour. Ainsi se trouve atteint, en tout cas, l'objectif minimum que s'était fixé l'Allemagne. Le gouvernement fédéral espère qu'après un certain temps, des pourparlers pourront s'engager en vue de parvenir à des solutions intérimaires.

A l'issue de la réunion de cabinet au cours de laquelle MM. Brandt et Schiller ont rendu compte de la conférence de Bruxelles, le porte-parole du gouvernement a déclaré que les résultats de cette conférence pourraient influencer défavorablement sur les travaux de la Communauté. Néanmoins, a-t-il ajouté, la Communauté a une fois de plus évité la crise, bien qu'il y ait eu désaccord sur un point important. Les institutions européennes demeureront jusqu'à nou-

vel ordre imparfaites, mais elles continueront de fonctionner. Le cabinet a souligné que MM. Brandt et Schiller avaient fait preuve, à Bruxelles, de beaucoup de dynamisme et d'esprit d'initiative, que l'on était parvenu à clarifier les problèmes et que les demandes d'adhésion demeuraient à l'ordre du jour. M. Schiller insistera également sur ce dernier point dans la lettre officielle qu'il adressera, en sa qualité de président du Conseil de ministres, aux gouvernements britannique, irlandais, danois, norvégien et suédois.

C'est pourquoi on a volontairement évité de procéder, à Bruxelles, à un vote qui aurait pu être interprété, à tort, comme impliquant le rejet des candidatures présentées. Il a au contraire été précisé par écrit qu'aucun Etat membre n'oppose d'objection de principe à l'adhésion de nouveaux membres, que tous les Etats membres estiment qu'un redressement de la situation économique de la Grande-Bretagne s'impose et que si cinq Etats membres de la C.E.E. souhaiteraient que les négociations soient menées parallèlement au rétablissement de cette situation, la France quant à elle, estime que les négociations seraient prématurées.

Le gouvernement fédéral se félicite que le gouvernement de Londres ait accepté que les demandes d'adhésion soient maintenues à l'ordre du jour du Conseil. On estime, dans les milieux gouvernementaux, que lorsque les premières réactions se seront apaisées, on pourra peut-être discuter malgré tout, à la faveur d'entretiens bilatéraux ou autres, de la possibilité d'envisager des solutions intérimaires en attendant l'adhésion de la Grande-Bretagne en qualité de membre à part entière. Bonn voudrait notamment demander au gouvernement français ce qu'il entend par "l'arrangement" dont le Général de Gaulle a évoqué la possibilité. D'autre part, le gouvernement fédéral s'emploiera à ce que se poursuive l'oeuvre d'édification de la Communauté, car la stagnation serait préjudiciable à tous ses membres.

Le ministre Werner (S. P. D.) a déclaré, dans sa circonscription électorale, qu'il fallait espérer qu'aussi légitimement déçus qu'ils soient, les pays candidats à l'adhésion ne renonceraient pas à leur projet. L'attitude intransigeante de la France place les partenaires de la France devant la tâche difficile d'éviter la paralysie de la Communauté tout en sauvegardant ses possibilités d'élargissement. La politique allemande attache autant de prix au développement de la Communauté qu'à l'amitié franco-allemande.

M. Majonica, parlementaire démocrate-chrétien, a déclaré que l'espoir que le ministre des affaires étrangères français disposerait d'une certaine marge de manoeuvre s'était malheureusement révélé vain. Le gouvernement de Bonn poursuivra ses efforts en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, a-t-il ajouté. Quant à M. Starke, membre du F. D. P., il a parlé d'une victoire du machiavélisme de de Gaulle et ajouté que le gouvernement allemand payait maintenant le prix de son indécision.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung)
21 décembre 1967

Belgique

Le 23 novembre 1967, la Chambre des Représentants a, sur proposition de membres appartenant aux groupes démocrate-chrétien, libéral et socialiste, adopté d'urgence la motion suivante :

"La Chambre se prononce :

1. Pour l'ouverture immédiate et l'aboutissement rapide des négociations par la C. E. E. , en vue de l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne, avec les mêmes droits et obligations que les six pays qui en sont membres.
2. Pour l'adhésion des autres pays démocratiques de l'Association européenne de libre-échange dans les mêmes conditions ou, à défaut, pour leur association sous des formes appropriées.

Insiste auprès du gouvernement pour qu'il mette tout en oeuvre, afin que, dans le plus bref délai, ces objectifs soient atteints.

(Signé) V. Larock, Théo Lefèvre, René Lefebvre, H. Fayat, L. Tindemans, M. Piron."

A l'issue de la réunion du Conseil des ministres qui s'est tenue le 19 décembre à Bruxelles, le gouvernement belge a fait une déclaration officielle :

"Le gouvernement belge regrette profondément l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé le Conseil des ministres des Communautés d'arriver à un accord aujourd'hui. Le gouvernement le regrette d'autant plus qu'il ne s'agissait pas, à ce stade, de se prononcer sur l'adhésion pure et simple de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la Norvège et du Danemark.

Il s'agissait, comme l'a dit la Commission et comme l'ont constaté cinq Etats, de décider "d'ouvrir des négociations dans les formes les plus appropriées avec les Etats ayant présenté des demandes d'adhésion pour approfondir, comme il est nécessaire, les problèmes mis en relief par le présent document et rechercher si des solutions peuvent permettre de satisfaire aux conditions que doivent assurer la cohésion et le dynamisme indispensables dans une communauté élargie."

La Belgique a, depuis ses origines, défendu avec opiniâtreté, fidélité et imagination, la cause de l'unification européenne. Fidèle à cet idéal, elle estimait indispensable d'examiner, avec les démocraties européennes ayant sollicité leur adhésion, comment, sans rien abandonner de nos structures et de nos réalisations, constituer une communauté élargie encore plus unie et plus forte, en vue d'atteindre pleinement, et à brève échéance, les objectifs politiques et économiques du Traité de Rome.

Cette espérance a été déçue, aujourd'hui, dans des conditions qui entravent sérieusement le processus d'unification de l'Europe. Le gouvernement regrette que les efforts de la délégation belge n'aient pu empêcher cette conclusion.

Le gouvernement ne peut croire dès maintenant qu'il sera impossible de trouver, dans le respect des traités et des devoirs de solidarité réciproque, une solution au désaccord qui a surgi aujourd'hui.

Le gouvernement belge, en consultation avec ses partenaires de la Communauté, déploiera ses meilleurs efforts pour atteindre ce but. Il manifeste le vœu de voir les Etats candidats, maintenir leur demande et manifester de la sorte leur confiance dans l'idéal de l'unification européenne qui reste, pour l'Europe, la meilleure sinon la seule possibilité d'être une grande puissance. "

Dans une interview accordée à un journal parisien, M. Vanden Boeynants, premier ministre, a déclaré :

"(La méthode communautaire) consiste à épuiser toutes les procédures qui offrent une chance de régler un désaccord, afin de ne faire apparaître celui-ci que si, en dernière analyse, il se révèle insoluble. C'est pourquoi nous craignons que le développement de la Communauté ne reste entravé aussi longtemps que le problème de son élargissement n'aura pas été réglé par une décision à laquelle chacun puisse se rallier sans amertume. "

En réponse à une question urgente posée à la Chambre des Représentants par MM. Tindemans (démocrate-chrétien) et Larock (socialiste) au sujet des pourparlers relatifs à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E., M. Van Elslande, ministre des affaires européennes et de la culture néerlandaise, a donné des explications sur l'attitude de son gouvernement à la suite de la réunion du Conseil qui s'est tenue le 19 décembre :

"Le gouvernement belge estime que la fidélité aux objectifs et aux dispositions du Traité de Rome implique une activité constante pour promouvoir une unification véritable de l'Europe dans les domaines politique et économique. Il met dès lors sur le même plan l'obligation de renforcer et de développer la Communauté, et le devoir de rechercher, avec des démocraties européennes ayant sollicité leur adhésion, comment réaliser plus complètement l'unification européenne au sein d'une Communauté élargie. "

Malgré l'amertume légitime que les journées du 18 et du 19 ont créée, le gouvernement poursuivra avec détermination la consolidation de la Communauté européenne. D'autre part, il est fermement décidé à trouver concrètement, avec ses partenaires et avec les Etats ayant demandé leur adhésion, les méthodes les plus adéquates pour favoriser le rapprochement entre leurs systèmes économiques et celui de la Communauté. C'est de ce dernier point que les Cinq ont parlé après l'échec de la séance du conseil du 19.

Dès le début de l'année prochaine, il reprendra contact avec ses partenaires de la Communauté favorables à l'ouverture du dialogue avec les Etats ayant demandé leur adhésion. Il attache à la réussite de cet effort une importance extrême, car il est seul susceptible d'éviter une division entre les pays européens démocratiques. "

Chambre des Représentants, compte-rendu analytique, 23 novembre et 21 décembre 1967. Le Soir, 22 et 30 décembre 1967. Le Figaro, 29 décembre 1967).

France

Le 20 décembre, le ministre de l'information, M. Georges Gorse, a commenté (1) l'exposé de M. Couve de Murville au Conseil des ministres sur la réunion de Bruxelles : "Le fait est accompli maintenant : tant que les conditions de l'économie britannique ne seront pas modifiées, il n'y aura pas de négociations. Alors que va-t-il se passer, cela ne dépend pas seulement de nous. Il est possible que l'on rencontre quelques difficultés dans le fonctionnement du Marché commun : mais ces difficultés ne seront probablement pas pires que celles que nous aurions connues si la négociation avec l'Angleterre avait été engagée car, à ce moment-là, le Marché commun aurait été paralysé dans son fonctionnement d'attente de l'issue des négociations. Aucune mesure importante n'aurait été décidée, sans qu'on fasse référence aux réactions britanniques ...

La constatation que "l'élargissement de la Communauté modifierait d'une manière profonde la nature et les modes de gestion de cette Communauté, est une évidence qu'a enregistrée, à la demande de la seule délégation française, le communiqué final. "

M. Gorse a enfin ajouté que le Général de Gaulle avait rendu hommage à la manière dont M. Couve de Murville avait mené la négociation : "avec précision, sang-froid et fermeté. "

Le 21 décembre, M. Couve de Murville a accordé une interview télévisée (2); il a noté que si les "retombées" provoquées par l'absence de décision entre les Six continuaient à être dirigées contre la France, le contraire eut été surprenant.

La France est accusée de paralyser l'Europe, mais a rappelé le ministre des affaires étrangères : "Nous, nous pensons que s'il y a un pays qui a une politique européenne et qui a fait énormément pour mettre en oeuvre cette politique européenne, c'est bien la France. Car enfin, c'est bien à cause de nous et -----

(1) Combat, Le Monde, The Times, 21 décembre 1967

(2) Le Monde, Herald Tribune, 21 décembre 1967

La Nation, 22 décembre 1967, The Times, 23 décembre 1967

du gouvernement français actuel qu'il existe un Marché commun. Et quand nous disons qu'il faut considérer sérieusement les nouvelles candidatures et ne pas se lancer à l'aveuglette dans des négociations - on ne sait d'ailleurs pas sur quoi - c'est bien précisément parce que nous entendons sauvegarder ce qui a été fait et par conséquent préserver les chances pour l'avenir de l'Europe telle que nous la concevons.

Interrogé sur la question de laisser l'Angleterre faire sa mutation toute seule, ou de l'aider grâce aux négociations, M. Couve de Murville réplique : "Nos partenaires me donnent l'impression d'imaginer que les Six vont prendre l'Angleterre en tutelle, qu'ils vont discuter avec elle de la façon dont l'Angleterre doit procéder pour se remettre sur pied..!" Nous, nous disons : "C'est normalement la responsabilité de l'Angleterre." D'ailleurs, l'Angleterre n'a jamais dit qu'elle voulait nos conseils et notre assistance pour procéder à cette oeuvre indispensable. Et nous ajoutons : "Si, dans le processus, celle-ci a besoin de concours extérieurs, alors naturellement nous pouvons considérer la chose."

Le ministre poursuit : "L'Europe politique est bloquée depuis des années précisément parce que nos partenaires ne veulent pas envisager ce qu'ils disent qu'ils veulent obtenir en faisant entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun, c'est-à-dire une Europe indépendante, une Europe qui ne soit pas simplement une dépendance du monde atlantique..!"

En réalité, estime le ministre, les partenaires de la France veulent négocier avec l'Angleterre, d'une part, pour ne pas discuter avec la France des problèmes de fond qui sont très difficiles, et d'autre part, parce que cela fait bien de dire qu'on négocie. "Nous disons qu'il faut être sérieux, dit le ministre, qu'il faut considérer les problèmes comme ils sont, que l'Angleterre n'est pas, à l'heure actuelle, en état d'entrer dans le Marché commun. Elle rétablira assurément ses affaires et ce jour-là, nous pourrons considérer sérieusement les choses."

Les groupements politiques de l'opposition ont aussitôt fait connaître leur prise de position sur les résultats de la réunion. Le comité directeur du Centre démocrate réuni (1) le 20 décembre : "condamne les récentes initiatives de la politique étrangère du gouvernement" et l'attitude qu'il a prise à Bruxelles.

Il affirme qu'en refusant d'ouvrir la négociation, en recourant au veto et à la crise, la France détruit l'esprit communautaire de l'Europe et révèle au monde l'aspect autoritaire de son régime.

Trois conséquences vont, selon lui, résulter de cette situation : "L'impossibilité de faire progresser l'Europe politique, l'isolement de la France au sein de l'Europe après son isolement au sein de l'Alliance atlantique et le lourd

(1) Combat, 21 décembre 1967

Le Monde, 22 décembre 1967

malaise qui va désormais peser sur les rapports entre la France et les autres pays du Marché commun."

Le Centre démocrate estime que la France aurait dû "proposer à ses cinq partenaires un renforcement des structures communautaires, et le présenter en accord avec eux à la Grande-Bretagne comme la conclusion obligatoire de son entrée dans le Marché commun." Ainsi, affirme-t-il, "la preuve aurait été faite par la France que son exigence de cohésion européenne était sincère, et par la Grande-Bretagne qu'elle entendait devenir pleinement européenne...."

Le comité estime en conclusion nécessaire de substituer "dans un avenir proche" une majorité "nouvelle, européenne et démocratique" à la majorité actuelle pour que "l'Europe ne soit pas précipitée dans une crise insurmontable"

Le même jour a été enregistré la réaction du Comité directeur de la S.F.I.O. qui a publié un communiqué où il : "alerte l'opinion publique sur la gravité d'un refus opposé par le gouvernement gaulliste à l'ouverture de négociations entre l'Angleterre et les pays du Marché commun.

Malgré les avertissements venus de secteurs différents de l'opinion, ajoute le communiqué, le gouvernement a repoussé la demande de négociations et l'a fait selon sa méthode habituelle, c'est-à-dire sans débat au sein du parlement

Le Comité directeur dénonce et désavoue le choix et l'attitude du pouvoir gaulliste. En conséquence, il a donné mandat à ses représentants à l'Assemblée Nationale de proposer au groupe de la F. G. D. S. de choisir les formes les plus appropriées pour saisir le parlement et permettre ainsi aux formations représentatives de l'opinion publique d'exprimer leur position sur le refus de l'ouverture de négociations...."

En même temps, le Bureau politique de la Fédération a invité "l'ensemble des organisations membres de la Fédération à engager à tous les niveaux, dans le pays une campagne d'information sur les conséquences pour l'économie française et pour l'avenir européen de la décision prise par le pouvoir gaulliste."

Le 21 décembre, à l'Assemblée Nationale, les centristes et la Fédération ont en vain réclamé un débat sur l'Europe. M. Duhamel, président du groupe Progrès et démocratie moderne, a rappelé : "qu'il avait demandé la veille si le gouvernement comptait, avant la fin de la session, exposer et peut-être commenter les résultats de la conférence des Six à Bruxelles, cette réunion ayant été assez importante pour que le Parlement soit informé des positions prises par le représentant de la France."

La réponse du gouvernement lui est transmise par le ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement, M. Roger Frey. Celui-ci estime que : "la position de la France n'ayant pas changé depuis qu'elle a été clairement et publiquement définie ici même, le gouvernement ne croit pas utile d'y revenir.

Mais, si des éléments nouveaux intervenaient, il se ferait un devoir de fournir à l'Assemblée toutes les précisions qu'a pu demander M. Duhamel.

M. Duhamel s'étonne qu'on puisse prétendre qu'il n'y ait aucun fait nouveau, "alors que la France apparaît isolée de ses cinq partenaires, alors que la construction européenne semble à certains compromise"; puis il exprime "la réprobation et l'étonnement" de son groupe "car, ce qui est en cause, ce sont les droits du Parlement qui n'a pas seulement à légiférer mais à contrôler et, par conséquent, doit être informé." ... En dépit des protestations que suscitent ses paroles sur les bancs de l'U.D. - Ve République, il ajoute que la France ne peut juger seule des mesures à prendre par la Grande-Bretagne pour rejoindre la Communauté, mais qu'il est important pour l'Angleterre que le gouvernement français "soit clair sur l'acceptation du principe de l'adhésion britannique."

Fondant son intervention sur l'article 29 de la Constitution (réunion d'une session extraordinaire), M. Gaston Defferre, président du groupe de la Fédération de la gauche, a indiqué : "que celui-ci avait envisagé de déposer une motion de censure contre le gouvernement en raison de son attitude à la conférence de Bruxelles", mais qu'il y a renoncé "pour l'instant." ...

Il déclare ensuite que le groupe de la Fédération est prêt à déposer une motion de censure, "mais, ajoute-t-il, pour que la conférence de Bruxelles et l'adhésion de la Grande-Bretagne fassent l'objet d'un véritable débat, il faut que l'Assemblée décide d'y consacrer le temps nécessaire, que le gouvernement et la majorité acceptent la session extraordinaire que nous demandons pour le début de janvier."

Mais il apparaît, d'après les divers commentaires émis sur la séance, que l'accord n'a pu se faire entre les fédérés et les communistes d'une part, les fédérés et les centristes de l'autre, sur le dépôt d'une motion de censure. Les députés communistes notamment se seraient prévalus de la nécessité de consulter leurs instances supérieures avant de prendre position sur le texte qui leur était proposé par les fédérés. Or, comme la séance clôturait la session, la décision devait, pour aboutir, être prise sur le champ. Quant aux votes des centristes, ils n'étaient nullement acquis à ce projet.

M. Gaston Defferre a finalement lu le communiqué suivant : "Le groupe parlementaire de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste a regretté qu'en raison de la fin imminente de la session cette initiative ne puisse être utilement retenue.

N'ayant jamais admis la notion d'un domaine réservé au président de la République, il proteste, une fois de plus, contre le fait que le Parlement n'ait pas été consulté dans une circonstance aussi grave pour les intérêts de la France et pour l'avenir de l'Europe." ...

L'accord entre fédérés et communistes devait finalement aboutir le 10 janvier suivant. A ce propos, le secrétaire général du parti communiste, M. Waldeck Rochet, a déclaré (1) au cours d'une "assemblée d'information" : "Le problème est de savoir si l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun est susceptible d'amener celle-ci à se dégager de l'emprise américaine ou, si au contraire, cela ne permettrait pas aux Etats-Unis d'Amérique d'accroître leur mainmise et leur pression sur l'Europe en se servant à cet effet de leur allié privilégié, la Grande-Bretagne.

C'est parce que cette dernière hypothèse représente un danger réel, que le bureau politique de notre parti communiste considère qu'une négociation éventuelle de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ne peut avoir lieu que si, au préalable, la Grande-Bretagne renonce à son alliance privilégiée avec les Etats-Unis...

C'est cette position que notre parti défendra à l'Assemblée Nationale si celle-ci se réunit en session extraordinaire - comme nous l'avons demandé... "

De son côté, M. Gaston Defferre a déposé le 11 janvier une question orale avec débat où il demande : "les raisons pour lesquelles le gouvernement s'est opposé à l'ouverture des négociations pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, contrairement à l'opinion de nos cinq partenaires européens. "

Dans un autre ordre d'idées, M. Jean Monnet a fait savoir le 20 décembre que : "Le refus du gouvernement français de discuter avec la Grande-Bretagne est une décision fondamentalement anti-européenne.

La construction de l'Europe est en effet basée sur l'application aux rapports entre pays d'Europe des principes de notre civilisation, et notamment du droit d'être entendu avant d'être jugé. Ce droit essentiel a été dénié hier par le gouvernement français à la Grande-Bretagne, pays démocratique s'il en est un.

C'est vrai que la situation économique de la Grande-Bretagne nécessite une action de redressement. Il est tout aussi vrai que c'est seulement en négociant avec elle qu'on peut définir les difficultés qui nous séparent et trouver les moyens de les surmonter. Ce n'est pas en répondant nous-mêmes aux questions que nous remplacerons les réponses que nous devons demander à M. Wilson.

L'Europe était sur la voie de devenir une puissance universelle. Le refus du gouvernement français arrête son développement. Cet acte arbitraire marque un recul dans la construction de l'Europe. Le coup ainsi porté à l'avenir de l'Europe et de chacun des pays qui la composent est une erreur politique profonde.

(1) Le Monde, 12 janvier 1968

Toutefois, dans la situation trouble et difficile où nous nous trouvons maintenant, la décision de la Grande-Bretagne de confirmer sa demande d'adhésion nous apporte un élément de confiance dans l'avenir.

J'y vois une nouvelle fois une détermination dont les Britanniques font preuve dans les difficultés comme ils l'ont fait en 1940 pour défendre la liberté."

Grande-Bretagne

Le ministre des affaires étrangères, M. Georges Brown, a tiré le 20 décembre devant la Chambre des Communes (1), les premières conclusions du rejet de la demande d'adhésion de son pays. Il a déclaré : "En dépit d'une vive insistance des représentants de cinq gouvernements et de la recommandation catégorique de la Commission de la C. E. E., le représentant d'un pays - la France - a refusé de permettre l'ouverture de négociations en vue d'examiner notre candidature.

Permettez-moi de rendre hommage à ces cinq gouvernements et à la Commission pour les efforts réellement considérables qu'ils ont consentis individuellement et collectivement afin de mener cette entreprise à bonne fin..

Nous continuons à croire que l'intérêt à long terme de notre pays, comme celui de l'Europe, exige que nous devenions membres des Communautés européennes.

.... Nous confirmons que nous maintenons notre candidature. Nous n'entendons pas la retirer.

Nous nous proposons maintenant d'engager des consultations avec les cinq membres de la Communauté européenne qui ont partagé l'opinion de la Commission selon laquelle des négociations devaient être entamées dans un avenir rapproché...

En ce qui concerne la portée des consultations dont je viens de parler et qui débiteront sans délai, nous souhaitons, pour notre part, voir se forger entre nous des liens aussi forts que possible. Mais nous ne pouvons nous exposer à de nouveaux veto de la part du Président de Gaulle.

.... Nous estimons que la position adoptée par le gouvernement français reflète une vue erronée de l'avenir de notre continent européen.

Nous pensons qu'elle résulte d'un nombre déplorable d'idées fausses en ce qui concerne la portée réelle des problèmes qui se posent. Nous doutons du bien-

(1) The Times, The Guardian, Combat, du 21 décembre
Le Monde du 22 décembre 1967

fondé des motifs avancés. Mais je pense qu'il importe de souligner qu'il ne s'agit pas ici d'une affaire franco-anglaise, mais d'une affaire européenne.

Nous regrettons, bien entendu, que l'Europe ait été temporairement empêchée de réaliser l'unité à laquelle elle aspire actuellement. "

Le leader de l'opposition, Sir Alec Douglas-Home, a pris ensuite la parole, en faisant remarquer : "Ce n'est pas seulement une déconvenue pour nous, c'est un coup porté à l'unité européenne en tant que telle. Et c'est l'unité européenne qui doit être l'objectif à long terme de ce pays et des autres.

Je suis heureux d'apprendre que le ministre des affaires étrangères entend rester en contact avec les Cinq.. "

Selon un député travailliste, M. Alfred Morris : "Le pays était indigné de la manière dont nous avons été traités et il était temps de rendre au leader de l'opposition ce qui lui appartenait en matière d'idées concernant la voie à suivre et qu'on n'aurait jamais dû lui emprunter. "

M. Brown a répondu : "Je ne crois pas que le pays ait un quelconque sentiment d'indignation.... Je crois que sur ce point le pays souhaitait une réponse claire et précise - oui ou non - et je pense qu'il entend que le gouvernement agisse dorénavant en fonction de cette décision et de notre détermination d'entrer en fin de compte dans la Communauté.

Un autre député travailliste, M. Jay, est monté à la tribune pour affirmer : "La pire politique que l'on puisse envisager actuellement serait à la fois de ne pas parvenir à entrer dans la C. E. E. et de ne pas rechercher toutes les autres solutions qui pourraient s'offrir à nous. "

A un député de l'opposition qui invitait le Foreign Office à s'enquérir de ce que la France propose exactement sous le vocable d'"aménagement commerciaux", plutôt que d'essayer de coaliser les Cinq contre la France, M. Georges Brown a dit : "Je réfute entièrement votre assertion totalement infondée selon laquelle nous tenterions de coaliser les Cinq contre la France. Ce que nous avons hâte de réaliser, c'est l'intégration d'une Europe au sein de laquelle doivent figurer la France comme la Grande-Bretagne. "

Le 1er janvier 1968, Le Monde (1) et plusieurs autres journaux européens ont publié une lettre de six députés conservateurs où il est dit : "Le refus de la part d'un membre des Six de permettre l'ouverture de négociations sur la demande d'adhésion britannique à la C. E. E. est un coup porté à tous ceux qui au Royaume-Uni croient que leur pays fait partie de l'Europe et que la Communauté autant que la Grande-Bretagne bénéficierait de notre venue et souffrirait de notre exclusion.

(1) Le Monde, 2 janvier 1968

Malgré le "veto" français nos convictions restent inchangées :

1. Les raisons pour lesquelles le gouvernement et l'opposition restent engagés à poursuivre leur demande d'adhésion n'ont pas changé - et ne peuvent pas être changés par l'attitude du gouvernement français. C'est pour des raisons économiques, technologiques, mais surtout pour des raisons politiques que nous souhaitons toujours participer à la C. E. E. comme partenaires à part entière, en acceptant sans limitations les obligations du traité de Rome.

2. Nous sommes convaincus que la grande majorité du peuple britannique considère aujourd'hui que l'avenir est essentiellement dans une Europe unifiée.

.... En un mot, nous n'avons pas l'intention d'accepter le "non" comme réponse. Nous restons fidèles à nos amis en Europe, en France aussi bien que dans les cinq autres pays. Nous sommes sûrs qu'un jour, avec leur aide, le Royaume-Uni va se joindre à la Communauté, et vous serez sans doute d'accord avec nous que le plus tôt sera le mieux."

Italie

Dans un communiqué de presse publié à l'issue d'une réunion du Conseil des ministres, le gouvernement italien a déploré les résultats de la réunion de Bruxelles. On peut lire dans ce communiqué : "Le ministre des affaires étrangères, M. Fanfani, a fait une déclaration sur les travaux du Conseil de ministres des Communautés européennes et sur les décisions qui y ont été prises à propos de la demande d'adhésion présentée par la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège. Le Conseil des ministres a approuvé l'action entreprise par le ministre des affaires étrangères, conformément aux vœux du Parlement et aux décisions prises par le gouvernement, en vue de faire accepter l'idée d'ouvrir des négociations sur les accords d'adhésion aux Communautés; il a exprimé son vif regret devant le fait qu'il n'a pas été possible de parvenir à une décision favorable qui aurait permis aux Communautés de s'élargir de manière significative et de franchir une étape importante vers l'unité de l'Europe. Il a marqué son accord sur l'attitude à adopter en l'occurrence, telle qu'elle fut décrite par le ministre Fanfani."

M. Fanfani, ministre des affaires étrangères, a, pour sa part, déclaré aux journalistes italiens : "Je crois que la première chose à faire est de considérer attentivement les graves et nombreuses conséquences, parfois imprévisibles, qui découleront de cette situation. La deuxième chose à faire est de trouver le moyen de ne pas décourager ceux qui en déposant une demande d'adhésion à Bruxelles, ont prouvé qu'ils croyaient aux développements prévus par le traité de Rome. La troisième chose à faire est d'harmoniser l'action des Cinq qui se sont prononcés en faveur de l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne et les autres pays. Et enfin - a conclu le ministre - il reste encore à étudier attentivement si, et dans ce cas, jusqu'à quel point il convient

de soutenir les initiatives désordonnées prises pour élargir la Communauté, fût-ce sous une forme indirecte, qui trouve la faveur de l'un ou de l'autre, après avoir fait preuve de tant d'incapacité à saisir le sens politique profond de l'occasion décisive qui s'offrait au processus d'unification de l'Europe. Il ne faut se laisser aller ni à la tentation facile d'agir avant d'avoir réfléchi, ni à celle de penser qu'il suffit de réfléchir : il faudra également agir. "

Dans une interview accordée au quotidien "Le Figaro", le ministre Fanfani a en outre rappelé les événements qui ont conduit à la décision du 15 décembre, et il a ajouté : "Peut-on regarder ces perspectives avec plus d'optimisme, compte tenu du fait que les Six considèrent la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne et des trois autres pays comme encore à l'ordre du jour ? La déclaration faite par la Grande-Bretagne immédiatement après la publication du communiqué de Bruxelles - déclaration selon laquelle Londres n'a pas l'intention de retirer sa demande d'adhésion au Marché commun - semble, dans une certaine mesure, laisser l'espoir que la question n'est pas épuisée. Cela ne nous permet pas toutefois de croire qu'on puisse reprendre son examen et, par conséquent, le résoudre sans délai. Plût à Dieu qu'il en fût ainsi ! Cela nous permettrait en effet d'apporter un remède, avant qu'il ne soit trop tard, à la grave faute commise à Bruxelles le 19 décembre par le refus d'une négociation qui aurait certainement permis, si elle avait été entamée avec tact, patience et clairvoyance, d'assurer un nouvel avenir à l'Europe aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine politique.

En conclusion, l'année 1968 qui aurait pu être pour l'Europe une année de perspectives fructueuses, s'ouvre au contraire sous des auspices très défavorables. On ne peut s'attendre en effet à une amélioration de l'atmosphère européenne que dans la mesure où, d'une part, les pays qui ont reconfirmé leur candidature au Marché commun sauront faire preuve de patience, et que, d'autre part, les cinq pays de la Communauté, qui ont témoigné d'un préjugé favorable pour les candidatures susmentionnées, sauront agir de façon à encourager les candidats à persévérer et à persuader la Communauté de ne pas créer de nouveaux obstacles jusqu'au moment où l'examen des nouvelles adhésions pourra redevenir actuel. L'Italie, qui de son côté a toujours été en faveur de l'admission des demandes des quatre pays et à l'ouverture des négociations qui en découleraient, ne manquera point de continuer à oeuvrer afin qu'il devienne possible de réaliser dans l'avenir le plus proche ce qu'il ne nous a pas été donné d'atteindre hier.

M. Zagari, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a, lui aussi, fait certaines déclarations. "Depuis ce dernier round - a-t-il déclaré - les Cinq se sont aliés renforçant ainsi la position de ceux qui sont favorables à l'adhésion de la Grande-Bretagne et au renforcement de l'Europe. Comme l'a très justement fait remarquer M. Fanfani, s'il ne faut pas céder à tentation d'agir sans avoir réfléchi, il ne convient pas davantage de céder à celle qui consiste à penser que l'on a réfléchi suffisamment. Il faut donc réfléchir, mais non pas ralentir l'action, et ne jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un problème global. Cela signifie que ce serait une erreur de chercher en ce moment des compromis dans des accords partiels,

des ententes par secteurs, des alliances à 2 ou à 3 à l'intérieur de la Communauté ou entre des membres de la Communauté et la Grande-Bretagne.

Le Président de la République, M. Saragat, s'est lui aussi préoccupé du problème en question. Dans le message de fin d'année qu'il a adressé à la nation, il a en effet précisé, après avoir déclaré qu'il fallait défendre la Communauté des attaques qui, de temps à autre, sont "lancées contre elle dans le dessein de retarder le processus d'intégration européenne", que : "La dernière de ces attaques s'était, ces derniers jours, heurtée à un front résolu à Bruxelles. L'année 1967 a offert à la Communauté l'occasion historique d'accepter l'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège et d'intensifier ainsi le processus d'unification de l'Europe. La raison d'être de la Communauté économique se traduit, sur le plan économique, par l'ouverture des marchés et sur le plan politique, par l'europhisme. A Bruxelles, nous nous sommes heurtés à quelque chose de diamétralement opposé : le nationalisme. Si quatre autres pays de la Communauté européenne se sont ralliés aux efforts déployés par notre pays pour entamer des négociations immédiates avec la Grande-Bretagne, l'unanimité n'a cependant pu se faire sur une décision positive. Une grande occasion a ainsi été perdue et il ne sera pas facile de remédier à l'erreur commise. Heureusement que la Grande-Bretagne a déjà confirmé son intention de chercher avec ténacité à s'unir à ceux qui continueront à rechercher sincèrement l'unité de l'Europe. Nous sommes conscients que seule l'entrée de la Grande-Bretagne permettra à l'Europe de s'affirmer comme interlocuteur valable entre les deux colosses que sont les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Ce n'est en effet que de cette manière que l'Europe, enrichie par le haut niveau scientifique et technologique de la Grande-Bretagne, et davantage encore par les traditions de ce pays qui ont nom liberté, démocratie et sens social, pourra s'affirmer comme facteur mondial de progrès et de paix. De paix surtout, cette paix dont le monde et l'Italie ont tant besoin."

M. Brown, ministre anglais des affaires étrangères, est arrivé à Rome le 29 décembre pour prendre des contacts avec des membres du gouvernement italien. La visite ayant eu un caractère quasi privé, aucun communiqué de presse n'a été publié à son issue. Le ministre anglais a cependant bien voulu faire quelques déclarations avant de quitter l'Italie. "Nous ne pouvons nous exposer à un nouveau veto de la France", a-t-il déclaré. "Nous devons trouver d'autres méthodes pour accentuer le mouvement vers une plus grande unité européenne sans pour autant ébranler les bases de la Communauté." Le ministre a ensuite ajouté que s'il était venu à Rome, c'était "moins pour discuter de ce que l'Italie et l'Angleterre pourraient faire bilatéralement, que pour commencer à examiner les conséquences du veto français et les différents moyens permettant de maintenir l'impulsion pour l'édification d'une Europe plus vaste et mieux intégrée."

M. Scelba, président de la commission politique du Parlement européen, a lui aussi fait certaines déclarations. Il a dit que : "le comportement d'un gouvernement qui n'est, au demeurant, pas éternel ne parviendra pas à tuer l'idée

de l'unité européenne et d'une Europe libre et démocratique - qui en une dizaine d'années a conquis la Grande-Bretagne, le Danemark et les pays scandinaves - et dont la réalisation est considérée par beaucoup d'autres pays avec sympathie et intérêt. Le gouvernement français doit se rendre compte qu'aucun des pays européens n'est disposé à accepter, n'allons pas jusqu'à parler du despotisme, mais même la simple hégémonie de la France, et encore moins à échanger les liens avec les Etats-Unis contre la protection de la France qui a d'ailleurs elle-même besoin d'être protégée."

Sources : La Stampa, 20 décembre 1967
Il Popolo, 21 décembre 1967
Corriere della Sera, 30 décembre 1967, 2 janvier 1968
Il Giorno, 2 janvier 1968
Il Giornale d'Italia, 2-3 janvier 1968

Luxembourg

Le 5 décembre 1967, M. Grégoire, ministre des affaires étrangères, a exposé le point de vue de son gouvernement sur les problèmes posés par l'élargissement de la Communauté et surtout par la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne.

"Pour nous, la réponse est que l'Europe a besoin de l'Angleterre. Nous ne contestons pas à certains de nos partenaires le droit de se préoccuper de l'allure de la nature qu'aurait l'Europe avec les Anglais. Ce sont là des questions de principe, qu'il faut formuler avant de pouvoir déterminer ce que l'on veut réaliser.

Bien sûr, cet examen de conscience dans l'abstrait ne doit pas nous faire oublier qu'il existe certains problèmes pratiques, qu'il faudra négocier avant de pouvoir ouvrir la porte des Six dans des conditions acceptables pour les deux parties."

M. Grégoire partage pleinement les conclusions de la Commission de la C.E.E. et ajoute : "L'un des partenaires dans le Marché commun, la France, ne paraît pas cependant disposée à se rallier à cette conclusion. Elle n'a pas prononcé jusqu'ici au Conseil de veto contre la demande britannique, mais exige qu'elle soit étudiée dans toutes ses implications au sein des Six, avant que le moindre contact officiel soit pris avec les Anglais. Parmi les implications visées par la France, deux sont primordiales : l'une concerne le danger d'éclatement de la Communauté européenne si la Grande-Bretagne y était introduite au stade actuel. Il est aussi malaisé d'apporter de véritables preuves à l'appui de cet argument que de le contredire. Nous pouvons en tout cas craindre qu'une Communauté sans l'Angleterre soit elle aussi proche de l'éclatement.

Le deuxième argument français consiste à exiger que la Grande-Bretagne ne rentre dans les Communautés qu'une fois qu'elle aura redressé elle-même ses difficultés d'ordre économique et monétaire. Dans l'optique française, on a l'impression que ce redressement doit aller bien au-delà du rétablissement du dynamisme économique anglais. Il signifierait en réalité que la Grande-Bretagne devrait renoncer à son rôle dans le système monétaire mondial. Est-ce possible? Est-ce opportun? Est-ce surtout nécessaire?

Quelles seraient les conséquences matérielles de l'élargissement pour notre pays? Sur le seul plan économique, celui-ci aurait peu à craindre, peu à espérer de l'adhésion du Royaume-Uni et des autres candidats, car le taux de ses échanges avec ces pays est assez faible. Toutefois, certains détournements de trafic pourraient se produire à notre détriment. A la longue, nos producteurs et consommateurs bénéficieraient par contre des marchés élargis.

Un problème grave se pose cependant sur le plan institutionnel. L'agrandissement des Communautés entraînera l'élargissement des organes, plus précisément l'accroissement du nombre des membres du Conseil, de la Commission, du Parlement et de la Cour. Cet accroissement réduira notre poids proportionnel. Actuellement, celui-ci nous est avantageux, car notre influence institutionnelle dans les Communautés est déterminée plus par rapport à notre statut international de pays indépendant et souverain que par référence à notre poids économique ou démographique. L'accession de nouveaux membres ne pourra que réduire notre impact institutionnel; c'est un sacrifice très réel et très lourd, qu'il faudra assurément accepter en vue d'intérêts politiques et pratiques plus fondamentaux.

Avant de clore ce chapitre, je voudrais relever l'unité de vues qui existe en cette matière entre les trois Gouvernements du Benelux."

A la suite de la session que le Conseil a tenue le 19 décembre, M. Werner, président du gouvernement, a déclaré à un quotidien parisien : "D'une manière générale, je souhaite que la Communauté ne souffre pas dans son développement du fait de la position prise le 19 décembre.

Je retiens surtout dans le communiqué de la réunion du Conseil des ministres que le dossier de l'adhésion de la Grande-Bretagne reste sur la table. Cela implique, à mon avis, qu'on y reviendra, et que d'ores et déjà et de part et d'autre, il faut se préparer au prochain rendez-vous.

Cela comporte évidemment un certain nombre de décisions - économiques et financières - de la part du gouvernement britannique, de manière à faciliter ce "rendez-vous spatial", pour reprendre la formule employée chez vous, si je ne me trompe, par M. Giscard d'Estaing.

Il faut que nous fassions un effort pour bien cerner un certain nombre de questions, et même nous interroger pour voir si de notre côté nous ne devrions

pas faire un effort supplémentaire d'intégration, qui faciliterait l'entrée de la Grande-Bretagne.

Il y a un point qui a été évoqué à mon avis un peu trop pudiquement par la Commission, c'est celui de la collaboration monétaire. On a été longtemps sceptique, à ce sujet, mais les choses ont un peu changé depuis que des réformes ont été opérées au système monétaire international, notamment par la création de droits spéciaux sur le Fonds monétaire. C'est par là, voyez-vous, que se manifeste une certaine solidarité. "

(Le Figaro, 29 décembre 1967. Bulletin de documentation-Service information et presse du Ministère d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, n° 14, 10 décembre 1967).

Pays-Bas

Invité à se prononcer sur la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, M. Luns, ministre néerlandais des affaires étrangères, a fait, le 21 décembre, la déclaration suivante devant la seconde Chambre des Etats Généraux :

"C'est pour le gouvernement un besoin, en cette heure grave que traverse l'histoire européenne d'après-guerre, de vous informer des derniers événements qui se sont produits au Conseil de ministres de la C. E. E. Au cours de cette réunion, il est apparu à l'évidence que cinq pays membres de la C. E. E. non seulement sont disposés à ouvrir des négociations avec le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et la Norvège sur l'adhésion de ces pays aux Communautés européennes, mais insistent pour que ces négociations aient lieu.

Un pays cependant n'est pas disposé à agir dans ce sens. Il fût même impossible de l'amener à accepter l'ouverture de négociations, à plus forte raison à acquiescer à l'idée d'une adhésion.

Cet Etat membre estime que le processus d'assainissement de l'économie britannique doit être mené à terme pour que la demande de la Grande-Bretagne puisse être reconsidérée. De ce fait, il n'y a pas, au stade actuel, d'accord au sein du Conseil sur la poursuite de la procédure.

Le gouvernement est profondément choqué par ce nouveau refus. Non pas tellement que ce rejet ait été une surprise, mais parce qu'un Etat européen qui, à tant d'égards, peut à juste titre revendiquer un rôle éminent, voire de premier plan, parmi les peuples de l'Europe occidentale, un Etat et un peuple pour lesquels, aux Pays-Bas aussi, on éprouve à maints égards de l'admiration, suit une politique aussi négative.

Les chances qui s'offraient ainsi à l'Europe de se donner de nouvelles perspectives d'avenir, d'utiliser l'énergie créatrice dont elle est si riche - et qu'elle a tant de fois gaspillée en des luttes intestines - en vue du bien-être général, de s'assurer une place dans le monde qui lui permette d'être un partenaire à part entière au sein de l'Alliance atlantique; toutes ces chances, une fois de plus, nous n'avons pu les saisir.

Comme vous, le gouvernement se trouve actuellement devant la question de savoir comment il convient d'envisager l'avenir de l'Europe. Il ne peut évidemment être question de réagir d'une manière trop hâtive ou irréfléchie. Pas plus d'ailleurs qu'il ne peut être question de passer sans plus à l'ordre du jour. Le gouvernement se propose de fonder son action sur les trois considérations suivantes :

1. En premier lieu, les demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays n'ont pas été rejetées et demeurent donc inscrites à l'ordre du jour. Cela signifie donc que tant que les demandes n'auront pas été retirées, il sera toujours possible au Conseil d'y donner une réponse favorable.

Si en ce moment, on étudie encore les dispositions à prendre, il est cependant acquis que tout membre du Conseil pourra demander que soient discutées les demandes d'adhésion en suspens. Le gouvernement a d'ailleurs l'intention de le faire chaque fois qu'il le jugera opportun. Ainsi se trouve créée une possibilité de juger toute initiative des Communautés en fonction des exigences et des conséquences des demandes d'adhésion en suspens.

2. En deuxième lieu, tant que la situation actuelle persistera, les Communautés européennes ne pourront être considérées comme incarnant par excellence l'idéal d'une Europe unie.

Malgré cela, la politique du gouvernement néerlandais continuera à s'inspirer de la conviction que les Communautés européennes, en dépit de leurs lacunes et imperfections, et du revers sérieux qu'elles subissent actuellement, constituent la base sur laquelle pourra un jour être fondée l'unité européenne. Jamais d'ailleurs on n'a douté que ces Communautés représentaient pour l'Europe le meilleur moyen de parvenir à ce but.

Le gouvernement ne peut que constater que pour la troisième fois en moins de dix ans, la France a bloqué une évolution attendue et souhaitée par la quasi-unanimité de l'opinion publique européenne, évolution qui s'inscrivait parfaitement dans le prolongement de tout ce qui avait pu être édifié avec succès en Europe depuis 1945, c'est-à-dire l'évolution vers la création d'une Europe véritablement unifiée.

Trois fois en dix ans, c'est beaucoup, c'est même trop pour pouvoir expliquer ou justifier un tel blocage en invoquant l'existence de circonstances particulières à un moment déterminé ou de problèmes particuliers se présentant sous l'une ou l'autre forme. Il s'agit en l'occurrence d'une action systématique et

obstinée qui, selon toute vraisemblance, s'inspire directement des principes fondamentaux de la politique étrangère du gouvernement français actuel, et c'est cet aspect de la question qui rend la situation actuelle si grave. C'est donc dans cette perspective que nous devons considérer les conséquences que cette opposition peut avoir pour nous-mêmes et pour la Communauté.

En novembre 1958, le gouvernement français mit un terme aux négociations sur la création d'une zone européenne de libre-échange. Quels que fussent les avantages et les inconvénients de la voie que l'on avait alors choisie, le fait est que le gouvernement d'un des six Etats membres mit un terme, sans avoir au préalable consulté ses partenaires et en dépit des déclarations de coopération qu'il avait pu faire auparavant, à une évolution qui, fût-ce par un détour, aurait probablement pu conduire à l'objectif d'une Europe unie.

En janvier 1963, le gouvernement français mit fin aux négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni et d'autres pays aux Communautés européennes alors qu'elles étaient déjà parvenues à un stade avancé, et ce, à nouveau sans consultations préalables et de manière tout à fait arbitraire. Si le premier veto était déjà grave, celui de janvier 1963 le fut davantage encore, car il intervint à un moment où tout semblait indiquer qu'un processus historique était sur le point d'aboutir à la satisfaction de tous les vrais Européens qui attendaient cette issue depuis longtemps avec impatience. Ce veto se répercute aux quatre points cardinaux et, bien que par la suite on fût parfois tenté de croire le contraire, les effets s'en firent sentir pendant de nombreuses années. Une fois de plus, la France avait agi au mépris de nombreuses déclarations qu'elle avait faites et du texte même du traité dans lequel les Six appellent les autres Etats européens, qui se déclarent disposés à accepter les dispositions de ce traité, à se joindre à eux.

A présent, en décembre 1967, force est de constater qu'une fois encore la France a interrompu une évolution, décevant ainsi une nouvelle fois les espoirs qu'on avait pu mettre dans un processus historique de la plus grande importance. Une fois de plus, les motifs invoqués par la France pour justifier son attitude sont étrangers au fond du problème. Cette fois, il n'a même pas été possible d'ouvrir des négociations.

La seconde Chambre a procédé à l'examen du projet de motion ci-après, présenté par les représentants des six principaux partis politiques :

La Chambre :

profondément déçue par le refus du gouvernement français d'engager actuellement des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège à la C. E. E. ;

estimant que ce refus porte atteinte au caractère ouvert de la Communauté et compromet les progrès de l'unification européenne;

invite le gouvernement à

1. s'efforcer de vaincre l'opposition de la France par une action aussi concertée que possible avec les cinq autres pays favorables à l'adhésion britannique;

entreprendre, en étroite coopération avec la Grande-Bretagne et les autres candidats à l'entrée dans la C. E. E., des travaux préparatoires visant à faciliter et à hâter l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays intéressés;

2. faire en sorte que des négociations puissent rapidement s'engager entre les Cinq, d'une part, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège, de l'autre, sur les formes de coopération appropriées, telles que la création d'une communauté technologique européenne ouverte à tous les pays européens qui souhaiteraient y participer, et fondée sur les principes énoncés dans les traités de Rome.

Au cours du débat sur la motion, M. Den Uyl a demandé, au nom du groupe socialiste (Parti du travail) :

"Quelle devra être l'attitude du gouvernement néerlandais dans le cas où l'action préconisée dans la motion n'aboutirait pas? Les Pays-Bas ne peuvent, à eux seuls, contraindre leurs partenaires à coopérer. Si cette politique de rechange n'est pas mise en oeuvre, il convient que le gouvernement néerlandais se demande sérieusement si le moment n'est pas venu de pratiquer la politique "du fauteuil vide". Un certain ralentissement des activités de la Communauté dans les domaines où il convient précisément de prendre de nouvelles initiatives semble déjà inévitable, mais il ne faut pas que les efforts des Pays-Bas portent nécessairement et en premier lieu sur ces secteurs.

A défaut, il conviendra que le gouvernement néerlandais exerce - au sein des Six - une pression maximale sur la France lorsqu'il s'agira de prendre des décisions dont l'importance financière est grande pour ce pays. Je pense notamment à ce propos, au renouvellement du règlement financier de l'agriculture et au renouvellement de la Convention de Yaoundé.

Je ne pense pas que cette politique doive viser à exclure la France de la C.E.E. et à la remplacer par la Grande-Bretagne. J'estime que sous le régime qu'elle connaît actuellement la France serait plus dangereuse encore si elle ne faisait pas partie de la C. E. E.

Selon M. Van Mierlo, président de "Démocratie 66", une politique "dure" rendrait un pays comme l'Allemagne occidentale beaucoup plus sensible et, par là, beaucoup plus vulnérable au chantage que la France pourrait exercer dans tous les domaines possibles. L'orateur a fait observer que la Convention de Yaoundé, qui devrait normalement être renouvelée l'année prochaine, accorde, outre des aides au développement à un certain nombre de pays africains, une aide considérable au développement à la France elle-même. L'orateur estime qu'il

serait utile d'étudier les possibilités qui s'offrent aux Cinq de ne priver les pays africains d'aucun des avantages auxquels ils peuvent légitimement prétendre, tout en mettant fin aux avantages abusifs que la France retire des dispositions de la Convention actuellement en vigueur. D'autre part, M. Van Mierlo pense que les négociations sur l'établissement définitif du règlement financier pourraient très bien se dérouler dans des conditions quelque peu modifiées. Au sujet de ce que les Cinq pourraient faire en dehors de la C. E. E., M. Van Mierlo a déclaré ce qui suit :

"Les cinq pays devraient avant tout négocier de la manière la plus efficace avec la Grande-Bretagne, au besoin même bilatéralement et sur la base du rapport de la Commission européenne. A mon avis, il conviendrait d'institutionnaliser des consultations permanentes au cours desquelles seraient examinés avec la Grande-Bretagne tous les problèmes possibles évoqués dans le rapport. Un des premiers objectifs à poursuivre dans ce cadre doit être, me semble-t-il, la coopération technologique."

L'orateur s'est demandé si le moment n'était pas venu d'entreprendre, dans le cadre des Cinq, des consultations politiques avec la Grande-Bretagne, auxquelles la France serait invitée à prendre part.

La motion a été adoptée par la seconde Chambre des Etats Généraux à une forte majorité.

(Débats de la seconde Chambre, session de 1967-1968, discussion de la déclaration gouvernementale).

Scandinavie

M. Ivar Noergaard, ministre danois de l'économie et des affaires européennes, a déclaré le 20 décembre 1967 à Copenhague que le gouvernement danois a pris acte avec un vif regret du communiqué publié à Bruxelles, selon lequel il ne faut pas escompter, pour l'instant, l'ouverture de négociations en vue de l'élargissement du Marché commun. M. Noergaard estime que cette décision est regrettable non seulement pour les Etats qui ont fait une demande d'adhésion à la C. E. E., mais aussi pour l'Europe occidentale tout entière.

Il convient maintenant que la Grande-Bretagne, les pays scandinaves et les autres membres de l'A. E. L. E. étudient la situation ainsi créée et examinent les possibilités qui s'offrent à eux. Cependant, l'objectif de la politique commerciale du Danemark reste la création, en Europe occidentale, d'une vaste zone de coopération économique.

Commentant à la télévision suédoise la session du Conseil de ministres de la C. E. E. qui s'est tenue à Bruxelles, M. Gunnar Lange, ministre suédois du commerce, a déclaré qu'il ne croyait pas que les cinq membres de la C. E. E.,

opposés à la France, adopteraient une attitude intransigeante. Il est de l'intérêt de la Suède, a-t-il ajouté, que la C. E. E. continue de fonctionner normalement. Le ministre s'est déclaré convaincu que la Communauté surmonterait la crise actuelle, si crise il y a, comme ce fut le cas dans le passé.

M. Lange a en outre précisé que la Suède maintenait la proposition qu'elle a faite à la Communauté. On sait que la Suède a demandé à conclure avec la Communauté non pas simplement un accord d'adhésion, mais un "arrangement" tenant compte du fait que la Suède est un pays neutre.

Les ministres de Suède, de Norvège et du Danemark, spécialement chargés des relations de leur pays avec le Marché commun, se réuniront à Copenhague le 20 janvier 1968 pour examiner la situation créée par l'échec des négociations relatives à l'élargissement de la Communauté.

(Die Welt, 21 décembre 1967;

Le Monde, 22 décembre 1967 et 4 janvier 1968.)

Petite zone de libre-échange

Les représentants des délégations des pays de l'A. E. L. E. (y compris la Finlande) résidant à Genève ont participé le 21 décembre 1967, sous la présidence du chef de la délégation suisse, M. Pierre Languetin, à la dernière session pour l'année 1967 du Conseil de l'A. E. L. E. et des chefs de délégation des pays membres de cette organisation. Les discussions ont porté sur les résultats du récent Conseil des ministres de la C. E. E. à Bruxelles et le nouveau veto opposé par la France à l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Les délégués des Etats de l'A. E. L. E. ont été unanimes à exprimer leur vive inquiétude devant le fait que la France ne pouvait pas se mettre d'accord avec ses cinq partenaires de la C. E. E. en ce qui concerne la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne et qu'il n'était de nouveau pas possible d'ouvrir des négociations avec la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège et la Suède, qui avaient introduit des demandes d'adhésion et de négociation à Bruxelles. Du communiqué publié par le Conseil des ministres de la C. E. E. à Bruxelles, on peut cependant conclure que la crise que traverse actuellement la politique d'intégration ne portera pas gravement préjudice au fonctionnement de la C. E. E. Les pays de l'A. E. L. E. ont souligné que le voeu d'élargir la C. E. E. trouve un écho toujours plus grand en Europe.

Les chefs des délégations britannique, danoise, norvégienne et suédoise ont déclaré que leurs pays ne retireraient pas les demandes d'adhésion qu'ils avaient présentées à Bruxelles, ce qui n'a pas appelé des objections de la part des délégués des autres pays de l'A. E. L. E. Un retrait des candidatures aurait pour effet selon certains, de créer le sentiment que les efforts déployés en vue d'une adhésion ne devaient pas être pris réellement au sérieux. L'as-

semblée a également pris acte de ce que les cinq partenaires de la France au sein de la C.E.E. avaient déclaré qu'ils entendaient poursuivre leurs travaux en vue de la préparation des négociations d'adhésion avec la Grande-Bretagne.

Tous les chefs des délégations des Etats de l'A. E. L. E. se sont accordés à dire que leurs pays ne pouvaient adopter une politique qui donnerait l'impression que tout espoir de jeter un pont entre l'A. E. L. E. et la C. E. E. était abandonné. Du côté suisse, où le récent veto du chef d'Etat français n'a causé aucune surprise, on a déclaré que la situation actuelle de l'Europe occidentale en matière de politique d'intégration ne semblait pas devoir se modifier très prochainement.

(Neue Zürcher Zeitung, 23 décembre 1967)

2. Conférence de presse de M. Mansholt sur les problèmes agricoles européens

Les 4 et 5 octobre, la Commission des Communautés a donné aux journalistes de la presse agricole une conférence de presse où il a été question des conditions à l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Comparant la situation actuelle et celle que l'on a connue au moment des négociations de 1961, M. Mansholt, membre de la Commission, s'est montré optimiste : "Alors, rien de définitif n'avait été décidé. Le moment n'était pas opportun pour négocier avec la Grande-Bretagne. Aujourd'hui, nous avons une politique de marché, une ligne politique commune et si la politique de financement n'est pas définitive, le financement de la politique de marché, décidé l'an dernier, donne une bonne base de discussions. La situation dans l'ensemble des six pays n'est pas si différente qu'il soit nécessaire de modifier la politique agricole commune pour l'adapter à de nouveaux pays. On peut faire des modifications de détails, mais la règle générale de la Communauté est : ce que nous avons fait, vous devez l'accepter."

M. Mansholt pense toutefois qu'il est possible d'adapter les règles de financement aux nécessités d'une période de transition. Si l'on ne tombe pas d'accord sur le financement définitif, il sera toujours possible de prolonger la période de transition, laquelle sera, à son avis, indispensable sur le point le plus délicat : l'adaptation des nouveaux partenaires éventuels aux habitudes de la Communauté. En ce qui concerne les prix, la négociation et l'entente sont possibles, puisque chaque année les Etats membres en discutent pour rapprocher leur prix.

Deux semaines plus tard, M. Mansholt donnait une autre conférence de presse où il abordait le problème des structures agricoles. A son avis, "les ministres des six pays se doivent, en étroite association avec la commission, d'entreprendre une analyse complète et courageuse de la situation qui permettra

peut-être de dégager les solutions les plus raisonnables. Dès le printemps prochain, ils devraient consacrer une partie importante de leurs travaux à cette tâche, avec comme objectif de lancer des plans de développement régionaux concernant l'ensemble des secteurs de l'économie, mais où la place attribuée à l'agriculture serait clairement définie. "

"Cette politique régionale coûtera cher, très cher, et c'est un problème budgétaire que devront résoudre les responsables des finances publiques. Toutefois, je préfère consacrer beaucoup d'argent à quelque chose qui, un jour, portera ses fruits plutôt que de voir des sommes de plus en plus considérables englouties inutilement chaque année pour soutenir les marchés. C'est là d'ailleurs que réside le choix politique qui se trouve maintenant posé aux Six. "

"Le nouvel aspect de la politique agricole que va envisager le Marché commun n'a rien à voir avec les prix, ni avec les manifestations paysannes actuelles. Déjà elle fut envisagée en mai et juin derniers. Cette politique devrait viser à restructurer l'agriculture européenne. Il faut être prudent en ce qui concerne les prix car en modifiant ceux-ci on pourrait provoquer des distorsions. C'est le cas, par exemple, pour le lait dont le prix a sans doute atteint sinon dépassé la limite. Si l'on tient compte de ce que la consommation n'augmente que de 4 p. c. par an, on voit immédiatement que, si l'on n'agit que sur les prix, les revenus agricoles ne peuvent progresser au même rythme que les revenus des autres secteurs de l'économie. Il faut donc accorder une attention plus grande à la productivité. "

(Le peuple, 6 octobre; le Monde, 24 octobre; la Libre Belgique, 25 octobre 1967)

3. M. Deniau parle de la politique commerciale des Six

Dans une interview accordée au Monde, M. Jean-François Deniau, membre de la Commission des Communautés européennes, a donné son opinion sur divers aspects de la politique commerciale de la Communauté.

A propos des négociations Kennedy, M. Deniau estime que : "L'abaissement très sensible des droits de douane sur le plan mondial est de nature à faciliter les échanges entre les divers pays européens et notamment entre le Marché commun et l'Association européenne de libre-échange. De ce point de vue, on peut considérer que la négociation Kennedy a eu un effet bénéfique, non seulement sur le plan technique mais aussi sur le plan politique.

A la question "les résultats peuvent-ils être jugés satisfaisants en ce qui concerne l'agriculture?", M. Deniau répond que : "Les résultats ont été certes moins importants que pour les produits industriels. Toutefois, la négociation Kennedy, en dehors d'un certain nombre de solutions concrètes, limitées il est vrai, a apporté un élément très nouveau et fondamental. Je veux parler de la

prise de conscience du caractère global des problèmes agricoles et, donc, de la nécessité, si l'on veut arriver à des solutions satisfaisantes, d'envisager réellement la confrontation des politiques agricoles dans tous leurs éléments, et de toutes les politiques agricoles.

M. Deniau reconnaît ensuite que : "Il existe, effectivement, de nombreux projets de caractère protectionniste, tendant notamment au rétablissement de restrictions quantitatives, qui sont actuellement soumis au Congrès. Les uns sont de portée tout à fait générale, les autres visent plus particulièrement certains produits. Ce mouvement d'opinion est certes inquiétant, mais comme il ne s'agit, à l'heure actuelle, que de projets, nous devons nous garder de réactions précises trop hâtives. Il est de notre devoir d'alerter les autorités américaines sur le fait que tout mouvement protectionniste des Etats-Unis à l'égard du commerce mondial ne laisserait pas la Communauté sans réaction.

En aucune manière des dispositions de caractère protectionniste qui seraient prises éventuellement par les Etats-Unis ne pourraient être justifiées par une accusation portée contre un protectionnisme européen.

M. Deniau évoque alors la politique commerciale des Six d'une manière globale : "On peut toujours hésiter entre le souci de partir des obligations du traité ou celui de partir des nécessités concrètes telles qu'elles apparaissent au jour le jour. En fait, ces deux soucis doivent être présents simultanément. Dans la période qui vient, je pense qu'il faut, en conformité avec le traité, régler les problèmes quand il y a une nécessité et parce qu'il y a une nécessité.

D'autre part, il faut avoir une vue économique des relations commerciales de la Communauté. Un certain nombre de réflexions devraient être faites sur ce que représentent les échanges de la Communauté dans son ensemble avec les différentes parties du monde, les problèmes d'équilibre ou de déséquilibre qui peuvent se poser.

En dehors de toute négociation, nous ne devons pas simplement penser aux protections nécessaires, mais aussi aux expansions commerciales souhaitables. L'idée de consortium, cas par cas, pour des opérations communes devrait pouvoir être reprise.

M. Deniau donne enfin son opinion sur le rôle futur de la Commission : "La Commission a plusieurs rôles, dont celui de gardienne des traités. En ce domaine, il ne saurait être question de pragmatisme, mais de pondération : placer exactement le poids là où il convient. Par ailleurs, la Commission a une mission générale d'initiative et d'animation. Pour jouer son rôle, qui en particulier est d'être utile, la Commission doit toujours voir la Communauté comme elle devrait être et les Etats membres comme ils sont."

(Le Monde, 17-18 décembre 1967)

II - MOUVEMENTS, ORGANISATIONS ET PERSONNALITES

1. Le Mouvement international des intellectuels catholiques prend position sur la construction de la Communauté européenne

Le Mouvement international des intellectuels catholiques a voulu mettre en évidence les valeurs et l'esprit qui doivent fournir un fondement à l'édification de toute communauté humaine.

Il n'est pas question pour lui de chercher dans la construction européenne l'expression privilégiée ou le rempart des valeurs chrétiennes traditionnelles. L'Europe peut toutefois constituer la base d'un humanisme dans lequel tout homme de bonne volonté, quelles que soient ses options philosophique et idéologique, peut se reconnaître et à l'avènement duquel il peut se consacrer.

"Sur le plan politique, il est dans la vocation de l'Europe d'être constamment à la recherche des conditions institutionnelles qui peuvent assurer une véritable démocratie. Il faut se rendre compte que la démocratie n'est jamais une donnée acquise mais est toujours à créer. Quels que soient les conditionnements changeants de la société, il y a plusieurs exigences fondamentales qui doivent commander tout effort de traduction institutionnelle de l'idée démocratique : la participation réelle des citoyens au processus de la décision politique, la possibilité d'un contrôle effectif du pouvoir, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la garantie institutionnelle des droits fondamentaux de la personne tels qu'ils ont été rappelés notamment dans l'encyclique "Pacem in terris", la reconnaissance du pluralisme des groupes tant dans le domaine des expressions culturelles que dans celui des expressions politiques, syndicales et économiques sociales.

Les droits naturels et fondamentaux auxquels il vient d'être fait allusion et qui sont supérieurs à tout pouvoir étatique ou international, doivent être garantis et contrôlés par des instances judiciaires indépendantes au plan national et supra-national. Tous les États ont le droit de participer aux organisations européennes déjà existantes ou qui seraient créées à l'avenir, en acceptant les obligations stipulées dans la "Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales" et dans ses protocoles additionnels. Tout citoyen européen doit avoir le droit au recours individuel devant ses tribunaux internes et les instances judiciaires européennes.

D'autre part, il importe que la construction européenne - qui présuppose évidemment un dépassement des nationalismes traditionnels - ne conduise pas à un nouveau type de nationalisme au niveau européen. Elle ne peut être envisagée comme instrument de défense à l'égard des pays européens qui, quoiqu'il en soit des différences d'idéologie et de système politique, contribuent aussi

dans certains secteurs, à enrichir le patrimoine commun. Elle ne doit pas être envisagée non plus comme un instrument de puissance à l'égard d'autres régions du monde. La Communauté européenne en gestation doit être considérée comme un palier dans l'édification de cette communauté mondiale appelée avec une telle insistance par Jean XXIII et Paul VI, et comme un moyen en vue de contribuer plus activement à la solution des problèmes posés à la conscience contemporaine par l'ignorance, la misère, la maladie et la faim dans le monde. "

Le Mouvement des intellectuels catholiques ne peut admettre que l'intégration économique ait pour conséquence d'accentuer les disparités au sein d'un même pays ou entre des régions appartenant à des pays différents. "C'est une responsabilité politique que d'assurer une égalité économique et sociale entre les régions et entre les individus, condition d'une véritable liberté des personnes. L'idée de démocratie politique doit être complétée par celle d'une démocratie économique qui supprime l'exploitation de l'homme par l'homme, dans la ligne de l'encyclique "Populorum Progressio". Ce serait une grave illusion de croire que l'on peut atteindre ce but sans de profondes modifications des structures économiques et sociales, que les chrétiens devraient être les premiers à imaginer et à promouvoir. "

(Bulletin social des Industriels, octobre 1967)

2. Réunion d'étude à Trieste sur les relations entre la Communauté européenne et les pays de l'Est

A la fin du mois de septembre s'est tenue à Trieste une réunion d'étude sur le thème "La Communauté européenne et les pays de l'Est" qui a rassemblé des représentants du gouvernement italien, un groupe de chercheurs et d'économistes des pays de l'Est ainsi que des fonctionnaires et des experts des Communautés européennes.

La réunion a été ouverte par M. Tolloy, ministre du Commerce extérieur, qui a rappelé qu'entre 1958 et 1966 les échanges entre les pays de l'Est et les pays de la Communauté ont presque triplé en valeur ; les importations de la C. E. E. passant en effet de 677 à 1.797 millions de dollars, et les exportations de la C. E. E. vers les pays de l'Est de 625 à 1.670 millions de dollars. Il est intéressant de noter que l'Italie est le pays qui a fait les progrès les plus sensibles à cet égard. En effet, si le volume global des échanges entre les pays de la Communauté a triplé depuis 1958, la valeur des échanges entre l'Italie et l'Est européen a plus que quintuplé pendant cette même période.

En dépit des progrès enregistrés, le développement des échanges, a fait remarquer M. Tolloy, se heurte encore à des difficultés dues aux techniques de planification centralisée ainsi qu'à la diversité des intérêts des pays de la

C. E. E. , ce qui rend la création d'une politique commerciale commune problématique. Les pays occidentaux se sont néanmoins efforcés d'explorer des voies nouvelles : ainsi, la Grande-Bretagne, l'Allemagne occidentale et récemment l'Italie, ont appliqué de nouvelles mesures de libération à une vaste gamme de produits. Cet élan n'affecte pas seulement les rapports commerciaux, mais s'étend également aux rapports de collaboration économique et technique; il suffit de rappeler, dans le secteur industriel, le récent accord entre Fiat et l'Union Soviétique.

Les pays de l'Est demandent aux Occidentaux d'abolir les mesures restrictives et notamment les restrictions quantitatives et d'appliquer inconditionnellement la clause de la nation la plus favorisée; de leur côté, les pays occidentaux ont toujours prétendu que le régime particulier qu'ils appliquent à l'égard des pays à économie d'Etat a uniquement pour but de protéger le marché contre les perturbations qu'engendreraient inévitablement les différences dans le mode de formation des prix dans les deux zones économiques.

Le gouvernement italien - a conclu M. Tolloy - s'efforcera pour sa part de favoriser l'adoption de nouvelles mesures dans le secteur du régime des échanges. C'est ainsi notamment qu'il envisagera les possibilités de libérer de nouveaux produits qui viendraient s'ajouter à la liste établie en avril dernier, d'octroyer des facilités de crédit à l'exportation (à la faveur de la loi entrée en vigueur dans le courant de l'année, sur l'assurance et le financement des crédits), et de développer la collaboration économique, industrielle et technique, puisqu'il existe des possibilités extrêmement intéressantes dans ce domaine.

A son tour, le sous-secrétaire d'Etat au budget et à la programmation économique, M. Caron, a déclaré qu'une augmentation ultérieure des échanges est souhaitable en raison de son incidence favorable sur les relations politiques. Il a indiqué que les caractéristiques du programme de développement économique italien permettent d'affirmer qu'il contribue à orienter le système économique national vers une intégration toujours plus poussée des économies des autres pays en harmonie avec les options qui ont caractérisé l'action de l'Italie dès la fin de la deuxième guerre mondiale. M. Caron a rappelé en particulier la double directive du programme, à savoir l'équilibre de la balance des paiements avec l'étranger et la stabilité monétaire, et l'option irréversible de l'économie italienne pour un marché libre et ouvert. "Les Etats de l'Est - a conclu M. Caron-, après avoir réagi par la crainte et l'incompréhension à l'expérience communautaire, l'ont progressivement mieux comprise et se trouvent même intéressés et attirés par elle."

La situation des rapport commerciaux entre la Communauté et les pays de l'Est a été exposée par M. Rifflet, chef de Cabinet de M. Rey, président de la Commission unique, qui a mis en lumière l'essor rapide de ces échanges qui ont crû à un rythme nettement plus vigoureux que ceux entre la Communauté et d'autres régions. Si l'on excepte la Chine et la Yougoslavie, ces échanges ont atteint en 1966 le montant global de 3.468.500.000 dollars, accusant

ainsi un accroissement de 16 % par rapport aux 8 % enregistrés dans les échanges globaux entre la C. E. E. et les pays tiers, dont ils représentent 5,8 %.

La balance commerciale des pays de la C. E. E. accuse un déficit chronique à l'égard de l'ensemble des pays à économie d'Etat (près de 127 millions de dollars en 1966); en fait, l'excédent enregistré dans les échanges avec les pays de moindre importance est largement neutralisé par le grave déficit à l'égard de l'U. R. S. S. La France et l'Allemagne occidentale sont les deux seuls pays à avoir un excédent global, alors que l'Italie enregistre le plus fort déficit (près de 157 millions de dollars en 1966).

En ce qui concerne la structure de ces échanges on constate que la C. E. E. importe surtout des produits primaires, principalement agricoles, de l'Est, et cela en dépit de l'application de la politique agricole commune. Les matières premières et les produits alimentaires représentent 75 % des importations de la C. E. E., alors que les biens d'équipement importés de l'Est, à raison de 68 % d'Allemagne orientale et de Tchécoslovaquie, pour un montant de 68 millions d'u. c. en 1965, ne représentent que 2 % des importations communautaires de ces produits. Le désir des deux parties de développer leurs échanges réciproques se heurte encore à de multiples difficultés imputables aux différences des mécanismes de fixation des prix dans les économies de marché et les systèmes dirigistes, au monopole d'Etat du commerce extérieur propre aux pays de l'Est, fondé sur la planification nationale, qui permet de se soustraire aux lois du marché mondial et aux mécanismes du G. A. T. T., à la faible convertibilité des monnaies orientales, qui nécessite souvent la création de cours artificiels afin d'équilibrer les balances de paiement, et enfin au mal qu'éprouvent les pays de la Communauté à mettre sur pied une politique commerciale commune, dont on peut dire qu'en dehors de quelques mesures isolées sans grande portée, il n'existe encore rien.

Mais malgré ces obstacles et ces difficultés, la logique intrinsèque du développement et la nouvelle mentalité pragmatique qui se fait jour en Europe sont, de l'avis de M. Rifflet, autant de raisons de chercher méthodiquement à conclure des accords sur un pied d'égalité, sans prétendre réviser l'ensemble des systèmes économiques et à négocier des ententes qui soient le reflet des intérêts réciproques; étant entendu qu'une telle évolution peut exiger des deux parties des mesures d'ajustement, que la Commission préconise d'ailleurs déjà en demandant la mise en oeuvre et la coordination de mesures de libération et de facilités de crédits également dans l'assurance des crédits pour l'exportation.

Les professeurs Yanakiev, de l'Académie des Sciences bulgare, Adamovic, de l'Institut d'économie et de politique internationale de Belgrade et Tauber de l'Institut politique économique internationale de Prague se sont faits les interprètes des exigences des pays de l'Est. D'une manière générale, ils ont reconnu que le temps était venu d'élaborer un règlement global du commerce avec les pays de la Communauté, qui prévoit l'abolition des restrictions quantitatives, l'octroi de plus grandes facilités de crédit à plus long terme, l'application au profit des pays de l'Est de la clause de la nation la plus favorisée.

On prend conscience d'autre part dans les pays de l'Est de la nécessité de considérer systématiquement le commerce international dans les plans de développement, attitude qui oblige à réviser les critères de fixation des prix à l'exportation, à adapter l'économie à la structure du commerce mondial et à parvenir à une plus grande convertibilité de la monnaie.

La Yougoslavie occupe à cet égard une position en flèche. A la suite d'un processus d'assainissement économique et de la réforme, elle a vu augmenter ses exportations de produits industriels par rapport aux exportations traditionnelles de produits agricoles et de matières premières, ce qui, parallèlement, lui a permis d'intensifier ses importations de biens d'équipement et de produits finis. Le plan fédéral pour les années 1966 à 1970 prévoyant d'intensifier davantage encore les échanges commerciaux comme facteur économique extérieur, met de ce fait au rang des objectifs à atteindre la convertibilité du dinar, ce qui nécessitera la constitution de réserves d'or et de valeurs convertibles de l'ordre de 500 millions de dollars au moins. Dans cette perspective, la Yougoslavie, que des raisons d'ordre politique empêchent pour l'heure de s'intéresser à une association avec la Communauté, serait néanmoins favorable à un accord commercial d'un type particulier.

Les travaux se sont achevés par un discours de M. Zagari, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

"Si l'Italie peut se considérer aujourd'hui à l'avant-garde du commerce avec les pays d'Europe orientale - a dit M. Zagari - le mérite en revient aux responsables de l'économie et aux travailleurs qui ont oeuvré avec ténacité et lucidité, ainsi qu'au gouvernement qui a soutenu cette action. Il faut à présent que l'on passe du stade de la coopération économique, technique et scientifique avec les pays de l'Est, à celui, plus durable, de la coopération politique dans le cadre de la sécurité. "

A cette fin, il convient de faire un usage de plus en plus intense de ces instruments modernes de coopération économique que sont les accords industriels, technico-scientifiques et financiers, et de favoriser un contact plus direct entre les entreprises et les responsables économiques.

"Mais, a conclu M. Zagari, on ne saurait continuer à mener cette action sur un plan bilatéral. Il existe aujourd'hui une quarantaine d'accords commerciaux entre les six pays de la Communauté et les pays de l'Est. Une telle dispersion n'est plus de mise. Il faut réaliser sans tarder une politique commerciale commune, élargir la Communauté à la Grande-Bretagne et aux pays scandinaves et établir des rapports multilatéraux entre l'Europe occidentale, et plus particulièrement le Marché commun des Six, et l'Europe orientale. "

(Communautés européennes, n° 10, octobre 1967)
(Relations internationales, n° 39, 30 septembre 1967)

3. Les problèmes européens discutés au Congrès des journalistes européens

Au Palais du Heysel à Bruxelles, s'est tenu, du 9 au 12 octobre 1967, le Congrès de l'Association des journalistes européens, sous la présidence de M. Charles Rebuffat. Parmi les nombreuses personnalités qui ont pris la parole, Lord Chalfont, ministre britannique chargé des affaires européennes, a défendu la candidature de son pays comme membre à part entière de la Communauté européenne.

A propos de l'ouverture des négociations, le ministre a déclaré : "Je crois qu'il n'y aura pas de veto absolu de la France. On dit à Paris que les négociations seront longues et difficiles. Nous sommes prêts à les engager quelles que soient leur longueur et leur difficulté. Si un veto intervenait maintenant, cela aurait des conséquences très graves sur l'avenir des relations entre Londres et Paris, mais également pour tout l'avenir de la Communauté européenne."

M. Willi Declercq, vice-premier ministre belge, a mis à profit les débats de ce congrès pour préciser la position de la Belgique sur plusieurs problèmes importants posés par l'adhésion de la Grande-Bretagne :

"La Belgique est en principe favorable à l'élargissement de la Communauté, notamment dans le cadre de l'article 237 du traité de Rome, à condition que les pays candidats à une adhésion soient disposés à accepter la finalité économique et politique du traité sans mettre en question les options essentielles précédemment prises.

... Nous estimons pour notre part que l'Europe ne peut se développer qu'à deux conditions : la présence en son sein des grands pays et l'égalité de tous les partenaires. Certes, les petits Etats européens reconnaissent que cette égalité ne s'oppose pas à ce qu'aux pays plus importants des pouvoirs plus grands soient accordés, mais cela à condition que ces grandes nations établissent entre elles un équilibre. Autrement dit, si nous nous félicitons de la candidature britannique, nous exprimons en même temps le souhait qu'au cours de négociations éventuelles une formule soit mise au point qui respecte l'équilibre actuel entre grandes et petites puissances de la Communauté."

Le Congrès de l'Association des journalistes européens a réparti ses tâches entre plusieurs commissions. Celles-ci ont présenté chacune une résolution :

La commission politique a présenté une résolution dans laquelle elle invite d'abord le Conseil de ministres des Communautés à entreprendre, dans les meilleurs délais, sur la base du rapport de la Commission, les négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège.

Elle exhorte d'autre part les gouvernements des Etats membres à profiter de la fusion des traités pour renforcer les structures communautaires et constate,

enfin, la nécessité de réaliser sans délai une véritable communauté politique qui mettrait l'Europe à même d'assurer pleinement ses responsabilités dans le monde, notamment en vue de l'établissement de la paix.

De son côté, la commission de l'information a notamment insisté sur la nécessité d'une meilleure diffusion de l'information européenne. Cette remarque s'applique également à la presse régionale, jusque là défavorisée, et qui n'exerce pas moins une influence considérable sur l'opinion.

La commission des problèmes professionnels, quant à elle, s'est occupée principalement de la question de la libre circulation. Elle a présenté une résolution qui fait d'abord état d'une réunion tenue le 1er juin 1967 à Bruxelles sous les auspices de la Communauté et au cours de laquelle il fut discuté de ce problème en présence des représentants des organisations professionnelles. Elle exprime par ailleurs le souhait qu'un Comité consultatif permanent soit créé en étroite liaison avec les services de la Communauté. L'Association souhaite évidemment avoir une représentation appropriée dans ce comité.

La résolution invite le Parlement européen à se prononcer en faveur du projet présenté en 1964 par la Commission de la C.E.E. ce qui permettra à la procédure de suivre son cours. Les journalistes qu'ils soient engagés par contrat ou non et fassent partie des services de la presse, de la radio ou de la télévision, doivent à la longue pouvoir bénéficier d'une égale liberté de circulation.

Ce problème devrait trouver sa solution dans un statut européen des journalistes dont l'élaboration devrait être entreprise sans retard.

(La cote Desfosses, 12 octobre, Le Soir, 10 et 11 octobre, Luxemburger Wort, 18 octobre 1967).

4. Conférence de la C.G.I.L. - C.G.T. sur les problèmes de l'unité syndicale au niveau européen

Du 13 au 15 octobre s'est tenue à Milan une conférence réunissant la C.G.I.L. (Confédération Générale Italienne du Travail) et la C.G.T. (Confédération Générale du Travail) au cours de laquelle les deux organisations ont examiné les problèmes syndicaux liés à la nouvelle réalité européenne. Ont participé à cette conférence, les principaux dirigeants des deux Confédérations, parmi lesquels se trouvaient notamment les Italiens Novella, Mosca, Lama, Foa, les français Segury, Berthelot, Caille, Krasucki et le secrétaire général de la F.S.M. (Fédération Syndicale Mondiale), Saillant.

Les travaux ont été axés sur la discussion de quelques rapports qui ont donné lieu à de nombreuses interventions.

Ces rapports ont tout d'abord montré que l'on reconnaissait que la C.E.E. était "une réalité objective" née de la nécessité d'adapter les marchés au degré de développement de la technologie et aux conséquences de la deuxième révolution industrielle et qu'elle représentait un fait positif pour le développement économique des pays qui en font partie, dans la mesure où elle augmente les échanges commerciaux, élimine les barrières douanières et supprime les tendances à l'autarcie, "à la condition qu'elle ne transfère pas à un niveau supranational les anciennes mesures protectionnistes nationales, et ne se transforme pas en une communauté fermée vers l'extérieur et ouverte seulement à l'intérieur."

L'acceptation de la Communauté n'implique cependant pas une solution automatique des problèmes des travailleurs, mais au contraire, la nécessité de donner aux syndicats dans leur ensemble le pouvoir de conclure des accords dont l'absence est cruellement ressentie à l'heure actuelle. Cette absence est due non seulement aux carences et aux discriminations de la Communauté, telle qu'elle est régie et administrée actuellement, mais surtout à la division qui existe aujourd'hui entre les syndicats et qui est due aux frontières nationales et idéologiques à l'intérieur desquelles ils sont restés enfermés.

Il est donc indispensable de transposer sur le plan international les processus d'union qui se sont développés sur le plan national. En unissant leurs efforts, la C.G.T. et la C.G.I.L. pourront exercer une influence positive sur ces orientations vers l'unité, à la condition qu'elles ne soient pas seules à agir en ce sens.

Il faut donc que se développent toujours davantage les relations existant entre les autres organisations syndicales afin que puissent être supprimées les barrières idéologiques qui divisent le syndicalisme européen.

Ces thèses ont été reprises dans la résolution finale où il est dit notamment :

"... La Conférence ... a recherché les formes et les moyens permettant de surmonter l'obstacle que constitue la division entre les organisations syndicales des pays du Marché commun et d'une manière générale, de l'Europe occidentale, afin de rendre plus efficaces les actions syndicales dans chacun des pays intéressés et dans les institutions de la Communauté, fortement dominées par les intérêts des monopoles ...

... Elle a exprimé la volonté de multiplier les rencontres au niveau confédéral, par catégories et par secteurs, afin d'analyser et de rechercher des solutions communes aux divers problèmes (politique salariale, emploi, sécurité sociale, mobilité de la main-d'oeuvre, formation professionnelle, politiques communes de la C.E.E. etc.).

Les progrès accomplis sur le plan de l'unité, en France et en Italie, exigent une intervention concertée de toutes les centrales syndicales afin que cette

unité se réalise au niveau du Marché commun dans la lutte contre les monopoles qui, au nom de la compétitivité, intensifient l'exploitation des travailleurs. Cette intervention est également nécessaire pour imposer la reconnaissance des droits effectifs de tous les syndicats dans les institutions communautaires. Cette reconnaissance exige l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la C. G. T. et de la C. G. I. L.

La C. G. I. L. et la C. G. T. lancent un appel à toutes les forces syndicales des pays européens pour qu'elles surmontent les difficultés actuelles et retrouvent ensemble le chemin de l'action commune en vue d'une défense plus efficace des intérêts des travailleurs. Les militants de la C. G. T. et de la C. G. I. L. y contribueront à tous les niveaux et avec diverses organisations syndicales des pays du Marché commun et de l'Europe occidentale."

(L'Unità, 14, 15, 17, 18 octobre 1967)

(Avanti, 14, 15, 17 octobre 1967)

5. La Fédération bancaire de la C.E.E. et le marché européen des capitaux

Réuni à Luxembourg le 20 octobre 1967, le Conseil de la Fédération bancaire de la Communauté européenne a examiné les répercussions de la fiscalité sur la constitution d'un marché européen des capitaux. Le Conseil a examiné plus particulièrement l'évolution des travaux entrepris par les instances communautaires en vue de l'harmonisation des impôts frappant les revenus de valeurs mobilières et les intérêts d'obligations. Dans la résolution adoptée à cette occasion, la Fédération déclare ce qui suit :

"En l'état actuel de ses informations, la Fédération, consciente de la responsabilité que les banques portent en ce domaine, se préoccupe vivement des incidences économiques et financières des projets en gestation.

Dès à présent, elle souligne la nécessité de faire en sorte qu'une harmonisation soit compatible avec les impératifs d'ordre économique et financier ci-après énumérés :

- ne pas compromettre les chances de la C.E.E. vis-à-vis des pays tiers, de devenir un grand centre financier international et de disposer d'un marché de capitaux vigoureux et efficace;
- ne pas constituer un obstacle aux politiques de stimulation des placements en valeurs mobilières, qui conditionnent l'amélioration de la structure financière des entreprises européennes;
- ne pas rendre les émissions obligatoires, à l'intérieur de la C.E.E. ou sur le marché international, plus onéreuses ou plus difficiles pour les entreprises

du Marché commun que pour celles de leurs principaux concurrents des pays tiers.

La Fédération souligne :

- que le but de créer un marché des capitaux, capable de répondre aux besoins d'investissements croissants, doit prévaloir sur le perfectionnement de la technique fiscale;

- que la renonciation à un tel souci de perfection dans le domaine de l'imposition des revenus de valeurs mobilières ne constituerait nullement une perte fiscale importante et pourrait même avoir des conséquences budgétaires favorables par un développement de la matière imposable et par une diminution des charges d'intérêt;

- que dans le système de convertibilité des monnaies - qu'on s'accorde à maintenir - toute mesure tendant à inciter les investisseurs de placer leurs capitaux en dehors de la Communauté doit être évitée;

- que pour le développement économique futur de la Communauté, il est essentiel que les épargnants restent prêts à placer leurs épargnes sur le marché financier; leur propension à l'épargne sera affaiblie si la taxation des revenus leur paraît exagérée.

La Fédération demande aux gouvernements des pays membres et à la Commission Européenne de prendre en considération, lors des discussions en cours, les effets nocifs que peut avoir la fiscalité sur la création d'un vaste et puissant marché européen de capitaux, création qui constitue une condition nécessaire pour la réalisation de l'union économique et répondant aux dimensions et à la croissance nécessaire pour que l'industrie européenne puisse faire face à la concurrence internationale.

Elle se tient prête à continuer la collaboration en ce domaine avec les instances qui s'en occupent et souhaite qu'aucune décision définitive ne soit prise, sans que les banques aient eu la possibilité d'en examiner préalablement les effets.

Elle place en première ligne de ses préoccupations l'abolition de la retenue à la source. En effet, la possibilité par les souscripteurs d'obligations de se porter sur le marché international (Euro-dollars), où la retenue à la source n'existe pas, tend à détourner les fonds vers ce marché au détriment des marchés de la Communauté."

(Luxemburger Wort, 10 novembre 1967)

6. Discours sur l'intégration européenne prononcés par MM. Chalfont, Hallstein et Luns à l'occasion du vingtième anniversaire de la création du Mouvement européen

Lord Chalfont, secrétaire d'Etat britannique aux affaires européennes, M. Hallstein, ancien président de la Commission de la C.E.E. et M. Luns, ministre néerlandais des affaires étrangères, ont prononcé chacun un discours lors de la commémoration du vingtième anniversaire de la création du Mouvement européen, qui a eu lieu le 11 novembre 1967 au "Ridderzaal", à La Haye.

Dans son discours, Lord Chalfont a affirmé avec force qu'on ne pouvait douter de la volonté de la Grande-Bretagne d'adhérer à la Communauté. "On pourra sans doute retarder notre adhésion, mais on ne pourra pas l'empêcher longtemps", a-t-il déclaré.

M. Chalfont s'est refusé à dire ce qui se passerait si Paris persistait malgré tout à contrecarrer les desseins britanniques. Il a attribué à des malentendus l'interprétation qui avait été donnée de ses déclarations de Lausanne, selon laquelle il aurait annoncé que dans ce cas, la Grande-Bretagne tournerait carrément le dos à l'Europe. "Bien entendu, nous nous sommes demandé quelles solutions de rechange pourraient s'offrir à nous", a-t-il néanmoins admis, "mais c'était là une question secondaire. Nous sommes convaincus que les négociations seront couronnées de succès."

Lord Chalfont a mis les Six en garde contre le danger qu'il y aurait à perdre trop de temps. "Si l'Europe entend jouer à nouveau un rôle réel dans le monde, la coopération s'impose de plus en plus d'une année à l'autre et d'un mois à l'autre. Si nous échouons, on décidera sans nous de la solution à donner aux grands problèmes de notre temps, qu'il s'agisse de celui de la paix, de celui des relations Est-Ouest ou de celui des pays sous-développés. Seule une intégration plus poussée permettra à l'Europe d'apporter sa contribution à la solution de ces problèmes."

Le secrétaire d'Etat britannique s'est déclaré satisfait de la compréhension dont on a fait preuve dans les capitales européennes quant aux raisons politiques et technologiques de procéder à l'élargissement de la Communauté qui ont été avancées par le gouvernement Wilson. Il a également apprécié le rapport présenté au Conseil par la Commission européenne. Il a toutefois estimé que le Conseil de ministres avait quelque peu exagéré les difficultés de l'économie britannique et surestimé l'importance du problème que pose le rôle international de la livre sterling.

"Nous ne voyons pas", a affirmé Lord Chalfont, "en quoi le rôle mondial que joue actuellement la livre sterling serait incompatible avec l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. Rien, dans le traité de Rome, n'interdit le recours aux monnaies de réserve. Et tout compte fait, le franc français, lui aussi est une monnaie de réserve, même si c'est dans une moindre mesure."

Pour le secrétaire d'Etat britannique, la livre sterling pourrait ouvrir des perspectives en matière de création d'une monnaie européenne. Il estime qu'il ne saurait être question de mettre fin au rôle international de la livre sterling avant d'avoir assuré la sauvegarde des intérêts de ceux qui en détiennent et décidé de ce qu'on y substituerait.

Pour M. Hallstein, ancien président de la Commission de la C.E.E., il convient que la Grande-Bretagne adhère à bref délai à la C.E.E. et par conséquent, la demande britannique ne doit pas être repoussée pour des raisons économiques. M. Hallstein conseille aux Six de s'attacher sans tarder à définir un point de vue commun sur l'ouverture de négociations. Si l'on veut réfuter l'argument selon lequel l'une ou l'autre circonstance d'ordre économique s'opposerait à l'adhésion de la Grande-Bretagne, il ne faut pas exclure, estime M. Hallstein, une solution comportant plusieurs étapes. Dans les conditions actuelles, cette façon d'aborder le problème lui paraîtrait plus raisonnable que le système de l'ultimatum exigeant "tout ou rien".

"Objectivement, l'évolution historique appelle tous les peuples européens qui le souhaitent et qui sont en mesure de le faire, à participer au processus d'unification européenne", estime M. Hallstein. C'est d'ailleurs là ce qu'avaient voulu les fondateurs de la Communauté et pour M. Hallstein, il ne faut voir qu'un incident historique dans le refus qu'ont opposé les Britanniques à l'invitation qui leur a été faite, tant en 1950 qu'en 1955, d'adhérer à la Communauté. En conclusion, l'orateur estime que les raisons qui ont inspiré la politique européenne à l'époque subsistent et n'ont rien perdu de leur pertinence.

Selon M. Hallstein, si du point de vue économique, le succès de la Communauté a été tel que personne ne pourrait plus s'en retirer sans en subir un préjudice irréparable, il n'en va pas de même du point de vue politique. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'une guerre entre les peuples de la Communauté est devenue inconcevable et que sur la trame neutre de l'intégration économique, on a vu s'affirmer un peu plus, parmi les habitants de la Communauté, le sentiment d'appartenir à un ensemble politique commun. Mais il est historiquement inconcevable qu'on en reste là jusqu'en l'an 2000. Comment ne pas envisager avec angoisse, par exemple, qu'on puisse abandonner la question allemande à un mécanisme politique aussi désuet?

A propos des changements qui se sont opérés en dehors de la Communauté, M. Hallstein a déclaré que les affaires européennes ne bénéficient plus, pour la politique américaine, de la priorité qu'elle lui attribuait naguère. Personne ne peut reprocher aux Américains de ne plus savoir exactement quelle attitude adopter à l'égard des Européens et c'est à nous qu'il incombe, pour une bonne part, de rétablir un climat de confiance. Pourquoi faut-il que les initiations viennent toujours du même côté? Pourquoi, par exemple, les Européens n'ont-ils pas encore fait depuis longtemps des propositions au sujet de la réforme de l'O.T.A.N.?

M. Hallstein estime que si les Etats-Unis s'intéressent moins qu'auparavant à l'Europe, l'Union soviétique s'y intéresse de plus en plus, au point qu'on peut s'attendre à un prochain redoublement de l'activité de la diplomatie soviétique, mais cette activité visera un but très différent, celui d'empêcher l'unification européenne. Même si l'on peut admettre que le Kremlin ne souhaite pas la guerre, un revirement soudain des dirigeants soviétiques reste toujours possible et il n'est pas exclu qu'ils puissent user de leur formidable potentiel militaire comme d'un moyen de pression sur le plan diplomatique. M. Hallstein ne nie nullement le bien-fondé de la politique de détente, mais il estime qu'il ne faut pas confondre détente et sécurité véritable.

En conclusion, M. Hallstein a déclaré : "Il ne faut pas oublier que les traités ne constituent pas un but en soi, mais un moyen d'atteindre un objectif plus élevé : la réalisation d'une Communauté politique fondée sur une constitution entièrement fédérale et de ce fait, compétente en matière de défense et de politique extérieure non économique."

Quant à M. Luns, il a déclaré, dans son discours : "Si l'on veut vraiment progresser dans le voie de l'intégration européenne, il convient, après avoir raisonnablement assuré la paix sur notre continent, d'étendre, sur la base de l'acquis actuel, le cadre de la coopération européenne pour aboutir à l'intégration économique et politique de l'Europe occidentale. Vouloir exclure de ce processus le Royaume-Uni, le Danemark, la Norvège et l'Irlande, c'est rendre impossible tout progrès réel dans le voie de l'unification de notre continent."

"Certes", a poursuivi M. Luns, "je ne nierai pas que l'élargissement de la Communauté pose de gros problèmes et implique, pour tous les intéressés, certains risques. Mais ces problèmes peuvent être résolus et des mesures judicieuses permettront de limiter les risques."

Si l'on veut vraiment assurer la paix en Europe, une Alliance atlantique puissante et judicieusement structurée reste indispensable, estime M. Luns. "Comment concevoir qu'une Europe divisée en Etats nationaux dotés de moyens de défense nationaux puisse prendre la décision unanime de résister à une nouvelle agression?" Une Europe ainsi divisée n'en aurait pas la force, ni économiquement, ni politiquement, ni militairement. Aussi le fait qu'un Etat d'Europe occidentale ait cru devoir renoncer à l'intégration militaire constitue-t-il, selon le ministre néerlandais des affaires étrangères, un des problèmes européens les plus graves du moment.

(Nieuw Europa n° 12 de décembre 1967)

7. L'Union des industries de la Communauté et la politique économique européenne

L'Union des industries de la Communauté européenne (UNICE) a pris position récemment sur deux questions intéressant la politique économique européenne, à savoir la réalisation de l'union douanière et la société européenne.

a) La réalisation de l'union douanière au 1er juillet 1968.

L'Unice a adopté le 6 novembre 1967 une résolution concernant les conditions indispensables qui doivent être réalisées au 1er juillet 1968 pour assurer le fonctionnement normal de l'union douanière.

"Le 1er juillet 1968, les Etats membres supprimeront les droits de douane intra-communautaires et appliqueront intégralement le tarif douanier commun.

Pour que la Communauté tarifaire ainsi réalisée soit une véritable union douanière, l'Unice estime indispensable qu'à cette date les réglementations et pratiques douanières des Six aient été harmonisées, sinon unifiées. En effet, toute divergence en ce domaine ne manquerait pas d'entraîner des distorsions de concurrence entre entreprises de la Communauté; dès lors, la Communauté et les Etats membres ne pourraient que recourir à des mesures aboutissant à maintenir le cloisonnement des marchés nationaux.

Une telle harmonisation s'impose d'autant plus d'ailleurs que la négociation Kennedy se traduira pas une diminution importante des droits du tarif douanier commun, et ce d'une manière tangible dès le 1er juillet 1968.

Il importe aussi aux entreprises de la Communauté d'être protégées contre la concurrence anormale des pays tiers. En adoptant rapidement un règlement communautaire conforme au Code anti-dumping du G.A.T.T., non seulement la Communauté disposera d'une mesure de défense commerciale efficace, mais sa décision pourrait avoir valeur d'exemple; elle constituerait pour les autres parties contractantes une incitation supplémentaire à rendre leurs réglementations nationales conformes au Code du G.A.T.T.

Dans une résolution adoptée le 11 mai 1966, le Conseil des ministres a admis que l'harmonisation des législations douanières devait intervenir avant l'élimination des droits de douane intracommunautaires. Aussi l'Unice rappelle-t-elle que, dans sa prise de position sur "L'industrie européenne face à l'intégration économique et sociale", elle demandait qu'une attention particulière soit accordée aux travaux d'harmonisation du droit douanier. Etant donné l'urgence, l'Unice émet le voeu que le Conseil des ministres se prononce dès à présent sur les propositions de règlement qui lui ont été soumises par la Commission et sur lesquelles le Parlement européen et le Comité économique et social ont formulé un avis: l'Unice vise en particulier les propositions concernant la défense anti-dumping et la définition de l'origine."

b) La société européenne.

Ayant pris connaissance des travaux du groupe de travail du Conseil des ministres de la C.E.E. et du rapport établi à la demande de la Commission par le professeur Sanders, l'Unice a émis un avis portant sur quelques points fondamentaux de ces projets :

"1. Les problèmes fiscaux.

L'Unice demande avec insistance qu'il soit apporté une solution aux questions de droit fiscal qui se posent en relation avec la création et le fonctionnement des sociétés européennes. En effet, le statut de telles sociétés serait sans portée pratique pour les milieux économiques aussi longtemps que les problèmes fiscaux demeurent sans solution.

2. L'accès à la société européenne.

L'objectif final doit consister à permettre l'accès de la société européenne à toutes les personnes tant physiques que morales.

Ecartant par principe toute limitation à l'accès impliquant un contrôle de type dirigiste, l'Unice considère que le critère présentant le moins de caractère arbitraire est celui d'un capital minimum, pourvu toutefois que ces minimums ne soient pas fixés à un niveau tel que s'en trouveraient compromises pour certaines activités les fins économiques poursuivies par l'institution de la société européenne.

Néanmoins, pendant une période transitoire, dont il faudra déterminer la durée, on peut envisager certaines autres limitations à l'accès. Ces limitations temporaires ne devraient toutefois pas s'attacher à la forme des sociétés de façon à ne pas exclure par principe les sociétés autres que les sociétés anonymes et notamment les sociétés à responsabilité limitée.

3. La représentation des travailleurs dans les organes de la société européenne.

L'Unice est unanime à faire observer que la raison d'être de la société européenne dépend en dernier ressort de l'intérêt pratique qu'y trouveront les milieux économiques dans la Communauté. C'est bien dans cette optique qu'il faut aborder les problèmes soulevés dans le rapport du professeur Sanders.

La société européenne ne pourra certainement pas atteindre les objectifs recherchés par ses initiateurs si elle est régie d'une manière cumulative par toutes les dispositions d'ordre public de caractère national; tel serait notamment le cas si on venait à lui appliquer les dispositions relatives à la cogestion.

L'Unice ne pourrait s'associer à aucune solution qui aurait pour résultat de faire participer les travailleurs aux organes de la société européenne. En ef-

fet, les décisions relatives à la gestion de l'entreprise ne peuvent être adoptées que par les associés et les dirigeants d'entreprise mandatés par eux.

Par voie de conséquence, l'Unice se prononce également contre l'adoption, en cette matière, de solutions différenciées suivant le siège de la société ou les lieux où travaille son personnel, telles que les propose le rapport du professeur Sanders. En effet, ces solutions impliqueraient déjà l'introduction, sur le plan communautaire, du principe de la cogestion qui affecte, d'une façon essentielle, la structure de la société et soulève dans la plupart des Etats membres et des milieux intéressés les plus graves objections. Il apparaît donc que la question de la cogestion ne peut être résolue, de l'avis de l'Unice, que si l'on adopte une solution uniforme qui ne prévoit pas la participation des travailleurs aux organes de la société pour l'ensemble des sociétés commerciales européennes.

L'Unice est parfaitement consciente de l'importance des relations entre employeurs et travailleurs, mais estime que ce problème doit être examiné en dehors du droit des sociétés; elle souhaite être associée à cet examen en temps opportun.

4. La nominativité obligatoire des actions.

Le régime des titres au porteur pratiqué par cinq Etats membres a témoigné de son efficacité et s'est avéré indispensable au bon fonctionnement du marché des capitaux.

En conséquence, il importe que la société européenne puisse émettre aussi bien des actions au porteur que des actions nominative et que cette faculté soit garantie à toutes les sociétés européennes sans aucune discrimination, faute de quoi il s'ensuivrait des distorsions inadmissibles."

(Bulletin de la Fédération des industries belges, n°s 27 et 29 des 1er et 20 novembre 1967)

8. Déclarations du Mouvement européen et de l'Action européenne fédéraliste

Dans la deuxième moitié du mois de novembre se sont produites deux manifestations de l'idéal européen; l'une à Bruxelles, l'autre à Paris.

L'Action européenne fédéraliste a tenu les 18 et 19 novembre un Congrès à Bruxelles sous le thème "pas de politique européenne sans Europe politique", Congrès auquel participaient notamment M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes, M. Van Elslande, ministre belge des affaires européennes, M. Brugmans, recteur du Collège d'Europe, Lord Gladwyn.

Les travaux du Congrès ont été clôturés par un appel des fédéralistes européens dont le passage suivant a été extrait :

"... Les fédéralistes européens attachent d'abord une importance capitale au développement de ces Communautés qui demeurent la base de toute progression ultérieure, même ailleurs que dans le domaine économique et social. La fusion réussie de leurs exécutifs se situe dans cette ligne; elle doit être suivie par la fusion des Communautés elles-mêmes, qui sera une étape décisive dans la mesure où les institutions communautaires en sortiront renforcées.

Les fédéralistes européens demandent en outre que les Communautés commencent dès maintenant à pratiquer une politique commune en matière de recherche et de technique, éléments essentiels de la société de demain, ainsi qu'à préparer l'union monétaire indispensable à l'achèvement de l'union économique.

L'Europe ne pourra répondre à sa vocation qui si l'extension des Communautés lui donne les dimensions nécessaires. Dès maintenant, l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège doit permettre à l'Europe de jouer enfin son rôle dans le Monde. Une nouvelle relance européenne est possible, si dix pays, si 250 millions d'Européens, qui sont prêts à accepter et à appliquer les disciplines et les méthodes communautaires, s'unissent pour faire ce nouveau pas décisif vers l'Europe unie et engagent sans délai les négociations nécessaires. Quant aux pays qui n'y sont pas encore préparés, il est du devoir des pays engagés dans l'entreprise européenne de les aider à évoluer de telle sorte qu'ils puissent s'y joindre le plus tôt possible.

Il faut enfin que les Communautés soient le plus rapidement possible complétées sur le plan de la diplomatie et de la défense, grâce à la signature d'un traité international entre les Etats qui désirent coordonner puis intégrer par étapes leurs politiques nationales dans ces deux domaines.

Un tel processus postule l'établissement d'un contrôle efficace au plan communautaire. Les fédéralistes européens conjurent les citoyens de l'Europe de revendiquer énergiquement le droit d'élire au suffrage direct le Parlement européen, dont les compétences doivent être étendues sans délai, notamment en ce concerne l'établissement et le contrôle d'un budget des Communautés."

C'est à Paris, sous la présidence de M. Maurice Faure, que le Bureau exécutif du Mouvement européen international s'est réuni à la fin du mois de novembre pour examiner la situation actuelle de l'Europe. Le Bureau exécutif a établi une déclaration dans laquelle on peut lire, à propos de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, le texte suivant :

"Le Mouvement européen exprime son inquiétude devant les lenteurs et les obstacles qui s'accroissent sur le chemin de l'unité européenne et redoute que

ne s'évanouissent, dans les méandres de l'action quotidienne, les grandes perspectives politiques qui en constituaient l'essence et la justification. Il appelle à une action vigoureuse les gouvernements et les autorités exécutives des Communautés afin que soit reprise la marche en avant.

Dans l'immédiat, le problème qui se pose en premier est celui de la demande d'adhésion aux Communautés de la Grande-Bretagne et de trois autres pays, si décisive pour l'avenir même de l'unité de l'Europe.

La commission a soumis au Conseil un rapport sur les problèmes que soulève cette demande. Elle déclare que, pour aboutir à des conclusions précises, il est nécessaire d'avoir un dialogue avec les demandeurs. Le Mouvement européen invite le Conseil à donner mandat, avant la fin de l'année, à la Commission, d'engager de telles conversations et de lui faire rapport sur leur conclusion. Il souligne que, à son avis, ces problèmes doivent trouver une solution technique conforme à l'intérêt commun et que l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays est indispensable pour conférer à la Communauté les dimensions économiques et technologiques, le poids politique et l'équilibre démocratique nécessaires à son rayonnement.

Au surplus, après la récente dévaluation de la livre, de telles conversations pourraient permettre d'orienter les décisions de politique économique de la Grande-Bretagne dans un sens favorable au développement de la Communauté!"

(Documents communiqués par le Mouvement européen à Luxembourg).

9. Assemblée de la paysannerie de la C.E.E. à Düsseldorf

Le 24 novembre 1967, s'est tenu, à Düsseldorf, un Congrès des organisations professionnelles agricoles de la C.E.E. (COPA). Ont notamment pris la parole au cours de ce Congrès, M. Edmund Rehwinkel, président de la fédération allemande des exploitants agricoles, en sa qualité de président du COPA, M. L.S. Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes, ainsi que M. Hermann Höcherl, ministre fédéral allemand de l'alimentation.

Devant une assemblée de quelque 500 représentants des milieux agricoles de la C.E.E., M. Edmund Rehwinkel, président de la fédération allemande des exploitants agricoles, a revendiqué, pour les agriculteurs de la C.E.E., l'adaptation des prix aux coûts et l'amélioration des structures agricoles. Il conviendra aussi, a déclaré l'orateur, d'accorder la priorité à la production indigène de produits agricoles de la C.E.E. si le Marché commun vient à être réalisé.

M. Rehwinkel a notamment justifié la revendication touchant l'adaptation des prix agricoles aux coûts par le fait que les prix agricoles sont loins d'avoir

suivi, depuis la fin de la guerre, la hausse du coût des autres produits. Alors que la hausse du coût de ces autres produits était constante, l'agriculture se voyait constamment refuser la compensation qu'aurait constitué une augmentation suffisante des prix des produits agricoles. Pendant la courte période de 1963 à 1965, le prix des moyens de production agricole a subi une augmentation de 3 à 9 % dans les pays de la C.E.E. Si l'on tient compte en outre de la hausse des salaires agricoles, l'accroissement moyen annuel des coûts se chiffre par environ 10 %. C'est cette hausse constante de tous les facteurs des coûts associés à l'insuffisance des prix des produits agricoles qui constitue, estime M. Rehwinkel, la cause fondamentale du fait que la parité entre les revenus agricoles et les revenus obtenus dans les autres secteurs de l'économie n'a pas encore été réalisée.

Jusqu'ici, la politique d'instauration d'un marché commun agricole n'a porté, presque exclusivement, que sur les questions d'organisation du marché et de fixation des prix et l'on ne s'est guère préoccupé du problème de l'harmonisation des coûts.

M. Rehwinkel s'est élevé résolument, à ce propos, contre les tentatives de substituer à une politique de normalisation des prix, une politique des structures. La politique des structures, a-t-il souligné, n'est pas une panacée qui puisse garantir l'amélioration des revenus agricoles; elle ne sert qu'à éluder le problème fondamental, celui de la disparité des revenus. M. Rehwinkel ne voit dans une politique des structures pure et simple qu'une "politique de vagues promesses". Le président du COPA a rappelé que la condition première de la mise en oeuvre de la politique des structures, c'est l'application d'une politique des prix qui mette les agriculteurs en mesure de réunir les capitaux voulus et de rembourser le principal et les intérêts des emprunts contractés à cet effet. Les organisations professionnelles agricoles ne s'opposent pas, a poursuivi M. Rehwinkel, à la mise en oeuvre d'une politique des structures. Mais s'il s'avérait que pour les instances communautaires et nationales, la politique des structures agricoles consiste à décimer la grande masse des exploitations familiales, nous nous élèverions de toutes nos forces contre cet assainissement par élimination.

M. Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes, a constaté qu'il était exact, en effet, que comme l'avait souligné devant les délégués du Congrès le président du COPA, M. Rehwinkel, il subsistait une forte disparité entre l'évolution des revenus agricoles et celles des revenus des personnes travaillant dans l'industrie. Mais contrairement à M. Rehwinkel qui préconise comme solution une politique d'ajustement des prix et qui s'oppose à ce que soient substituées à celle-ci des mesures relevant de la politique des structures, M. Mansholt estime que la politique des prix ne peut avoir, elle non plus, que des effets limités. La politique des structures n'est certes pas une panacée qui permette de mettre fin à la disparité des revenus, mais ce serait aussi se leurrer que d'espérer que des mesures relevant de la politique des prix puissent avoir l'effet radical souhaité. La vraie solution, c'est d'assortir une politique des prix active de mesures relevant de la politique des structures.

En raison des excédents qui existent dans certains secteurs, l'agriculture des pays de la Communauté économique européenne se trouve confrontée à des problèmes analogues aux graves problèmes qui se posent à l'industrie charbonnière et à l'industrie sidérurgique. Devant les quelques 500 délégués du Congrès des exploitants agricoles de la C.E.E., M. Hermann Höcherl, ministre fédéral allemand de l'alimentation, a rappelé que s'il y a surproduction de certains produits agricoles, il y a pénurie dans d'autres secteurs. Le problème des excédents agricoles est d'ailleurs aussi d'ordre qualitatif. Les temps de la production massive à tout prix sont désormais révolus en Europe occidentale, a ajouté le ministre. Il n'y a plus de perspectives d'écoulement favorables que pour les produits de qualité supérieure, encore que même pour ceux-ci, certaines difficultés d'écoulement paraissent vouloir se manifester.

Les quelques 500 représentants des milieux agricoles de la C.E.E. ont adopté le 24 novembre, la résolution suivante :

I. LES PRIX AGRICOLES

L'Assemblée souligne que la politique des prix reste l'élément le plus important de la politique agricole commune et attache une grande valeur à ce que la Communauté poursuive une politique active en matière d'organisation de marché et de prix, de façon à atteindre des prix de marché équitables.

Elle déplore vivement que le Conseil des ministres de la C.E.E., dans ses décisions fixant les prix agricoles pour la campagne 1968-1969, n'ait pas suffisamment tenu compte des demandes du COPA et de l'avis du Parlement européen qui ne visaient qu'à actualiser les prix, c'est-à-dire à couvrir les hausses des coûts reconnus par la Commission et l'évolution normale des revenus des autres catégories socio-professionnelles...

II. L'ORGANISATION DES MARCHES

La politique des prix doit être complétée par des mesures d'organisation de marché, adaptée à chaque produit, qui doivent contribuer à réaliser, pour les produits faisant l'objet d'une fixation de prix, des prix de marché aussi proches que possible des prix d'objectif, et pour tous les produits des prix de marché rémunérateurs, notamment par une stabilisation des marchés.

III. LES RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS

A. Les échanges commerciaux

L'Assemblée demande l'établissement d'une politique commerciale commune en matière de produits agricoles en fonction de la politique agricole commune, politique commerciale qui doit comprendre entre autres les éléments suivants :

- la mise sur pied d'une politique communautaire dynamique d'exportations de produits agricoles qui permette à la Communauté de faire face à une concurrence provenant de prix artificiels ou de conditions de vie très basses. Une telle politique appelle, outre l'octroi de restitutions à un niveau approprié, la recherche de nouvelles conditions de crédit;

- une protection suffisante contre les importations qui mettent en cause les objectifs de l'article 39 du traité perturbant les marchés et la tenue des prix au niveau nécessaire;

- des mesures contre les concurrences déloyales, en particulier l'instauration d'un système de contingents communautaires pour les produits en provenance des pays à commerce d'état.

B. Négociations du G. A. T. T.

L'Assemblée constate que les résultats obtenus au G. A. T. T. ouvrent des brèches dans l'organisation communautaire de plusieurs marchés, et qu'ils sont faibles en ce qui concerne l'organisation des marchés mondiaux; les très modestes possibilités d'exportation de produits agricoles qu'ils ouvrent à la Communauté risquent d'être remises en cause si l'accord conclu à Genève n'est pas ratifié par les grands pays intéressés.

C. L'élargissement de la C. E. E.

L'élargissement éventuel de la Communauté par l'adhésion de nouveaux membres doit se faire de l'avis de l'Assemblée dans les conditions suivantes :

- a) poursuite de la consolidation de la Communauté;
- b) acceptation par les nouveaux membres des objectifs du traité de Rome dans le domaine agricole ainsi que des principes directeurs des Règlements;
- c) harmonisation de leur politique agricole avec celle de la Communauté au cours de la période transitoire;
- d) maintien de l'équilibre global actuel entre les ressources et les besoins alimentaires communautaires.

D. Accords d'association et accords commerciaux bilatéraux

En matière de politique d'association et de politique à l'égard des pays en voie de développement, il serait préférable de rechercher des avantages gradués pour tous ces pays plutôt que de conclure des traités et accords en ordre dispersé.

IV. L'AMELIORATION DES STRUCTURES ET LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

L'Assemblée rappelle et souligne que dès l'origine, le COPA a demandé, pour contribuer à l'amélioration des revenus, l'établissement et l'exécution d'une

politique d'amélioration des structures agricoles. Il entend par là des mesures destinées à accroître la productivité, à créer les meilleures conditions de travail et de vie, à améliorer la gestion et les circuits d'approvisionnement et de vente.

L'Assemblée considère avec intérêt les premiers programmes communautaires. Elle estime toutefois qu'il ne s'agit là que d'une première expérience dans la mise en place progressive au niveau communautaire et national d'une politique d'amélioration des structures agricoles.

(Agra Europe - 30 novembre 1967;
Informations Syndicales agricoles, n° 24 - 1967;
Die Welt, 25 novembre 1967;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 25 novembre 1967).

10. Conférences de l'Internationale socialiste

La session du Conseil général de l'Internationale socialiste à Zürich

Le Conseil général de l'Internationale socialiste s'est réuni à Zürich du 10 au 13 octobre 1967.

Les discours de Bruno Pittermann (Autriche), président de l'Internationale socialiste, Willy Brandt, ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, Fritz Grütter, conseiller national (Suisse), ainsi que Willy Spühler qui, au nom du Conseil fédéral suisse, a souhaité la bienvenue au Conseil de l'Internationale socialiste, ont été au centre des débats.

Dans la résolution, il est dit entre autres :

La Conférence du Conseil général considère le traité de non-prolifération des armes atomiques comme un premier pas décisif vers des mesures pratiques de désarmement et lance un appel à tous les gouvernements afin qu'ils contribuent à sa conclusion rapide.

L'Internationale socialiste condamne le renversement de la démocratie parlementaire en Grèce par le régime militaire actuel et exige le rétablissement immédiat de la liberté individuelle, de la démocratie et de l'exercice des droits de l'homme.

L'Internationale socialiste se déclare entièrement solidaire avec les forces politiques grecques qui luttent pour un retour à la démocratie dans leur pays et renouvelle son appel en vue de la libération immédiate de tous les prisonniers politiques.

L'Internationale socialiste invite instamment les membres du Conseil de l'Europe, de la Communauté économique européenne et de l'O.T.A.N. à refuser toute aide matérielle aux dirigeants militaires grecs qui pourrait contribuer à la consolidation de leur dictature et à surveiller la situation de très près.

La Conférence du Conseil général de l'Internationale socialiste est persuadée que

- de nouveaux rapprochements en Europe,
- l'exploitation rationnelle des ressources,
- le maintien du plein-emploi,
- le progrès technique, et
- la planification en vue de promouvoir la croissance économique sont indispensables au progrès social.

La C.E.E. et l'A.E.L.E. ont puissamment contribué à la réalisation de ces objectifs. Le rapprochement des pays de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. doit viser à nouer des liens plus étroits avec le reste de l'Europe et du monde. C'est là une nécessité urgente. Abstraction faite de la contribution qu'il est possible d'apporter par là à la cause de l'Europe, un tel rapprochement pourrait aider à faire de ce continent un instrument plus efficace d'une large collaboration entre les nations et lui permettrait d'apporter une contribution importante à l'accomplissement des tâches énormes avec lesquelles les pays en voie de développement se voient confrontés.

La Conférence du Conseil général se félicite de la demande d'adhésion du gouvernement britannique à la Communauté européenne et les conséquences qui en résultent pour les autres pays de l'A.E.L.E. qui voudraient adhérer ou s'associer à la C.E.E. Des négociations devraient s'engager sans tarder.

La Conférence du Conseil général demande instamment aux partis socialistes des pays de la C.E.E. en particulier d'user, comme ils l'ont fait jusqu'ici, de toute leur influence dans leurs pays, afin d'amener leurs gouvernements à engager le plus rapidement possible et en tous les cas au courant de l'année 1967 des négociations sur la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays et de faire en sorte que ces négociations soient rapidement couronnées de succès.

L'attitude des partis socialistes ainsi que leur influence sur l'opinion publique et sur le comportement du Parlement de leurs pays revêt, à ce stade, une importance capitale.

La session de l'Internationale socialiste à Chequers

Les chefs de gouvernement et d'autres personnalités politiques de premier plan de sept pays européens ont donné, au cours d'une réunion des chefs de parti de l'Internationale socialiste qui s'est tenue le 9 décembre dans la pro-

priété du premier ministre britannique Harold Wilson, à Chequers près de Londres, leur appui total à la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne. A cette réunion confidentielle ont également pris part le ministre fédéral des affaires étrangères, Willy Brandt, en tant que président du S.P.D., ainsi que le président du groupe S.P.D. au Bundestag, Helmut Schmidt.

La moitié des conversations, qui ont duré 8 heures, ont été consacrées aux questions européennes. Le premier ministre Wilson et le ministre des affaires étrangères, George Brown, ont souligné une fois de plus que, maintenant comme avant, le gouvernement britannique ne se contenterait que d'une adhésion à part entière à la C.E.E. et rejetait toute forme d'association. Les hommes politiques britanniques ont déclaré à leurs interlocuteurs qu'ils attendaient une réponse définitive de la session que le Conseil de ministres tenait à Bruxelles, le 18 décembre.

Le ministre fédéral des affaires étrangères avait déjà eu un long échange de vues sur les questions européennes le 8 décembre avec son collègue britannique, M. Brown, dans la propriété que celui-ci possède à Dorneywood. A cette occasion, M. Brandt aurait fait un sondage pour savoir si le gouvernement britannique, en raison de l'attitude ferme de de Gaulle, ne pourrait pas se décider à accepter une formule intermédiaire qui constituerait plus qu'une association et se transformerait progressivement en une adhésion à part entière. Mais, officiellement du moins, le premier ministre s'en tient à sa politique du "tout ou rien". Des observateurs londoniens pensent toutefois que ce rejet de tout compromis ne constitue pas forcément le dernier mot de la Grande-Bretagne. On voit dès à présent s'amorcer une pression politique croissante sur Wilson pour l'amener soit à accepter "une période d'embrayage", soit à retirer complètement la demande d'adhésion.

Outre MM. Brandt, Schmidt et les ministres britanniques, le premier ministre danois, Jens-Otto Krag, le chef de gouvernement suédois, Tage Erlander, le premier ministre finlandais, Raffael Paasio, le vice-premier ministre italien, Pietro Nenni, l'ancien vice-chancelier autrichien, Bruno Kreisky, et le premier ministre de l'Ile Maurice, Ramgoolan, ont également participé à la Conférence de Chequers.

(Socialist International, London, circulaire n° 59/67, 23 octobre 1967;

Die Welt, 13 octobre 1967;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 11 décembre 1967;

Avanti, 10 décembre 1967;

Herald Tribune, 11 décembre 1967;

Le Nouveau Journal, 12 décembre 1967)

11. Proposition de "Europe-Union Deutschland" en vue de l'élargissement de la Communauté européenne

Par des lettres adressées aux institutions européennes et nationales, à M. Kiesinger, chancelier fédéral, et à M. Brandt, ministre fédéral des affaires étrangères, le baron von Oppenheim, président de Europe-Union Deutschland, a fait connaître, le 11 décembre 1967, une proposition du comité directeur de l'Europe-Union relative aux négociations des six Etats membres de la C.E.E. avec la Grande-Bretagne. D'après ce plan, il conviendrait d'entamer sans tarder des négociations avec Londres en prévoyant une phase préliminaire n'excédant pas cinq ans. A l'expiration de cette phase, et au plus tard le 1er janvier 1974, la Grande-Bretagne devrait automatiquement adhérer à la C.E.E. en tant que membre à part entière.

La présidence de l'Europe-Union déclare toutefois que le plan ne peut être mis en oeuvre que si les pays de la C.E.E. acceptent d'appliquer le principe de la majorité qualifiée.

Du plan à étapes, proposé par l'Europe-Union Deutschland, nous avons extrait les passages suivants :

1. Phase préliminaire

Sur le plan matériel : La phase préliminaire commence le jour de l'entrée en vigueur du traité signé avec la Grande-Bretagne, qui devra également contenir les dispositions relatives à l'adhésion. Au cours de cette phase,

- a) les droits de douane et autres entraves aux échanges seront progressivement éliminés de part et d'autre,
- b) les règlements agricoles de la C.E.E. seront progressivement appliqués à la Grande-Bretagne. Le financement de la politique agricole s'effectuera conformément au système provisoire actuellement en vigueur dans la Communauté,
- c) les préférences établies dans le cadre du Commonwealth seront progressivement supprimées (hormis quelques exceptions),
- d) Il sera institué une clause de sauvegarde (de part et d'autre) afin de tenir compte des distorsions qui pourraient se produire en raison du manque de coordination entre les politiques économiques, etc.

Sur le plan des institutions : Il y a lieu de créer des institutions communes aux Six et à la Grande-Bretagne, en vue d'appliquer l'union douanière et l'union agricole, et de préparer l'adhésion (tant au niveau de la Commission qu'à celui du Conseil).

2. L'adhésion

Sur le plan matériel :

- 1) Du fait de son adhésion, la Grande-Bretagne accepte toutes les dispositions matérielles et institutionnelles des traités de Rome et de Paris qu'elle n'observait pas encore au cours de la phase préliminaire.
- 2) Dans un délai de trois ans à compter de l'entrée en vigueur du traité, il convient de régler les questions suivantes entre les Six, et simultanément, entre les Six et la Grande-Bretagne afin que les mesures d'exécution nécessaires à l'adhésion de la Grande-Bretagne puissent être prises sans perdre de temps :
 - A. En ce qui concerne les échanges de marchandises :
 - a) Harmonisation des taux de la taxe sur la valeur ajoutée et des systèmes et taux des principales taxes à la consommation (huiles minérales, tabac, alcool);
 - b) abolition de tous les contrôles aux frontières.
 - B. En ce qui concerne la circulation des capitaux :
 - a) Harmonisation des dispositions en matière de placement et des conditions d'admission en bourse;
 - b) Coordination des dispositions fiscales relatives à l'impôt sur les sociétés et à la taxation des intérêts et des dividendes;
 - c) Libéralisation complète des mouvements de capitaux conformément aux progrès enregistrés en matière de coordination des politiques monétaires.
 - C. Règlement définitif du financement agricole.
 - D. Recherche :

Accord sur quelques grands projets communs dans les domaines atomique et spatial, ainsi que dans le domaine de l'aviation de l'électronique, de la biochimie, etc. (organisation et financement communs).
 - E. Définition du statut juridique d'une société commerciale de type européen (un projet a été présenté à ce sujet) et règlement des problèmes fiscaux y afférents.
 - F. Energie :

Système commun de la politique commerciale extérieure comportant une protection limitée, étant donné qu'il est vital pour notre capacité concurrentielle d'obtenir de l'énergie à un prix intéressant.

G. Monnaie :

Instauration progressive d'un système monétaire européen dont la livre sterling doit faire partie, ce qui permettrait de considérer la monnaie européenne comme monnaie de réserve à la place de la livre dans le système monétaire international (avec les adaptations nécessaires).

Sur le plan des institutions : Au cours de la phase débutant avec l'adhésion, et indépendamment de la question monétaire, pour le règlement de laquelle il convient de proposer la création d'institutions spéciales, les compétences nécessaires à l'exécution des tâches décrites dans le plan pourraient être réparties, d'après le schéma actuel, entre le Conseil de ministres et la Commission.

Toutefois, l'extension proposée des compétences du Conseil et de la Commission nécessite un renforcement des pouvoirs du Parlement et l'élection au suffrage universel direct d'une partie au moins des membres qui le composent. De même, ce plan ne pourra être mis en oeuvre que si l'on se décide à adopter le principe des décisions prises à la majorité qualifiée.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 12 décembre 1967).

DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

Cette bibliographie représente une sélection des titres des ouvrages acquis ainsi que des périodiques dépouillés à la bibliothèque du Parlement européen pendant la période couverte par la présente édition des Cahiers.

1. Questions politiques et institutionnelles

-
1. - ASSOCIAZIONE ITALIANA PER IL CONSIGLIO DEI COMUNI D'EUROPA.
Rome: L'Ordine federale e l'iniziativa federalista. Alcuni testi del Consiglio dei Comuni e dei Poteri Locali d'Europa (C.C.E.) e della sua Sezione Italiana.
Roma, (Castaldi), 1965, 100 p. 4°
(18 760)

 2. - BEYER, Wilhelm Raimund: Immunität als Privileg. Eine verfassungsrechtl. Studie gegen die Abgeordneten-Immunität.
(Berlin, Neuwied a. Rh.), Luchterhand, (1966). 127 p. 8°
(19 082) (notes bibliogr.)

 3. - BODENHEIMER, Susanne J. : Political union: a microcosm of European politics, 1960-1966. Pref. by Daniel Lerner.
(European aspects. Series C: Politics, 19).
(19 596) (bibl.p.chap.)

 4. - BRAUN, Nicole-Céline: La Fonction supranationale. Présidents, membres, juges des Communautés Européennes. Etude comparée des personnalités et des collègues (1952-1967). Thèse ...
(S.l.), 1967. 346 p., tabl. 4°
(Fondation nationale des Sciences Politiques. Cycle Supérieur d'Etudes Politiques).
(19 787) (bibliographie)

 5. - BRUGMANŠ, Henri: European unity and the federalist idea.
(The Atlantic Community Quarterly, n° 3, 1967, p. 402-409).
-

6. - BUBBA, Elena: Das Europäisches Parlament im Wandel der europäischen Politik.
(Europa-Archiv, n° 16, 25. August 1967, p. 601-608).
-
7. - CARDON DE LICHTBUER, Daniel: The Impact of European integration on Belgian politics.
(Res Publica, n° 3, 1967, p. 583-589).
-
8. - CARMOY, Guy de: Les Politiques étrangères de la France, 1944-1966. Paris, La Table Ronde, (1967). 519 p., 1 fig. 8°
(19 731) (bibl.p.chap.)
-
9. - CATTANI, Attilio: Essai de coopération politique entre les Six 1960-1962 et échec des négociations pour un statut politique.
(Chronique de Politique Etrangère, n° 4, juillet 1967, p. 389-400).
-
10. - CLEMMENS, Robert: De Actie van de Socialistische Fractie in het Europese Parlement.
(S.l.), 1967, 200 p., tabl. (multigr.) 4°
(Katholieke Universiteit te Leuven, Faculteit der Economische en Sociale Wetenschappen, Instituut voor Politieke en Sociale Wetenschappen).
(19 655) (bibliographie)
-
11. - COLLOQUIO INTERNAZIONALE SU I GRUPPI DIRIGENTI IN EUROPA OCCIDENTALE TRA DIMENSIONI NAZIONALI E DIMENSIONI SOPRANAZIONALI. 1966.
Rome: (Relazioni e comunicazioni ...) Roma, 25-26 novembre 1966.
(Org.: Centro Italiano di Ricerche e Documentazione e. a.)
Roma, Motemem, 1966, 300 p. 8°
(Tempi moderni dell'Economia, della Politica e della Cultura, n° 27/28, inverno 1966-1967).
(19 646)
-
12. - DEHOUSSE, Fernand: L'Avenir institutionnel des Communautés Européennes.
Nancy, Centre Européen Univ., (1967). 52 p. 8°
(Université de Nancy. Publications du Centre Européen Universitaire. Collection des conférences européennes, 3).
(19 781)
-
13. - DUBOUIS, L.: Institutions communautaires: l'année 1966.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n° 2, avril-juin 1967, p. 354-371).
-
14. - DUCLOS, Pierre: L'Europe et la politification. 1-
(Rivista di Diritto Europeo, n° 2, aprile-giugno 1967, p. 95-116; n° 3, luglio-settembre 1967, p. 177-214).
-

15. - ERENS, Fons: Regionale Federalisatie. Nieuwe structuren in Benelux en Europa. Met een woord vooraf door H. Brugmans. Assen, Van Gorcum, Antwerpen, Standaard Wetenschappelijke U., 1967, 352 p., tabl. 8^o
(19 662) (bibl. p. chap.)
-
16. - FOERSTER, Rolf Helmut: Europa. Geschichte einer politischen Idee. Mit e. Bibliographie von 182 Einigungsplänen aus den Jahren 1906 - 1945. (München), Nymphenburger Verlagshandl., (1967). 383 p. 8^o
(19 559) (bibliographie)
-
17. - FRANCE. Conseil Economique et Social. Paris: Problèmes posés par la fusion des Exécutifs Européens et l'unification des Traités. Rapport prés.... par Louis Charvet. Paris, Conseil Economique et Social, 1967, 3 fasc. (multigr.) 4^o
(1), Rapport, III, 113 p.
(2), Annexes (diff. pag.), tabl.
(3), Avis, 28 p.
(19 301)
-
18. - GLADWYN (Lord): The Necessity for European political integration. (International Affairs, n^o 4, October 1967, p. 631-642).
-
19. - HALLSTEIN, Walter: Europa zwischen gestern und morgen. (Vortrag ... Den Haag, 11. November 1967). (Europa-Archiv, n^o 21, 10. November 1967, p. 765-774).
-
20. - HOFFMANN, Stanley: Le Sort de la nation dans l'Europe occidentale de l'après-guerre. (Analyse & Prévision, n^o 3, septembre 1967, p. 599-629).
-
21. - KOPPE, Karlheinz: Das Grüne E setzt sich durch. (20 Jahre Europa Union Deutschland, 1946-1966.) Köln, Europa Union Verl., (1967). 233 p. 8^o
(Europäische Schriften des Bildungswerks Europäische Politik, 13).
(19 647)
-
22. - KOVAR, Robert: Les Crises du charbon et de l'acier: une épreuve pour les institutions et la solidarité communautaires. (Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 2, avril-juin 1967, p. 337-353).
-
23. - KUBY, Heinz: Défi à l'Europe. (Provokation Europa. Köln, 1965). Trad. de l'allemand par Martine Farinaux. Paris, Ed. du Seuil. (1967). 350 p., tabl. 8^o
(Collections Esprit, "Frontière ouverte").
(17 378/1) (notes bibliogr.)
-

24. - LINTHORST HOMAN, J. : Quelques remarques sur la méthode supranationale.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n° 226, mai-juin 1967, p. 452-466).
-
25. - LUCHSINGER, Fred: Bericht über Bonn, Deutsche Politik 1955-1965. Zürich, Stuttgart, Fretz & Wasmuth, (1966). 379 p. 8°
(19 618)
-
26. - MARCHAL, André: Vers l'unification politique par l'unification économique.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n° 226, mai-juin 1967, p. 468-480).
-
27. - MEERHAEGHE, M.A.G. van: International economic institutions. (Internationale economische betrekkingen en instellingen. Leiden, 1964). (London), Longmans, (1966). XX, 404, p., tabl., fig. 8°
(16 752/1).
-
28. - NEWHOUSE, John: Collision in Brussels: the crisis of June 30. Prel.éd. New York, Twentieth Century Fund, 1967, V, 193 p. 4°
(Troqueville series, 2).
(19 531 (notes bibliogr.))
-
29. - NUNEZ CARCIA SANCO, Antonio: La Conception européenne du Général de Gaulle d'après ses discours.
(Nancy-Saint-Nicolas-de-Port, Idoux, 1966). VII, 67 p. 8°
(Université de Nancy. Publications du Centre Européen Universitaire, Collection des mémoires, 21).
(18 932) (bibliographie)
-
30. - PETRELLA, Riccardo: Scienza politica e integrazione europea.
(Rivista di Studi Internazionali, n° 2, aprile-giugno 1967, p. 257-271).
-
31. - PHILIP, André: Les Socialistes.
(Paris), Ed. du Seuil, (1967). 252 p. 8°
(Politique, 9).
(19 519) (notes bibliogr.)
-
32. - REIGERSMAN-VAN DER EERDEN, A.M. : De Gaulle en Europa. 1-
(Internationale Spectator, n° 17, 8. october 1967, p. 1340-1355).
-
33. - REY, Jean: Intégration économique du continent européen.
Problèmes et perspectives.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n° 226, mai-juin 1967, p. 503-513).
-

34. - RIENCOURT, Amaury de: Nationalism in France.
(The Atlantic Community Quarterly, n^o 3, 1967, p. 410-418).
-
35. - ROHN, Walter E.: Europa organisiert sich, 6., erg. Aufl.
(Berlin), Schmidt, (1966). 128 p., tabl., fig. 8^o
(Zahlenbilder aus Politik, Wirtschaft, Kultur. Ein Zahlenbildbuch
für Europäer, Sonderh. 3).
(4600/3)
-
36. - SEDILLOT; René: Survol de l'histoire de l'Europe.
(Paris), Fayard, (1967). 283 p. 8^o
(Les Grandes études historiques).
(19 704) (bibliographie)
-
37. - SPINELLI, Altiero: Supranationale Politik mit nationalstaatlichen Methoden. Kritische Randbemerkungen zur Aussenpolitik der italienischen Republik.
(Europa-Archiv, n^o 18, 25. September 1967, p. 657-666).
-
38. - TIMM, W.: Die Einsetzung eines Gemeinsamen Rates und einer Gemeinsamen Kommission der Europäischen Gemeinschaften.
(Internationale Wirtschafts-Briefe, Fach 5, Europäische Gemeinschaften, Gruppe 1, p. 1-3).
-
39. - VALS, F.: 10 jaar Europa.
(Socialisme en Democratie, n^o 6, juni 1967, p. 412-417).
-
40. - VISINE, François: ABC de l'Europe, T. 1-
Paris: Libr. Générale de Droit et de Jurisprudence, 1967, vol. 8^o
1. L'Europe politique. 1967, 334 p., tabl.
(Economie et législation européennes, 3).
(R. 19 708)
-
41. - WEIL, Gordon L.: The European Community: what lies beyond the point of no return?
(The Review of Politics, n^o 2, April 1967, p. 160-179).
-

2. Questions économiques

-
42. - ABB, Fritz: Ist eine Harmonisierung der Konjunkturpolitik in der EWG erforderlich?
(Zeitschrift für die Gesamte Staatswissenschaft, n° 2, April 1967, p. 218-230).
-
43. - BALASSA, Bela: Trade liberalization among industrial countries: objectives and alternatives. Publ. for the Council on Foreign Relations. New York (etc.), McGraw-Hill, (1967). XVI, 251 p., tabl., fig. 8° (The Atlantic policy studies). (19 419) (notes bibliogr.)
-
44. - CENTRE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE PUBLIQUE (C.E.E.P.). Bruxelles: Les Entreprises publiques dans la Communauté Economique Européenne. Avant-pr. de Georges Rogissart. (Par) A. Bizaguet(e.a.) Paris, Dunod, 1967. XIX, 601 p., tabl. 8° (19 697)
-
45. - CENTRO INFORMAZIONI E STUDI SULLE COMUNITA'EUROPEE PER LE VENEZIE. Venise: I Problemi della disciplina europea per le società commerciali. Atti del convegno org. nell'ambito della 42a Fiera Internazionale di Padova 10-11 giugno 1966. Modena, S.T.E.M., Mucchi, 1966. 159 p. 8° (Publ., 14). (19 747)
-
46. - CLAEYS BOUUAERT, Ignace: Le Système européen de taxe sur la valeur ajoutée. (Cahiers de Droit Européen, n° 6, 1967, p. 652-679).
-
47. - CONFEDERAZIONE GENERALE DEL L'INDUSTRIA ITALIANA. Studi e Rilevazioni (Servizio). Rome: Il Processo di sviluppo a medio termine dell'industria italiana nelle previsioni degli operatori economici. (Ristampa). Roma, (Failli), 1966. XI, 173 p., tabl. 8° Collana di studi e documentazione, 14). (18 938) (notes bibliogr.)
-

48. - CONFEDERAZIONE GENERALE DELL'INDUSTRIA ITALIANA, Studi e Rilevazioni (Servizio), Roma: Le Prospettive dell'industria italiana nel quadriennio 1967-70, (Cond. da Giuseppe Benevolo (e.a.) sotto l.dir. di Roberto Zaneletti), Roma, 1967, XXXVII, 490 p., tabl. 8^o (Collana di studi e documentazione, 16). (17 640/2)
-
49. - CONGRES FLAMAND DES SCIENCES ECONOMIQUES. 7. 1965. Louvain: l'Economie de marché dans l'intégration de l'Europe occidentale. (Org.par) Vereniging voor Economie, T. 1-2. Louvain, Nauwelaerts, Paris, Béatrice-Nauwelaerts, 1965, 2.vol. 8^o (Université Catholique de Louvain, Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques, Centrum voor Economische Studiën). (18 806) (notes bibliogr.)
-
50. - CONSEIL ECONOMIQUE WALLON, Liège: L'Economie wallone dans son contexte belge et européen, (Congrès ... Bruxelles, 6 mai 1967). Liège, Conseil Economique Wallon, 1967, 84 p. 8^o Revue du Conseil Economique Wallon, n^o 83, avril-juin 1967).
-
51. - GROEBEN, Hans von der: Vers des sociétés anonymes européennes. Nécessité et possibilité de créer une société de type européen. (Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 2, avril-juin 1967, p. 224-237).
-
52. - INTRODUZIONE nella Comunità del sistema d'imposizione sul valore aggiunto. (Il Diritto negli Scambi Internazionali, n^o 1-2, marzo-giugno 1967, p. 97-100).
-
53. - ISTITUTO GRAMSCI, Roma: Tendenze del capitalismo europeo, Atti del Convegno di Roma org. dall'Istituto Gramsci, 25-27 giugno 1965. (Par) A. A. Arzumian (e.a.) Roma, Ed. Riuniti, Ist. Gramsci, (1966), 829 p., tabl. 8^o (Nuova biblioteca di cultura, 61). (19 044).
-
54. - LALUMIERE, Pierre: Droit fiscal européen. (Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 2, avril-juin 1967, p. 384-392).
-
55. - LATTRE, André de: Politique économique de la France depuis 1945. Paris, Sirey, 1966, 521 p., tabl. 8^o (16 887/1)
-

56. - LUXEMBOURG. Statistique et Etudes Economiques (Service Central).
Luxembourg: L'Economie luxembourgeoise en
(Luxembourg, Bourg-Bourger), 1953- 8°
1966. (1967). XII, 218 p., tabl., fig., ill.
(Grand-Duché de Luxembourg. Ministère de l'Economie Nationale et
de l'Energie. Service Central de la Statistique et des Etudes Econo-
miques. Cahiers économiques, 39).
(2235)
-
57. - MANUALI, Louis: La France face à l'implantation étrangère.
Préf. de Olivier Moreau-Neret.
Rome, Paris, Société d'Editions Economiques et Financières, 1967,
129 p., tabl., fig. 4°
(19 443) (bibliographie)
-
58. - MEYNAUD, Jean, SIDJANSKI, Dusan: L'Europe des affaires: rôle et
structure des groupes.
Paris, Payot, 1967, 244 p. 8°
(Bibliothèque économique et politique).
(19 783) (bibliographie)
-
59. - MOREAU, Renzo, ARGAN, Francesco: Les Tendances actuelles en
matière de brevet européen.
(Cahiers de Droit Européen, n° 5, 1967, p. 491-512).
-
60. - ORGANISIERTA Interessen in Europa. Mit Beitr. von Marita Estor
(e.a.) Zsgest. u. eingel. von Heinz Hürten.
Osnabrück, Fromm, (1966), 188 p. 8°
(Fromms Taschenbücher "Zeitnahes Christentum, 46).
(19 687) (notes bibliogr.)
-
61. - PAYS-BAS. Centraal Bureau voor de Statistiek. La Haye:Verschuivin-
gen in de handels- en produktiestructuur binnen en buiten de Euromarkt,
1958-1963.
's-Gravenhage, Staatsuitg., 1967. 68 p., tabl. 4°
(Statistische en econometrische onderzoeken, n° 8, 1967).
(19 469) (notes bibliogr.)
-
62. - PETRILLI, Giuseppe: La Nouvelle industrialisation et l'Europe.
(Les Problèmes de l'Europe, n° 36, 1967, p. 10-17).
-
63. - PEYRARD, Max: L'Europe de l'automobile face au monde. 1-2.
(Direction, n° 142, septembre 1967, p. 760-763, 799-803,
n° 143, octobre 1967, p. 886-891,
-
64. - PROGRAMMA economico nazionale per il quinquennio 1966-1970.
Milano, Istituto per gli Studi di Economia, 1967. 55 p., tabl. 4°
(Mondo Economico, n° 36, 9 settembre 1967. Suppl.)
-

65. - RENAULD, Jean: Aspects de la coordination et du rapprochement des dispositions relatives aux sociétés.
(Cahiers de Droit Européen, n° 6, 1967, p. 611-652).
-
66. - SARAMITE, Marc: La Politique commune de conjoncture dans la Communauté Economique Européenne. Préf. de Louis Cartou.
Toulouse, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1966. II, 210 p., tabl. 8°
(Publications de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse).
(19 581) (bibliographie)
-
67. - SMIDT, M. de: Foreign industrial establishments located in the Netherlands.
(Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie, n° 1, januari/februari 1966, p. 1-19).
(18 975)
-
68. - SCHOLTEN, Y.: Company law in Europe.
(Common Market Law Review, n° 4, March 1967, p. 377-398).
-
69. - UNIONE ITALIANA DELLE CAMERE DI COMMERCIO, INDUSTRIA E AGRICOLTURA.
Rome: Monografie regionali per la programmazione economica. (suite)
(Milano), Giuffrè, (1965-). 8°
(18). Lombardia. A cura dell'Unione Regionale delle Camere di Commercio della Lombardia. Coord.: Bruno Pagani. (1967). XIX, 291 p., tabl., ct.
(18 474) (bibliographie)
-
70. - WERTHEIMER, H. W.: The Principle of territoriality in the trademark law of the common market countries.
(The International and Comparative Law Quarterly, n° 3, July 1967, p. 630-662).
-

3. Questions financières et monétaires

-
71. - AUDRETSCH, H. A. H.: The EEC and EFTA: two solutions regarding balance of payments difficulties.
(Common Market Law Review, n° 4, March 1967, p. 419-439).
-
72. - FEDERAL TRUST FOR EDUCATION AND RESEARCH, Londres: The European capital market. (Par) George Bolton (e. a.) (Report of a two-day conference ... Londong, November, 23 and 24 1966).
(London) F. T. E. R., (1966). 60 p. 8°
(Federal Trust report. Spec. series, 2).
(19 536)
-
73. - FERRARI, Alberto: Problemi monetari relativi all'adesione inglese alla Comunità Economica Europea.
(Stato Sociale, n° 7, luglio 1967, p. 645-656).
-
74. - MIKESELL, Raymond F.: Decisive factors in the flow of American direct investment to Europe.
(Economica Internazionale, n° 3, agosto 1967, p. 431-456).
-
75. - NEME, Colette: La C. E. E. et les mouvements de capitaux.
(Les problèmes de l'Europe, n° 36, 1967, p. 40-53).
-
76. - ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES, Comité des Transactions Invisibles, Paris: Etudes sur les marchés de capitaux, Rapport général (et) annexe statistique.
(Paris), O. C. D. E., (1967), 2 vol. (271, 213 p., tabl.) 8°
(19 512)
-
77. - SCHUSTER, Leo: Zentralbankpolitik und Bankenaufsicht in den EWG-Staaten.
Köln, Opladen, Westdeutscher Verl. 1967, X, 207 p., tabl., fig. 8°
(Bankwirtschaftliche Schriftenreihe, 10).
(19 617) (bibliographie)
-
78. - SEITZ, Konrad: Die EWG-Länder und der Dollar.
(Europa-Archiv, n° 17, 10. September 1967, p. 637-646).
-
79. - TRIFFIN, Robert: La Coesistenza di tre tipi di strumenti di riserva.
(Moneta e Credito, n° 78, giugno 1967, p. 135-164).
-

4. Concurrence

-
80. - ALEXANDER, W.: Artikel 85, E.E.G. en de octrooirechtelijke exclusieve verkooplicentie.
(Nederlands Juristenblad, n° 43, 16 december 1967, p. 1167-1177).
81. - BRAUN, Antoine, GLEISS, Alfred, HIRSCH, Martin: Droit des ententes de la Communauté Economique Européenne. Avec la collab. de
Bruxelles, Larcier; Paris, Dalloz, 1967 446 p. 8°
(14 592/1) (bibliographie)
82. - COMPAGNIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE ET LA FINANCE,
Bruxelles: La Dimension des entreprises européennes. (Extr. de l'annexe au rapport de l'exercice 1966).
(Bulletin Social des Industriels, n° 340, octobre 1967, p. 682-697).
83. - CONCENTRAZIONE (La) della industria farmaceutica e l'avvento del mercato comune.
Roma, La Documentazione Italiana, 1967, 24 p., tabl. 8°
(La Documentazione Italiana, n° 5 sp., 20 settembre 1967).
84. - FOCSANEAU, Lazar: Les Prix imposés dans la Communauté Economique Européenne.
Revue Trimestrielle de Droit Européen, n° 2, avril-juin 1967, p. 173-223).
85. - FRANCK, Louis: La Libre Concurrence. 2e éd.
Paris, P.U.F., 1967. 127 p. 8°
(Que sais-je?, 1063).
(15 217/1) (notes bibliogr.)
86. - GLEISS, Alfred: Zwei bedeutsame Urteile des Europäischen Gerichtshofs.
(S.l.), 1967. pp. 163-176 4°
(Extr. de: Wettbewerb in Recht und Praxis, n° 5, 1967).
(19 256)
87. - JOLIET, René: The Rule of reason in antitrust law. American, German and common market laws in comparative perspective.
Foreword by James A. Rahl.
Liège, Faculté de Droit, La Haye, Nijhoff, 1967, XX, 198 p. 8°
(Collection scientifique de la Faculté de Droit de l'Université de Liège, 26).
(19 331) (bibliographie)
-

88. - LIPPS, Wolfgang: Die Auswirkung der EWG-Gruppenfreistellungsverordnung auf innerstaatliche Alleinvertriebsverträge.
(Der Betriebs-Berater, n° 26, 20. September 1967, p. 1067-1068).
-
89. - OMMESLAGHE, Pierre van: L'Application des articles 85 et 86 du Traité de Rome aux fusions, aux groupes de sociétés et aux entreprises communes,
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n° 3, juillet-septembre 1967, p. 457-506).
-
90. - PLAISANT, R., FRANCESCHELLI, R., LASSIER, J.: Droit européen de la concurrence. Articles 85 à 89 du Traité C.E.E.
Paris, Delmas, (1966). 451 p. 8°
(Documents actuels).
(19 789) (bibliographie)
-
91. - SKAUPY, Walther: Die Angemessene Beteiligung der Verbraucher am Gewinn gemäss Art. 85 Abs. 3 EWG-Vertrag.
(Wirtschaft und Wettbewerb, n° 9, September 1967, p. 559-571).
-
92. - STUDIENVEREINIGUNG KARTELLRECHT. Düsseldorf: Aktuelle Probleme des EWG-Kartellrechts.
Köln (etc.), Heymann, 1966. 278 p. 8°
(Kartellrundschau, 8).
(19 083) (bibliographie)
-
93. - UNIVERSITE. Paris. Institut d'Administration des Entreprises: Les Ententes à l'échelle européenne. Séminaire org. par l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université de Paris et l'Association pour le Développement des Etudes de Gestion des Entreprises. Avec la collab. de Michel Biays (e. a.)
Av.-pr. de p. Lassègue.
Paris, Dunod, 1967, VII, 203 p. 8°
(Collection de l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université de Paris).
(19 709)
-
94. - VYGEN, Klaus: Oeffentliche Unternehmen im Wettbewerbsrecht der EWG. Ihre Stellung nach Art. 90 EWGV im Vergleich zu privaten Unternehmen.
Köln (etc.) Heymann, 1967, 122 p. 8°
(FIW-Schriftenreihe, 37. Forschungsinstitut für Wirtschaftsverfassung und Wettbewerb, Köln).
(19 474) (bibliographie)
-

5. Questions sociales

95. - BEGHE' LORETTI, Adriana: A proposito di una riforma del Fondo Sociale europeo,
(Rivista di Diritto Europeo, n° 3, luglio-settembre 1967,
p. 219-230).
-
96. - COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE. Commission: Les Services de main-d'oeuvre des Etats membres de la Communauté. Exposé de synthèse,
Bruxelles, (S.P.C.E.), 1967. 134 p., tabl. 4°
(Etudes, Série Politique sociale, 16).
(Com. 19 798)
-
97. - COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE. Commission. Main-d'oeuvre (Direction). Libre Circulation (Division). Bruxelles: La Libre Circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la CEE .. Rapport et annexes statistiques.
(S.1., S.P.C.E.), 1966- . 4°
1966: (1966). 2 vol. (C.E.E. Commission, Direction Générale des Affaires Sociales, Direction de la Main-d'oeuvre, Division "Libre Circulation". Bureau Européen de Coordination).
1967: (1967). 2 vol.
(Com. 18 252)
-
98. - COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER. Haute Autorité: Evolution des salaires, des conditions de travail et de la sécurité sociale dans les industries de la Communauté en 1966.
Luxembourg, (S.P.C.E.), 1967. III, 230 p., tabl. (multigr.) 4°
(Com. 19 457)
-
99. - COMMUNAUTES EUROPEENNES. Office Statistique: Wirtschaftsrechnungen ... - Budgets familiaux ... (T. 1-).
(S. 1., S.P.C.E.), 1965- . 4°
7: Ergebnisse für die Gemeinschaft. - Résultats pour la Communauté.
1963/64. (1967). 136, 121 p., tabl.
(Sozialstatistik, Sonderreihe, n° 1- . - Statistiques sociales.
Série spéciale, n° 1-).
(Stat. Com. 33-)
-
100. - DISTORSIONE (La) dei consumi in Italia. (Par) Augusto Graziani (e.a.) Nord e Sud, n° 92-93, agosto-settembre 1967, p. 76-106).
-

101. - FENIZI, Paolo: L'Evoluzione della situazione nei paesi della Comunità Economica Europea.
(Previdenza Sociale, n° 3, maggio-giugno 1967, p. 783-795).
-
102. - GROOTE, Valere de: Buitenlandse, internationale en supranationale regelingen inzake tewerkstelling van vreemdelingen.
(Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiekrecht, n° 5, september-oktober 1967, p. 286-297).
-
103. - INSTITUT FINANZEN UND STEUERN! Bonn: Die Soziale Sicherung in der Bundesrepublik Deutschland: bisherige und künftige Entwicklung. Stand: 1. März 1967.
(Bonn, Stollfuss), 1967. 94 p., tabl. 8°
(Schriftenreihe, 86).
(19 360) (notes bibliogr.)
-
104. - ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES. Comité de la Main-d'oeuvre et des Affaires Sociales.
Paris: Politique de main-d'oeuvre et politique sociale aux Pays-Bas.
(Paris), O. C. D. E., (1967) 331 p., tabl., dpl., ct. 8°
(Examens des politiques de main-d'oeuvre et des politiques sociales, 6).
(19 810)
-
105. - STERN, Gustave: Eine "Soziale Revolution" in Frankreich?
(Gewerkschaftliche Monatshefte, n° 10, Oktober 1967, p. 593-597).
-
106. - TOMUSCHAT, Christian: Der Vorbehalt der Ausübung öffentlicher Gewalt in den Berufsfreiheitsregelungen des EWG-Vertrages und die freie Advokatur im gemeinsamen Markt.
(Zeitschrift für Ausländisches Oeffentliches Recht und Völkerrecht, n° 1-2, Juli 1967, p. 53-93).
-
107. - TOSCANI, Carlo: Contributo alla generalizzazione della sicurezza sociale nell'area del M. E. C.
(Stato Sociale, n° 7, luglio 1967, p. 725-736).
-
108. - WELTER, Norbert: Neuorientierung der EWG-Sozialpolitik.
(Europa-Archiv, n° 18, 25. September 1967, p. 667-674).
-

6. Agriculture

109. - BOOMEN, Antonius Henricus Eugenius Maria van den: De Vraagstukken die zich bij de totstandkoming van de gemeenschappelijke markt voor de tabakverwerkende industrie der Euromarktlanden voordoen. Proefschrift ...
Eindhoven, Eurodruk, 1967. 163 p., tabl., fig. 8^o
(Thèse. Katholieke Hogeschool Tilburg, 1967).
(19 805) (bibliographie)
-
110. - DEUTSCHE LANDWIRTSCHAFTS-GESELLSCHAFT, Francfort s. M.: Neue Unternehmungsformen in der Landwirtschaft. Vorträge der Wintertagung, Wiesbaden, vom 9. bis 13. Januar 1967.
Frankfurt/M., DLG-Verl., 1967. 164 p., tabl., fig. 8^o
(Archiv der D. L. G., 39).
(19 069)
-
111. - DIETZE, Constantin von: Grundzüge der Agrarpolitik.
Hamburg, Berlin, Parey, 1967. 291 p., tabl., tabl. 4^o
(19 630) (bibliographie)
-
112. - EXPLOITATION agricole et aménagement foncier dans les Pays de l'Europe des Six.
Paris, La Documentation Française, 1967. 40 p. 4^o
(Notes et Etudes Documentaires, n^o 3444, 11 décembre 1967).
-
113. - KRAAL, A.: Groeiproblemen en problematische groei in Europa's "agribusiness".
(Maandschrift Economie, n^o 2, november 1967, p. 53-83).
-
114. - MADEC, Jean: Les Structures agraires en France et les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.)
Paris, La Documentation Française, 1967. 74 p., tabl., fig., ct. 4^o
(Notes et Etudes Documentaires, n^o 3 422, 25 septembre 1967).
-
115. - MENDRAS, Henri: La Fin des paysans. Innovations et changement dans l'agriculture française.
Paris, S.E.D.E.I.S., (1967). 358 p., tabl. 8^o
(Futuribles, 6)
(19 451) (bibliographie)
-

116. - ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES, Paris: Production de fruits et légumes dans les pays membres de l'OCDE. Situation actuelle et perspectives 1970 Paris, O. C. D. E., 1966- . 4^o
(7). France, Belgique, Luxembourg. 1967. 138 p., tab., fig.
(18 713)
-
117. - ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. Rome: La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Rome, F. A. O., 1954- . 4^o
1967. (1967). VIII, 223 p., tabl., fig.
(7115)
-
118. - ORTMANN, Friedrich Wilhelm: Die Errichtung des europäischen Ausrichtungs- und Garantiefonds für die Landwirtschaft. Köln (etc.), Heymann, 1966. X, 154 p., tabl. 8^o
(Kölner Schriften zum Europarecht, 7).
(18) (bibliographie)
-
119. - PERTICARA, Giuseppe: Le Regolamentazioni comunitarie per l'organizzazione dei mercati dei prodotti agricoli deperibili in relazione al freddo. (Padova Economica, n^o 7, luglio 1967, p. 24-31).
-
120. - ROMEUF, Jean: Perspectives et prix agricole. (Direction, n^o 142, septembre 1967, p. 788-797).
-

7. Transports

-
121. - BUNDESVERBAND DES DEUTSCHEN GUETERFERNVERKEHRS.
Frankfort s.M.: Verkehrswirtschaftliche Zahlen ...
Frankfurt a.M. 1965- . 8^o
1967. (1967). 42 p., tabl.
(Anc.t.: ARBEITSGEMEINSCHAFT GUETERFER NVERKEHR IM BUN-
DESGBIET. Francfort s.M.: Verkehrswirtschaftliche Zahlen,
1959-1964).
(11 043)
-
122. - CHARMEIL, Claude: Les Investissements routiers à opérer d'ici
vingt-cinq ans et leur incidence prévisible sur le volume de l'activité
économique.
(Revue Economique, n^o 5, septembre 1967, p. 728-737).
-
123. - GRUNDZUEGE (Die) des Leber-Verkehrsprogramms.
(Verkehrs-Brief, n^o 43-44, 23. September 1967, p. 2-15).
-
124. - KRUEGER, Karl, RICHTER, Hans: Helgoland: Hafen für Schiffe von
morgen?
(Wirtschaftsdienst, n^o 5, Mai 1967, p. 227-230).
-
125. - KUILER, H.C.: Deltahavens, polen in een krachtenveld.
(Tijdschrift voor Vervoerswetenschap, n^o 4, 1967, p. 312-328).
-
126. - KUILER, H.C. Les Ports du delta, pôles d'attraction.
(Reflets et Perspectives de la Vie Economique, n^o 4, juillet 1967,
p. 287-296).
-
127. - NEDERLANDS VERVOERSWETENSCHAPPELIJK INSTITUUT.
Rotterdam: De Economische betekenis van het vervoer in de EEG-lan-
den en een drietal EFTA-landen.
Rotterdam, Stichting Nederlands Vervoerswetenschappelijk Instituut,
1967. 248 p., tabl., fig. 8^o
(19 374) (notes bibliogr.)
-
128. - Ou va l'Europe aéronautique? 1-3.
(Opera Mundi Europe, n^o 435, 14 novembre 1967, p. 1-5, n^o 437,
28 novembre 1967, p. 1-4, n^o 438, 5 décembre 1967, p. 1-4a).
-

129. - PIANO (Il) decennale delle F.S. (Ferrovie dello Stato) al 30 giugno 1967.
Roma, La Documentazione Italiana, 1967, 45 p., tabl. 8°
(La Documentazione Italiana, n° 99, 29 novembre 1967).
-
130. - PORT (Le) autonome de Strasbourg: son organisation, ses installations, son trafic, ses usagers. 1-
Strasbourg-Neudorf, Ed. d.l. Navigation du Rhin, 1965- . 4°
1967. (1967). 147 p., tabl., fig., ill., 1 ct.
(Revue de la Navigation Intérieure et Rhénane, n° 6bis, 1965.
N° spéc., hors série, n° 5 bis, 1966. N° spéc., hors série,
n° 7bis, 1967. N° spéc., hors série,
(17 042)
-
131. - RIBAS, Jacques-Jean: Aspects sociaux de la politique commune des transports dans la Communauté Economique Européenne.
(Revue de Droit International et de Droit Comparé, n° 1,
1967, p. 9-23)
-
132. - ROBERT, Jean: Doubts on a common transport policy.
(Common Market Law Review, n° 2, September 1967, p. 193-207),
-
133. - ROMUS, Paul: L'Industrialisation des régions portuaires maritimes européennes.
(Cahiers de Droit Européen, n° 4, 1967, p. 93-115).
-
134. - ROSA, Gustavo de: I Problemi delle ferrovie nel mercato comune europeo. Il Piano "Ferreuropa" per un'organizzazione comunitaria delle ferrovie europee. (Allegato il testo del Piano in lingua francese).
(Roma, Tip. "Fealsena", 1967) 16 p., 2 ct. 4°
(19 513)
-
135. - VERBAND DER AUTOMOBILINDUSTRIE, Francfort/M.: Tatsachen und Zahlen aus der Kraftverkehrswirtschaft
Frankfurt a. Main (Maindruck), 1960- . 8°
1966-67, 31. Folge, 1967. 344 p., tabl., fig.
(12 807)
-

8. Energie

-
136. - DR. WIARDI BECKMAN STICHTING. Amsterdam: Energie, Nederlandse en Europese energiepolitiek in een overgangperiode. (Amsterdam, 1966). 49 p., tabl., fig. 8°
(19 680)
-
137. - BLONDEL SPINELLI, Danièle: L'Energie dans l'Europe des Six. Fondements d'une politique énergétique commune. Préf. de Maurice Byé. Paris, Cujas, (1966). 351 p., tabl., fig. 8°
(19 688) (notes bibliogr.)
-
138. - ENERGIE (L') nucléaire aux Pays-Bas. (Nouvelles de Hollande, 12 et 15 juin 1967). (La Documentation Française. Articles et Documents, n° 0.1872, 6 octobre 1967).
-
139. - FONTAINE, Pierre: L'Aventure du pétrole français. Paris, Les Sept Couleurs, (1967). 232 p. 8°
(19 782) (bibliographie)
-
140. - HAEDRICH, Heinz: Europäische Atomverträge im Rahmen der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung. (Kommentar) Baden-Baden, Nomos Verlagsges., (1966). 322 p., tabl. 8°
(19 686)
-
141. - HAEFNER, Peter: Die Juristischen Probleme der Mineralöl- und Gasfernleitungen in Frankreich und Italien. Inaugural-Dissertation.... (S.1.), 1967. VII, 137 p, 8°
(Thèse, Univ. Heidelberg. 1967).
(19 370) (bibliographie)
-
142. - HENCKEL, Konrad: La Coopération dans la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, Congrès Cologne 23-24 mai 1967. (Cahiers de Droit Européen, n° 5, 1967, p. 576-581).
-
143. - HERPERT, Hans Heinz: Artikel 86 des Europäischen Atomgemeinschafts-Vertrages (E.A.G.V.) und Artikel 14, Absatz 3 des Grundgesetzes (G.G.) (Zeitschrift für die Gesamte Staatswissenschaft, n° 2, April 1967. p. 339-346).
-

144. - JAHRBUCH für Bergbau, Energie, Mineralöl und Chemie. Hrsg. von Heinz Reintges, Paul Schorn (e. a.) Essen, Verl. Glückauf, (1967-). 8^o 1967. (60. Jg. (1967). (diff. pag.), tabl., fig., ill., cit., dpl. (Anc. t.): JAHRBUCH des deutschen Bergbau. 1952-1966). (R. 2950)
-
145. - MUELLER-MICHAELIS, Wolfgang: Struktur und Entwicklung des Energie-Verbrauchs in Westeuropa. (Wirtschaftsdienst, n^o 3, März 1967, p. 144-148).
-
146. - POLETTI, Giuseppe: L'Ente Nazionale Idrocarburi e l'art. 90 del Trattato C. E. E. 1- (Il Diritto negli Scambi Internazionali, n^o 1-2, marzo-giugno 1967, p. 49-57)
-
147. - PRETSCH, Joachim: Kernenergienutzung in der BRD. (Wirtschaftsdienst, n^o 9, September 1967, p. 449-451).
-
148. - SCHIEWECK, Erich: Verdrängungskampf Oel/Kohle - bis zur nationalen Katastrophe? Berlin, Deutsche Weltwirtschaftl. Gesellschaft, 1967. 34 p. 8^o (19 214)
-
149. - UNIVERSITE, Paris, Centre d'Etudes du Droit de l'Energie Atomique: Aspects du droit de l'énergie atomique. Publ. s. l. dir. et avec une préf. de Henry Puget. T. 1- Paris, Ed. du Centre National de la Recherche Scientifique, 1965- vol. 8^o 2. Institutions nationales et internationales. Législations française et étrangères. 1967. XV, 547 p. (Travaux et recherches de l'Institut de Droit Comparé de l'Université de Paris, 28,) (18 038) (bibliographie)
-
150. - WEIDES, Peter: Gemeinschaftliche Koordination und Kontrolle mitgliedstaatlicher Beihilfen im Rahmen des gemeinsamen Energiemarktes. (Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 9, September 1967, p. 329-333).
-

9. Recherche et culture

151. - CONSEIL DE LA COOPERATION CULTURELLE. Strasbourg: Conseil de la Coopération Culturelle et Fonds Culturel. Rapport annuel... Strasbourg, C.E., 1963- . 8°
(Conseil de l'Europe).
(14 991)
-
152. - ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI, Rome: L'Italia e la cooperazione scientifica internazionale. Tavola rotonda, Roma, 27-28 maggio 1966. Atti . T.1.
Roma, I. A.O., 1966.
1. (1966). II, 119 p., tabl. (Documentazioni, 1. giugno 1966).
(18 859)
-
153. - KING, Norman: La Politique scientifique et les pouvoirs des parlements.
Strasbourg, Centre Universitaire des Hautes Etudes Européennes, 1965. 170 p. 8°
(19 736) (bibliographie)
-
154. - KNOPPERS, Antoine T.: Le Rôle de la science et de la technologie dans les relations économiques atlantiques.
(Les Problèmes de l'Europe, n° 36, 1967, p. 18-30).
-
155. - KRAMISH A.: Technology: Europe's enigmatic gap.
(The World Today, n° 10, October 1967, p. 423-433).
-
156. - SERVAN-SCHREIBER, Jean-Jacques: Le Défi américain.
(Paris), Denoel, (1967). 342 p., tabl., 1 fig. 8°
(19 779) (notes bibliogr.)
-
157. - STANDKE, Klaus-Heinrich: "Die "Technologische Lücke" zwischen dem Vereinigten Staaten und Europa.
(Europa-Archiv, n° 16, 25. August 1967, p. 593-599).
-
158. - TABLE RONDE DES PROBLEMES DE L'EUROPE. 19. 1967. Turin: La Recherche scientifique et technologique, problème européen. (Compte-rendu analytique).
(Les Problèmes de l'Europe, n° 37, 1967, p. 49-174).
-

159. - THROWBRIDGE, Alexander B.: The Facts about the gap.
(The Atlantic Community Quarterly, n° 3, 1967, p. 392-401).

160. - VINCENT, André: Les Ecartis technologiques: un problème à trois
dimensions.
(Nouvelles de l'OTAN, n° 10, octobre 1967, p. 13-20).

10. Pays et territoires associés

-
161. - FERRANDI, Jacques: Le Développement de l'économie rurale des pays associés à la C.E.E.
Les Problèmes de l'Europe, n° 36, 1967, p. 72-82).
-
162. - NEUHOFF, Hans-Otto: Gabun. Mit 2 Kt. im Text u. 1 Uebersichtskt. Bonn, Schroeder, 1967, p., tabl., ct. 8°
(Deutsche Afrika-Gesellschaft, Bonn: Die Länder Afrikas, 35).
(9094) (bibliographie)
-
163. - PEDINI, Mario: Associazione CEE-SAMA. La conferenza parlamentare di Abidjan.
(Rivista di Politica Economica, n° 7, luglio 1967, p. 1114-1124).
-
164. - PENNISI, Giuseppe: Récentes tendances des échanges commerciaux CEE-EAMA.
(Les Problèmes de l'Europe, n° 37, 1967, p. 38-45).
-
165. - SAMO, Wolfgang: Ober-Volta als Wirtschaftspartner.
Köln, Bundesstelle für Aussenhandelsinformation, 1967, 88 p.,
tabl., 1ct. 8°
(Wirtschaftlicher Aufbau in Afrika).
(18 995)
-
166. - TIMMLER, Markus: Die Gemeinsame afrikanisch-madegassische Organisation.
Köln, Bundesstelle für Aussenhandelsinformation, 1967, 110 p. 8°
(Wirtschaftlicher Aufbau in Afrika).
(19 488)
-

11. Relations extérieures

-
167. - ANANIADDES, Léonide C.: L'Association aux Communautés européennes. Préf. de Paul Reuter, Paris, Libr. Générale de Droit et de Jurisprudence, 1967. III, 352 p. 8°
(Bibliothèque de droit international, 38).
(19 777) (bibliographie)
-
168. - BERG, Fritz: Englands Beitritt zu den Europäischen Gemeinschaften. (Aussenpolitik, n° 9, September 1967, p. 517-524).
-
169. - CHAMBER, Paul: Il Mercato comune europeo e l'Inghilterra. Roma, La Documentazione Italiana, 1967. 17 p. 8°
(La Documentazione Italiana, n° 83, 3 ottobre 1967).
-
170. - COLLOQUE SUR LA FUSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES. 3. 1967. Liège: Les Relations extérieures de la Communauté Européenne unifiée. Colloque org. à Liège, les 25, 26 et 27 octobre 1967. Liège, Faculté de Droit, 1967, 11 fasc. 4°
(Institut d'Etudes Juridiques Européennes).
(16 927/2) (notes bibliogr.)
-
171. - COLOMBO, Ennio Manlio: Gli Accordi commerciali della Comunità Economica Europea. (Il Diritto negli Scambi Internazionali, n° 1-2, marzo-giugno 1967, p. 13-26).
-
172. - EVANS, John W.: U.S. trade policy. New legislation for the next round. Publ. for the Council on Foreign Relations. New York, Evanston, Harper & Row, (1967). XI, 11 p. 8°
(19 081)
-
173. - FEDERAL TRUST FOR EDUCATION AND RESEARCH. Londres: Britain and the European Community. Report on a two-day conference, May 3rd and 4th, 1967 ... Sponsors: Federal Trust and Britain in Europe. London, F.T.E.R., 1967. 28 p. (multigr.) 4°
-
174. - GRANDE-BRETAGNE (La) rejoint l'Europe. Du Commonwealth au marché commun. Prés. par Pierre Uri. Avec la collab. de Dennis Austin; Nora Beloff (e. a.) (Paris), Plon, (1967). 172 p., tabl. 8°
(19 794)
-

175. - HOECHERL, Hermann: Funktion und Bedeutung der EWG in der Weltwirtschaft. Vortrag.
Berlin, Deutsche Weltwirtschaft. Gesellschaft, 1967. 11p. 8°
(19 220)
-
176. - HOLT, Stephen: If we go in, have we the people?
(The Political Quarterly, n° 4, October-December 1967,
p. 411-420)
-
177. - HORN, Edgar: Ergebnisse der Kennedy-Runde in Zahlen.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n° 9, September
1967, p. 346-348).
-
178. - INTO Europe. The story of the crusade for European unity, and of
some of the personalities who - not only on the Continent but in Bri-
tain - have persistently campaigned for it, and who will continue to
do so in the future. (Ed. by Lionel Birch, designed by Henry Fuller).
(London), Hulton, 1967. 152 p., ill. 4°
(19 185)
-
179. - KRAG, Jens Otto: Europe and Denmark.
(The Atlantic Community Quarterly, n° 2, Summer 1967, p. 191-198).
-
180. - IONESCU, Ghita: L'Avenir politique de l'Europe orientale.
Paris, S.E.D.E.I.S., (1967). 387 p., tabl. 8°
(Futuribles, 7).
(19 432) (notes bibliogr.)
-
181. - KILLEEN, Michael J.: Les Exportations irlandaises.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n° 226, mai-juin 1967,
p. 418-425).
-
182. - LEROY-BEAULIEU, Paul: L'Attitude de la France à l'égard de l'en-
trée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E.
(Les Problèmes de l'Europe, n° 36, 1967, p. 31-39).
-
183. - MALLY, Gerhard: Britain and European unity. With an introd. by
Geoffrey de Freitas.
London, Hansard Society for Parliamentary Government, (1966).
152 p., 1 tabl. 8°
(19 467) (bibliographie)
-
184. - MITCHELL, J.D.B.: "What do you want to be inscrutable for, marcia"?
The White Paper on the legal and constitutional implications of United
Kingdom membership of the European Communities.
(Common Market Law Review, n° 2, September 1967, p. 112-132).
-

185. - NORDISK RAD, Stockholm: La Coopération internordique, Conférence org. par le Conseil Nordique à l'intention des organisations internationales à vocation européenne, Hässelby, 2-4 juin 1965. Stockholm, 1965. 137 p., tabl., fig. 8°
(18 105)
-
186. - PICKLES, William: Britain and Europe: how much has changed? Oxford, Blackwell, 1967. VIII, 119 p. 8°
(19 742) (notes bibliogr.)
-
187. - PLESSOW, Utta: Neutralität und Assoziation mit der EWG, Dargest. am Beispiel d. Schweiz, Schwedens u. Oesterreichs. Köln, (etc.) Heymann, 1967. XIV, 238 p. 8°
(Kölner Schriften zum Europarecht, 8).
(19 759) (bibliographie)
-
188. - PRADOS ARRARTE, Jesus: L'Espagne et le marché commun, (Revue Economique, n° 5, septembre 1967, p. 714-727).
-
189. - ROTH, William M.: What comes next in the U.S. (The Atlantic Community Quarterly, n° 3, 1967, p. 358-370).
-
190. - SCHETTING, Gerd: Spanien und die EWG. Die verfassungsrechtliche Seite. Köln, Pahl-Rugenstein, 1967. 19 p. 8°
(Extr. de: Blätter für deutsche und internationale Politik, n° 8, 1967).
(Argumente zur Zeit, 41).
(19 176) (notes bibliogr.)
-
191. - SCHMID, Erich: Präferenzzieller Handelsvertrag als Regelung der Beziehungen der Schweiz zur EWG. (Europa-Archiv, n° 21, 10. November 1967, p. 791-198).
-
192. - TEMPLE LANG, John: The common market and common law. Legal aspects of foreign investment and economic integration in the European Community, with Ireland as a proto type. Chicago, London, Univ. of Chicago P., (1966). XXXVII, 573 p. 8°
(An American Bar Doudation study).
-
193. - UNIVERSITAET, Kiel, Institut für Weltwirtschaft: Auswertung der Dokumentation der Welthandelskonferenz. (Par) Siegfried Fietze (e. a.) T. 1-2
Stuttgart, Klett, (1966). 2 vol. (XVI, 506 p.) 8°
(Wissenschaftliche Schriftenreihe des Bundesministeriums für Wirtschaftliche Zusammenarbeit, 7, 1-2).
(19 473) (bibl.p.chap.)
-

194. - WESTERLIND, Erik, BECKMAN, Rune: Sweden's economy: structure and trends (Sveriges ekonomi, Struktur och utvecklingstendenser). Stockholm, 1964. Transl. by Mona Nygren. Stockholm, Prisma; Swedish Institute, (1965). 98 p., tabl., fig. 8° (18 954)
-
195. - WLATNIG, Friedrich: Krise der Integration, Europa und Oesterreich. Wien (etc.), Europa Verl., (1967). 184 p., tabl. 8° (Europäische Perspektiven). (19 475)
-
196. - YOUNGER, Kenneth: British interests and British foreign policy. (The Political Quarterly, n° 4, October-December 1967, p. 339-350).
-

12. Défense

-
197. - ALBONETTI, Achille: Trattato sulla non-proliferazione nucleare e disarmo nell'ambito delle Nazioni Unite.
(La Comunità Internazionale, n° 3, luglio 1967, p. 458-487).
-
198. - BERGER, R.: Die Sicherheitskontrolle der I.A.E.O. und der Euratom.
(Atomwirtschaft - Atomtechnik, n° 4, April 1967, p. 172-174).
-
199. - BROWN, Neville: British arms and the switch towards Europe.
(International Affairs, n° 3, July 1967, p. 468-482).
-
200. - CONFALONIERI, Badini: La Costruzione dell'Europa e il ruolo dell'UEO.
(Relazioni Internazionali, n° 30, 29 luglio 1967, p. 756-757).
-
201. - CONVEGNO INTERNAZIONALE DI STUDI SUL TEMA "LA NATO: PROBLEMI E PROSPETTIVE". 1966. Pavia: La NATO: problemi e prospettive. Atti del Convegno Internazionale di Studi tenuto presso l'Univ. di Pavia dal 3 al 6 maggio 1966. Raccolti a cura di Piero A. Milano, Giuffrè, 1967. VIII, 310 p. 8°
(Università degli Studi di Pavia, Facoltà di Scienze Politiche).
(19 749)
-
202. - DEUTSCH, Karl W.: Arms control and the Atlantic Alliance: Europe faces coming policy decisions.
New York, London, Sydney, Wiley, (1967). 167 p., tabl. 8°
(19 592) (notes bibliogr.)
-
203. - DUROSELLE, J.B.: L'Avenir de la communauté atlantique.
(Res Publica, n° 2, 1967, p. 214-247).
-
204. - EHRHARDT, Carl A.: Die Europäische Wirtschafts- und Verteidigungsintegration.
(Aussenpolitik, n° 9, September 1967, p. 532-546).
-
205. - FURET, Marie-Françoise: Expérimentation des armes nucléaires et droit international public. Préf. de Charles Rousseau.
Paris, Pédone, 1966. VI, 228 p., tabl. 8°
(Publications de la Revue Générale de Droit International Public, N. S., 9).
(19 054) (bibliographie)
-

206. - GALLOIS, Pierre M.: Die Wandlungen der Nato-Strategie und das Sicherheitsinteresse Europas.
(Europa-Archiv, n° 15, 10. August 1967, p. 558-564).
-
207. - GOLDSCHMIDT, Bertrand: Les Rivalités atomiques, 1939-1966.
(Paris), Fayard, (1967). 340 p., ill. 8°
(Les Grandes études contemporaines).
(19 458)
-
208. - INSTITUTE FOR STRATEGIC STUDIES, Londres: Western and Eastern Europe: The changing relationship. (8th annual conference, 30 September - 2 October 1966, Vienna).
London, Inst. for Strategic Studies, 1967. 57 p. 8°
(Adelphi Papers, n° 33, March 1967).
-
209. - JOHNSON, Harry G.: The Atlantic case.
(The Atlantic Community Quarterly, n° 3, 1967, p. 371-380).
-
210. - KOMMUNISTEN (Die) und der gemeinsame Markt.
(Europa-Archiv, n° 22, 25. November 1967, p. 815-824).
-
211. - MARGULIES, Robert: Atomsperrvertrag und Euratom unvereinbar.
(Wirtschaftsdienst, n° 3, März 1967, p. 129-131).
-
212. - MOREAU de MELEN, Henri: Intégration militaire de l'Europe?
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n° 226, mai-juin 1967, p. 515-520).
-
213. - SCHLESINGER, James R.: Die Verbreitung von Kernwaffen: Möglichkeiten und Grenzen der Eindämmung der Proliferation.
(Europa-Archiv, n° 14, 25. Juli 1967, p. 479-492).
-
214. - STAMP, Maxwell: The Atlantic alternative to Europe.
(The Atlantic Community Quarterly, n° 2, Summer 1967, p. 186-190).
-
215. - TAVIANI, Paolo Emilio: Solidarietà atlantica e Comunità Europea.
5a ed.
Firenze, Le Monnier, 1967, VIII, 400 o. 8°
(6747/2)
-
216. - VRIES, O. C. de: De doelmatigheid van de controlestelsels van de I. A. E. A. en Euratom mede gezien in het licht van het ontwerp-verdrag inzake de non-proliferatie. 1-2.
(Nederlands Juristenblad, n° 41, 2 december 1967, p. 1105-1113;
n° 42, 9 december 1967, p. 1142-1148).
-

13. Questions juridiques

-
217. - ANDRE, Achim : Beweisführung und Beweislast im Verfahren vor dem Europäischen Gerichtshof.
Köln (etc.), Heymann, 1966. XI, 252 p. 8°
(Kölner Schriften zum Europarecht, 6).
(19 179) (bibliographie)
-
218. - DERINGER, Arved: Die Entwicklung des Gemeinschaftsrechts im ersten Halbjahr 1967.
(Neue Juristische Wochenschrift, n° 37, 14. September 1967, p. 1699-1703).
-
219. - EUROPÄISCHE Rechtsprechung. Nachschlage- und Sammelwerk der Rechtsprechung zu den Verträgen über die Gründung der Europäischen Gemeinschaften Bearb. von H. J. Eversen (u.) H. Sperl.
Köln (etc.), Heymann, 1965- . 8°
1966. (1967). VIII, 258 p.
(Kölner Schriften zum Europarecht, 1* 2a; 2b; 2c; 2d).
(17 227/1)
-
220. - KHEITMI, Rachid: La Fonction consultative de la Cour de Justice des Communautés Européennes.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n° 3, juillet-septembre 1967, p. 553-594).
-
221. - MEGRET, Jacques: La Spécificité du droit communautaire.
(Revue Internationale de Droit Comparé, n° 3, juillet-septembre 1967, p. 565-577).
-
222. - MERCIER Pierre: Le Projet de convention du marché commun sur la procédure civile internationale et les Etats-Tiers.
(Cahiers de Droit Européen, n° 4, 1967, p. 367-387).
-
223. - PRASCH, Gerhard: Die Unmittelbare Wirkung des EWG-Vertrages auf die Wirtschaftsunternehmen. Eine Untersuchung zur Frage der unmittelbaren Verbindlichkeit von Bestimmungen des EWG-Vertrages u. ihrer Bedeutung für die Einzelnen.
Baden-Baden, Nomos Verlagsges., (1967), 183 p. 8°
(Schriftenreihe zum Handbuch für europäische Wirtschaft, 34).
(18 999) (bibliographie)
-

224. - REPERTOIRE de la jurisprudence relative aux traités instituant les Communautés Européennes ... Publ.p. H.J. Eversen (et) H. Sperl. Köln (etc.), Heymann, 1965- . 80
1966. (1967). IX, 255 p.
(Kölner Schriften zum Europarecht, 3; 3a; 3b; 3c; 3d).
(17 227)
-
225. - SCHWARTZ, Ivo E. : De la conception du rapprochement des législations dans la Communauté Economique Européenne.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n° 2, avril-juin-1967,
p. 238-268)
-
226. - SEIDEL, Martin: Aktuelle Probleme der Rechtsangleichung gemäss Art. 100 EWG-Vertrag.
(Europarecht, n° 3, 1967, p. 202-216).
-
227. - SLUSNY, Marcel: Les Mesures provisoires dans la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes.
(Revue Belge de Droit International, n° 1, 1967, p. 127-153).
-
228. - TOMMASI DI VIGNANO, Alessandro: Alcuni rilievi in tema di opposizione di terzo nei procedimenti dinanzi alle Corti di Giustizia delle Comunità Europea.
(Rivista di Diritto Europeo, n° 2, aprile-giugno 1967, p. 141-146).
-
229. - VALENTI, Angelo: Aspetti della tutela degli interessi dei privati nel diritto comunitario.
(Rivista di Diritto Europeo, n° 2, aprile-giugno 1967, p. 117-140).
-
230. - VOLLMER, Ernst: Die Wirtschaftliche Bedeutung der Rechtsprechung zum Montanvertrag.
Berlin, Duncker & Humblot, (1967). 223 p., tabl., fig., 1 dpl. 80
(Schriften zum Wirtschaftsrecht, 5).
(19 437) (bibliographie)
-
231. - WEBER, Yves: La Preuve du détournement de pouvoir devant la Cour de Justice des Communautés Européennes.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n° 3, juillet-septembre 1967,
p. 507-552).
-